

PANEL SOCIO-ECONOMIQUE

"LIEWEN ZU LETZEBUERG"

Document PSELL No. 3

Description des

NIVEAUX DE VIE ET
DE BIEN-ETRE ECONOMIQUE
DANS LES MENAGES
RESIDANT AU LUXEMBOURG

Année 1 9 8 5



P. Hausman

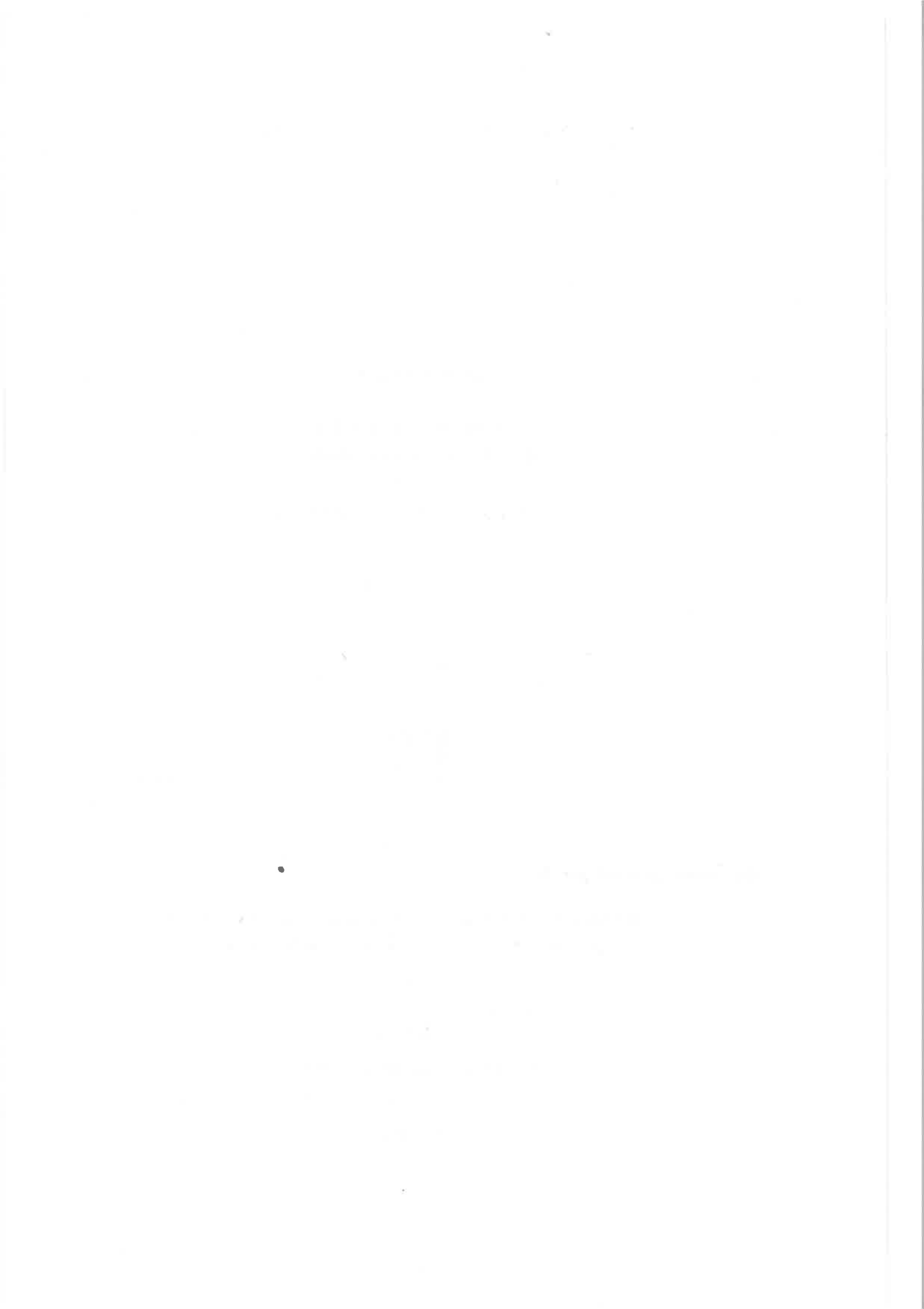
Document produit par le

CENTRE D'ETUDES DE POPULATIONS, DE PAUVRETE
ET DE POLITIQUES SOCIO-ECONOMIQUES
a.s.b.l.

B.P. 65 L-7201 Walferdange
Tél. (352) 33 25 15

Président: Gaston Schaber

1 9 8 7



S O M M A I R E

Première partie: PRESENTATION GENERALE DE L'ETUDE	3
Chapitre 1 : Le dispositif mis au point pour le panel socio-économique " <i>Liewen zu Letzebuerg</i> "	7
Chapitre 2 : L'échantillon des ménages	19
Chapitre 3 : Les revenus des ménages résidant au Luxembourg: principaux résultats	41
Deuxième partie: REPARTITION ET COMPOSITION DU REVENU DISPONIBLE DES MENAGES	91
Chapitre 1 : Définition et construction du revenu disponible des ménages	93
Chapitre 2 : Distribution et composition du revenu mensuel disponible des ménages	107
Chapitre 3 : Répartition du revenu disponible par déciles de ménages	161
Troisième partie: LA MESURE DU BIEN-ETRE ECONOMIQUE DES MENAGES	225
Chapitre 1 : Présentation générale du revenu disponible par unité de consommation	229
Chapitre 2 : Répartition du revenu disponible par unité de consommation, selon les déciles de ménages	271
Quatrième partie: SIMULATION DE L'APPLICATION DE LA LOI DU 26.07.1986 [RELATIVE A LA CREATION DU DROIT A UN REVENU MINIMUM GARANTI]	293
Chapitre 1 : Description et intentions de la Loi de Lutte contre la pauvreté et sur le revenu minimum garanti [loi du 26.07.86]	299
Chapitre 2 : Définition et calcul du seuil officiel de pauvreté, conformément à la loi du 26.07.86	303
Chapitre 3 : Inventaire des relations entre les caractéristiques des ménages et le seuil de pauvreté	325
Chapitre 4 : Comment se présente la ligne nationale de pauvreté du point de vue des caractéristiques socio-démographiques des ménages ? [Synthèse]	357
Liste des tableaux	371
Liste des graphiques	382
Table des matières	383

PREFACE

Comment saisir l'évolution d'une société sans s'épuiser à comparer des jugements individuels ou à mener des enquêtes auprès de tout le monde?

La technique du panel socio-économique, qui consiste à organiser des enquêtes annuelles auprès du même échantillon représentatif de la population, fournit une réponse à cette question.

*Ainsi le panel socio-économique "**Liewen zu Letzebuerg**" étudie -en modèle réduit- la société luxembourgeoise, à travers un échantillon composé de 2013 ménages.*

Les vagues successives d'enquête établiront les chroniques socio-économiques de cette société réduite et permettront d'analyser l'évolution de la société luxembourgeoise.

Bien sûr, la première vague d'enquêtes ne permettra de juger l'évolution de la société luxembourgeoise que pour des traits qui auraient éventuellement fait l'objet d'enquêtes antérieures comparables.

Néanmoins, l'enquête 1985 fournit déjà -et pour la première fois- une description détaillée de la composition des ménages, associée à une analyse fouillée de la construction de leur revenu disponible.

Cette combinaison inédite d'informations très détaillées sur les ménages enrichit notre connaissance de la société luxembourgeoise -par la découverte de traits inattendus et la possibilité de quantifier des phénomènes connus jusqu'ici de façon qualitative seulement.

Pour ce qui est des informations inattendues, il faut retenir les faits qui contribuent à expliquer le niveau de vie moyen plus élevé au Grand-Duché qu'en Belgique:

pour une taille moyenne des ménages très semblable dans les deux pays, on constate qu'au nombre d'enfants à charge plus élevé en Belgique, correspond -au Grand-Duché- un nombre plus élevé de membres disposant d'un revenu personnel.

Comme exemple d'une quantification d'un phénomène connu jusqu'ici de façon qualitative seulement, prenons le revenu disponible par unité de consommation dans les ménages où les deux conjoints sont actifs.

Nous savons tous qu'à nombre croissant d'enfants à charge un des conjoints, généralement la mère, doit renoncer à son activité salariée.

L'enquête du panel permet pour la première fois de chiffrer la diminution du revenu par tête en fonction du nombre d'enfants à charge dans le cas de deux conjoints actifs.

L'utilité de l'enquête ne s'arrête pas là; en effet, l'existence d'un échantillon de la population dont on connaît en détail les ressources, permet d'évaluer l'impact de certaines mesures sociales envisagées par le Gouvernement, telle l'introduction d'un revenu minimum garanti.

Souhaitons à cette étude, documentée et précise, les nombreux lecteurs qu'elle mérite. Qu'ils ne se laissent pas décourager par le volume de l'ouvrage; qu'ils le parcourent avec curiosité pour y voir confirmées leurs intuitions ou contredits leurs préjugés...

24. 12. 1987

Jean-Paul WICTOR

Première partie

**PRESENTATION GENERALE
DE L'ETUDE**

PRESENTATION GENERALE DE L'ETUDE

I n t r o d u c t i o n

Toute étude des revenus constitue une entreprise à la fois délicate et complexe et, le présent travail n'échappe pas à cette condition.

Aussi, l'objectif de cette première partie sera-t-il de fournir rapidement au lecteur une série d'informations de base qui lui seront utiles pour repérer -plus aisément- le cadre dans lequel s'inscrit notre démarche.

Dans cette perspective, la procédure la plus simple et -sans doute- la plus efficace consiste à répondre à une série de questions que chacun est susceptible de se poser dès lors que le terme "revenus" est évoqué, telles que les suivantes:

1. Quelles sont les catégories de personnes concernées par les revenus dont il sera question dans cette étude?
2. De quels revenus s'agit-il et comment ont-ils été collectés?
3. Quels sont les principaux résultats enregistrés dans cette étude?

Nos réponses à ces questions permettront non seulement de préciser la portée de l'étude, mais encore de présenter -brièvement- les thèmes qui seront développés ultérieurement.

C H A P I T R E 1 : LE DISPOSITIF MIS AU POINT POUR LE PANEL SOCIO-ECONOMIQUE "LIEWEN ZU LETZEBUERG"

Les revenus peuvent être appréhendés et analysés à des niveaux très différents. Tout dépend, évidemment, des informations disponibles et des visées propres à chaque étude.

Ainsi, les comptes nationaux fournissent le niveau d'information le plus général et le plus accessible à partir duquel il est possible de traiter les revenus dans un pays. Ce type de procédure est surtout utile pour étudier la situation au niveau de l'ensemble du pays; il est, en revanche, inapproprié pour analyser les revenus au niveau de groupes concrets.

Dès lors qu'il s'agit de mettre en relation les revenus avec les caractéristiques de personnes ou groupes qui en bénéficient [individus, ménages, ...], la situation se complique singulièrement:

- les informations disponibles sont, ici, de qualité et d'accès variables;
- et, les ambitions des études vont dépendre, étroitement, de conditions purement pragmatiques: du fait, par exemple, que telle information existe ou non, et -si elle est accessible- de son caractère plus ou moins exhaustif.

Les contingences qui viennent d'être évoquées, concernent les études qui exploitent des sources d'informations existantes, le plus souvent officielles, mais qui n'ont pas nécessairement été constituées à des fins d'analyse statistique. La solution efficace -mais coûteuse- qui permet d'éviter ces désagréments et de placer l'étude des revenus dans un espace de liberté plus grand et plus approprié pour le chercheur,

consiste à collecter l'information selon des normes conformes aux buts de l'étude projetée. De telles opérations sont rares et presque exclusivement ponctuelles (1).

De ces quelques réflexions, il ressort un argument que nous allons nous employer à développer dans les prochaines sections: il est de toute première importance de fournir une fiche d'identité complète des procédures et sources d'information sur lesquelles s'appuie une étude relative aux revenus. Par là même, le lecteur dispose d'un instrument lui permettant d'évaluer non seulement la portée et les limites de l'étude qu'il consulte, mais encore le potentiel de l'entreprise de recherche dans laquelle s'inscrit l'étude en question.

Ainsi qu'on le découvrira plus loin, cette mise au point est tout à fait indispensable en ce qui concerne le présent rapport; voici, d'ailleurs, la fiche signalétique de notre étude concernant les revenus:

* <u>Objectif principal:</u>	fournir une description de base relative aux ressources financières et au bien-être.
* <u>Objectif secondaire:</u>	fournir quelques indications concernant la pauvreté et ce, dans le cadre officiel de la loi du 28.7.1986.
* <u>Population-cible:</u>	les ménages résidant au Luxembourg.
* <u>Période de référence:</u>	Avril 1985
* <u>Collecte de l'information:</u>	par interview auprès des membres des ménages.
* <u>Base statistique pour la collecte:</u>	échantillon de 6046 sujets, répartis dans 2013 ménages.
* <u>Dispositif général de la recherche:</u>	Panel socio-économique [enquête renouvelable chaque année, auprès des mêmes personnes].
* <u>Organisme responsable:</u>	C.E.P.S. [Walferdange].

(1) Elles concernent souvent une unité d'analyse spécifique [par exemple: l'individu ou le ménage] et couvrent une période de temps relativement courte.

SECTION 1 : Principales caractéristiques du P.S.E.L.L.

En 1985, le C.E.P.S. a mis en chantier un vaste programme de recherche intitulé "Panel socio-économique 'Liewen zu Letzebuerg'" [en résumé: P.S.E.L.L.].

La présente étude, consacrée aux revenus des ménages, utilise des données qui ont été collectées au cours de la première vague de ce panel.

Pour comprendre un certain nombre d'aspects évoqués dans ce rapport, il est indispensable que le lecteur dispose de quelques informations générales concernant le programme de recherche dans lequel s'insère cette étude particulière concernant les revenus des ménages.

Cette information -non technique (1)- sera fournie graduellement:

- . Dans un premier temps, notre principale préoccupation sera de présenter un aperçu -le plus synthétique possible- du panel socio-économique réalisé au C.E.P.S.; à cette fin, nous produirons trois tableaux visant à:
 - * identifier le programme de recherche (§ 1)
 - * décrire son déroulement (§ 2)
 - * signaler les types de produits envisageables à partir du dispositif de recherche mis en oeuvre (§ 3).

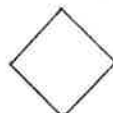
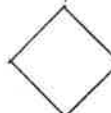
A partir de ces trois tableaux, le lecteur pourra déjà repérer les différentes possibilités d'analyses offertes par ce panel:

- * soit à partir des données récoltées en 1985,
 - * soit dans une perspective longitudinale [1985, 1986, 1987].
- . A la suite de cette brève présentation, nous développerons quelques aspects du panel qui en illustrent les options fondamentales.

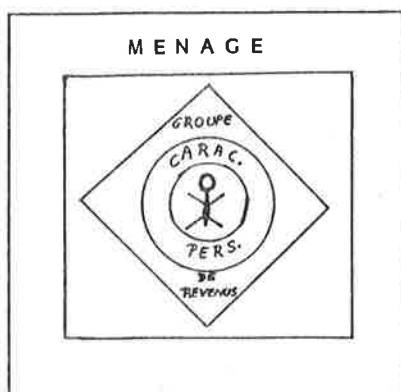
(1) Une documentation plus complète à propos des objectifs, de la méthodologie et des premiers résultats de ce programme est disponible dans: Document PSELL No 1, Année d'enquête: 1985, C.E.P.S., Walferdange, 1987.

5 1. FICHE SIGNALETIQUE DU PROGRAMME DE RECHERCHE P.S.E.L.L.

•	OBJECTIF
•	METHODE
•	POINT DE DEPART
•	POINT TERMINAL

<u>OBJECTIF</u> : Connaître l'évolution des conditions d'existence de la population résidant au Luxembourg.					
<u>METHODE</u> : Interview annuelle d'un échantillon de personnes vivant dans le pays.					
Population	  				
Référence  temporelle	  				
Echantillon enquêté					
<u>POINT DE DEPART</u> :  Evolution naturelle de l'échantillon lors de la 2e vague = $\frac{+ 'n' \text{ nouv. sujets}}{- 'n' \text{ nouv. sujets}}$ = 6046 personnes âgées de 0 à 99 ans = échantillon de base du panel Cet échantillon de base fait l'objet d'une enquête chaque année va évoluer pour différentes raisons :  <table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <th colspan="2" style="padding: 5px;">Il va ...</th> </tr> <tr> <td style="width: 50%; padding: 5px; vertical-align: top;"> <u>Augmenter</u> grâce à : naissances, mariages, ... </td> <td style="width: 50%; padding: 5px; vertical-align: top;"> <u>Diminuer</u> suite à : décès, refus, départs vers l'étranger... </td> </tr> </table> sera donc élargi chaque année par l'introduction de nouveaux sujets (nouveaux-nés, conjoint d'un sujet appartenant à l'échantillon de base, etc.)		Il va ...		<u>Augmenter</u> grâce à : naissances, mariages, ...	<u>Diminuer</u> suite à : décès, refus, départs vers l'étranger...
Il va ...					
<u>Augmenter</u> grâce à : naissances, mariages, ...	<u>Diminuer</u> suite à : décès, refus, départs vers l'étranger...				
<u>POINT TERMINAL</u> : L'étude s'arrêtera au moment où, malgré l'enrichissement naturel de l'échantillon de base, il deviendra impossible d'assurer la représentativité de l'échantillon [par un système de pondération].					

§ 2. COMMENT SE DERoule -concrètement- L'ENQUETE ?



Pour décrire les conditions d'existence des sujets de notre étude, il faut -tout d'abord- connaître les caractéristiques personnelles de ces sujets [et l'évolution de ces caractéristiques]



et, ensuite, tenir compte de l'environnement proche dans lequel vivent ces sujets [et de l'évolution de cet environnement].

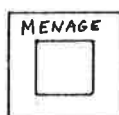


- Age, nationalité, sexe, situation familiale [célibataire, marié, ...] résumé biographique, formation scolaire/professionnelle
- Position par rapport au marché du travail et description de cette position [détaillée pour les actifs]
- Inventaire des revenus personnels [calendrier]
- Consommation médicale / Niveau d'ancrage dans le pays / Post-formation
- Suivi de la progression scolaire [pour les enfants]
- Repérage des événements importants, susceptibles de modifier les conditions de vie du sujet : changement d'emploi, passage à la retraite, ... [calendrier]



= Dans un ménage où plusieurs membres disposent de revenus personnels, il existe une multitude d'arrangements "économiques" possibles. Au cours de l'enquête, nous procédons à une analyse des transferts de revenus en vigueur entre les membres du ménage. Cette procédure fournit une sorte de radiographie de la vie économique interne au ménage et conduit, selon les cas, à distinguer un ou plusieurs groupes de revenus au sein du même ménage. Chaque groupe de revenus ainsi conçu fait l'objet d'une interview spécifique. Grâce à cette démarche, il est possible de définir de façon précise les caractéristiques de l'environnement le plus proche du sujet, c'est-à-dire :

- les revenus du groupe auquel appartient le sujet,
- l'endettement financier de ce groupe, les difficultés qu'il rencontre sur le plan financier,
- le patrimoine détenu par les membres du groupe; certaines pratiques économiques: [épargne...],
- la vie associative des membres du groupe; les aides que reçoivent de l'extérieur les membres du groupe (ou l'inverse).



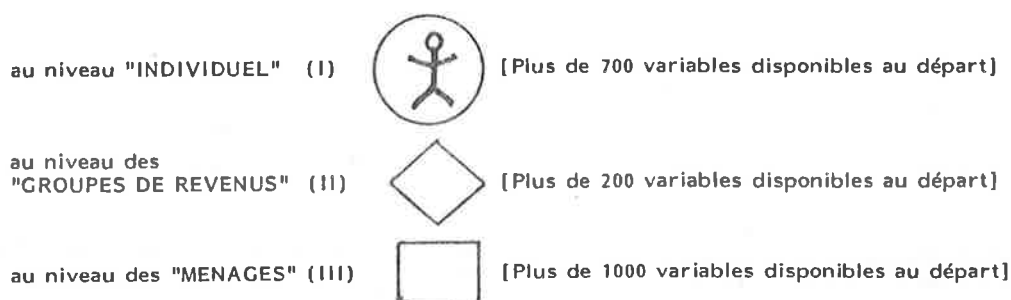
= De façon plus générale, nous pouvons caractériser le microcosme dans lequel vit le sujet par certains aspects mesurables au niveau du ménage lui-même; c'est pourquoi nous posons aussi des questions sur :

- le logement [titre d'occupation, description],
- certaines pratiques liées à l'entretien ou à la rénovation du logement,
- les biens de consommation durables détenus dans le ménage,
- la gestion "générale" du budget du ménage et les difficultés y associées.

§ 3. QUELS SONT LES PRODUITS DE L'ETUDE P.S.E.L.L. ?

LE DISPOSITIF DE RECHERCHE MIS EN PLACE
FOURNIT UNE MASSE CONSIDERABLE D'INFORMATIONS

Les informations récoltées peuvent être analysées :



DE PLUS : Les informations disponibles au niveau "individuel" peuvent être ENRICHIES par
des informations provenant



du niveau des "groupes de revenus"
et/ou
du niveau des "ménages"
[et, inversement].

IL S'ENSUIT QUE : Cette recherche a été construite pour fournir
-chaque année et pour les trois niveaux d'analyse considérés-
un BILAN relatif aux domaines suivants :

- . Composition des ménages, groupes de revenus, de l'échantillon de sujets
- . Etat de la force de travail - Conditions de travail - Recherche d'emploi, etc.
- . Niveau de formation (enfants/adultes)
- . Problèmes d'éducation (enfants)
- . Intégration dans le pays (ancrage)
- . Bien-être économique - Risques de précarité - Pauvreté
- . Distribution - Répartition des revenus - Niveau d'endettement - Epargne - Patrimoine
- . Pratiques concernant
 - la consommation de biens durables
 - la consommation médicale
 - la consommation de certains services publics
- . Participation à la vie associative

Dans une PERSPECTIVE LONGITUDINALE : il est prévu de suivre l'évolution de ces différents thèmes

au niveau des séries de ménages construites annuellement ;
au niveau des sujets appartenant à l'échantillon du panel.

SECTION 2 : Les objectifs du P.S.E.L.L.

D'une manière générale, les analyses des données récoltées au cours de cette étude doivent permettre de cerner :

- . d'un côté, l'étendue, la nature et l'évolution de la pauvreté ainsi que le fonctionnement des politiques sociales;
- . et, d'un autre côté, différents aspects dynamiques qui concernent des phénomènes importants tels que la structure des ménages, le travail, le non-emploi, les salaires, la santé et le logement, ou des groupes particuliers comme les femmes "chefs de ménages", les jeunes demandeurs d'emploi, les chômeurs, les pré-retraités, les immigrés, etc.

Plus précisément, voici les contenus des objectifs de ce programme de recherche :

§ 1. Objectifs prioritaires du panel

- 1.1 Description sociale et économique des ménages au Luxembourg(1), et analyse de l'évolution des ménages et de leurs membres sous ces deux aspects (ex: mesure du nombre de ménages pauvres et du nombre d'individus pauvres).
- 1.2 Etude de l'impact des politiques sociales sur les individus et les ménages.
- 1.3 Analyse dynamique des conséquences des vulnérabilités et du niveau des ressources sur le bien-être des ménages et des individus (ex: variation des noyaux familiaux et des conditions d'existence; problèmes spécifiques aux femmes "chefs de ménages", aux jeunes demandeurs d'emploi, aux chômeurs, etc.).

§ 2. Objectifs secondaires

- 2.1 Mesure du bien-être des ménages grâce à l'application d'une triple approche:

(1) C'est dans le cadre précis de cet objectif que s'inscrit le présent rapport consacré aux revenus des ménages.

- les deux premières approches sont unidimensionnelles en ce qu'elles s'appuient principalement sur le revenu considéré soit objectivement (ce sont les seuils classiques de pauvreté), soit subjectivement;
- la troisième approche tient compte des principaux domaines des conditions d'existence, et elle en fait une synthèse selon une méthode mise au point par le C.E.P.S.

Dans le cadre de cette double approche, il sera effectivement possible:

- . d'examiner les relations qu'entretiennent entre elles ces trois mesures du bien-être des ménages;
 - . et d'analyser le statut du revenu dans la mesure dynamique de la pauvreté (cf. les définitions du type: est pauvre le ménage dont le revenu est durablement inférieur à telle norme, par exemple au moins huit années sur dix).
- 2.2 Utilisation de ces deux mesures dans une perspective d'analyse comparative entre le Grand-Duché de Luxembourg et la Lorraine (dans un premier temps(1)) permettant, ainsi d'étudier de façon dynamique l'impact des politiques de différents pays au niveau de la population de régions limitrophes.
- 2.3 Etude de l'influence du potentiel éducatif sur l'intégration socio-professionnelle.
- 2.4 Etude de groupes particuliers bénéficiant de certaines mesures de la politique sociale:
- . pré-retraités/retraités
 - . femmes seules avec enfants à charge
 - . immigrés
- 2.5 Recherche d'informations en vue d'éclairer certains aspects des problèmes de société.
- Ex: mutation économique et processus de:
- formation professionnelle
 - reconversion professionnelle.

(1) Il convient, ici, de souligner l'importance de l'approche comparative; cette dernière constitue la seule voie efficace dès lors qu'il s'agit d'évaluer les effets de politiques sociales différentes. C'est dans cette perspective que le C.E.P.S. entretient, depuis plusieurs années, une collaboration très étroite avec une équipe de Recherche de l'Université de Nancy II [A.D.E.P.S] associée au C.N.R.S. et La Direction Régionale de Lorraine de l'INSEE. Le travail commun de ces trois instances a permis le développement et la réalisation, en Lorraine et au Luxembourg, de deux panels socio-économiques [pratiquement similaires]; un tel dispositif a été expressément conçu pour rendre possible une confrontation directe des données collectées dans les deux contextes précités.

§ 3. Stratégie de la recherche et "produits" du P.S.E.L.L.

La stratégie choisie pour mener cette recherche conduira à certains "produits de recherche", qui sont présentés ici succinctement.

3.1 Stratégie de la recherche

Cette opération "panel" vise à apporter des éléments de réponses, pertinents sur le plan scientifique et sur le plan politique, à une question importante:

"Qu'est-ce qui a déterminé les changements du bien-être des individus au cours d'une période d'observation donnée?"

L'efficacité de l'opération "panel" sera mesurée au niveau de notre aptitude à répondre à ce type de question et à formuler nos réponses en termes opérationnels, c'est-à-dire de façon utilisable pour les responsables des politiques sociales.

Cette double exigence impose une stratégie particulière pour la recherche. Il s'agit, tout d'abord, de collecter des informations et de les analyser dans une perspective telle que nous puissions isoler les déterminants statiques et dynamiques du bien-être des individus. Le souci d'efficacité qui commande cette démarche exige, ensuite, que le matériel de recherche puisse être lu et interprété d'une certaine façon, que l'on peut brièvement définir comme suit: il est nécessaire d'identifier des variables qui soient modifiables par des mesures prises au niveau des politiques publiques et qui seraient susceptibles d'affecter le bien-être des individus; c'est dans cette perspective qu'il faut situer les travaux de "simulation" auxquels se prêtera le matériel de recherche.

Sur l'échantillon "panel", il sera en effet possible d'évaluer l'impact potentiel de nouvelles mesures qui pourraient être proposées en vue d'améliorer l'efficacité des politiques sociales.

A priori, on pourrait penser qu'il est difficile d'évaluer les effets de politiques "non-effectives"; toutefois, l'expérience acquise par les chercheurs américains J.N. MORGAN, K. DICKINSON, J. DICKINSON, J. BENUS, G. DUNCAN: Five Thousand American Families - Patterns of Economic Progress (volumes I à X, Ann Arbor. Institute for Social Research. The University of Michigan. 1974 à 1983) montre que ce n'est pas impossible pour autant.

De ceci, il s'ensuit qu'il est nécessaire d'accorder une attention toute spéciale aux facteurs modifiables.

3.2 Les facteurs déterminants des comportements individuels

3.21 La composition des ménages

L'étude des changements dans la composition des ménages constitue l'un des enjeux plus importants du panel. Ce domaine est encore relativement inexploré en dépit du fait que tout ce qui concerne cette "composition" pèse lourdement sur l'avenir des membres des ménages.

De ce dernier point de vue, on peut en effet estimer (telle est la conclusion des chercheurs ayant travaillé à partir des données longitudinales américaines du Panel Study on Income Dynamics, réalisé à Ann Arbor, Michigan) que la plupart des économies d'échelle et des entraides existant entre individus se réalisent au moins autant au travers des manières de vivre ensemble que par des transferts monétaires entre ménages.

L'une des thèses principales du panel vise donc à :

- . vérifier si les changements dans le niveau et la distribution du bien-être ne sont pas essentiellement tributaires des changements relatifs à la structure du ménage;
- . et à évaluer dans quelle mesure la politique sociale a une responsabilité dans ces changements et comment il conviendrait d'intervenir pour atténuer le risque de pauvreté corollaire de certains de ces changements.

3.22 Formation scolaire et professionnelle initiales

Cette étude permettra, bien-sûr, d'évaluer l'influence de certains facteurs relatifs au passé et à l'environnement des individus adultes. Toutefois, on peut considérer que de tels facteurs présentent un intérêt limité d'un point de vue de l'action, dans la mesure où ils ne sont plus modifiables. En revanche l'impact de la formation continue est essentiel à analyser.

Par ailleurs, il serait directement utile de concentrer l'attention sur le cursus scolaire des enfants qui vivent dans les ménages du panel, et, sous ce rapport, il convient certainement d'examiner -en tout premier lieu- l'influence possible:

- . de certains facteurs de l'environnement général;
- . de l'environnement familial, en étant particulièrement attentifs aux comportements et attitudes des parents vis-à-vis des problèmes de scolarité de leurs enfants.

3.23 Les facteurs environnementaux

Parmi ces facteurs, certains sont susceptibles à la fois d'influencer le bien-être des ménages et d'être altérables par des mesures de politique économique et sociale.

On songe principalement ici :

- . aux conditions locales du marché du travail;
- . au taux d'urbanisation;
- . aux dépenses publiques;
- . à la présence de certains équipements collectifs, à la proximité d'organismes relevant de la Sécurité Sociale, etc.

Il peut être intéressant d'évaluer l'impact de tels facteurs sur les ménages: sur les opportunités d'emploi, les revenus du travail, sur la stabilité des revenus, sur les comportement des membres du ménage dans d'autres domaines que le travail (ex: les enfants qui quittent plus tôt l'école ou le milieu familial suite à certaines incitations présentes dans l'environnement).

C H A P I T R E 2 : L'ECHANTILLON DES MENAGES

Le dispositif de recherche propre au panel socio-économique "Liewen zu Letzebuerg" permet d'étudier les revenus à différents niveaux d'analyse [cf. chapitre précédent]:

- au niveau des individus,
- au niveau des groupes de revenus (identifiables au sein des ménages),
- et au niveau des ménages eux-mêmes.

C'est au dernier niveau d'analyse -celui des ménages- que les revenus seront décrits dans le présent rapport.

Pourquoi avons-nous choisi de publier, en priorité, des résultats relatifs aux ménages plutôt qu'aux groupes de revenus ou aux individus?

- La notion de groupe de revenus constitue une originalité propre à notre étude. Elle est susceptible de placer, sous un éclairage neuf, différents aspects -peu connus jusqu'ici- qui concernent les échanges économiques entre les membres d'un même ménage. Cette approche novatrice peut, en outre, avoir des implications non négligeables sur les méthodes d'analyse en matière de revenus(1). Pour l'heure, l'étude des groupes de revenus s'inscrit davantage dans une perspective de recherche fondamentale.

Une telle approche serait justement contre-indiquée pour une première description des revenus et ce en raison même de son caractère innovateur.

(1) Par exemple: sur la construction des échelles d'équivalence utilisées pour calculer le revenu par unité de consommation dans le ménage.

Par suite, notre choix se résume en une alternative:

faut-il accorder la priorité aux revenus des individus ou à ceux des ménages?

Aujourd'hui, les revenus de l'activité salariale des individus commencent à être mieux connus grâce à des travaux menés au sein d'une collaboration entre l'Inspection Générale de la Sécurité sociale et le C.E.P.S.(1).

Par contre, les revenus des ménages constituent encore un domaine relativement inexploré dans le pays.

Le dernier état relatif à cette question remonte à 1978, date à laquelle le Conseil Economique et Social a fait procéder à une enquête dont les résultats furent analysés et publiés au C.E.P.S. en 1980.

Le panel socio-économique -entrepris au C.E.P.S., depuis 1985- arrive donc à point nommé pour fournir des informations plus récentes sur l'état des ressources des ménages.

Ce sont là, brièvement exposées, les raisons majeures qui fondent notre choix d'étudier, en priorité, les revenus des ménages dans le cadre du panel socio-économique.

Avant d'examiner concrètement les résultats qui se sont dégagés de cette première étude, il nous faut encore apporter certaines informations quant à l'unité d'analyse choisie.

C'est ainsi que nous présenterons successivement:

- la définition du terme "ménage" à laquelle on se réfère tout au long de ce travail [section 1],
- et les principales caractéristiques de l'échantillon sur lequel s'appuie cette étude [sections 2 et 3].

(1) Voir, à ce propos: Les salariés du régime privé - Rapports statistiques [Avril 1984 et avril 1986] - IGSS/CEPS - Walferdange, 1985 (161 pages) et 1987 (130 pages).

SECTION 1 : Définition de la notion de ménage et de chef de ménage
--

1.1. Dans le cadre du panel socio-économique, nous avons précisé l'acception du terme 'ménage' à partir d'une série de règles dont les principales sont les suivantes:

- (1) Un ménage est formé par l'ensemble des personnes qui occupent la même unité de logement.

On entend par unité de logement...

- une maison, ou
- un appartement, ou
- un ensemble de pièces d'habitation
- ou une simple pièce...

dès lors que cette maison, appartement, groupe de pièces ou simple pièce constitue un espace de vie séparé.

- (2) Un ménage comprend ainsi des personnes

- qui vivent habituellement ensemble
- qui occupent un même espace de vie.

- (3) Ces personnes accèdent à leur logement par un accès direct de l'extérieur ou par un hall commun; elles disposent habituellement d'une cuisine (ou d'un équipement pour faire la cuisine) réservé à leur propre usage.

- (4) Dans cette étude, un ménage peut être composé:

- de personnes apparentées
- de personnes non-apparentées
- de personnes apparentées et non-apparentées.

- (5) La notion de ménage inclut donc:

- des membres liés les uns aux autres par des liens de parenté;

de ce point de vue, les membres d'un couple "marié" font évidemment partie du ménage; mais il en va de même pour les membres qui "vivent ensemble" sans constituer un couple légalement marié.

- des membres non-apparentés :

tels que les locataires ou sous-locataires pour autant que ceux-ci

- aient vécu dans le logement depuis plus d'un an
- et prennent très régulièrement leurs repas avec les autres membres du ménage,
- et participent à la vie collective du ménage.

La notion de ménage ne s'appuie pas sur les liens de parenté des membres mais sur les pratiques de vie qu'ils partagent.

- Par conséquent, on doit exclure de la composition du ménage :

- les personnes (apparentées ou non-apparentées...)
 - . qui occupent de manière temporaire une partie du logement
 - . qui paient un loyer
 - . qui mènent une vie indépendante des autres occupants du logement.
- les collectivités : collèges, prisons, casernes, couvents...

- Mais, on doit inclure dans le ménage des personnes temporairement absentes :

Ex. : - l'enfant en internat

- les personnes en traitement médical qui réintégreront le ménage au terme du traitement
- les personnes emprisonnées
- les personnes à l'étranger pour raisons professionnelles.

- 1.2. La notion de chef de ménage [C.M.] est une notion complémentaire qu'il convient aussi de préciser ici; en effet, la procédure d'exploitation statistique attribue fréquemment un rôle particulier à cette personne dans la mesure où l'on choisit de caractériser le milieu social du ménage à partir de la situation de son chef.

Voici donc les principaux critères de référence qui sont utilisés dans le panel pour désigner le C.M.

- (1) Règle absolue: le chef de ménage doit être un adulte, âgé de 18 ans et plus.
- (2) Au sein d'un ménage, il existe généralement un consensus sur le choix du chef de ménage.
Pour des raisons de tact, il serait très malvenu de ne pas respecter cette décision du ménage.
L'enquêteur a donc reçu la consigne de prendre comme chef de ménage la personne qui sera désignée comme telle.
- (3) Néanmoins, dans les cas où ce consensus n'existe pas, les règles suivantes doivent être appliquées:
 - dans les couples mariés, le C.M. sera toujours le mari.
 - dans les situations de couples non-mariés, il conviendra de prendre en considération la durée du couple en question:
 - si le couple existe depuis plus d'un an, ce sera l'homme qui sera le chef de ménage;
 - si le couple existe depuis moins d'un an, il conviendra de choisir comme chef de ménage la personne qui est propriétaire ou locataire en titre du logement, ou celui qui gagne le plus d'argent;
 - si le mari est "frappé d'incapacité": l'épouse sera le C.M.
 - dans les cas où il n'y a pas de couple: le chef de ménage sera la personne qui paye le loyer ou qui est propriétaire du logement.

SECTION 2 : Le cadrage de l'échantillon par rapport à la population des ménages, recensée par le Statec
--

Tous les résultats reproduits dans ce rapport ont été calculés sur base d'un échantillon "pondéré".

Cette particularité mérite quelques explications(1).

- 2.1. Il faut, tout d'abord, rappeler que l'unité d'analyse est "à géométrie variable" dans cette étude-panel [individu; groupe de revenus; ménages].

Le mode spécifique de constitution de notre échantillon de base doit, ensuite, être précisé: cet échantillon de base a été extrait d'une population de groupes de revenus "potentiels" [cf. unité d'analyse no 2] par un tirage aléatoire. Cela signifie que l'on peut garantir une bonne représentativité de notre échantillon de groupes de revenus.

Par contre, la relation entre chacune des deux autres unités d'analyse et leur population de référence n'est pas univoque. Il s'ensuit que notre échantillon 'brut' de ménages ne représente pas exactement -au départ- les ménages de la population.

Nous avons donc été amené à ajuster les résultats relatifs à cette unité d'analyse par un système de pondération, système qui corrige les effets de distorsion consécutifs:

- . au mode de tirage de l'échantillon de base
- . et aux inévitables problèmes liés à la réalisation de toute enquête [refus, personnes ou ménages introuvables, etc.].

(1) On trouvera un développement complet de cet aspect technique dans le Document PSELL No.1: Méthodologie générale et Répertoire des variables, par: P.Dickes, P.Hausman, A.Kerger - CEPS - 1987.

TABEAU 1.1 Répartition de l'échantillon du panel et de la population des ménages, d'après la typologie des ménages du recensement de 1981 (Statec, 1985).

Typologie des ménages d'après le STATEC [1985]	Fréquences en %		Coefficient de pondération pour chaque type de ménages (col. 3)
	dans l'échantillon (col. 1)	dans la population (col. 2)	
1 homme de 15 à 64 ans	4.2	5.3	1.258824
1 femme de 15 à 64 ans	4.6	6.2*	1.344086
1 homme plus de 64 ans	1.5	1.7	1.096774
1 femme plus de 64 ans	6.9	7.5	1.093250
2 adultes, 15 à 64 ans	16.9	17.4	1.032353
2 adultes, (1 ou 2 âgés)	8.4	10.3*	1.223529
1 adulte + 1 enfant	0.8	1.0	1.235294
2 adultes + 1 enfant	8.4	10.2*	1.200000
2 adultes + 2 enfants	7.0	8.2	1.170213
2 adultes + 3 ou 4 enfants	2.1	2.5	1.162791
3 adultes + enfants	12.2	10.7	0.878049
3 adultes sans enfants	26.7	18.9*	0.706320
Total	100.0	100.0	

* différences statistiquement significatives.

CEPS

- 2.2. Le système de pondération utilisé à cet effet a été élaboré sur base d'une comparaison entre notre échantillon brut de ménages et la population de ménages recensée par le Statec en 1981.

Plus précisément, cette comparaison a été réalisée à partir d'une variable choisie avec soin et tout à fait appropriée au problème posé: la typologie des ménages privés (1).

Le tableau '1.1' montre la répartition des ménages dans l'échantillon-panel [col.1] et dans la population recensée [col.2], selon cette typologie des ménages; en colonne '3' de ce tableau, nous reproduisons les coefficients de pondération calculés pour ajuster l'effectif de chaque catégorie de ménages dans notre échantillon à celui recensé dans la population par le Statec.

Grâce à ce système de pondération, notre échantillon de ménages est calibré, de façon proportionnelle, à la population des ménages. Cette procédure nous permet d'inférer les résultats en termes de population des ménages privés.

On pourrait, évidemment, se demander si cette procédure offre une garantie suffisante pour toute opération de généralisation menée à partir des résultats obtenus au sein de notre échantillon pondéré. En d'autres mots, l'ajustement de notre échantillon sur la typologie de ménages(2) a-t-il aussi pour effet de corriger le biais observé sur d'autres variables descriptives des ménages?

La réponse à cette question est positive.

Divers contrôles ont, en effet, montré que la distribution des principales variables descriptives des ménages est pratiquement identique dans notre échantillon pondéré et dans la population(3).

Il semble donc que la correction réalisée sur base de la "typologie des ménages" est suffisante et autorise les généralisations que nous voulons effectuer à partir de calculs opérés sur l'échantillon pondéré.

(1) Cette typologie de ménages, adoptée par le Statec en 1981, combine des informations relatives à l'âge, au sexe et au nombre des personnes présentes dans un ménage [voir, à ce propos: "Recensement général de la population au 31.3.81" - Vol.4, "Ménages et familles", Statec - 1985 - p.17.

(2) telle que celle-ci se présente dans la population.

(3) Les résultats de ces contrôles figurent à l'Annexe 'A' du Document PSELL no 1, op.cit.

TABLEAU 1.2 : Répartition des ménages par type de ménages
[base = noyau familial]
[PSELL 85 - Echantillon pondéré]

Types de ménages	Répartition des ménages	
	en chiffres absolus	en %
1.0 Ménages d'une famille	1 446	71.8
1.1. Couples mariés sans enfants	416	20.6
1.1.1. sans autres personnes	{ 384	{ 19.1
1.1.2. avec autres personnes	{ 32	{ 1.6
1.2. Couples mariés avec enfants	846	42.0
1.2.1. sans autres personnes	{ 734	{ 36.5
1.2.2. avec autres personnes	{ 112	{ 5.6
1.3. Père avec enfant(s)	33	1.7
1.3.1. sans autres personnes	{ 3	{ 0.1
1.3.2. avec autres personnes	{ 31	{ 1.5
1.4. Mère avec enfant(s)	151	7.5
1.4.1. sans autres personnes	{ 33	{ 1.7
1.4.2. avec autres personnes	{ 118	{ 5.8
2.0 Ménages de deux familles ou plus	45	2.2
3.0 Ménages non familiaux	522	25.9
3.1. Ménages d'isolés	{ 418	{ 20.8
3.2. Ménages multiples	{ 104	{ 5.2
Ensemble des ménages	2 013	100.0

CEPS

SECTION 3 : Description de l'échantillon

3.1. LES MENAGES

3.1.1. Les typologies de ménages et de familles

Les ménages peuvent être présentés sous de nombreux aspects. Mais, dans cette étude, nous n'allons pas dresser un tableau complet de ces ménages; il s'agit, plutôt, de fournir au lecteur les principales références relatives au contexte dans lequel s'inscrit ce travail.

Dans cette perspective, la description des ménages sous forme de typologies constitue une entrée en matière tout à fait indiquée puisque cette procédure offre l'avantage de synthétiser plusieurs informations concernant la composition et l'organisation des ménages.

Le tableau '1.1', reproduit plus haut(1), illustre déjà cette approche.

Dans le tableau '1.2', les ménages sont regroupés selon une logique différente(2), basée sur le noyau familial.

Un examen général de ce tableau nous conduit à relever deux faits intéressants pour l'étude des revenus.

- Il faut, tout d'abord, noter que les ménages d'isolés représentent, ici, quelque 21% de l'ensemble; cette proportion n'est guère différente de celle observée dans les pays voisins(3); ce qui est sans doute plus étonnant, c'est le fait

(1) Voir Section 2.

(2) Cette typologie est construite selon les mêmes critères que ceux employés par le Statec [Cf. "Recensement général de la Population au 31.3.81" - Vol. 4 - Ménages et Familles - p.16. Statec 1985.

(3) En France, par exemple, les ménages d'isolés représentaient 22.3% de la population en 1978 [Source: INSEE - Enquête Logement - 1978].

TABEAU 1.3 : Répartition des ménages par type de ménages²
 [base = lien de parenté]
 [PSELL 85 - Echantillon pondéré]

Types de ménages	Répartition des ménages	
	en chiffres absolus	en %
1. Ménages d'isolés	418	20.8
2. Ménages non familiaux, comprenant uniquement des personnes apparentées	41	2.1
3. Ménages non familiaux, comprenant uniquement des personnes non apparentées	49	2.4
4. Ménages non familiaux comprenant des personnes apparentées et des personnes non apparentées	3	0.2
5. Couples mariés [avec ou sans personnes apparentées ou non apparentées]	396	19.7
6. Parents avec enfant(s) célibataire(s) [avec ou sans personnes apparentées ou non apparentées]	948	47.1
7. Parents avec enfant(s) non célibataire(s) et avec ou sans enfants non célibataires [avec ou sans personnes apparentées ou non apparentées]	40	2.0
8. Parents avec enfant(s) non célibataire(s) et petit(s)-enfant(s) avec ou sans enfant(s) célibataire(s) [et avec ou sans personnes apparentées ou non apparentées]	117	5.8
Ensemble des ménages	2 013	100.0

CEPS

que le taux des ménages d'une personne a connu une augmentation très sensible durant les deux dernières décennies; ainsi, ce taux a pratiquement doublé entre 1960 et 1981(1); et, si cette tendance se maintient au même rythme, les ménages d'isolés représenteront plus d'un quart de la population des ménages en 1990.

- Il convient, ensuite, de remarquer que les ménages d'aujourd'hui correspondent encore, le plus souvent à des familles.

Au sein des ménages, il est ainsi possible de mettre l'accent sur certains modes d'organisation familiale ou sur les relations de parenté, comme dans le tableau '1.3'(2).

Le tableau '1.4' présente la typologie familiale à laquelle nous nous référons au cours de cette étude; cette typologie utilise des termes simples et explicites pour désigner les principaux modes d'organisation familiale. On y repère aussi plus aisément, d'un côté, les familles traditionnelles [les familles nucléaires] et, de l'autre, les familles à configurations plus complexes [les familles claniques] ou plus réduites [les familles monoparentales].

Ce que ce tableau met bien en évidence, c'est la faible représentation des familles monoparentales au sens strict [type no 20] au sein de la population; il permet, en outre, d'attirer l'attention sur les familles claniques dont le mode de constitution pourrait avoir une incidence particulière sur les revenus des ménages: plus d'un ménage sur cinq se caractérise, en effet, par cette structure complexe.

-
- (1) En 1960, on recensait 11.5% de ménages de ce type contre 20.7% en 1981; ce phénomène est tout à fait remarquable si l'on se réfère à l'évolution antérieure à 1960: de 1900 à 1960, les ménages d'une personne n'ont, en effet, gagné que 5 points [ils sont passés de 6.5% à 11.5%].
 - (2) Le Statec a utilisé cette typologie en 1970 et l'a abandonnée en 1981. Il faut noter qu'il peut être difficile de comparer entre elles les différentes typologies présentées jusqu'ici, dans la mesure où les définitions de base varient d'un cas à l'autre.

TABEAU 1.4 ; Répartition des ménages selon la typologie familiale
[PSELL 85 - Echantillon pondéré]

Typologie familiale	Répartition des ménages	
	en chiffres absolus	en %
10. Ménages non familiaux	507	25.2
20. Familles monoparentales (mère ou père seul(e) avec enfant à charge	39	1.9
30. Père/mère avec un enfant adulte	85	4.2
31. Père/mère avec un enfant adulte et un ou plusieurs enfant(s) à charge	25	1.2
40. Familles nucléaires*, sans enfant à charge	384	19.1
41. Familles nucléaires, avec un enfant à charge	221	11.0
42. Familles nucléaires, avec deux enfants à charge	211	10.5
43. Familles nucléaires, avec trois enfants à charge, ou plus	81	4.0
50. Familles claniques**, sans enfant à charge	226	11.2
51. Familles claniques, avec un enfant à charge	148	7.3
52. Familles claniques, avec deux enfants à charge	52	2.6
53. Familles claniques, avec trois enfants à charge, ou plus	36	1.8
Ensemble des ménages	2 013	100.0

44.6

22.9

* Il s'agit de deux adultes vivant en couple, mariés ou non.

** Les familles claniques comprennent le plus souvent un noyau familial et une ou plusieurs personnes apparentées à l'un des membres de ce noyau; pour former une famille clanique, il faut nécessairement [règle générale] que le ménage comprennent au moins trois adultes [exemple classique: couple + belle-mère/beau-père].

CEPS

TABEAU 1.5 : Répartition des ménages selon la taille
[PSELL 85 - Echantillon pondéré]

NOMBRE de Membres du Ménage	Fréquences en %	Effectif
- une personne	20.8	418
- deux personnes	28.3	570
- trois personnes	19.4	391
- quatre personnes	18.5	372
- cinq personnes	7.5	150
- six personnes	3.6	72
- sept personnes	1.3	25
- huit personnes	0.5	10
- neuf personnes et plus	0.2	4
Ensemble des ménages	100.0	2 013

CEPS

TABLEAU 1.6 : Répartition des ménages selon le nombre d'enfants*, de personnes actives** et de personnes âgées***
[PSELL 85 - Echantillon pondéré]

MENAGES selon le nombre d'enfants, de personnes actives et de personnes âgées	Fréquences en %	Effectif
NOMBRE d'enfants		
- aucun	59.4	1 196
- un enfant	20.2	406
- deux enfants	14.1	284
- trois enfants	4.7	95
- quatre enfants	1.4	28
- cinq enfants	0.1	3
- six enfants	0.0	1
Ensemble des ménages	100.0	2 013
NOMBRE de personnes actives		
- aucune	19.0	382
- une personne active	18.3	368
- deux personnes actives	44.8	901
- trois personnes actives	10.7	216
- quatre personnes actives	5.3	107
- cinq personnes actives	1.4	28
- six personnes actives	0.3	7
- sept personnes actives	0.2	3
Ensemble des ménages	100.0	2 013
NOMBRE de personnes âgées		
- aucune	67.3	1 354
- une personne âgée	23.2	467
- deux personnes âgées	9.1	184
- trois personnes âgées	0.4	8
- quatre personnes âgées	0.0	1
Ensemble des ménages	100.0	2 013

- * Enfant: Sujet âgé de 24 ans au plus, qui n'a pas d'emploi, n'a jamais travaillé, n'a pas droit aux indemnités de chômage.
- ** Actif: Homme, âgé de 25 à 64 ans - Femme, âgée de 25 à 59 ans; ou sujet âgé de 24 ans au plus: qui a un emploi, ou qui a déjà eu un emploi, ou qui a droit aux indemnités de chômage.
- *** Personne âgée: Homme, âgé de 65 ans et plus.
Femme, âgée de 60 ans et plus.

CEPS

3.1.2. La composition des ménages

Nous n'allons pas, ici, aborder tous les aspects susceptibles de rendre compte de la composition des ménages; selon la perspective adoptée pour ce rapport, nous avons uniquement retenu les caractéristiques des ménages dont on peut suspecter une influence sur les revenus.

La taille des ménages est la première variable à envisager de ce point de vue. Dans notre échantillon, la taille moyenne des ménages correspond à 2.8 personnes.

Pour un examen plus concret de cette caractéristique, on se référera au tableau '1.5'. On y notera la faible représentation des ménages de grande taille(1): on en recense à peine 13% de l'ensemble de l'échantillon.

D'une manière générale, on peut s'attendre à ce que la taille des ménages ait une incidence sur les revenus(2); mais, pour interpréter cet effet nous devons disposer d'informations complémentaires quant à la composition même du ménage.

Y trouve-t-on des enfants, des personnes en âge d'exercer une activité économique et/ou des personnes âgées? Et, dans quelle proportion?

Le tableau '1.6.' établit un inventaire des diverses situations recensées -de ce point de vue- dans notre échantillon.

(1) C'est-à-dire "des ménages de cinq personnes et plus".

(2) Comme on le verra plus loin, le sens de cet effet change selon que l'on adopte la perspective du revenu global du ménage ou celle du bien-être économique exprimé par unité de consommation.

TABEAU 1.7 : Répartition des ménages selon "le nombre de personnes: disposant d'un revenu personnel/ disposant d'un emploi/retraitées ou pensionnées pour invalidité"
[PSELL 85 - Echantillon pondéré]

Nombre de personnes ayant des revenus "personnels" dans le ménage	Fréquences en %
- Aucune	0.01
- une personne	52.5
- deux personnes	33.1
- trois personnes	9.1
- quatre personnes et plus	5.1
Ensemble des ménages	100.0
Nombre de personnes disposant d'un emploi	Fréquences en %
- Aucune	27.0
- une personne	41.6
- deux personnes	24.5
- trois personnes	4.8
- quatre personnes et plus	2.1
Ensemble des ménages	100.0
Nombre de personnes "retraitées" ou "pensionnées pour invalidité"	Fréquences en %
- Aucune	70.6
- une personne	25.8
- deux personnes	3.3
- trois personnes	0.3
- quatre personnes	0.0
Ensemble des ménages	100.0

CEPS

Dans ce tableau, la composition des ménages est examinée selon une perspective démographique.

Cette approche n'est pas la seule envisageable. Pour analyser le mode de constitution des revenus -par exemple-, nous ferons fréquemment appel à une grille de lecture plus économique; pour de telles analyses, il est en effet indispensable que nous puissions répondre à des questions telles que:

- Quel est le nombre de personnes disposant d'un revenu personnel dans le ménage?
- Combien de membres du ménage ont-ils un emploi?
- Y a-t-il, dans le ménage, des personnes bénéficiant d'une pension de retraite ou d'invalidité?

Le tableau '1.7' illustre la répartition des ménages de notre échantillon selon ces différentes caractéristiques.

TABLEAU 1.8 : Répartition des ménages selon les caractéristiques personnelles du Chef de Ménage
[PSELL 85 - Echantillon pondéré]

Caractéristiques personnelles du Chef de Ménage	Fréquences en %	Effectif
1. SEXE du Chef de Ménage		
Masculin	76.0	1 530
Féminin	24.0	483
2. AGE du Chef de Ménage		
Moins de 20 ans	0.6	12
20 à 24 ans	3.3	66
25 à 29 ans	7.8	156
30 à 34 ans	9.2	185
35 à 39 ans	10.5	212
40 à 44 ans	9.1	183
45 à 49 ans	10.5	211
50 à 54 ans	10.5	212
55 à 59 ans	9.3	188
60 à 64 ans	7.8	158
65 à 69 ans	5.8	117
70 à 74 ans	6.8	136
75 à 79 ans	5.3	107
80 à 84 ans	2.3	46
85 ans et plus	0.6	13
3. SITUATION FAMILIALE du Chef de Ménage		
Célibataire	12.3	246
Marié	64.4	1 296
Séparé	1.8	36
Divorcé	3.5	70
Veuf/veuve	18.0	364
N.S.P.	-	1
4. NATIONALITE du Chef de Ménage		
Luxembourgeoise	78.9	1 589
Autre	21.0	422
N.S.P./Sans	0.1	2
5. Position du Chef de Ménage par rapport à l'EMPLOI		
a un emploi	63.0	1 268
à la recherche d'un emploi	1.0	20
pensionné pour invalidité	5.8	117
retraité	18.9	381
tient le ménage	11.1	224
Autres situations	0.1	3
Ensemble de l'échantillon pondéré	100.0	2 013

CEPS

3.2. LES CHEFS DE MENAGES

En statistiques, le classement des ménages en fonction des caractéristiques de leur "chef" constitue une pratique courante. Ce rôle particulier, dévolu au C.M., était certainement justifié à une époque où celui-ci représentait la figure centrale du ménage [d'un point de vue strictement économique]: le C.M. était presque toujours le seul (ou le principal) détenteur de revenus et un homme.

De nos jours, le profil du C.M. correspond de moins en moins à cette description. C'est ainsi que l'on rencontre de plus en plus de ménages dont le C.M. est une femme [24% dans notre échantillon]; en outre, et ceci n'est pas sans intérêt ni conséquence dans cette étude, les ménages comprenant plusieurs détenteurs de revenus ou plusieurs personnes actives ne représentent plus actuellement un phénomène marginal, mais plutôt majoritaire.

Ces quelques remarques laissent déjà supposer que le fait de classer les ménages en fonction des caractéristiques du C.M. est -aujourd'hui- une procédure problématique.

Dans le cadre de cette étude relative aux revenus, nous aurons néanmoins recours à ce type de présentation des résultats.

Il s'agit là d'une illustration conventionnelle et commode, qui fournit aussi certaines bases pour des comparaisons avec d'autres études.

Cette option implique que nous présentions ici les attributs du C.M. retenus dans le cadre de cette étude.

Ainsi que le montre le tableau '1.8', notre sélection a été limitée aux caractéristiques essentielles du C.M.

La spécification de la position économique du C.M. est fournie, dans sa forme générale, au point '5' de ce tableau.

Le tableau '1.9' reproduit la seule nuance que nous introduisons pour préciser la position des C.M. qui disposent d'une activité professionnelle.

TABLEAU 1.9 : Répartition des Chefs de Ménage "actifs" selon le mode d'exercice de leur activité professionnelle
[PSELL 85 - Echantillon pondéré]

Mode d'exercice de l'activité professionnelle du Chef de Ménage	Fréquences en %
- à son compte	13.2
- ouvrier	47.9
- employé	38.8
- aidant	0.2
TOTAL (n = 1 268)	100.0

CEPS

C H A P I T R E 3 : LES REVENUS DES MENAGES
RESIDANT AU LUXEMBOURG:
PRINCIPAUX RESULTATS

I n t r o d u c t i o n

Ainsi que nous l'avons vu précédemment, le dispositif mis en oeuvre pour ce panel socio-économique permet de réaliser différents types d'études en matière de revenus:

- au niveau des individus
- au niveau des groupes de revenus
- au niveau des ménages.

Il n'était pas matériellement possible d'envisager une approche simultanée de ces trois niveaux d'analyse. Et, si notre choix s'est porté, en premier lieu, sur une étude relative aux revenus des ménages, c'est surtout pour deux raisons que nous allons brièvement exposer.

[1] Pour des analyses dites "en coupe", le ménage constitue l'unité d'analyse par excellence.

Les données récoltées annuellement permettent, en effet, d'établir un bilan rapide de certains aspects des conditions de vie des ménages et de procéder, éventuellement, à un examen général de l'évolution de ceux-ci d'une année à l'autre (1).

(1) Par exemple: comparer le revenu moyen des ménages en 1985, 1986 et 1987.

Par contre, le ménage comme tel ne constitue pas l'unité d'analyse appropriée pour des analyses longitudinales, car d'une année à l'autre:

- . certains ménages voient leur effectif augmenter ou diminuer,
- . des ménages nouveaux se créent tandis que d'anciens ménages disparaissent.

Ces quelques exemples montrent bien que les analyses dynamiques ne peuvent être pratiquées au niveau des ménages eux-mêmes, mais que de telles analyses sont tout à fait justifiées dès lors qu'on se place au niveau des individus.

- [2] Alors que les revenus de l'activité salariale des individus commencent à être mieux connus grâce à des travaux menés au sein d'une collaboration entre l'I.G.S.S. et le C.E.P.S.(1), les revenus des ménages constituent encore un domaine relativement inexploré dans le pays.

Le dernier état relatif à cette question remonte à 1978, date à laquelle le C.E.S.(2) a fait procéder à une enquête dont les résultats furent analysés et publiés au C.E.P.S. en 1980(3).

L'objectif assigné à cette étude ne visait cependant pas à dresser un bilan des revenus pour l'ensemble de la population(4).

Dans cette perspective, le panel socio-économique arrive à point nommé pour fournir des éléments d'information qui, jusqu'à présent, faisaient défaut.

Partant de ces différents constats, ce premier rapport a surtout été conçu pour fournir une vue descriptive sur les revenus : les présentations du revenu disponible [2e partie] et du bien-être économique [3e partie] des ménages répondent à cette exigence.

(1) Les revenus des salariés du secteur privé. Année 1984.

(2) Conseil Economique et Social.

(3) DICKES, P., HAUSMAN, P. et SCHABER, G. (1980), Niveau de vie et Mode de vie de certains ménages du Grand-Duché de Luxembourg (Eléments pour l'étude d'un revenu social minimum); 377 pp.+ Annexes.

(4) En fonction de diverses options prises au niveau du plan d'échantillonnage, les résultats enregistrés dans cette étude ne pouvaient être généralisés à la population des ménages résidant au Luxembourg (cf. Dickes, Hausman et Schaber, (1980), op. cit., p. 10).

Des analyses plus spécifiques sont aussi prévues, mais elles feront l'objet de publications ultérieures.

La quatrième partie de ce rapport constitue une illustration des possibilités offertes par le panel à cet égard; nous y examinerons la situation des ménages par rapport au seuil officiel de pauvreté.

Ce dernier thème prolonge la description générale des revenus dans une perspective qui rencontre directement certaines préoccupations actuelles en matière de gestion de la Protection Sociale.

LE REVENU DISPONIBLE

est formé de :

REVENUS PRIMAIRES

1. Revenus du travail

- . Revenus des salaires
 - salaire mensuel net
 - primes diverses
 - salaire en nature
 - gains d'une activité professionnelle accessoire
- . Revenus des professions indépendantes ou agricoles
 - bénéfices d'une exploitation agricole
 - bénéfices industriels ou commerciaux
 - bénéfices non commerciaux résultant de l'exercice d'une profession libérale
- . Autres revenus du travail
 - salaire d'apprentissage
 - salaire d'un travail occasionnel

2. Revenus de l'autoconsommation

- . Economies provenant de l'élevage, du jardin, etc.

3. Revenus du capital

- . Revenus de l'immobilier
- . Revenus de valeurs mobilières
- . Rentes viagères
- . Rentes d'une assurance privée

REVENUS DE LA REDISTRIBUTION PUBLIQUE

1. Bourses d'études

2. Sécurité Sociale

- . Transferts généraux
 - allocations familiales
 - prestations liées à la maternité
 - pensions d'orphelin
- . Transferts ciblés
 - transferts "santé" transitoires
 - indemnités de chômage
 - transferts "santé" permanents
 - aide sociale 'publique'
 - pensions de vieillesse, retraite, etc.

REVENUS DE LA REDISTRIBUTION PRIVEE

1. Pensions alimentaires

2. Revenus exceptionnels: loto - loterie - tiercé

3. Héritages

4. Aide sociale privée: Croix-Rouge - Caritas - etc.

SECTION 1 : Le Revenu disponible des ménages au Luxembourg
- Synthèse*

* Cette matière est présentée, de façon détaillée, dans la seconde partie de ce rapport.

1.1. Le Revenu disponible

Dans ce rapport, le revenu disponible correspond à l'ensemble des revenus dont le ménage dispose pour consommer et pour épargner.

Ce revenu disponible n'est donc pas strictement limité aux seuls revenus monétaires provenant de l'activité professionnelle [ou d'autres revenus primaires] des membres du ménage; par contre, il englobe d'autres revenus qui s'inscrivent dans la logique de Redistribution soit publique, soit privée des revenus(1).

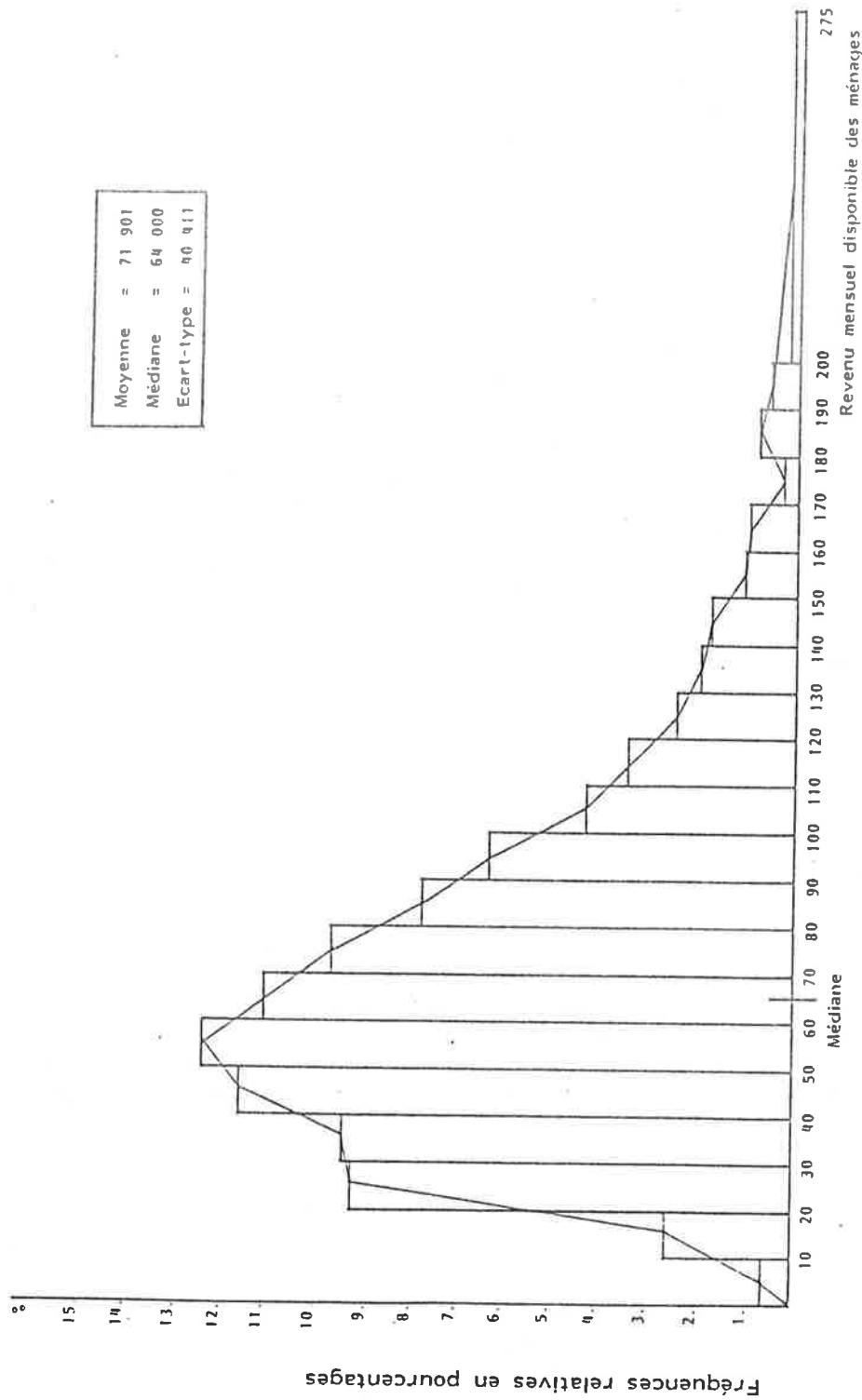
1.2. Le Revenu disponible mensuel 'moyen' des ménages

En avril 1985, le revenu disponible mensuel des ménages s'élevait -en moyenne- à 71 901 francs. Le graphique '1' illustre l'allure de la distribution de ce revenu au sein de notre échantillon.

En l'absence de tout point de repère temporel, il peut être quelque peu délicat de qualifier -dans le seul contexte luxembourgeois- un tel revenu (2).

(1) Les revenus primaires, sont, ici, entendus nets d'impôts et de cotisations sociales. La définition complète et le mode de construction du revenu disponible sont présentés au chapitre 1 de la seconde partie.

(2) Grâce au dispositif mis en oeuvre dans le panel socio-économique, nous aurons bientôt les moyens de suivre l'évolution de ce revenu.



GRAPHIQUE 1.1 : Revenu mensuel disponible des Ménages [en milliers de francs] :
Polygone des fréquences

[Réf. - Avril 1985 - Echantillon pondéré]

CEPS

Comparaison entre le Luxembourg et la Belgique

En 1985, les ménages belges disposaient d'un revenu mensuel moyen(1) équivalent à 54 300 francs et donc, inférieur de quelque 17 600 francs à celui des ménages luxembourgeois.

Cette référence au niveau de vie des ménages belges nous fournit des indications utiles pour apprécier les résultats enregistrés au Luxembourg.

Il y a, certes, des aspects fiscaux et conjoncturels qui sont susceptibles de rendre compte des différences observées, entre les deux pays, en matière de niveau de vie. On ne peut oublier, par exemple, que le taux de chômage doit être multiplié par dix lorsque l'on passe du Luxembourg à la Belgique, etc. Toutefois, un examen -même sommaire- de certains mécanismes liés à la formation des revenus des ménages permet déjà de mieux comprendre le caractère particulier du revenu moyen des ménages au Luxembourg, sinon l'importance relative de celui-ci.

- De ce point de vue, on retiendra tout d'abord que les prestations de la Sécurité Sociale représentent en moyenne:

- 25.2% du revenu disponible moyen des ménages au Luxembourg,
- contre 28.1% en Belgique.

Si l'on considère maintenant, non plus la totalité des échantillons belges et luxembourgeois, mais uniquement les ménages qui disposent soit de revenus du travail, soit de prestations de la Sécurité Sociale, le tableau '1' montre que les montants moyens de ces revenus sont, chaque fois, plus élevés au Luxembourg.

- Une analyse plus circonspecte conduit, ensuite, à des conclusions qui dépassent un constat établi uniquement en termes de rapport de grandeur entre les revenus des ménages belges et luxembourgeois.

(1) Ce revenu a été estimé selon des normes fort proches de celles que nous avons utilisées dans le cadre du PSELL. Les informations concernant la situation des ménages belges en 1985 émanent d'une étude menée auprès d'un échantillon de 6 419 ménages; voir, à ce propos: DELEECK, H., CANTILLON, B., DE LATHOUWER, L., VAN den BOSCH, K. et WYNS, M. : Indicateurs de la Sécurité Sociale (1976-1985), in Revue belge de Sécurité Sociale, Annexe au no. 4-5, 1986, Bruxelles.

TABEAU 1.10 Comparaison des valeurs moyennes des revenus du travail et de la Sécurité sociale, calculés uniquement pour les ménages qui disposent de tels revenus, dans l'échantillon belge et dans l'échantillon luxembourgeois [Réf. Année 1985].

Pays	Valeur moyenne			
	du Revenu disponible dans l'ensemble de l'échantillon	des revenus du travail dans les ménages concernés	des revenus de la Sécurité sociale dans les ménages concernés	des Pensions de vieillesse
	francs	francs	francs	francs
Echantillon luxembourgeois	71 901	69 796	23 609	35 745
Echantillon belge	54 300	53 700	18 200	28 600

CEPS

TABEAU 1.11: Comparaison 'Luxembourg-Lorraine' de la répartition des ménages selon le nombre de groupes de revenus présents dans le ménage [Réf. Année 1985 - Panel socio-économique 'L.L.' et Panel socio-économique lorrain].

Nombre de groupes de Revenus présents dans le ménage	Fréquences en pourcentage	
	LORRAINE	LUXEMBOURG
1	90.0	74.6
2	8.0	18.0
3	1.1	5.4
4	0.7	1.5
5 et plus	0.2	0.5
Ensemble	100.0	100.0

CEPS

Il est bien connu que les salaires, par exemple, sont plus élevés au Luxembourg qu'en Belgique; mais, cette différence n'explique pas à elle seule l'ensemble de l'écart enregistré au niveau du Revenu disponible des ménages dans les deux échantillons en question.

Dans l'appréciation de cet écart, il convient aussi de tenir compte du rôle joué par d'autres facteurs.

Et justement, l'analyse comparative a mis à jour plusieurs aspects intéressants, liés à la constitution des ménages, et qui ont une incidence sur la formation du revenu des ménages dans chaque pays:

- 1° la taille moyenne des ménages est très proche dans les deux échantillons [2.8 personnes au Luxembourg contre 2.84 en Belgique];
- 2° mais, l'augmentation de la taille du ménage correspond plus souvent
 - à un accroissement du nombre d'enfants à charge, en Belgique,
 - à un accroissement du nombre de membres disposant d'un revenu personnel, au Luxembourg.

Le Revenu disponible des ménages luxembourgeois apparaît, ici, sous un jour nouveau.

Son importance [relative par rapport à la Belgique] dépendrait, ainsi, tout autant de la composition même des ménages que, par exemple, de la politique mise en oeuvre, dans le pays, en matière de revenus du travail ou de pensions [cf. tableau 1.10.].

De nouvelles analyses montreront bientôt en quoi le ménage-type au Luxembourg peut être considéré comme différent de celui que l'on rencontre dans les régions voisines.

Mais, il est d'ores et déjà acquis que le mode particulier de constitution des ménages au Luxembourg peut avoir une incidence non négligeable en matière de revenus.

Ceci est étayé par les comparaisons réalisées avec un échantillon de ménages belges, et dont il vient d'être question; mais, une comparaison entre la Lorraine et le Luxembourg conduit aux mêmes conclusions ainsi que le montre le tableau 1.11. Dans ce tableau, il apparaît clairement que les ménages comportant plusieurs groupes de revenus (1) sont plus de deux fois plus nombreux au Luxembourg (25.4%) qu'en Lorraine (10%).

(1) Et, donc, par définition, au moins plusieurs membres du ménage disposant de revenus personnels (cf. chapitre 2, 1re partie).

Cette approche comparative, qui vient d'être esquissée brièvement, fournit -de façon indirecte- des éléments permettant de mieux situer le revenu moyen des ménages luxembourgeois. Mais, il faut aussi savoir que le dispositif de notre étude 'panel' permettra, en outre, de mieux saisir la valeur relative de ce revenu dans le contexte luxembourgeois dès lors que l'évolution de celui-ci pourra être suivie d'une année à l'autre.

TABEAU 1.12 : Composition du revenu disponible des ménages
en fonction des différents revenus primaires
[Réf. Avril 1985 - Echantillon pondéré]

Type de revenu	En pourcentage de la masse totale des revenus cumulés dans l'échantillon	
- Revenus salariaux (salaires nets, primes, etc.)	61.86	} 74.31
- Revenus nets de l'entreprise individuelle	8.66	
- Revenus du capital	2.47	
- Autres revenus primaires (salaire d'apprenti, auto-consommation, etc.)	1.32	
- Revenus de la Redistribution publique	25.32	[dont 17.83% pour pensions de vieillesse]
- Revenus de la Redistribution privée	0.37	
Ensemble des ménages [n = 2013]	100.0	

CEPS

1.3. Composition du Revenu disponible

Le revenu disponible des ménages ne constitue pas une donnée constante au cours du temps.

Si l'on prend l'exemple de la Belgique, on s'aperçoit que le revenu disponible a diminué au cours des dix dernières années(1). Mais, l'importance relative des différents éléments composant le revenu disponible varie aussi au cours du temps; ainsi, pour les pays appartenant à la C.E.E., on observe -depuis une vingtaine d'années, une régression régulière des revenus primaires au profit des prestations de la Sécurité sociale(2).

Nous ne sommes pas encore en mesure d'établir un diagnostic précis à propos de ce type d'évolution au Luxembourg et pour la situation concrète des ménages (3).

Dans cette perspective, l'examen de la composition du revenu disponible des ménages en avril 1985 constitue un premier pas.

Selon le bilan dressé au tableau 1.12, les revenus primaires représentent pratiquement les trois-quarts de la masse totale des revenus perçus dans les ménages. La seconde source [la plus importante] de revenus est constituée par les pensions de vieillesse qui interviennent -dans le total- pour 17.83%. Ensemble, les revenus primaires et les pensions de retraite forment l'essentiel des revenus perçus par les ménages, c'est-à-dire 92.14%.

(1) Le montant moyen du revenu disponible des ménages est passé, en Flandres, de 57 600 frs./mois à 55 600 frs./mois entre 1976 et 1985. Voir, à ce propos, DELEECK et al. (1986), op. cit., p. 36.

(2) Ceci a été vérifié concrètement pour la partie flamande de la Belgique où l'on enregistre les différences suivantes:

Montant moyen [pour ménages bénéficiaires uniquement]	1976	1985
. du revenu du travail.....	60 400	54 200
. des revenus de la Sécurité sociale au total	16 100	17 000
. des pensions.....	21 700	27 600
. du chômage.....	19 200	15 400

(3) En prenant comme base de comparaison les résultats de l'enquête C.E.S. réalisée en 1978 et ceux du panel socio-économique pour 1985, il semblerait -au premier abord- que le revenu disponible des ménages soit resté relativement stable, au Luxembourg, durant cette période 1978-1985:

Valeur Médiane du Revenu disponible des Ménages [en francs de 1985]:

- Enquête C.E.S. [1978], échantillon pondéré = 65 466 frs./mois
- Enquête PSELL 85, échantillon pondéré = 64 000 frs./mois

TABEAU 1.13 : Répartition des ménages et du Revenu disponible selon le nombre de revenus primaires (y compris les Pensions de retraite), dont ils disposent.
[Réf. Avril 1985 - Echantillon pondéré]

NOMBRE de Revenus primaires [y compris Pensions de retraite]	FREQUENCES relatives % [col.1]	Montant moyen du Revenu disponible [en francs] [col.2]
Aucun	10.5	33 278
Un seul	39.0	54 840
Deux	28.5	78 332
Trois	13.0	99 832
Quatre	5.6	120 681
Cinq	2.0	136 445
Six et plus	1.4	155 776
Ensemble des ménages [n = 2013]	100.0	71 901

CEPS

En comptabilisant le nombre des revenus primaires et de pensions de vieillesse par ménage, nous pouvons connaître davantage certains mécanismes dont dépend, concrètement, le niveau de vie des ménages. De ce point de vue, il apparaît clairement que le revenu disponible constitue la "résultante" des différentes sources de revenus apportées par un seul membre du ménage ou plusieurs.

Le tableau 1.13. indique clairement le mode selon lequel se constitue le niveau de vie des ménages :

- pour la moitié des ménages, ce sont au moins deux revenus distincts qui contribuent à l'établissement du niveau de vie;
- dans quatre ménages sur dix, le niveau de vie est assuré par une seule source de revenu;
- enfin, pour une minorité de cas (un sur dix), le niveau de vie dépend d'une source différente.

La colonne '2' du tableau 1.13. permet d'apprécier l'effet de cette diversification des revenus sur le niveau de vie. Ces résultats montrent aussi, de façon indirecte, la nécessité d'une approche qui repose sur un inventaire complet des revenus dans les ménages lorsque l'on envisage le niveau de vie de ceux-ci(1).

1.4. Le revenu disponible et les caractéristiques des ménages

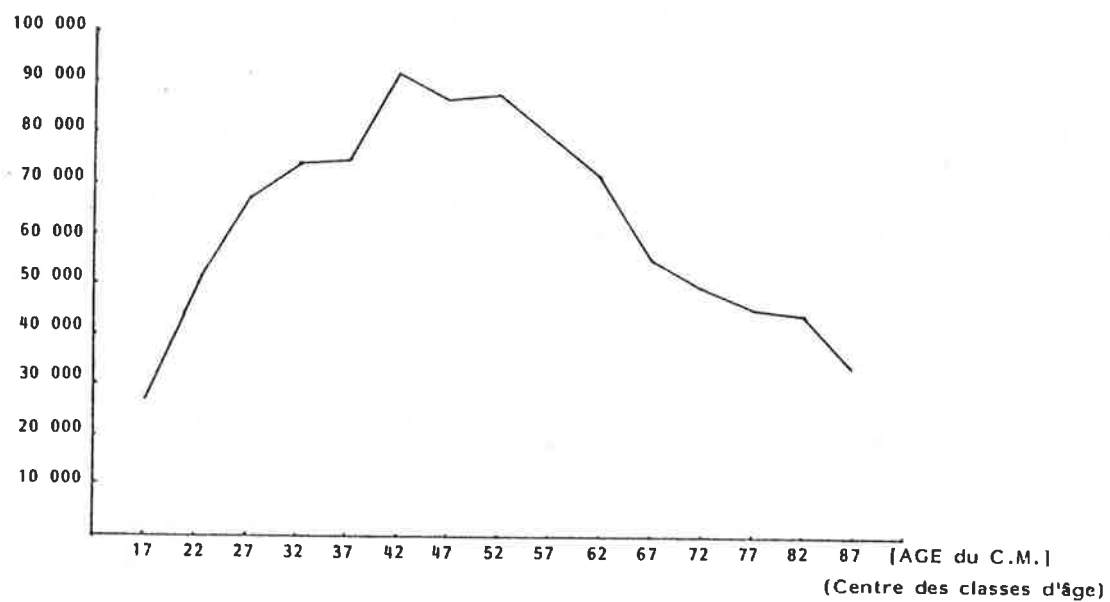
Des statistiques examinées jusqu'à présent, nous ne retiendrons -ici- qu'une seule chose, à savoir que le niveau de vie n'est pas une donnée homogène au sein de notre échantillon, loin s'en faut.

Parmi les éléments susceptibles d'influencer ce niveau de vie, nous avons déjà vu que l'effet dû à la composition du revenu disponible n'était pas négligeable. Mais, cette analyse de la composition du revenu disponible renvoie en dernière instance, à la composition du ménage lui-même.

A quelles caractéristiques du ménage le niveau de vie est-il surtout sensible? C'est ce que nous allons découvrir au cours des deux prochains paragraphes.

(1) Ces résultats indiquent le risque d'erreur que l'on encourt si l'on tente de dégager le niveau de vie des ménages en utilisant comme seule référence des situations professionnelles individuelles.

Revenu
disponible
[en francs]



GRAPHIQUE 1.2 : Montant moyen du revenu disponible des ménages
par classe d'âge du chef de ménage

CEPS

1.4.1. Les caractéristiques du Chef de Ménage [C.M.]

La répartition du revenu disponible est pratiquement sensible à toutes les caractéristiques du C.M.(1), hormis à la nationalité de celui-ci.

Voici, résumé en quelques points, le bilan de cette confrontation entre les caractéristiques du C.M. et le niveau de vie des ménages :

- . de toutes les caractéristiques du C.M. prises en compte dans nos analyses, c'est à l'âge du C.M. que le niveau de vie est le plus sensible; le niveau est plus élevé au sein des tranches d'âges comprises entre 42 et 55 ans et diminue lorsque l'on se rapproche des tranches d'âge extrêmes [cf. graphique '1.2'];
- . c'est à la situation familiale du C.M. que le niveau de vie est ensuite le plus sensible en second lieu:
 - * le revenu disponible moyen est plus élevé dans les ménages où le C.M. est marié [82 273 frs./mois];
 - * il diminue ensuite dès lors que le C.M. est séparé, divorcé, célibataire, veuf/veuve [50 843 frs./mois dans ce dernier cas];
- . en troisième lieu, le niveau de vie des ménages varie fortement selon la position que le C.M. occupe par rapport à l'emploi ainsi que l'indique le tableau '1.14.';
- . enfin, le niveau de vie est aussi sensible, mais plus faiblement, au sexe du C.M.;

Par contre, on n'observe aucune différence significative du revenu disponible: selon que le C.M. est de nationalité luxembourgeoise ou étrangère.

1.4.2. Les principales caractéristiques des ménages

Le fait d'identifier le ménage uniquement par les caractéristiques du C.M. constitue un mode de présentation fort pratique; mais, pour rendre compte du niveau de vie des ménages, cette première démarche risque d'être incomplète(2); c'est le cas, en particulier, chaque fois que le revenu disponible ne correspond pas exactement aux ressources propres au C.M. mais est davantage construit comme la "résultante" des contributions financières de plusieurs membres du ménage.

(1) retenues dans le cadre de cette étude.

(2) sauf pour les ménages constitués d'une seule personne [c'est-à-dire 418 ménages sur 2013, dans l'échantillon pondéré].

TABEAU 1.14 : Revenu disponible moyen du ménage selon la position du C.M. par rapport à l'EMPLOI
[Réf. Avril 1985 - Echantillon pondéré]

Position du Chef de Ménage par rapport à l'EMPLOI	Revenu disponible moyen du ménage [en francs]	
- A un emploi:		
. à son compte	99 278	} 81 556
. ouvrier	66 235	
. employé	94 481	
- Recherche un emploi	37 709	
- Pensionné pour invalidité	58 762	
- Retraité	60 126	
- Tient le ménage	47 914	
Ensemble des ménages [n = 2013]	71 901	

CEPS

TABEAU 1.15 : Répartition du Revenu disponible et des Ménages selon le nombre de membres ayant des revenus personnels dans le ménage
[Réf. Avril 1985 - Echantillon pondéré]

Nombre de membres ayant des revenus personnels dans le ménage	Revenu moyen disponible [en francs]	Fréquences [en %]
Aucun	0	0.1
1 membre	51 756	52.5
2 membres	83 002	33.1
3 membres	106 930	9.1
4 membres	132 110	3.5
5 membres et plus	172 467	1.6
Ensemble de l'échantillon [n = 2013]	71 901	100.0

CEPS

. Le tableau 1.15 permet d'apprécier l'importance de ce phénomène ainsi que l'impact de ce dernier sur le niveau de vie des ménages:

- + dans l'ensemble de l'échantillon, près de la moitié des ménages comptent au moins deux personnes qui contribuent distinctement, par leurs revenus propres, à établir le niveau de vie du ménage;
- + mais, si l'on prend comme base de calcul les seuls ménages vraiment concernés ici [c'est-à-dire: ceux qui comptent au moins deux membres], on observe le fait suivant:

dans six ménages sur dix, le niveau de vie est assuré par deux membres [au moins] qui disposent de revenus personnels.

Cette première illustration traduit bien toute la complexité de la problématique du niveau de vie des ménages.

Le montant moyen du revenu disponible peut, certes, paraître quelque peu élevé en première analyse; mais, un tel résultat prend toute sa signification lorsqu'il est mis en rapport avec des mécanismes concrets qui sous-tendent la construction du niveau de vie des ménages dans le pays.

On retrouve, ici, un aspect qui a déjà été évoqué en tête de ce chapitre, à savoir que le niveau de vie mesuré au Luxembourg dépendrait -pour une large part- du mode particulier de composition des ménages [où l'on trouve plus souvent plusieurs détenteurs de revenus]. Si l'on compare, d'ailleurs, la situation du Luxembourg à celle observée dans les régions voisines [Belgique et Lorraine], on remarque que le Luxembourg se caractérise surtout:

- par un taux d'enfants à charge/ménage, plus faible;
- et, par un taux plus élevé de personnes économiquement actives(1) ou disposant d'une pension de retraite.

Concrètement, cela se traduit dans notre échantillon de la façon suivante:

- + près d'un ménage sur trois comprend au moins
 - . deux personnes qui participent activement à la vie économique (2)
- et/ou
 - . une personne retraitée ou pensionnée pour invalidité.

(1) C'est-à-dire de personnes qui ont un emploi.

(2) En plus du C.M., le second membre 'actif' est soit le conjoint du C.M., soit un enfant du C.M. pour lequel l'entrée dans la vie active ne correspond pas automatiquement à une rupture avec le ménage des parents.

TABEAU 1.16 : Revenu disponible de familles-types de salariés, en pourcentage du Revenu disponible moyen dans l'ensemble de l'échantillon de ménages

[Réf. Avril 1985 - Echantillon pondéré]

Caractéristiques du Chef de Ménage et de son Conjoint	REVENU DISPONIBLE DE CHAQUE FAMILLE-TYPE			
	Aucun enfant à charge	Un enfant à charge	Deux enfants à charge	Trois enfants à charge
1. OUVRIER				
1.1. Conjoint inactif	61.4	67.4	76.7	82.8
1.2. Conjoint actif	94.1	102.7	87.4	97.4
2. EMPLOYE				
2.1. Conjoint inactif	94.2	104.3	118.2	143.3
2.2. Conjoint actif	138.0	168.2	194.8	230.3

CEPS

En outre, le travail rémunéré de deux conjoints [ménages 'duo'] devient/ou redevient une stratégie de plus en plus nécessaire pour assurer le niveau de vie du ménage; l'importance de cette tendance a été récemment reconnue en Belgique(1); au Luxembourg, il semble que nous observions le même phénomène puisque ces ménages 'duo' représentent un cas sur trois du sous-échantillon concerné(2).

Le revenu disponible des ménages 'duo' s'élève, en moyenne, à 97 940 frs/mois (3).

Au premier abord, ce résultat semble sanctionner positivement la stratégie mise en oeuvre dans les ménages 'duo'. Ce bilan général masque, cependant, des situations très différentes ainsi qu'on peut s'en rendre compte à l'examen du tableau 1.16. Ce dernier permet d'établir une confrontation directe entre ménages 'mono' et 'duo' pour des familles-types dont le C.M. est salarié. Ce tableau montre:

- d'une part, le clivage des niveaux de vie selon le statut professionnel du C.M.(4),
- et, d'autre part, l'impact différentiel de l'activité rémunérée du conjoint sur le niveau de vie de chaque famille-type: cette activité professionnelle du conjoint contribue plus fortement à élever le niveau de vie lorsque le C.M. est 'employé' et ce, dans chaque cas de figure.

(1) Voir à ce propos: BUELENS, H., L'exploration interne de l'évolution des revenus, des dépenses et de la problématique financière des ménages de 1960 à 1984, in: Les Niveaux de vie des Belges - Actes du 7e Congrès des Economistes belges de langue française (Commission 6, Titre 1, Partie 1, Chap. 6).

(2) C'est-à-dire: le sous-échantillon des ménages où le C.M. et son conjoint sont tous deux en âge d'exercer une activité professionnelle.

(3) Ce R.D. est donc supérieur de 26 000 francs/mois au montant moyen du R.D. calculé pour l'ensemble des ménages de l'échantillon. Pour être apprécié à sa juste valeur, ce R.D. des ménages 'duo' doit être comparé :

- au R.D. moyen des couples mariés sans enfant : 64 374 francs [avec ou sans une autre personne]
- au R.D. moyen des couples mariés avec enfant* : 90 282 francs [avec ou sans une autre personne].

* Il s'agit d'un enfant qui est à charge du couple ou non.

(4) A une exception près, le niveau de vie est toujours supérieur au R.D. moyen de l'échantillon lorsque le C.M. est 'employé'; c'est exactement l'inverse lorsque le C.M. est 'ouvrier'.

TABEAU 1.17 : Répartition du Revenu disponible* selon la Typologie familiale
[Réf. Avril 1985 - Echantillon pondéré]

Typologie familiale	REVENU DISPONIBLE	
	Montant moyen (en francs) [col. 1]	en % du R.D. moyen dans l'échantillon [col. 2]
10. Ménages non familiaux	42 646	59.3
20. Familles monoparentales (Mère ou père seul(e) avec enfant(s) à charge)	59 598	82.9
30. Père/mère avec un enfant adulte	66 716	92.8
31 Père/mère avec un enfant adulte et un (ou plusieurs) enfant(s) à charge	68 252	94.9
40. Familles nucléaires ⁽¹⁾ , sans enfant à charge	62 607	87.1
41. Familles nucléaires, avec un enfant à charge	71 952	100.1
42. Familles nucléaires, avec deux enfants à charge	78 755	109.5
43. Familles, nucléaires, avec trois enfants à charge, ou plus	87 054	121.1
50. Familles claniques ⁽²⁾ , sans enfant à charge	106 701	148.4
51. Familles claniques, avec un enfant à charge	105 880	147.3
52. Familles claniques, avec deux enfants à charge	115 568	160.7
53. Familles claniques, avec trois enfants à charge ou plus	115 019	160.0
Ensemble de l'échantillon	71 901	100.0%

(1) Il s'agit d'une famille formée de deux personnes vivant en couple, mariées ou non.

(2) Les familles claniques sont composées de trois adultes (ou plus) qui ont -entre eux- des liens de parenté (ex.: C.M. + conjoint + belle-mère du C.M.).

* En abrégé: R.D.

CEPS

L'interprétation du niveau de vie des ménages constitue une opération délicate, à plus d'un titre. Ainsi que nous l'avons vu au travers de quelques illustrations, cette opération implique nécessairement le recours à de nombreuses caractéristiques. Ces caractéristiques peuvent être éventuellement combinées entre elles et fournir, de cette façon, une image plus synthétique des ménages.

Le tableau 1.17 fournit un exemple d'une telle démarche où les ménages sont, en effet, regroupés en fonction de plusieurs critères [taille, mode d'organisation interne, enfants à charge] et présentés sous forme d'une typologie familiale.

Il est ainsi possible d'examiner la répartition du Revenu disponible au sein de différents types familiaux aisément identifiables (cf. col. '1'); ce même tableau permet aussi d'interpréter directement le niveau de vie de chaque type familial par rapport au niveau de vie moyen dans l'ensemble de l'échantillon (cf. col. '2').

1.5. Présentation du Revenu Disponible par déciles

La description du niveau de vie des ménages ne se limite pas à en commenter la seule valeur moyenne; dans notre échantillon, cette valeur est -certes- relativement élevée; mais cela n'exclut pas une large disparité de niveaux de vie autour de cette moyenne ainsi que nous en avons déjà fourni la preuve à plusieurs occasions.

Le classement de notre échantillon par déciles établis selon le Revenu Disponible permet de cerner plus précisément ce phénomène de dispersion.

1.5.1. Dans cette perspective, le tableau 1.18 retrace -dans sa première partie- l'évolution du R.D. des ménages, décile par décile (cf. col. '1' à '3').

Pour le Luxembourg, l'écart de niveau de vie entre le premier et le dernier décile est, bien sûr, important; mais, comparativement à la situation des régions voisines, il y a lieu de noter que cet écart est, d'un côté, fort semblable à celui de la Belgique et, de l'autre, nettement plus faible qu'en Lorraine.

Cette dispersion du R.D. recouvre, en quelque sorte, les inégalités de niveaux de vie existant entre les ménages. Cette inégalité de répartition peut être aussi appréciée sous une autre forme, dans la seconde partie du tableau 1.18 (col. '4' à '6') où est consignée la part de la masse totale du R.D. qui revient à chaque décile.

TABLEAU 1.18 : Répartition du Revenu disponible par déciles de ménages en 1985: Comparaison entre le Luxembourg, La Lorraine et la Belgique.

Déciles de ménages selon leur Revenu disponible	REVENU DISPONIBLE MOYEN par mois			Déciles de ménages selon leur Revenu disponible	PART DU REVENU DISPONIBLE total perçu: en %		
	BELGIQUE* [frs.belges] [col.1]	LUXEMBOURG [francs lux.] [col.2]	LORRAINE** [frs.français] [col.3]		BELGIQUE [col.4]	LUXEMBOURG [col.5]	LORRAINE [col.5]
1	18 000	21 306	2 002	1	3.3	2.95	2.15
2	26 600	33 833	3 995	2	4.9	4.71	4.31
3	32 700	43 236	5 193	3	6.0	6.02	5.69
4	39 300	51 775	6 297	4	7.2	7.23	6.79
5	46 000	53 570	7 376	5	8.5	8.31	8.08
6	53 000	68 439	8 569	6	9.8	9.53	9.39
7	61 100	78 562	9 993	7	11.2	10.93	10.95
8	69 500	91 507	11 923	8	12.9	12.75	13.07
9	81 900	110 344	14 225	9	15.1	15.22	15.36
10	115 100	160 701	22 096	10	21.1	22.36	24.21
Ensemble des ménages	54 300	71 901	9 176	Ensemble des ménages	100.0	100.0	100.0

* Enquête C.S.B., 1985, auprès de 6 419 ménages. Source: DELEECK, H., et al., 1986, op. cit., p. 20.

** Source: Panel socio-économique lorrain, 1ère vague, 1985; échantillon = 716 ménages [Etude réalisée conjointement au panel luxembourgeois par A.D.E.P.S., C.N.R.S.-Nancy, et la D.R.Lorraine de l'INSEE. Pour la Lorraine, le Revenu disponible inclut le revenu imposable pour les salariés.

CEPS

Pour le Luxembourg, (col.'5'), cette inégalité est nettement perceptible lorsque l'on oppose la situation des déciles extrêmes:

- alors que les 10% des ménages dont le niveau de vie est le plus bas [1er décile] perçoivent moins de 3% de l'ensemble des R.D., la part des 10% des ménages les plus aisés [10e décile] atteint plus du cinquième de ce même total [c'est-à-dire: une part 7.5 fois plus importante].

Cette inégalité de répartition du R.D. n'est guère différente dans les trois échantillons considérés; les 50% des ménages les plus 'riches' dans chaque échantillon perçoivent respectivement pour la Belgique, le Luxembourg et la Lorraine:

70.1%, 70.8% et 73% de la masse totale des Revenus disponibles.

1.5.2. La présentation du R.D. par déciles peut être aussi adaptée à d'autres fins. Dans ce rapport, nous l'avons -par exemple- utilisée pour illustrer la répartition:

- des caractéristiques socio-économiques et démographiques des ménages,
- des grandes catégories du revenu.

Pour le Luxembourg, cette approche(1) est tout à fait nécessaire dans la mesure où l'on peut en retirer une série d'informations concernant les mécanismes de répartition -peu connus jusqu'ici- des différents types de revenus entre les ménages.

Dans le cadre de cette synthèse, nous nous intéresserons à une seule question, à savoir: "Les mécanismes de répartition des principaux types de revenus [Revenus du travail, de la Sécurité sociale et pensions] fonctionnent-ils de la même façon au Luxembourg qu'en Belgique ou en Lorraine?" En dépit d'une différence sensible de niveau de vie, ces trois régions ou pays se caractérisent par une répartition fort semblable du Revenu disponible; l'examen de cette question revêt donc une acuité toute particulière.

Les tableaux '1.19' et '1.20' vont nous permettre d'envisager cette question sous deux aspects complémentaires:

- a. dans quelle mesure, tout d'abord, les ménages de chaque décile sont-ils concernés par les types de revenus considérés?
[cf. tableau '1.19']

(1) Cette approche est développée dans le chapitre 3 de la seconde partie de ce rapport.

TABLEAU 1.19 : Ménages -en pourcentages de chaque décile du Revenu disponible- qui perçoivent des revenus: du travail, de la Sécurité Sociale et des pensions en 1985
COMPARAISON: LUXEMBOURG, LORRAINE et BELGIQUE

Déciles de Ménages selon leur Revenu disponible	MENAGES, EN POURCENTAGE DE CHAQUE DECILE, QUI PERÇOIVENT:									
	des revenus du travail			des revenus de la Sécurité Sociale			des pensions			
	BELG.* (1)	LUX. (2)	LOR. (3)	BELG. (4)	LUX. (5)	LOR. (6)	BELG. (7)	LUX. (8)	LOR. (9)	
1	8.2	20.0	21.5	81.8	78.9	76.8	61.6	62.4	68.1	
2	24.2	42.6	40.6	78.6	71.6	77.7	55.7	50.8	65.5	
3	40.5	58.2	45.0	72.8	75.8	68.9	45.7	36.3	54.8	
4	55.7	70.8	69.0	79.8	75.5	76.9	32.5	34.4	34.9	
5	73.0	81.3	69.4	81.4	78.8	69.1	22.8	29.4	35.2	
6	75.8	86.4	83.3	78.4	76.8	68.3	21.7	25.2	21.3	
7	84.6	90.9	93.2	79.2	73.9	68.8	16.9	27.0	24.6	
8	91.0	91.3	88.0	81.5	75.6	63.8	11.6	29.6	24.8	
9	90.5	96.2	94.8	81.7	79.6	66.3	14.1	31.3	19.5	
10	90.5	98.9	85.0	78.3	78.1	72.5	10.6	32.4	34.5	
% dans l'ensemble de l'échantillon	63.4	73.7	69.1	79.4	76.4	70.9	29.3	35.9	38.3	

CEPS

* idem. tableau '9', page 22.

- b. comment est répartie la masse de chacun de ces types de revenus entre les déciles de ménages?
[cf. tableau '1.20']

• Les revenus du travail

- Le pourcentage de ménages concernés par ce revenu est légèrement plus important au Luxembourg [73.7% en moyenne; cf. tableau '1.19': col. 1 à 3]. Cette légère différence peut expliquer, partiellement, le niveau de vie plus élevé que l'on enregistre au Luxembourg: et ce, d'autant plus, que le pourcentage de ménages bénéficiaires de ce revenu est plus important dans les déciles supérieurs au Luxembourg, comparativement aux deux autres échantillons.
- Du point de vue de la répartition de l'ensemble des revenus du travail [cf. tableau '1.20'], on observe la même tendance dans les trois échantillons: ces revenus sont plus concentrés dans les déciles supérieurs.

• Les revenus de la Sécurité Sociale

De ce point de vue, le Luxembourg apparaît en seconde position, après la Belgique où l'on observe la population la plus élevée de ménages bénéficiant de revenus de la Sécurité sociale.(1)

En Lorraine, comme en Belgique, la proportion de ces ménages tend à diminuer lorsque le R.D. s'élève; par contre, au Luxembourg, tous les déciles semblent pratiquement concernés de la même façon par les revenus de la Sécurité Sociale(2).

Au vu de ces résultats, le Luxembourg apparaît plutôt comme un pays "égalitaire" en matière de revenus de la Sécurité Sociale. Cette impression est encore confirmée par l'examen des colonnes 4, 5 et 6 du tableau '1.20' :

- les 50% des ménages les plus aisés perçoivent exactement 50.5% de l'ensemble des revenus de la Sécurité Sociale dans l'échantillon luxembourgeois contre 43.6% en Belgique et 54.3% en Lorraine.

(1) Dans l'échantillon luxembourgeois, 76.4% des ménages perçoivent de tels revenus [cf. tableau '1.19'].

(2) A une seule exception près [2e décile], la proportion des ménages bénéficiaires de revenus de la Sécurité Sociale varie dans une fourchette de 2 à 3% autour du pourcentage moyen dans l'échantillon luxembourgeois.

TABLEAU 1.20 : Comparaison de la répartition de certaines masses de revenus en 1985
-au Luxembourg, en Lorraine et en Belgique- selon les déciles du Revenu disponible des ménages

Déciles de Ménages selon leur Revenu disponible	REPARTITION -en pourcentage- DE LA MASSE TOTALE									
	du revenu du travail			du revenu de la Sécurité Sociale			des pensions			
	BELG.* (1)	LUX. (2)	LOR.** (3)	BELG. (4)	LUX. (5)	LOR. (6)	BELG. (7)	LUX. (8)	LOR. (9)	
1	0.5	0.86	0.38	9.7	8.94	6.20	13.5	10.08	7.41	
2	1.6	2.56	2.15	12.7	11.06	8.64	16.8	12.43	10.09	
3	3.3	4.46	3.48	12.7	10.06	10.83	15.8	10.90	13.33	
4	5.5	6.32	5.72	11.3	9.76	9.44	12.1	10.29	9.40	
5	7.8	8.02	6.94	10.2	9.16	10.59	9.0	8.30	11.27	
6	9.6	9.84	9.54	10.4	9.03	9.72	9.3	8.12	7.00	
7	12.3	11.80	12.35	9.6	9.10	7.91	7.5	8.44	5.46	
8	15.3	13.64	14.42	8.0	10.29	11.28	5.5	10.81	9.48	
9	17.3	16.73	19.13	8.4	10.78	7.73	5.7	9.58	6.45	
10	26.5	25.77	25.89	7.2	11.28	17.66	4.4	10.46	20.11	
Total	100.0	100.00	100.00	100.0	100.00	100.00	100.0	100.00	100.00	

* idem. tableau précédent.

** idem. tableau '9', page 22.

CEPS

Il peut être, ensuite, intéressant de noter que cette répartition "égalitaire" se maintient aussi pour les pensions [qui représentent, au Luxembourg, 71% des revenus distribués aux ménages par la Sécurité Sociale]:

- Tandis que la répartition de la masse des pensions varie sensiblement d'un décile à l'autre en Belgique et en Lorraine, elle est, en revanche, beaucoup plus constante au Luxembourg [cf. tableau '1.20', col. 7, 8 et 9].

De ce dernier examen, on pourrait -une fois de plus- conclure que le Luxembourg apparaît comme un pays fonctionnant de façon "égalitaire" en matière de répartition des revenus de la Sécurité Sociale. Il ne faudrait pas, toutefois, se méprendre sur le sens de cette conclusion:

- * Il est établi que, dans un sens statistique, chaque décile reçoit, au Luxembourg, une fraction relativement semblable de la masse totale des pensions;
- * mais, cette répartition de la masse des pensions n'est pas du tout symétrique à la répartition des ménages bénéficiaires de ce revenu dans chaque décile(1); le taux de ménages bénéficiaires tend à diminuer au fur et à mesure que l'on monte dans la hiérarchie des déciles [cf. tableau '1.19', col. 8];
- * il s'ensuit que la part de la masse totale des pensions qui revient aux déciles extrêmes est pratiquement identique; mais, cette part est à partager entre 62.4% des ménages dans le cas du premier décile et entre 32.4%, seulement, des ménages du 10e décile(2).

Cette illustration montre bien que la répartition -apparemment égalitaire- de la masse des revenus de la Sécurité Sociale peut, concrètement, recouvrir une inégalité importante, ainsi que nous venons de le voir pour les barèmes de pensions.

Dans cet exemple précis, on se rend compte que les logiques qui contribuent à élever le niveau de vie des ménages, ont davantage tendance à s'additionner dans les déciles supérieurs:

- ainsi, c'est dans le dernier décile que l'on enregistre les revenus du travail les plus élevés -en moyenne- et ce, pour la quasi-totalité des ménages [98.9%];
- et, c'est encore, dans ce dixième décile que l'on rencontre les pensions dont les montants sont les plus importants.

(1) Alors que c'est le cas en Belgique.

(2) Il faut noter qu'en Lorraine, cette disproportion est encore plus flagrante.

En dernier ressort, ces mécanismes qui tendent à augmenter le niveau de vie, rappellent certains aspects que nous avons déjà évoqués à propos du mode particulier selon lequel se constituent certains ménages au Luxembourg, à savoir: la présence de plusieurs titulaires de revenus [du travail/de la Sécurité Sociale].

SECTION 2 : <u>Le bien-être économique des ménages</u>
--

[Synthèse de la troisième partie du rapport]

Dans la section précédente, nous avons utilisé le Revenu disponible pour décrire et comparer les ressources nettes des ménages dans une perspective absolue. Une telle démarche présente, toutefois, certaines imperfections: elle conduit, par construction, à mesurer de la même façon le niveau de vie de ménages dont la composition est éventuellement différente.

Or, on peut difficilement admettre qu'un ménage de cinq personnes dispose, à revenu égal, d'un pouvoir d'achat identique à celui d'un ménage d'isolé, par exemple.

En vue d'établir une nette distinction entre différentes approches possibles du revenu des ménages, nous avons adopté la solution suivante:

- l'expression "niveau de vie"(1) est employée dans le cadre de l'approche générale ou absolue, c'est-à-dire celle qui s'attache à examiner les caractéristiques et la composition des ressources nettes des ménages;
- par contre, la notion de "bien-être économique" est utilisée lorsqu'il s'agit plus précisément de pouvoir comparer les consommations des ménages et lorsqu'il est donc nécessaire de relativiser les diverses situations de ménages et de déterminer la valeur moyenne des parts individuelles de chaque membre au sein de chaque ménage.

Cette seconde approche de la situation financière des ménages est résumée dans la présente section.

Le "bien-être économique" est, ici, mesuré par le revenu disponible par Unité de Consommation et par Ménage. Cette procédure remédie en partie à l'inconvénient signalé plus haut.

(1) ou : "niveau de ressources nettes".

Les résultats que nous examinerons dans cette perspective du bien-être économique, tranchent radicalement avec la situation qui a été illustrée, précédemment, du point de vue du niveau de vie.

Ceci est surprenant, mais seulement en apparence.

En effet, lorsque l'on analyse les ressources nettes par ménages, il est normal de constater que ce sont les ménages de grande taille qui cumulent le plus de ressources nettes.

Mais, si ces mêmes données sont exprimées par 'unité de consommation' à l'intérieur du ménage, il est tout aussi normal que la part individuelle(1) qui revient à chaque membre du ménage aura tendance à être plus importante pour les isolés -par exemple- que pour les personnes appartenant à une famille nombreuse.

(1) Il s'agit, ici, de parts fictives dont peuvent théoriquement disposer -en moyenne- les membres d'un même ménage, selon le système de pondération utilisé comme référence [le système de pondération adopté pour cette étude est présenté dans l'introduction de la troisième partie de ce rapport].

2.1. Présentation du R.D./U.C., par ménages

- 2.1.1. Le graphique '1.3' illustre la distribution des ménages de notre échantillon en fonction du R.D./U.C., par ménages.

Le niveau moyen du bien-être économique atteint ici une valeur assez élevée [32 390 frs./U.C. par ménage et par mois].

Ce bilan général recouvre cependant des situations très contrastées:

- 50% des ménages, ont, bien sûr, un niveau de bien-être économique supérieur à 29 179 frs. par mois [valeur de la médiane];
- mais, 6% des ménages disposent d'un R.D./U.C. inférieur à 15 000 frs./mois.

- 2.1.2. Le bien-être économique des ménages est associé à certaines caractéristiques du C.M.; mais, cette relation est nettement plus faible que celle observée pour le niveau de vie [cf. section 1].

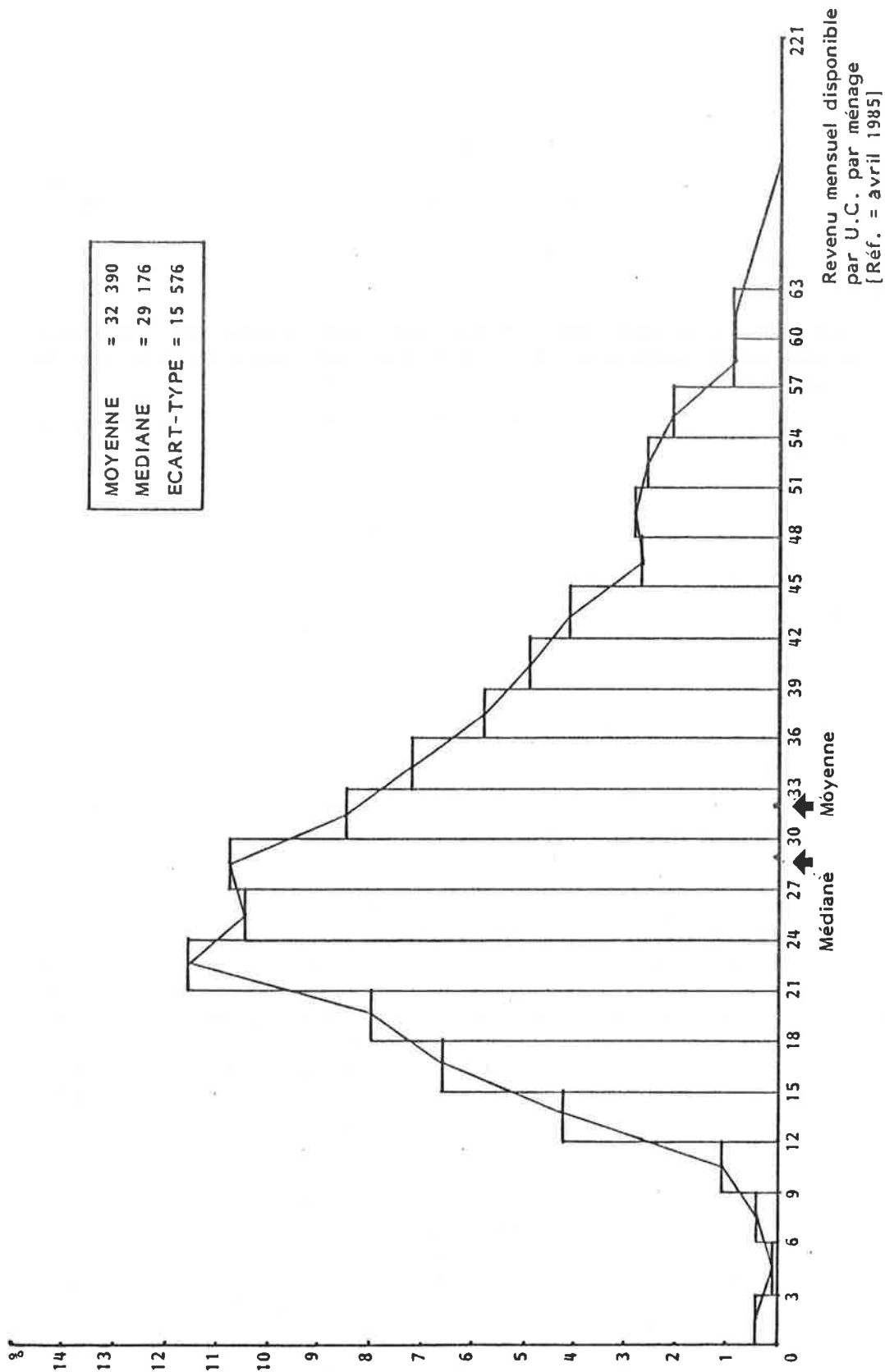
De ce point de vue, on retiendra surtout que le niveau de bien-être économique:

- n'est pas sensible au fait que le C.M. est un homme ou une femme;
- est légèrement associé à l'âge et à la nationalité du C.M.;
- et, davantage encore, à la situation familiale et à la position socio-économique du C.M.

Ainsi que le montre le graphique '1.4', le niveau de bien-être économique varie peu avec l'âge du C.M.. Ce résultat peut, dans une certaine mesure, constituer un fait intéressant, sinon surprenant. Il convient, en particulier, d'observer la situation des ménages dont le chef appartient aux classes d'âge les plus jeunes [entre 25 et 35 ans]. C'est dans ces ménages que l'on enregistre le niveau de bien-être économique le plus élevé [légèrement plus élevé que celui des ménages où le C.M. est âgé de 55 à 64 ans].

Parmi les différents éléments susceptibles d'influencer les données dans ce sens, il faut -à première vue- tenir compte:

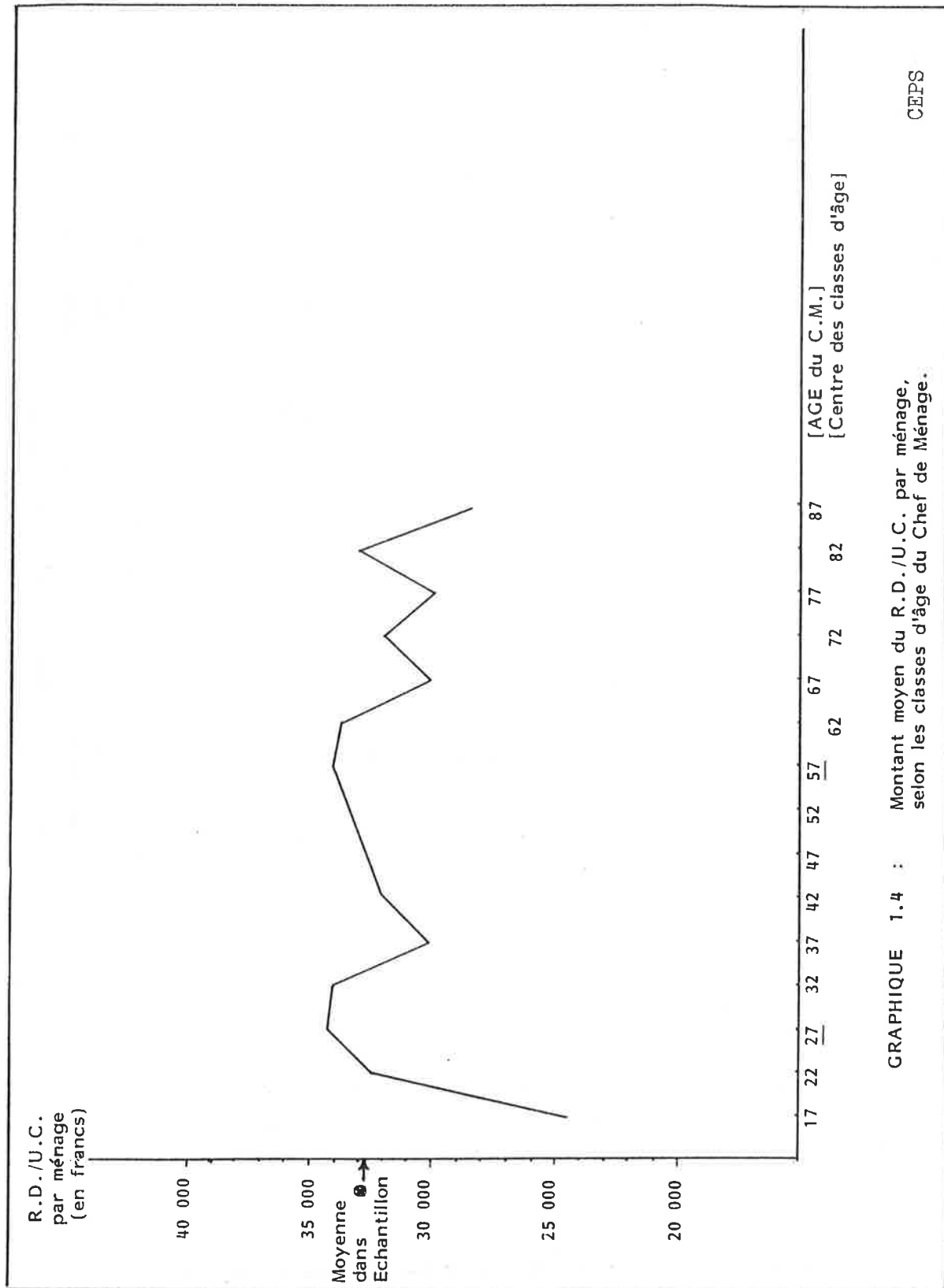
- des effets de la scolarité [niveau de formation plus élevé dans les générations plus jeunes/et augmentation du travail féminin dans ces tranches d'âge];
- de certains comportements économiques et démographiques (mariages plus tardifs, de même pour la naissance du premier enfant et, associé à ce dernier événement, le développement des ménages de type 'duo').

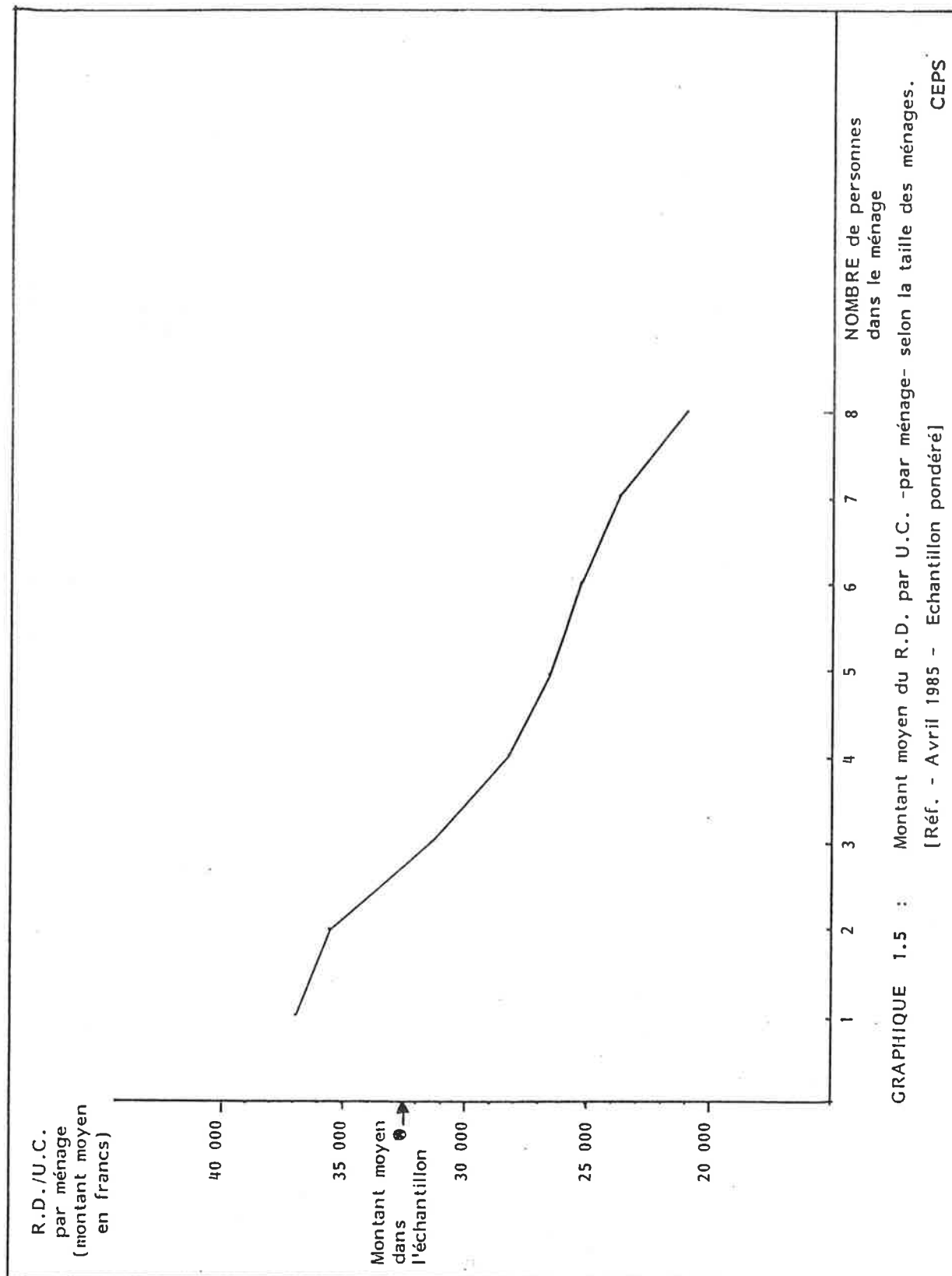


GRAPHIQUE 1.3 : Revenu mensuel disponible par U.C., par ménage [en milliers de francs]

Polygone des fréquences

C.E.P.S. - Echantillon pondéré





Pour les actifs, la chute la plus nette du R.D./U.C. survient dans les ménages où le C.M. est âgé de 35 à 40 ans. C'est aussi, dans ce type de ménages que l'on peut situer certaines transformations importantes du point de vue de leur structure et de leur vie économique [naissance du premier ou du second enfant et diminution progressive du travail féminin].

- Cette sensibilité du bien-être économique à la composition des ménages est, déjà, bien perceptible si l'on examine la répartition du R.D./U.C. en fonction de la taille des ménages [Cf.graphique 1.5]:
 - entre les isolés et les ménages de deux personnes, la réduction du R.D./U.C. est infime (4%);
 - mais, la fracture est très nette lorsque la composition du ménage passe de deux à trois personnes (réduction R.D./U.C. = 15%).

- L'influence de la taille n'est pas seule en cause. Pour être plus précis, il faut aussi envisager le bien-être économique en relation avec les différentes configurations familiales présentées dans le tableau 1.21.

Les disparités du niveau de bien-être économique apparaissent ici nettement: en fonction du type familial et du nombre d'enfants à charge.

Ce tableau permet aussi de corriger certaines appréciations formulées, couramment, à propos de tel ou tel type de familles. C'est ainsi que l'on désigne souvent les familles monoparentales comme des familles où le risque de précarité est élevé. Si nos données ne contredisent pas formellement ce point de vue, elles permettent néanmoins d'attirer l'attention sur le sort général des familles qui ont -au moins- trois enfants à charge et pour lesquelles on enregistre le niveau de bien-être économique le plus faible de l'échantillon.

- Pour apprécier plus exactement l'impact du nombre d'enfants à charge sur le bien-être économique des ménages, cette première présentation doit encore être complétée puisque l'on sait que le R.D./U.C. peut varier, au sein d'un même type familial, en fonction:
 - du statut professionnel du C.M., par exemple,
 - et/ou du travail rémunéré du conjoint.

TABEAU 1.21 : Répartition du Revenu disponible par U.C.
-par ménage- selon la typologie familiale
 [Réf. avril 1985 - Echantillon pondéré]

Typologie familiale	Revenu disponible, par U.C., par Ménage		Effectif
	Moyenne	Ecart-type	
10. Ménages non familiaux	37 024	18 253	507
20. Familles monoparentales (Mère ou père seul(e) avec enfant(s) à charge)	27 669	14 934	39
30. Père/mère avec un enfant adulte	37 125	12 073	85
31. Père/mère avec un enfant adulte et un (ou plusieurs) enfant(s) à charge	25 787	7 768	25
40. Familles nucléaires, sans enfant à charge	34 786	18 445	384
41. Familles nucléaires, avec un enfant à charge	30 352	14 585	221
42. Familles nucléaires, avec deux enfants à charge	26 516	11 502	211
43. Familles nucléaires, avec trois enfants à charge ou plus	22 876	9 901	81
50. Familles claniques, sans enfant à charge	34 790	10 825	226
51. Familles claniques, avec un enfant à charge	27 892	7 954	148
52. Familles claniques, avec deux enfants à charge	26 051	9 831	52
53. Familles claniques, avec trois enfants à charge	20 999	5 306	36
Ensemble échantillon pondéré	32 390	15 576	

[Coefficient Eta = 0.30]

CEPS

On trouve, dans le tableau 1.22, les informations nécessaires pour stimuler une réflexion dans cette perspective. La situation de référence est, ici, celle des familles nucléaires [deux adultes vivant en couple] dont le C.M. est 'ouvrier' ou 'employé': sans enfant à charge et selon que le conjoint est actif ou non.

On peut ainsi observer que l'impact du nombre d'enfant(s) à charge sur le R.D./U.C. est moindre dans les familles où le C.M. est 'employé' [surtout pour trois enfants à charge]; ceci est même vérifié dans l'éventualité de familles 'duo'. Si l'on considère uniquement les familles 'mono', on relève pratiquement le même taux d'érosion du R.D./U.C. lorsqu'il y a un ou deux enfants à charge (16-18% et 24-25%). Il faut, enfin, noter que l'apparition d'un troisième enfant n'entraîne pas de diminution du bien-être économique dans les familles d'employés ('mono'), contrairement à ce que nous observons dans les familles d'ouvriers [réduction du R.D./U.C. = 33% pour trois enfants].

TABLEAU 1.22 : Revenu disponible par U.C., des familles de salariés, en pourcentage du revenu disponible par U.C. des familles sans enfant à charge

[Réf. avril 1985 - Echantillon pondéré]

Caractéristiques du Chef de Ménage et de son Conjoint	Revenu disponible par U.C. des familles de salariés, en % du revenu disponible par U.C. dans les familles sans enfant à charge			
	Aucun enfant à charge	Un enfant à charge	Deux enfants à charge	Trois enfants à charge
	%	%	%	%
1. OUVRIER				
1.1. avec conjoint inactif	100.0	84.2	76.2	67.0
1.2. avec conjoint actif	100.0	83.2	56.6	50.1
2. EMPLOYE				
2.1. avec conjoint inactif	100.0	82.8	75.3	75.4
2.2. avec conjoint actif	100.0	93.5	85.6	78.8

CEPS

TABEAU 1.23 : Répartition du Revenu mensuel disponible des ménages, du Revenu disponible par Unité de Consommation (par ménage) et par membre du ménage dans l'échantillon pondéré

[Réf. - Avril 1985 - Echantillon pondéré]

Déciles de ménages selon leur revenu disponible	Part du Revenu disponible total perçue %	Déciles de ménages selon leur revenu disponible par Unité de Consommation par ménage	Part du Revenu disponible total perçue %
1	2.95	1	4.96
2	4.71	2	7.00
3	6.02	3	8.31
4	7.23	4	8.56
5	8.31	5	9.28
6	9.53	6	10.00
7	10.93	7	11.20
8	12.75	8	11.50
9	15.22	9	13.37
10	22.36	10	15.82
Ensemble des ménages [n = 2013]	100.00	Ensemble des ménages [n = 2013]	100.00
Gini = 0.29		Gini = 0.24	

CEPS

TABEAU 1.24 : Composition des déciles de ménages selon leur Revenu disponible par Unité de Consommation: en fonction des principales caractéristiques des ménages susceptibles d'influencer le bien-être économique

[Réf. - Avril 1985 - Echantillon pondéré]

Déciles de ménages selon leur R.D. /U.C.	TAILLE moyenne du ménage (1)	NOMBRE moyen d'enfants âgés de moins de dix-huit ans (2)	Ménages où le C.M. et son épouse ont un emploi (3)
1	3.23	1.18	6
2	3.35	1.20	11
3	3.33	0.99	8
4	3.04	0.80	14
5	2.90	0.56	14
6	2.81	0.52	10
7	2.77	0.41	17
8	2.48	0.27	21
9	2.41	0.29	31
10	2.01	0.23	34
Ensemble des ménages [n = 2013]	2.83	0.64	17

CEPS

TABEAU 1.25 : Ménages en pourcentages de chaque décile du R.D./U.C., selon l'organisation du budget et le type de revenus [primaires, redistribution publique, redistribution privée]
[Réf. - Avril 1985 - Echantillon pondéré]

Déciles de ménages selon leur R.D./U.C.	MENAGES, EN POURCENTAGES DE CHAQUE DECILE			
	Dont le budget est essentiellement composé des Revenus de la Redistribution publique (1)	QUI PERÇOIVENT		
		des Revenus primaires (2)	des Revenus de la Redistribution publique (3)	des Revenus de la Redistribution privée (4)
1	% 45.5	% 57.1	% 91.1	% 2.3
2	29.5	77.3	93.5	1.1
3	34.3	72.7	93.0	0.4
4	30.2	78.4	86.7	2.0
5	32.4	77.1	81.7	1.3
6	31.1	80.0	79.2	2.7
7	25.7	80.9	69.3	0.5
8	27.4	82.3	65.5	0.9
9	22.0	84.2	59.2	0.7
10	19.6	89.9	49.5	1.2
Ensemble des ménages [n = 2013]	29.7	78.0	76.9	1.3

CEPS

2.2. Examen des déciles de ménages selon leur R.D./U.C.

- 2.2.1. Partant du tableau 1.23., nous pouvons comparer la dispersion de la mesure du bien-être économique avec celle du revenu disponible des ménages qui a été commentée dans la section précédente.

Il semble, a priori, que le R.D./U.C. présente une dispersion moins forte que celle du revenu disponible: ainsi, la part du revenu total qui échoit au 10e décile n'est plus de 22%, mais de 15.8% dans la perspective du bien-être économique(1).

2.2.2. Quels sont les mécanismes qui contribuent à élever le niveau du bien-être économique des ménages ?

- Le tableau 1.24. présente les principaux éléments de réponse à cette question:

- la taille des ménages joue, à cet égard, un rôle primordial: plus la taille du ménage diminue, plus le R.D./U.C. tend à augmenter (cf. col. 1);
- il faut cependant préciser le mode de fonctionnement de cette relation entre la taille des ménages et le bien-être économique: ce dernier est particulièrement sensible à la réduction du nombre d'enfant(s) à charge dans le ménage (cf. col. 2)(2);
- enfin, le niveau du bien-être économique est, d'une façon générale, associé à l'activité économique des membres du ménage; mais, ce qui émerge plus précisément de ce point de vue, c'est l'efficacité de la stratégie mise en oeuvre dans les ménages 'duo' (cf. col. 3).

- En nous appuyant sur ces derniers commentaires, on peut déjà soupçonner qu'un niveau de bien-être économique donné correspond davantage à un mode particulier d'organisation du budget des ménages.

Le tableau 1.25. nous en fournit la preuve: la proportion des ménages dont le budget est essentiellement composé de revenus de la Redistribution publique est plus élevée dans les premiers déciles et plus faible dans les derniers déciles (cf. col. 1).

-
- (1) Alors que les 50% des ménages les moins aisés selon le R.D. se partagent 29.2% du revenu total, cette part atteint 38.1% si l'on se place dans la perspective du R.D./U.C.
 - (2) Mais, le R.D./U.C. est pratiquement indépendant du nombre d'adulte(s) dans le ménage.

Si l'on réduit notre examen au seul dénombrement des ménages bénéficiaires des principaux types de revenus, on observe à nouveau la même tendance:

- dans les déciles supérieurs, la proportion de ménages bénéficiaires de Revenus Primaires augmente tandis que celle des ménages bénéficiaires de Revenus de la Redistribution Publique diminue;
- dans les déciles inférieurs, ces mécanismes sont inversés.

En résumé, nous dirons que le niveau du bien-être économique a plus tendance à s'élever:

- lorsqu'il n'y a pas d'enfant dans le ménage;
- et/ou lorsque le budget du ménage s'organise principalement autour de revenus primaires: ce qui est parfaitement illustré par l'exemple des ménages 'duo'.

SECTION 3 : Simulation de l'application de la loi du 26.7.1986

[Synthèse de la quatrième partie du rapport]
--

Les objectifs poursuivis dans ce rapport étaient, au départ, à la fois modestes et clairs: il s'agissait de présenter une première vue d'ensemble des revenus dans les ménages résidant au Luxembourg.

Cette entreprise a été résumée dans les deux sections précédentes; elle constitue, en quelque sorte, la première phase logique de l'exploitation des données récoltées dans le cadre du P.S.E.L.L.; d'autres études, plus spécialisées, lui feront bientôt suite.

Quelles seront ces études? - Nous avons déjà souligné le fait que le panel offrait, à cet égard, de nombreuses possibilités: non restrictives au seul domaine économique.

Mais, la meilleure preuve de l'existence de ce potentiel est certainement d'en fournir concrètement une illustration.

C'est ce que nous avons souhaité faire dans la quatrième partie de ce rapport.

Le sujet retenu pour cette démonstration est en réalité un exercice de simulation d'un problème qui est actuellement posé à la Protection sociale.

La présentation de cet exercice sera l'occasion d'indiquer que le panel se prête aussi à des études de problèmes pratiques et non seulement théoriques.

3.1. La ligne officielle de pauvreté au Luxembourg

L'examen des niveaux de vie et de bien-être économique a déjà permis d'attirer l'attention sur les inégalités existant entre les ménages et sur les conditions financières précaires dans lesquelles vit une fraction de notre échantillon.

Ceci conduit, inévitablement, à préciser davantage les contours de ce phénomène, sinon à fournir une réponse claire à la question suivante: "Combien y a-t-il de pauvres au Luxembourg?".

- . Il existe de nombreuses méthodes différentes pour mesurer la pauvreté(1). Et, même si nous adoptons une définition étroite de la pauvreté, par exemple une définition économique, la solution n'en sera pas plus simple puisqu'il nous faudra choisir un seuil de pauvreté et qu'il existe, là aussi, plusieurs options possibles.

- . La présente étude n'a pas pour objet d'ouvrir un débat contradictoire sur les différentes méthodologies concurrentes en ce domaine.

C'est pour cette raison qu'une seule approche "normative et officielle" a été retenue et mise en oeuvre. Notre unique référence sera, ici, la définition de la ligne de pauvreté qui est implicitement proposée par la loi du 26.7.1986, concernant la création du droit à un revenu minimum garanti [R.M.G.] au Grand-Duché de Luxembourg.

- . Cette loi fournit, en effet, les éléments nécessaires pour construire un seuil de pauvreté, en tenant compte des particularités de chaque ménage.

Elle définit aussi les conditions sous lesquelles un complément de revenu peut être calculé et alloué:

- + à des ménages,
- + à certaines personnes [ascendants/descendants]

... dont les ressources sont inférieures au R.M.G.

(1) Au cours d'une prochaine publication, nous aurons l'occasion de faire un examen plus complet de ce problème.

- Actuellement, l'application de cette loi en est encore à sa phase initiale. Ce ne sera qu'à l'usage qu'on pourra en évaluer précisément l'efficacité et le coût.

En ce qui concerne le coût, un dispositif de recherche comme le nôtre est susceptible d'en fournir, dès à présent, une estimation globale, du moins :

- pour la somme totale des compléments à verser au titre du R.M.G.,
 - et ce, dans l'hypothèse où tous les ménages et toutes les personnes "éligibles" introduiraient une demande en vue d'obtenir ce complément et le recevraient effectivement.
- Nous avons pris la précaution de situer les limites de cette démarche: il s'agit d'une simulation.

Cet exercice est, en effet, appliqué à un échantillon et non à l'ensemble de la population; cette limite est classique et ne pose pas, en l'occurrence, de réel problème.

Mais, surtout, cet exercice fonctionne à partir de l'exploitation d'informations collectées en 1985; or, la loi relative au R.M.G. est intervenue une année plus tard.

Nous avons donc pris le parti d'appliquer toutes les dispositions de la loi à des ménages/personnes qui n'y étaient pas soumis au moment de la collecte des données.

C'est pour cela que nous qualifions, par exemple, de "théorique" le R.M.G. qui a été calculé pour chaque unité d'analyse concernée dans notre échantillon. [Mais, le montant de ce R.M.G. théorique a été calculé en tenant compte de l'échelle mobile des salaires en vigueur en avril 85].

Nonobstant cette anticipation historique, cette étude est susceptible de fournir des indications utiles à propos de certains aspects essentiels pour l'application de cette loi.

Dans les pages suivantes, nous limiterons notre exposé aux seuls résultats généraux de cette étude.

TABEAU 1.26 : Répartition des ménages selon la ligne officielle de pauvreté au Luxembourg

[Réf.: Echantillon pondéré - Avril 1985]

Ligne officielle de pauvreté	Chiffres absolus	%
1. Ménages pauvres	137	6.8
2. Ménages non-pauvres	1 876	93.2
TOTAL	2 013	100.0

CEPS

TABEAU 1.27 : Tableau récapitulatif des ménages où un droit au R.M.G. est ouvert

Classement des ménages selon le seuil officiel de pauvreté et selon qu'un droit au R.M.G. est, ou non, ouvert	Fréquences	
	Chiffres absolus	%
1. Ménages vivant au-dessus du seuil de pauvreté		
1.1. pas de droit au RMG	1 855	92.2
1.2. droit au R.M.G., ouvert pour un ascendant	21	1.0
2. Ménages vivant en-dessous du seuil de pauvreté		
2.1. pas de droit au RMG [C.M. = moins de 30 ans]	10	0.5
2.2. droit ouvert au RMG	127	6.3
TOTAL	2 013	100.0

CEPS

3.2. Combien y a-t-il de ménages pauvres au Luxembourg et
combien de ménages/personnes peuvent prétendre au R.M.G. ?

- Selon la ligne officielle de pauvreté(1), 6.8% des ménages de notre échantillon vivaient en situation de pauvreté, en avril 1985 (cf. tableau 1.26).
- Mais, le fait qu'un ménage soit situé sous le seuil de pauvreté n'implique pas, de façon automatique, un droit à un complément de revenu.

L'ouverture de ce droit est, tout d'abord, soumis à cette condition préliminaire de ressources; mais elle peut être, ensuite, plus restrictive [pour les ménages] ou plus large [pour certaines catégories de personnes].

- Le tableau 1.27 dresse le bilan complet de l'application de ces différentes dispositions à notre échantillon.
 - on notera, en premier lieu, que dans 21 ménages [1.0% du total] dont le revenu est supérieur au seuil de pauvreté, un droit au R.M.G. est ouvert pour un "ascendant".
 - par contre, le critère d'âge applicable au C.M. invalide le droit au R.M.G. pour 10 ménages pauvres sur un effectif total de 137 [soit 8% de ceux-ci].

Au total, les divers types de mesures prises en faveur d'un complément peuvent concerner quelque 7.3% des ménages.

(1) Rappelons que le calcul de cette ligne de pauvreté utilise, comme base, les normes édictées par la loi du 26.7.86.

TABEAU 1.28 : Nombre de personnes concernées par l'octroi du complément

[Réf.: Echantillon pondéré - Avril 1985]

Le droit au complément...	F r é q u e n c e s	
	Chiffres absolus	%
- est ouvert	284	5.0
. pour le ménage	262	4.6
. pour un ascendant (vivant dans le ménage)	22*	0.4
- n'est pas fondé	5 417	95.0
Ensemble des sujets dans l'échantillon	5 701	100.0

* Au total, 22 ascendants (répartis dans 21 ménages) peuvent prétendre au complément.

CEPS

TABEAU 1.29 : Evaluation de la masse des compléments à distribuer aux ayants droit recensés dans l'échantillon

[Réf. - Avril 1985 - Echantillon pondéré]

Le droit au complément	MASSE des COMPLEMENTS à distribuer au cours d'une période d'un mois (en francs)	MENAGES concernés (C.A.)	PERSONNES concernées (C.A.)
- est ouvert			
. pour le ménage	804 558	127(6.3%)	262 }
. pour un ascendant	93 584	21	22 } 5%
- n'est pas fondé	-	1 865	5 417
TOTAL	898 142	2 013	5 701

CEPS

3.3. Evaluation de l'impact de la distribution théorique des compléments aux ménages et aux personnes

En nous plaçant toujours dans cette perspective de simulation, notre étude permet aussi d'apporter une réponse aux questions suivantes:

a. "Quel est, au total, le nombre de personnes qui bénéficieraient du complément si tous les cas recensés en faisaient la demande?"

b. "Dans la même hypothèse, quelle serait alors la masse totale de compléments à distribuer au cours d'une période d'un mois?"

Le tableau 1.28. fournit une estimation de l'impact que pourrait avoir l'attribution du R.M.G. au niveau des personnes.

Au total, ce sont 284 personnes [5% de notre échantillon] qui seraient touchées par cette prestation; parmi ces personnes, on dénombre 56 enfants à charge: sur cinq personnes concernées par le R.M.G., il y aurait donc un enfant.

La somme totale des compléments à distribuer est obtenue en soustrayant le montant du revenu du ménage ou de l'ascendant du montant relatif au R.M.G. "théorique", calculé pour chaque cas de figure.

Le solde total de la distribution de ces "compléments" se serait élevé à 898 142 francs pour le mois d'avril 1985(1), ainsi que le montre le tableau 1.29.

(1) En extrapolant ce résultat à l'ensemble de la population résidente, on obtient -pour la même période de référence- une somme égale à 57 235 248 francs [dans l'hypothèse où toutes les personnes, ayant droit au R.M.G., en feraient la demande].

D e u x i è m e p a r t i e

R E P A R T I T I O N E T C O M P O S I T I O N

D U

R E V E N U D I S P O N I B L E D E S M E N A G E S

**CHAPITRE 1 : DEFINITION ET CONSTRUCTION DU REVENU
DISPONIBLE DES MENAGES**

SECTION 1 : D é f i n i t i o n

D'une manière très générale, le revenu disponible peut être défini comme l'ensemble des revenus dont dispose le ménage pour :

- consommer
- et
- épargner.

Ce revenu disponible est ainsi constitué par la somme de trois grandes rubriques de revenus :

- 1* les revenus primaires
- 2* les revenus de la redistribution publique
- 3* les revenus de la redistribution privée.

Cette notion de revenu disponible peut encore être précisée, en tenant compte -en particulier- des éléments suivants :

- ce revenu ne comprend ni les plus-values patrimoniales, ni l'usage des services publics gratuits; il intègre, en revanche, les diverses prestations perçues au titre de la sécurité sociale;
- dans le calcul de ce revenu, les revenus primaires sont saisis comme des montants nets d'impôts directs et des cotisations sociales;
- le "loyer fictif" des propriétaires peut aussi être intégré dans le calcul du revenu disponible du ménage.

LE REVENU DISPONIBLE

est formé de :

REVENUS PRIMAIRES

1. Revenus du travail

. Revenus des salaires

- salaire mensuel net
- primes diverses
- salaire en nature
- gains d'une activité professionnelle accessoire

. Revenus des professions indépendantes ou agricoles

- bénéfices d'une exploitation agricole
- bénéfices industriels ou commerciaux
- bénéfices non commerciaux résultant de l'exercice d'une profession libérale

. Autres revenus du travail

- salaire d'apprentissage
- salaire d'un travail occasionnel

2. Revenus de l'autoconsommation

- . Economies provenant de l'élevage, du jardin, etc.

3. Revenus du capital

- . Revenus de l'immobilier
- . Revenus de valeurs mobilières
- . Rentes viagères
- . Rentes d'une assurance privée

REVENUS DE LA REDISTRIBUTION PUBLIQUE

1. Bourses d'études

2. Sécurité Sociale

. Transferts généraux

- allocations familiales
- prestations liées à la maternité
- pensions d'orphelin

. Transferts ciblés

- transferts "santé" transitoires
- indemnités de chômage
- transferts "santé" permanents
- aide sociale 'publique'
- pensions de vieillesse, retraite, etc.

REVENUS DE LA REDISTRIBUTION PRIVEE

1. Pensions alimentaires

2. Revenus exceptionnels: loto - loterie - tiercé

3. Héritages

4. Aide sociale privée: Croix-Rouge - Caritas - etc.

En dépit de ces précisions, on rencontre -en pratique- des mesures du revenu disponible qui ne recouvrent pas toujours les mêmes éléments d'une étude à l'autre; de telles divergences s'expliquent principalement en raison des lacunes -fréquentes- qui caractérisent les sources d'informations utilisées dans les études relatives aux revenus:

- dans certains cas, le "loyer fictif" des propriétaires n'est pas totalisé dans le revenu disponible;
- dans d'autres cas, seuls les revenus primaires "bruts" ont été saisis (1); ou encore, il arrive que certains revenus de la redistribution publique ne puissent être comptabilisés.

Ces quelques exemples indiquent déjà que, dans la pratique, on se trouvera très souvent dans l'obligation d'utiliser une version restreinte de la définition théorique du revenu disponible du ménage.

Quelle est, à cet égard, notre position dans cette étude ?

- Tout d'abord, il convient de signaler que le "loyer fictif" des propriétaires n'entre pas en ligne de compte pour le calcul du revenu disponible (2).
- Il en va de même pour les prestations maladie (Remboursement frais médicaux) dont la comptabilité pose un certain nombre de problèmes.
- Par contre, ce calcul repose sur un inventaire -très complet- des revenus dont peuvent être bénéficiaires les individus ou les ménages.

Cette liste de revenus est détaillée dans les paragraphes suivants. Nous aurons ainsi l'occasion de préciser et de commenter le contenu de notre mesure du revenu disponible du ménage.

(1) La saisie de ces montants bruts pose un certain nombre de problèmes techniques, délicats à régler, si l'on doit ensuite dériver le montant net.

(2) L'exclusion de ce loyer fictif n'est pas importante ici dans la mesure où nous n'adoptons pas une perspective d'analyse fiscale.

§ 1. LES REVENUS PRIMAIRES

Cette rubrique recouvre tous les revenus perçus en contrepartie d'une participation productive; de ce point de vue, on distingue:

- 1.1. les revenus du travail provenant de salaires, bénéfices, etc.
- 1.2. les revenus de l'auto-consommation (1)
- 1.3. les revenus du capital.

La somme des revenus primaires est obtenue par addition des montants de quatorze types de revenus différents, dont la liste est présentée ci-après.

1.1. Les revenus du travail

Les différents revenus du travail répertoriés lors de notre enquête sont:

. Revenus des salariés

- a. salaire mensuel net (réf. avril 1985)
- b. primes de fin d'année, 13e mois, primes particulières ou exceptionnelles
- c. salaire (ou avantage) en nature
- d. gain d'une activité professionnelle accessoire

. Revenus des professions indépendantes ou agricoles

- e. bénéfices d'une exploitation agricole
- f. bénéfices industriels ou commerciaux
- g. bénéfice non commercial résultant de l'exercice d'une profession libérale

. Autres revenus du travail

- h. salaire d'apprentissage
- i. salaire d'un travail occasionnel ("job") exercé par un enfant.

(1) Il s'agit aussi d'un revenu du travail mais qu'il peut être utile de séparer des revenus proprement dits à des fins d'analyse.

Ces revenus peuvent provenir :

- pour les actifs: d'un travail exercé à titre principal ou accessoire,
- pour les retraités, pensionnés, etc.: d'un travail exercé à titre complémentaire.

Lors de chaque interview, il a été expressément spécifié que ces différents revenus du travail devaient être enregistrés comme des montants "nets"; les revenus ne comprennent donc ni les impôts directs, ni les cotisations sociales.

Ce mode de questionnement correspond bien à la logique de construction du revenu disponible; il est, en outre, particulièrement approprié à la situation des salariés dans le pays: ceux-ci ont, en effet, une connaissance plus précise de leur salaire "net" que de leur salaire brut.

Il convient, ici, d'ajouter une dernière remarque qui concerne les ménages où plusieurs revenus du travail peuvent être cumulés :

- chaque revenu du travail de chaque membre du ménage a été saisi -au moment de l'enquête- comme un montant net ;
- mais nous n'avons pas pu tenir compte, jusqu'à présent, des taxations qui s'appliquent sur les revenus cumulés de différentes personnes appartenant au même foyer fiscal [situation que l'on rencontre, classiquement, dans un couple où les deux conjoints travaillent] (1).

1.2. Les revenus de l'autoconsommation

- Il s'agit des économies réalisées grâce aux produits de l'élevage, du jardin, etc. [On se réfère ici à une notion de productions de biens et non à une notion de services].
- L'évaluation du montant de l'autoconsommation est faite au niveau de chaque groupe de revenu recensé dans le ménage [et non pas au niveau de chaque individu comme c'était le cas pour les revenus de la sous-rubrique précédente] (2).

(1) Sur base des données disponibles, il nous est théoriquement possible de calculer le montant de cette taxation. Cet exercice fera l'objet d'un rapport ultérieur.

(2) Pour la notion de 'groupe de revenus', il faut se reporter au chap. 1 de la première partie.

1.3. Les revenus du capital

Ces revenus ont été répertoriés soit au niveau de chaque groupe de revenu recensé dans le ménage, soit pour chaque membre du ménage; il s'agit des revenus suivants:

- a. revenus de l'immobilier (loyers, fermages, ...)
[ref. = groupe de revenu]
- b. revenus de valeurs mobilières ou assimilées
[ref. = groupe de revenu]
- c. rentes viagères
[ref. = individu]
- d. rentes d'une assurance privée
[ref. = individu]

§ 2. LES REVENUS PROVENANT DE LA REDISTRIBUTION PUBLIQUE

• Sous ce thème général, on regroupe ici toutes les allocations ou prestations [en espèces ou en nature] qui sont fournies aux individus/aux groupes d'individus par l'Etat ou les communes.

• Les ressources des ménages englobent [de plus en plus] des revenus versés au titre de solidarités collectives de divers types dont la protection sociale constitue le chapitre le plus important. Celle-ci vise à prévenir les individus/groupes d'individus contre les "risques" d'existence et à leur garantir une sécurité financière par l'octroi de revenus de remplacement ou de complément. L'un des objectifs de cette étude sera de décrire l'effet des revenus de la Redistribution publique sur le niveau des ménages. Pour cette raison, l'inventaire de ces prestations occupe une place importante dans le cadre de la constitution et de l'examen du revenu disponible des ménages.

Il s'agit, cependant, d'une opération qui est bien souvent réalisée de façon partielle [c'est ainsi que les études qui s'appuient sur des sources d'information fiscales rencontrent de sérieuses difficultés pour évaluer cette rubrique de revenus].

• Dans le cadre de l'enquête annuelle de ce panel socio-économique, un effort tout particulier a été consenti afin de couvrir le plus largement possible ces revenus de transfert; à la limite, on pourrait même dire que seul un dispositif d'enquête tel que celui mis en place ici, serait susceptible de réunir tous les éléments nécessaires pour procéder à un examen complet des mécanismes de la redistribution publique.

- . Dix-neuf revenus de ce type ont été recensés dans cette étude. Dix-sept revenus relèvent de la sécurité sociale.

Ces différents revenus ont été regroupés en plusieurs catégories de telle sorte que nous puissions -plus tard- examiner de façon plus nuancée l'impact de la redistribution publique sur le niveau de vie des ménages.

On fera une première distinction entre ces revenus selon qu'ils s'inscrivent ou non dans la perspective de la Sécurité sociale. Les transferts de la Sécurité sociale seront ensuite séparés en :

- transferts "généraux"
- et transferts "ciblés".

- . Dans le premier groupe, nous avons rassemblé les transferts qui peuvent s'appliquer plus largement dans la population générale et qui peuvent être libérés sans condition particulière contraignante (1). Il s'agit de prestations dont l'octroi n'est généralement pas soumis à une enquête préalable et qui interviennent comme une mesure de prévention primaire pour garantir la sécurité financière des ménages.

Le second groupe vise davantage des transferts soumis à un ciblage plus précis des groupes d'allocataires et à des conditions plus contraignantes. L'attribution de ces transferts est presque toujours conditionnée par les résultats d'une enquête préalable; le principe de ces transferts s'apparente aussi davantage à la notion d'assurance [i.e.: revenus de remplacement de revenus du travail] et s'inscrit dans une perspective de prévention secondaire ou spéciale pour assurer la sécurité financière des individus(2).

Voici, de façon détaillée, la présentation des revenus qui s'inscrivent sous le thème général de la Redistribution publique:

2.1. Bourses d'études - Allocations pour formation scolaire ou professionnelle

Les montants correspondant à ces deux types d'intervention publique sont enregistrés au niveau de chaque membre du ménage.

2.2. Les prestations de la SECURITE SOCIALE

Chaque prestation a été enregistrée au niveau le plus approprié:

- certaines concernent davantage un groupe de personnes,
- tandis que d'autres peuvent être uniquement perçues à titre individuel.

-
- (1) On intègre, néanmoins, dans ce premier groupe, la pension d'orphelin, et ce, parce qu'il est plus normal de la rapprocher des deux autres prestations qui composent déjà ce groupe.
- (2) Cette logique de regroupement des transferts est, en raison de sa simplicité, tout à fait appropriée à l'objectif que nous poursuivons ici, c'est-à-dire: décrire la composition des revenus. Mais, pour des analyses plus spécifiques, il faudrait bien sûr envisager d'autres types de classifications.

En vue de clarifier cette situation, on fera donc suivre la présentation de chaque prestation par le niveau auquel nous l'avons saisie au moment de l'enquête (soit au niveau de chaque individu -membre du ménage-, soit au niveau de chaque groupe de revenu).

2.2.1 Les transferts "généraux"

- (1) Allocations familiales ordinaires [groupe de revenu]
- (2) Prestations familiales liées à la maternité: prénatales, naissance, post natales [groupe de revenu]
- (3) Pension d'orphelin [individu]

2.2.2 Les transferts "ciblés"

a. Les transferts "Santé", transitoires

Prestations pour incapacité de travail en raison d'une maladie, maternité... [individu]

b. Indemnités de chômage [individu]

c. Les transferts de "Santé", permanents

Ces transferts comprennent:

- (1) la pension d'invalidité [individu]
- (2) la rente d'accident: permanente [individu]
- (3) l'allocation supplémentaire pour enfant handicapé [groupe de revenu]
- (4) l'allocation pour adulte handicapé [groupe de revenu]

d. L'aide sociale "publique"

est composée à partir des prestations suivantes:

- (1) Fonds National de Solidarité [individu]
- (2) Allocation de vie chère [groupe de revenu]

(3) Prime d'encavement [groupe de revenu]

(4) Aide sociale publique, fournie par l'Office social,
Ministère... [groupe de revenu]

e. Les pensions, retraites et autres prestations

(1) Pension de vieillesse [individu]

(2) Pension de survie [individu]

(3) Prestation spéciale -pour une personne ne pouvant bénéficier
de la pension normale [individu]

(4) Prestation supplémentaire aux ouvriers mineurs, métallurgistes,
chauffeurs professionnels et employés techniques des mines de
fond [individu]

Remarques :

Dans cette première étude, nous n'avons pas l'intention d'examiner la redistribution publique sous l'aspect des transferts négatifs liés à l'imposition directe.

Seuls nous intéressent les transferts positifs et plus précisément -parmi ceux-ci- les transferts "cash" qui peuvent influencer le niveau de vie des ménages.

De ce point de vue, notre questionnaire a permis d'appréhender dix-neuf transferts différents; eu égard à l'éventail des interventions publiques au Luxembourg, il s'agit essentiellement de transferts qui s'inscrivent dans le cadre de la Sécurité sociale (1).

(1) Nous n'avons pas recensé certaines interventions publiques, relativement rares, telles que les primes à l'achat d'une première maison, etc.

Cet inventaire semble relativement complet si l'on se réfère au contexte social de la période couverte par notre enquête [janvier à avril 1985]. Certaines prestations "maladie" en sont cependant exclues (remboursement pour frais médicaux, consultations...). L'estimation de ce type de prestation pose des problèmes sérieux au point qu'elle est souvent écartée des études relatives aux revenus.

Dans le cadre du panel socio-économique, il serait théoriquement possible d'évaluer certaines de ces prestations, mais il s'agit d'un objectif qui se situe à plus long terme.

§ 3. LES REVENUS DE LA REDISTRIBUTION PRIVEE

L'inventaire du budget des ménages serait incomplet si l'on ne tenait pas compte d'une troisième rubrique de revenus qui, cette fois, est liée à la redistribution privée.

Celle-ci ne concerne sans doute qu'une minorité de ménages.

Pour marginal qu'il soit, ce phénomène ne peut cependant être négligé. Pour l'appréhender, nous disposons des quatre revenus suivants:

- (1) Pension alimentaire [individu]
- (2) Revenus exceptionnels: loto, loterie, tiercé, ...
[groupe de revenu]
- (3) Héritages [groupe de revenu]
- (4) Aide sociale "privée" : Croix-Rouge, Caritas, ...
[groupe de revenu]

SECTION 2 : La période de référence pour mesurer le revenu des ménages

§ 1. LES DIFFERENTES PERSPECTIVES

La plupart des études peuvent être réparties en deux groupes selon que le revenu des ménages est calculé à partir d'une période de référence "courte" ou "longue".

- Le mois constitue la référence temporelle la plus fréquente; on rencontre aussi -mais plus rarement- des analyses de revenus pratiquées sur base d'une année complète, voire sur des périodes encore plus longues.
- Dans la majorité des cas, cette période de référence constitue moins un choix déterminé par l'analyste qu'une solution à laquelle celui-ci doit s'adapter en raison de contraintes spécifiques (1).

Ainsi que le souligne KAKWANI (1986; 48-50) (2), la référence temporelle des données analysées constitue un problème conceptuel sujet à controverse parmi les économistes, mais dont il convient -avant tout- de bien évaluer les conséquences.

- . Lorsque l'on dispose d'une référence temporelle très limitée (par exemple: un mois), il faut être conscient du fait que le revenu saisi et analysé peut être sensible à certaines fluctuations qui seraient éventuellement nivelées dans une perspective temporelle plus longue.
- . Les variations du revenu calculé au niveau de périodes courtes et longues peuvent être, dans certains cas, importantes. Pour rendre

(1) Les enquêtes portant sur des inventaires annuels des revenus sont plus délicates et plus coûteuses à réaliser que celles qui se limitent à recenser les revenus au cours d'un seul mois.

(2) C'est à cet auteur que nous empruntons la structure de l'examen qui suit, à propos de l'impact de la période de référence sur les analyses du revenu; cf. : KAKWANI, N. (1986) : Analyzing redistribution policies, Cambridge University Press, 293 pp.

compte de ce phénomène, un auteur comme FRIEDMAN (1) a proposé le concept de revenu transitoire; ce dernier serait égal à la différence entre le revenu mesuré (ou observé) et le revenu permanent. De ce point de vue, le revenu observé sur une courte période serait plus sensible à des fluctuations transitoires et montrerait donc une plus grande inégalité que le revenu permanent.

La période de mesure retenue par le chercheur devrait, idéalement, correspondre à l'objectif précis de chaque étude.

- . Dans certains cas, cette période pourrait être très courte (2).
- . Par contre, si l'on s'intéresse aux longues tendances du revenu, "l'année-calendrier" serait encore insuffisante pour égaliser les fluctuations temporaires du revenu: c'est ainsi que la position économique réelle d'un individu ne pourrait être, à la limite, définie que par sa carrière entière.

A partir de ces quelques réflexions, on reconnaît aisément l'avantage que présente un dispositif d'observation par panel, tel que celui mis en oeuvre au C.E.P.S. depuis 1985. Ce dispositif fournit, en particulier, la possibilité d'analyser les relations qui existent entre la distribution du revenu au cours de périodes "normales" (comme "l'année calendrier") et la distribution du revenu selon le cycle de vie.

(1) FRIEDMAN, M. (1957), A Theory of the Consumption Function, N.Y. : Princeton University Press, cité par KAKWANI (1986 : 48).

(2) TAUSSIG, (1976), cité par KAKWANI, souligne ainsi que la période la plus pertinente pour étudier des individus vivant en situation d'extrême pauvreté pourrait même être de l'ordre d'une journée. Cf. TAUSSIG, M.K., Trends in Enequality of Well-Offness in the United States since World War II, Conference on the Trend in Income Inequality in the United States, Madison : Institute for Research on Poverty, University of Wisconsin, October 29-30, 1976.

§ 2. POSITION ADOPTÉE DANS CETTE ÉTUDE

Dans le cas de l'étude présente, la période de référence pour la mesure du revenu des ménages constitue une solution intermédiaire entre les deux pratiques les plus courantes en cette matière qui sont le mois et l'année-calendrier.

- . L'unité temporelle la plus usitée dans les études en coupe est le mois; cette solution présente l'avantage d'être relativement pratique au niveau de la collecte des données, mais aussi l'inconvénient d'être fort sensible aux fluctuations temporaires ainsi que nous l'avons souligné plus haut.
- . L'année-calendrier est, en revanche, la référence habituelle dans les études "panel"; le revenu annuel correspond ici à une mesure plus satisfaisante des ressources et du bien-être économique, et moins sensible à des fluctuations saisonnières (1).

Dans cette étude, nous avons calculé -pour chaque ménage- un revenu mensuel corrigé en fonction des variations qui peuvent affecter certaines sources du revenu. Plus précisément: le programme de calcul de ce revenu a été conçu conformément au dispositif d'observation mis en oeuvre pour la première vague du panel et qui porte -spécifiquement- sur les quatre premiers mois de l'année 1985 (2)

- La procédure d'interrogation appliquée aux revenus comprenait les différents aspects suivants:

- * la présence de chaque type de revenu (3) a été notée, mois par mois, pendant le premier quadrimestre de l'année 1985;

(1) Le revenu annuel néglige, évidemment des aspects de cycle plus long relatifs à la distribution des ressources économiques; mais, de tels aspects sont susceptibles d'être analysés dans le cadre d'une approche par panel.

(2) Notre première enquête a été réalisée à partir du mois de mai 1985. Les informations relatives aux revenus perçus à partir de mai jusque décembre 1985 ont été récoltées au cours de la seconde vague du panel [mai à septembre 1986]

(3) Cf. la nomenclature des revenus présentée dans la section précédente.

- * pour chaque revenu recensé, nous disposons -en outre- d'une information qui permet de caractériser clairement le rythme selon lequel ce revenu est perçu: -mensuel, bimestriel, -trimestriel, semestriel, annuel;
- * pour chaque type de revenu perçu, on a ensuite relevé le montant (1), conformément aux dispositions suivantes :
 - + si un même revenu apparaît plusieurs fois au cours de la période d'observation, le montant codé correspond au dernier revenu perçu;
 - + le montant enregistré pour un revenu perçu chaque mois, au cours de cette période, est donc celui correspondant au revenu perçu pour le mois d'avril 1985.
- Le mois d'avril 1985 constitue la référence utilisée pour calculer le revenu mensuel de chaque ménage. Ce revenu mensuel d'avril 1985 a, ensuite, été augmenté des montants des ressources perçues, dans le ménage, selon un rythme autre que le rythme mensuel (2).
- En multipliant ce revenu mensuel -ajusté sur avril 1985- par douze, on obtiendrait un revenu annuel "approximatif" pour chaque ménage.

Cette extrapolation du revenu mensuel au revenu annuel repose sur une hypothèse de stabilité des ressources des individus et ménages, telles qu'enregistrées durant la période d'observation [janvier à avril 1985]. Il s'agit là d'une hypothèse "forte" que nous n'avons pas encore eu la possibilité de vérifier au moment où nous rédigeons ce rapport, mais que nous pourrions tester plus tard: en utilisant les données récoltées au moment de la seconde vague du panel.

Aussi, eu égard à cette incertitude, avons-nous jugé préférable de construire ce rapport autour de la notion de "revenu mensuel d'avril '85", revenu ajusté en fonction des observations faites au cours du premier quadrimestre de l'année 1985.

Il s'agit là de la solution la plus raisonnable, compte tenu des données disponibles.

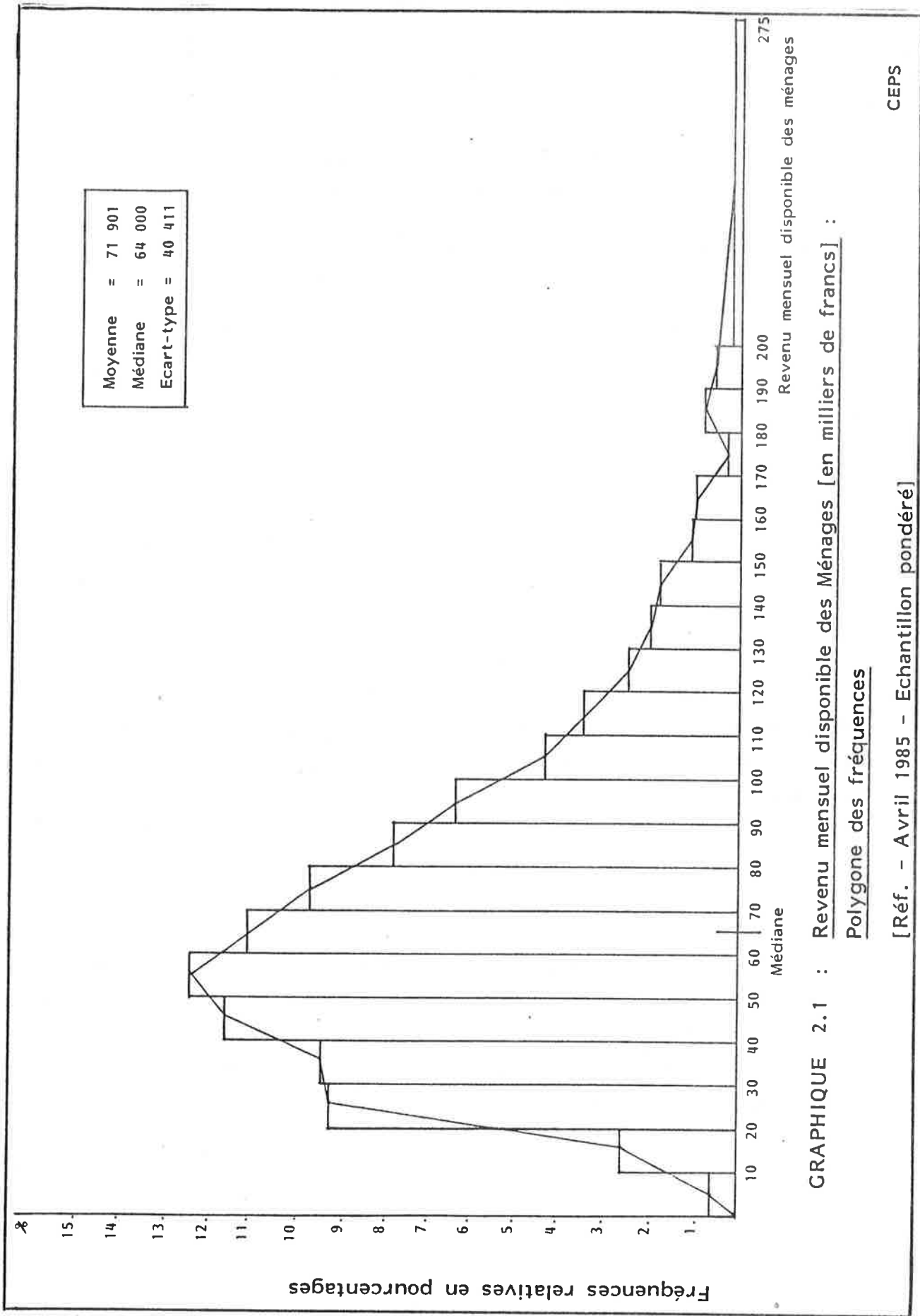
-
- (1) Toutes les informations "manquantes" à propos de tels montants ont fait l'objet d'un traitement spécifique en vue de les remplacer par des données calculées; dans la plupart des cas, les procédures d'imputation que nous avons adoptées, se sont appuyées sur la méthode d'analyse de régression multiple.
 - (2) Dans de tels cas, on a évidemment ajusté les montants concernés en tenant compte de leur périodicité. C'est ainsi que, par exemple, le montant d'un revenu perçu "annuellement" a été divisé par douze; le résultat de cette opération a été ajouté au revenu mensuel d'avril 85.

CHAPITRE 2 : DISTRIBUTION ET COMPOSITION DU
REVENU MENSUEL DISPONIBLE DES MENAGES

I n t r o d u c t i o n

Au cours de ce chapitre, nous allons poser les premiers jalons de l'analyse du revenu disponible dans notre échantillon. La distribution et la composition de ce revenu feront l'objet des deux premières sections.

A la suite de cette présentation générale, on tentera d'illustrer, de façon plus détaillée, les variations du revenu disponible dans l'échantillon: c'est dans cette perspective que nous ferons appel -dans les troisième et quatrième sections- à certaines caractéristiques du ménage et du chef de ménage.



SECTION 1 : Caractéristiques de distribution du revenu disponible dans l'ensemble des ménages

En avril 1985, la somme des revenus mensuels corrigés de nos 2013 ménages s'est élevée à 144.736.858 francs. Cette somme permettrait donc d'accorder à chacun de ces ménages un revenu mensuel moyen de 71.901 francs. Sur base de ces résultats d'enquête, on peut estimer que le revenu annuel disponible s'élève -en moyenne- à 862.812 francs pour un ménage [Réf.85]. Si l'on examine maintenant le polygone des fréquences représenté dans le graphique '2.1', on s'aperçoit que la majorité des ménages disposent, en fait, d'un revenu disponible inférieur à cette valeur moyenne [le tableau '2.1' fournit la même information, mais chiffrée et plus détaillée].

Plus précisément, il ressort de cet examen que 50% des ménages ont un revenu disponible inférieur à 64.000 francs/mois [valeur de la médiane].

Le fait que la moitié des ménages disposent d'un montant inférieur à 64.000 francs alors qu'une répartition uniforme du revenu accorderait à chaque ménage un revenu moyen égal à 71.901 francs fournit déjà une première indication sur l'inégalité de la distribution des revenus..

Nous aurons, plus loin, l'occasion de revenir sur le caractère inégal de cette distribution. Mais nous pouvons déjà maintenant apporter quelques commentaires relatifs à la manière dont se répartissent les ménages en fonction de leur revenu disponible:

- ce revenu moyen de 71.901 francs -que l'on peut considérer comme relativement élevé- masque cependant des situations très diverses;
- . il faut tout d'abord rappeler que le revenu disponible est évalué ici au niveau de chaque ménage sans tenir compte de la diversité de situations que peut recouvrir chaque ménage (du point de vue du nombre, de l'âge des personnes, etc.);

TABLEAU 2.1. : Distribution statistique des ménages suivant leur revenu disponible
[Réf. : avril 1985] - échantillon pondéré

Revenu mensuel disponible des ménages [par tranche de dix mille francs]	Fréquences absolues n	Fréquences relatives en pourcentage 100 n/N	Fréquences cumulées en pourcentage
(1) - Moins de 10 000	13	0.6	0.6
(2) - de 10 000 à 20 000	53	2.6	3.3
(3) - de 20 000 à 30 000	186	9.2	12.5
(4) - de 30 000 à 40 000	189	9.4	21.9
(5) - de 40 000 à 50 000	233	11.6	33.5
(6) - de 50 000 à 60 000	249	12.4	45.9
(7) - de 60 000 à 70 000	223	11.1	56.9
(8) - de 70 000 à 80 000	194	9.7	66.6
(9) - de 80 000 à 90 000	157	7.8	74.4
(10) - de 90 000 à 100 000	130	6.4	80.8
(11) - de 100 000 à 110 000	89	4.4	85.3
(12) - de 110 000 à 120 000	70	3.5	88.7
(13) - de 120 000 à 130 000	51	2.5	91.3
(14) - de 130 000 à 140 000	39	2.0	93.2
(15) - de 140 000 à 150 000	36	1.8	95.0
(16) - de 150 000 à 160 000	22	1.1	96.1
(17) - de 160 000 à 170 000	21	1.0	97.1
(18) - de 170 000 à 180 000	7	0.3	97.4
(19) - de 180 000 à 190 000	16	0.8	98.2
(20) - de 190 000 à 200 000	12	0.6	98.8
(21) - de 200 000 à 275 000	23	1.2	100.0
Ensemble des ménages	2 013	100.0	

CEPS

- . il convient ensuite de remarquer que 57% des ménages sont concentrés dans les sept premières tranches du revenu [partie gauche du graphique '2.1']; à cette première situation, on peut opposer celle des autres ménages (43%) dont les revenus s'échelonnent entre la 8e et la 21e tranche du revenu disponible;
- Partant du graphique '2.1' et du tableau correspondant, d'autres aspects de la distribution de ce revenu méritent d'être soulignés:
 - . 50% des ménages ont un revenu disponible inférieur à 64.000 francs par mois;
 - . près de 60% des ménages ont un revenu inférieur au revenu moyen disponible dans l'échantillon;
 - . les tranches de revenus nos. 4, 5, 6, 7 et 8 sont les plus représentées; effectivement, 54.2% des ménages ont des revenus compris entre 30.000 et 80.000 francs/mois;
 - . l'importance de la dispersion des revenus peut être jaugée à l'aide des indications suivantes:
 - * en moyenne, les revenus s'écartent de 40.411 francs par rapport au revenu disponible moyen;
 - * nous avons rencontré un ménage ne disposant d'aucun revenu tandis qu'à l'autre extrémité, le revenu le plus important s'élève à 275.000 francs/mois.

La distribution du revenu disponible telle qu'elle apparaît ici rend compte -à l'évidence- d'une inégalité en matière de partage des ressources entre les ménages.

Mais, sur quels éléments cette inégalité se construit-elle?

Quels sont les ménages les plus marqués par cette inégalité?

Pour aborder utilement de telles questions, il est indispensable d'examiner le revenu de façon plus détaillée: Quelle est sa composition? Combien de personnes contribuent à l'assurer? Combien de personnes en vivent?

TABLEAU 2.2 : Composition du revenu disponible des ménages selon les principales rubriques du revenu
[Réf. : Avril 1985] - Echantillon pondéré

Principales rubriques du revenu	MONTANT TOTAL des sommes perçues dans l'échantillon pondéré [en francs]	Part prise par chaque type de revenu dans la masse totale des revenus cumulés dans l'échantillon [%]
1. Revenus primaires, au total	107 554 010	74.31
. revenus du travail	103 484 085	71.50
. revenus du capital	3 580 365	2.47
. revenus de l'auto-consommation	489 560	0.34
2. Revenus de la Redistribution publique, au total	36 644 174	25.32
- Bourses d'études	162 093	0.11
- Revenus de la Sécurité sociale, au total	[36 482 081]	[25.21]
+ TOTAL des transferts généraux	4 059 844	2.80
. Allocations familiales ordinaires	3 774 622	2.61
. Prestations familiales liées à la maternité	45 978	0.03
. Pensions d'orphelin	239 244	0.17
+ TOTAL des transferts ciblés	32 422 233	22.40
. Transferts "santé" transitoires	479 875	0.33
. Chômage	386 712	0.27
. Transferts permanents "santé"	5 309 859	3.67
. Aide sociale	443 202	0.31
. Pensions de vieillesse	25 802 585	17.83
3. Revenus de la Redistribution privée, au total	538 674	0.37
Masse totale des revenus disponibles dans l'échantillon	144 736 858	100.0

CEPS

SECTION 2 : La composition du revenu disponible

§ 1. Importance relative des différentes sources de revenu dans la composition du revenu disponible des ménages

Les chiffres présentés dans le tableau '2.2.' constituent une référence utile si l'on souhaite mieux cerner le processus de constitution du revenu des ménages.

Le revenu disponible est décomposé -dans ce tableau- en ses différents éléments de base (1). Il est ainsi possible d'évaluer la part prise par chaque rubrique de revenu par rapport à la masse totale des revenus perçus au sein de l'échantillon :

- + les revenus primaires représentent -au total- 74.31% de l'ensemble des revenus de l'échantillon ;
- + les revenus de la Redistribution publique prennent pratiquement en charge le complément [25.32%], vu la faible importance des revenus de la Redistribution privée [0.37%].

Parmi les revenus primaires, on relèvera la faible incidence des revenus du capital [2.47% du total des revenus] (2) tandis que, du point de vue de la Redistribution publique, les postes les plus importants correspondent aux :

- + pensions de vieillesse [17.83%]
- + transferts permanents 'santé' [3.67%]
- + allocations familiales ordinaires [2.61%].

(1) Cette nomenclature du revenu disponible a été présentée en détail au chapitre précédent.

(2) Il s'agit là d'un poste qui est habituellement sous-estimé dans les études relatives au revenu ; il convient cependant de souligner que le revenu moyen du capital est ici fort proche de celui qui avait été observé dans une étude précédente (Cf. Dickes, Hausman, Schaber : 1980).

TABEAU 2.3 : Les dépenses de la sécurité sociale -Luxembourg et Belgique- en % du Produit National Brut, 1975-1985

Année de Référence	Dépenses de la Sécurité Sociale en % PNB	
	Luxembourg *	Belgique
1975	19.9	20.8
1980	21.4	22.4
1981	22.7	24.4
1982	21.7	24.8
1983	21.4	24.7
1984	20.8	24.7
1985	20.3	24.2

* Stat. de la Protection sociale - dépenses courantes
Total des prestations [Réf.: Rapport général sur la sécurité sociale, I.C.S.S. - Années 1975 à 1985]

TABEAU 2.4 : Importance des Prestations de la Sécurité Sociale au niveau du revenu disponible des ménages

Année de Référence	Prestations de la Sécurité sociale, en % du revenu disponible des ménages	
	Luxembourg *	Belgique**
1985	25.21	28.1

* Enquête auprès de 2013 ménages, Panel socio-économique -1985- CEPS

** Enquête auprès de 6419 ménages, C.S.B.- Anvers, 1985
(cf. Deleeck, H. et al., 1986)

Le tableau '2.2.' présente aussi une information inédite au Luxembourg en ce qui concerne le rôle tenu par la Redistribution publique dans la constitution du budget des ménages.

Jusqu'à présent, ce rôle de la Redistribution publique était uniquement perceptible de façon indirecte [et approximative pour l'unité "ménage"] au travers des statistiques des comptes nationaux ; le tableau '2.3.' illustre cette perspective : il permet de comparer l'évolution des dépenses de la sécurité sociale en Belgique et au Luxembourg au cours de la dernière décade.

Mais une évaluation plus exacte de l'importance prise par la Redistribution publique dans la constitution du revenu des ménages doit s'appuyer sur des informations récoltées au niveau des ménages eux-mêmes ; c'est ce que montre le tableau '2.4.' où cette situation spécifique est présentée pour le Luxembourg et pour la Belgique.

TABLEAU 2.5 : Composition du revenu disponible des ménages en fonction des différents revenus primaires
[Réf. : Avril 1985] - Echantillon pondéré

Type de revenu	MONTANT TOTAL des sommes perçues dans l'échantillon pondéré (en francs)	En pourcentage de la masse totale des revenus cumulés dans l'échantillon
- Revenus salariaux (salaire net, primes, etc.)	89 533 390	61.86
- Revenus nets de l'entreprise individuelle	12 531 995	8.66
- Revenus du capital	3 580 365	2.47
- Autres revenus primaires (salaire d'apprenti, auto-consommation, etc.)	1 908 260	1.32
- Revenus de la Redistribution publique	36 644 174	25.32
- Revenus de la Redistribution privée	538 674	0.37
Ensemble des ménages (n = 2013)	144 736 858	100.0

CEPS

§ 2. Le processus de génération du revenu disponible

Du point de vue de la politique sociale, il est indispensable de mieux connaître les mécanismes qui interviennent dans la constitution du revenu des ménages. Mais si, à cet égard, la situation présentée dans le tableau '2.2.' ne peut être négligée, il convient toutefois d'en dépasser le cadre général et de s'interroger davantage sur la façon dont chaque facteur de revenu contribue à alimenter l'inégalité du revenu total des ménages.

Les revenus primaires

Les revenus primaires représentent pratiquement les trois-quarts de la masse totale des revenus perçus dans les ménages. Au cours des vingt dernières années, la composition et l'importance de ces revenus ont certainement connu des modifications ; pour les pays appartenant à la C.E.E., on a pu ainsi observer une régression régulière de ces revenus au profit des prestations de la sécurité sociale.

L'observation de telles tendances constitue l'un des objectifs d'une étude par panel. Pour l'instant, nous sommes encore dans l'incapacité de situer la tendance suivie par les revenus primaires au sein du budget des ménages vivant au Luxembourg. Par contre, nous sommes en mesure de préciser - pour l'année 1985 - la part prise par chaque élément constitutif des revenus primaires au sein de l'ensemble des revenus des ménages.

Le tableau '2.5.' fournit un état de cette situation. On notera, en particulier, l'influence majoritaire des revenus provenant d'une activité salariale [61.86% du total] ; pour leur part, les revenus de l'entreprise individuelle n'atteignent pas 10% de l'ensemble.

Influence du nombre de "revenus primaires et pensions de vieillesse"

L'état fourni par le tableau '2.5.' présente un certain intérêt dès lors que l'on tente de cerner le processus par lequel se constitue le revenu disponible des ménages.

TABLEAU 2.6 : Répartition des ménages selon le nombre de revenus primaires [y compris les Pensions de retraite], dont ils disposent

[Réf. : Avril 1985] - Echantillon pondéré

Nombre de revenus primaires [y compris Pensions de retraite]	Fréquences relatives %	Fréquences cumulées %
Aucun	10.5	10.5
un seul	39.0	49.5
deux	28.5	78.0
trois	13.0	91.0
quatre	5.6	96.6
cinq	2.0	98.6
six et plus	1.4	100.0
TOTAL	100.0	

CEPS

Toutefois, un tel état ne nous renseigne guère :

- * sur la façon dont les revenus sont distribués parmi les individus, les ménages ou d'autres unités,
- * ou sur l'évolution de la composition du revenu en fonction de l'importance de celui-ci ou du ménage.

Ainsi, on pourrait supposer que plus le ménage s'agrandit, plus son revenu est susceptible d'augmenter et plus faible sera la proportion de ce revenu provenant d'une activité professionnelle.

De telles hypothèses mettent en cause des mécanismes relativement complexes que nous aurons l'occasion de mieux approcher lorsqu'il s'agira de comparer le niveau de vie de différents types de ménages.

Mais, si l'on s'en tient à la notion de revenu disponible par ménage -qui est la perspective retenue dans cette seconde partie-, le moment est venu de fournir quelques indications relatives au mode de génération de ce revenu.

Le revenu disponible d'un ménage résulte des différents revenus dont bénéficie chaque membre du ménage. De ce point de vue et dès lors que l'on porte un jugement sur l'importance du revenu moyen calculé pour les ménages de notre échantillon, il convient aussi d'examiner ce revenu en regard du nombre de sources qui le constituent ou du nombre de personnes qui l'assurent.

Cet aspect du mode de construction du revenu disponible peut être déjà illustré par le tableau '2.6.' où les ménages sont répartis en fonction du nombre total des "revenus primaires et pensions de vieillesse" impliqués dans le calcul de leur revenu disponible.

Dans la moitié des cas, les ménages disposent

au moins de deux revenus tels que définis. Ce fait indique bien le caractère complexe de la composition du budget des ménages. L'absence de revenu primaire et de pension de vieillesse tend à devenir une situation plutôt rare [10.5%], alors que la présence de plusieurs revenus de ce type dans

TABLEAU 2.7 : Répartition du revenu disponible selon le nombre de revenus primaires [y compris les pensions de retraite] dans le ménage
[Réf. : Avril 1985] - Echantillon pondéré

NOMBRE de Revenus primaires dans le ménage [y compris les pensions de retraite]	REVENU DISPONIBLE DES MENAGES		
	Montant moyen [en francs]	(Nb.obs.)	Part de la masse totale des revenus disponibles cumulés dans l'échantillon
			%
			% cumulés
Aucun	33 278	(211)	4.86
Un seul	54 840	(785)	29.76
Deux	78 332	(573)	31.02
Trois	99 832	(261)	18.02
Quatre	120 681	(113)	9.39
Cinq	136 445	(41)	3.83
Six et plus	157 776	(29)	3.13
Ensemble des ménages	71 901	(2013)	100.00

Coef. ETA = 0.66 $ETA^2 = 43.22\%$

CEPS

le ménage correspond à une stratégie qui permet –sans aucun doute– d'élever le revenu disponible. Les résultats présentés dans le tableau '2.7.' semblent confirmer cette tendance. On notera, en particulier, qu'à partir de trois revenus primaires (ou pensions de vieillesse) les ménages disposent d'une part plus importante de la masse totale des revenus [22% des ménages se partagent 34.36% de l'ensemble des revenus cumulés].

§ 3. Distribution fonctionnelle du revenu disponible (par tranche du revenu)

Les données examinées jusqu'à présent ont permis de souligner certaines modalités relatives à la constitution du revenu des ménages.

On a vu, en particulier, que le revenu provenant d'une activité salariale est l'élément fonctionnel majeur du revenu disponible ; ce type de revenu représente, en effet, près de 62% du total des revenus disponibles dans notre échantillon.

Le second élément le plus important –dans la composition du revenu disponible–, c'est le revenu de la Redistribution publique [25.32% du total].

Enfin, la part du revenu de l'entreprise individuelle s'élève à 8.66% du total.

Ce classement des principaux éléments constitutifs du revenu disponible correspond à la situation qui se dégage pour l'ensemble de l'échantillon. Cette hiérarchie entre les différentes composantes du revenu se maintient-elle pour tous les ménages, quel que soit le niveau de leur budget ?

C'est ce que nous allons voir maintenant.

TABLEAU 2.8 : Distribution statistique des ménages suivant leur revenu mensuel disponible, recodé en 11 tranches de revenu
[Réf.: Avril 1985] - Echantillon pondéré

Tranches du Revenu mensuel disponible (en francs)	Fréquences absolues n	Fréquences relatives en pourcentage
(1) Moins de 20 000	65	3.3
(2) de 20 000 à 40 000	375	18.6
(3) de 40 000 à 60 000	482	24.0
(4) de 60 000 à 80 000	418	20.7
(5) de 80 000 à 100 000	287	14.2
(6) de 100 000 à 120 000	158	7.9
(7) de 120 000 à 140 000	91	4.5
(8) de 140 000 à 160 000	57	2.9
(9) de 160 000 à 180 000	28	1.4
(10) de 180 000 à 200 000	28	1.4
(11) plus de 200 000	23	1.2
Ensemble des ménages	2 013	100.0

CEPS

Pour procéder à cet examen, le revenu disponible a été divisé en onze tranches (cf. tableau '2.8.').

TABLEAU 2.9 : Distribution fonctionnelle du revenu disponible, par tranche du revenu disponible
[Réf. : Avril 1985] - Echantillon pondéré

Tranches du revenu mensuel disponible des ménages (en francs)	Part -en pourcentage- de la somme des revenus perçus dans chaque tranche					Sommes perçues -au total- par les ménages (en francs)	Nombre d'observations
	Salaires nets primes revenus en nature	Revenus nets de l'entreprise individuelle	Revenus de la Redistribution publique	Autres revenus	Total %		
(1) Moins de 20 000	7.26	3.17	85.92	3.65	100.0	940 375	65
(2) de 20 000 à 40 000	32.17	1.41	64.30	2.12	100.0	11 696 898	375
(3) de 40 000 à 60 000	55.34	6.76	34.80	3.1	100.0	24 394 875	482
(4) de 60 000 à 80 000	68.61	4.50	23.30	3.59	100.0	29 136 305	418
(5) de 80 000 à 100 000	69.21	6.69	20.81	3.29	100.0	25 723 885	287
(6) de 100 000 à 120 000	66.66	10.73	18.10	4.51	100.0	17 322 083	158
(7) de 120 000 à 140 000	62.21	19.95	13.41	4.44	100.0	11 712 763	91
(8) de 140 000 à 160 000	73.27	10.94	10.94	4.85	100.0	8 564 286	57
(9) de 160 000 à 180 000	68.03	9.03	15.32	7.62	100.0	4 621 212	28
(10) de 180 000 à 200 000	65.64	11.21	13.26	9.89	100.0	5 382 572	28
(11) plus de 200 000	50.04	28.67	11.86	9.43	100.0	5 241 605	23
Ensemble des ménages (n = 2013)	61.86	8.66	25.32	4.16	100.0	144 736 858	2 013

CEPS

Le tableau '2.9.' présente -en pourcentage- la part des différents éléments constitutifs du revenu disponible : à l'intérieur de chaque tranche de revenu.

Ce tableau fait apparaître deux tendances de sens contraire :

- 1° les revenus de l'activité salariale et de l'entreprise individuelle représentent une part de plus en plus importante du revenu disponible à mesure que celui-ci augmente ;
- 2° la part des revenus de la Redistribution publique -très importante dans les premières tranches du revenu [85.92%, pour la première tranche]- décline progressivement lorsque l'on se rapproche des tranches supérieures du revenu et représente moins de 12% du budget des ménages appartenant à la dernière tranche.

De ceci, il ressort que les ménages appartenant aux premières tranches du revenu sont ceux dont le budget dépend le plus des transferts assurés par la sécurité sociale, - à l'inverse, les ménages des tranches supérieures du revenu ont un budget qui est davantage constitué à partir de revenus provenant du travail (1).

Enfin, la lecture du tableau '2.9.' peut susciter bien d'autres commentaires. En particulier, on serait presque tenté d'attribuer à la Redistribution publique un "rôle d'égalisateur" en matière de répartition de revenus.

Il convient, cependant, de considérer ce genre de remarque avec beaucoup de prudence.

Effectivement, on constate que les ménages des premières tranches du revenu ont -en proportion du total de leur budget- une part plus grande qui provient de la Redistribution publique.

(1) Et ceci semble contredire l'hypothèse -énoncée plus haut- selon laquelle la proportion de revenus du travail devrait diminuer au fur et à mesure que le revenu total du ménage s'élève.

TABLEAU 2.10 : Montant moyen des principales sources de revenu par tranche du revenu mensuel disponible des ménages

[Réf. : Avril 1985] - Echantillon pondéré

Tranches du revenu mensuel disponible des ménages (en francs)	MONTANT MOYEN (en francs)					Revenus de la Redistribution publique	Revenus de la Redistribution privée
	REVENUS PRIMAIRES			TOTAL des revenus primaires			
	Salaires, primes, etc.	Bénéfices agricoles, d'une profession indépendante, libérale	Revenus du capital				
(1) Moins de 20 000	1 008	556	187	1 940	12 245	140	
(2) de 20 000 à 40 000	9 678	420	351	10 642	20 452	130	
(3) de 40 000 à 60 000	28 101	3 345	1 063	32 716	17 677	266	
(4) de 60 000 à 80 000	47 830	3 050	1 371	53 238	16 586	198	
(5) de 80 000 à 100 000	62 788	5 539	1 373	70 994	18 530	203	
(6) de 100 000 à 120 000	72 794	11 598	2 636	89 092	20 212	289	
(7) de 120 000 à 140 000	82 057	22 872	3 630	110 904	18 523	-	
(8) de 140 000 à 160 000	108 456	17 338	3 132	132 797	15 951	397	
(9) de 160 000 à 180 000	113 350	15 909	4 934	138 115	26 765	2 525	
(10) de 180 000 à 200 000	124 987	23 121	8 885	162 720	26 674	151	
(11) plus de 200 000	117 674	58 630	19 471	196 454	28 193	-	
Ensemble des ménages (n = 2013)	47 898	6 657	1 843	57 501	18 540	240	

CEPS

Mais cela ne signifie pas nécessairement que la Redistribution publique s'adresse de façon privilégiée aux ménages de revenus modestes ou –encore moins– que la Redistribution publique serait susceptible de redresser l'inégalité de sort des ménages en matière de revenus. Cet aspect sera d'ailleurs mieux étudié dans notre prochain chapitre.

Mais, pour l'instant, le tableau '2.10.' indique déjà clairement que l'appréciation de l'effet de la Redistribution publique sur le revenu disponible doit être plus nuancée : on y voit, en effet, un accroissement substantiel du montant moyen des revenus de la Redistribution publique au fur et à mesure que l'on s'approche des tranches supérieures du revenu.

On peut, dès lors, conclure provisoirement cet examen en soulignant les faits suivants :

- dans les ménages situés au bas de l'échelle du revenu, les revenus de la Redistribution publique représentent la part la plus importante du budget même si le montant moyen de ces revenus est inférieur à celui que perçoivent les ménages appartenant aux tranches supérieures du revenu ;
- inversement, c'est dans ces derniers ménages que l'on retrouve les revenus moyens les plus importants en provenance de la Redistribution publique :

mais, comparé au budget total de ces ménages, le montant des revenus de la Redistribution publique représente ici une part plus modeste que celle observée pour les autres ménages [eux-mêmes de revenus plus modestes].

SECTION 3 : Le revenu disponible selon les caractéristiques des ménages

Nos premiers efforts pour mieux cerner la problématique de l'inégalité des revenus ont permis de mettre en évidence l'intérêt que présente -de ce point de vue- la composition différentielle du budget des ménages. On peut cependant supposer que cette composition différentielle du budget des ménages dépend -en dernier ressort- de certaines caractéristiques des personnes qui forment le ménage.

L'objectif que nous poursuivrons au cours de cette section, sera précisément d'examiner les variations du revenu disponible en fonction de caractéristiques qui concernent

- * soit le chef de ménage,
- * soit la configuration générale du ménage.

§ 1. La perspective du Chef de ménage

Il serait sans doute abusif de prétendre que le Chef de ménage représente à lui seul l'ensemble du ménage.

Mais, par ailleurs, le fait d'identifier le ménage à partir de sa personne de référence constitue une pratique courante et très commode pour nous qui souhaitons dresser un bilan rapide des principales sources de fluctuation du revenu disponible. C'est dans cet esprit que, seules, cinq caractéristiques du Chef de ménage ont été retenues, à savoir

- le sexe
- l'âge
- la situation familiale
- la nationalité
- la position par rapport à l'emploi.

TABLEAU 2.11 : Moyenne et écart-type du Revenu global disponible selon les caractéristiques personnelles du Chef de Ménage
(Réf. avril 1985 - échantillon pondéré)

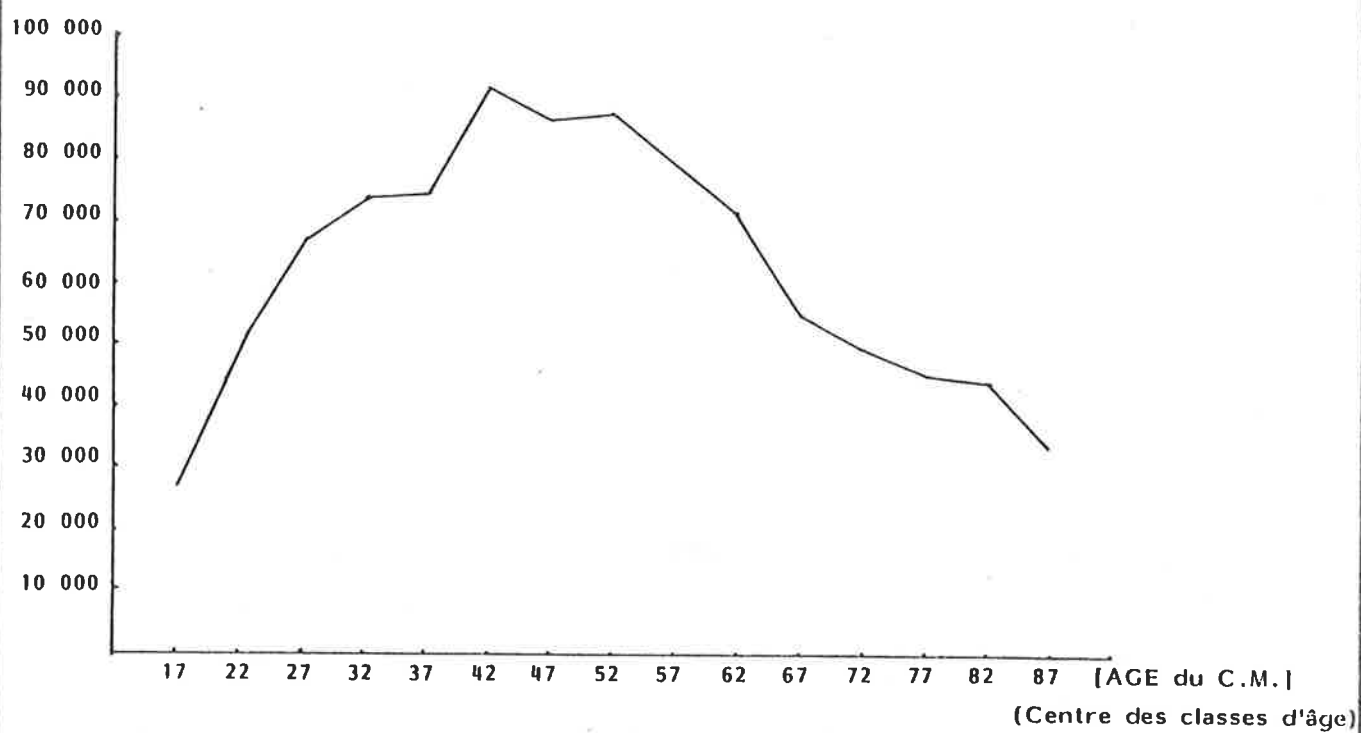
Caractéristiques personnelles du Chef de Ménage	REVENU GLOBAL DISPONIBLE		Corrélation mesurée par le coefficient ETA (3)	Effectif (4)
	Moyenne (en francs) (1)	Ecart-type (2)		
1. SEXE du Chef de Ménage			0.29	
Masculin	78 572	40 250		1 530
Féminin	50 788	33 009		483
2. AGE du Chef de Ménage			0.38	
Moins de 20 ans	26 936	7 623		12
20 à 24 ans	49 140	22 396		66
25 à 29 ans	66 655	30 592		156
30 à 34 ans	73 928	37 248		185
35 à 39 ans	74 725	30 015		212
40 à 44 ans	91 447	42 191		193
45 à 49 ans	86 980	38 029		211
50 à 54 ans	87 264	43 240		212
55 à 59 ans	79 920	44 206		188
60 à 64 ans	71 050	48 719		158
65 à 69 ans	55 024	33 076		117
70 à 74 ans	49 409	33 820		136
75 à 79 ans	45 044	26 776		107
80 à 84 ans	44 062	27 340		46
85 ans et plus	33 156	24 969		13
3. Situation familiale du Chef de Ménage			0.35	
Célibataires	51 312	29 972		246
Marlés	82 273	40 294		1 296
Séparés	71 108	33 467		36
Divorcés	62 463	40 859		70
Veufs/veuves	50 843	33 074		364
N.S.P.	56 700	-		1
4. NATIONALITE du Chef de Ménage			0.04	
Luxembourgeoise	73 180	41 595		1 589
Autre	67 238	35 264		422
N.S.P. / Sans	41 795	33 652		2
5. Position du Chef de Ménage par rapport à l'EMPLOI			0.34	
a un emploi	81 556	39 773		1 268
à la recherche d'un emploi	37 709	39 602		20
pensionné pour invalidité	58 762	37 556		117
retraité	60 126	37 975		381
tient le ménage	47 914	28 942		224
Autres situations	14 987	9 234		3
Ensemble de l'échantillon pondéré	71 901	40 411		2 013

De toutes les caractéristiques présentées dans le tableau '2.11.', c'est l'âge du C.M. qui a la plus forte influence sur le revenu disponible; directement à la suite de l'âge du C.M., c'est sa situation familiale et sa position par rapport à l'emploi qui affectent le plus le revenu ; on notera, enfin, que le sexe du C.M. a encore une influence modérée sur le revenu tandis que la nationalité n'en a aucune.

Pour résumer, en quelques phrases, l'information fournie par le tableau '2.11.', on dira que :

- * les ménages où le C.M. est un homme ont un revenu moyen disponible supérieur à celui enregistré pour les ménages dont le C.M. est une femme [l'écart entre ces deux types de ménages atteint pratiquement 28 000 francs/mois] ;
- * l'âge et le revenu entretiennent ensemble une relation "curvilinéaire" : les revenus les plus faibles se retrouvent chez les ménages soit jeunes, soit âgés ;
- * le revenu moyen disponible est plus élevé dans les ménages où le C.M. est marié [82.273 francs] ; il diminue ensuite dès lors que le C.M. est séparé, divorcé, célibataire ou veuf/veuve [50 843 francs dans ce dernier cas] ;
- * ce sont dans les ménages où le C.M. a un emploi que l'on rencontre les revenus disponibles les plus élevés [81 556 francs] ; viennent ensuite les ménages où le C.M. est pensionné pour invalidité ou retraité et, enfin, les situations où le C.M. "tient le ménage" ou "recherche un emploi".

Revenu
disponible
[en francs]



GRAPHIQUE 2.2 : Montant moyen du revenu disponible des ménages par classe d'âge du chef de ménage

CEPS

Revenu disponible et âge du C.M.

La courbe qui retrace la distribution du revenu disponible en fonction de l'âge du C.M. [cf. graphique 2.2.] mérite d'être commentée davantage.

L'allure générale de cette courbe paraît classique au premier abord :

- . le revenu disponible augmente progressivement avec l'âge du C.M. pour atteindre son niveau maximum [91 447 francs] (1) pour les ménages où le C.M. est âgé de 40 à 44 ans ; au-delà, le revenu décroît -lentement- tout d'abord, mais connaît ensuite une inflexion franche au niveau de la 11e classe d'âge (65 à 69 ans).

En considérant de plus près cette courbe, on se rend toutefois compte que l'âge du C.M. est loin d'expliquer entièrement toute la variabilité du revenu disponible. Ainsi, le revenu -somme toute élevé- des "jeunes" ménages dépend-t-il uniquement du fait que la jeune génération est caractérisée par un niveau moyen de formation qui est plus élevé que celui des générations plus âgées ?

En outre, la pente très forte qu'accuse la courbe entre la première et la quatrième classe d'âge, pourrait tout aussi bien masquer un autre phénomène, tel que celui du ménage "duo", c'est-à-dire un ménage où les deux conjoints travaillent.

De même, le maintien du revenu du ménage à un niveau élevé pour les classes d'âge comprises entre "40 et 54 ans", dépend-t-il du seul revenu du C.M., ou éventuellement aussi du revenu complémentaire du conjoint, ou encore d'un enfant qui travaille ?

Comme on le voit ici, la perspective du C.M. se révèle utile pour éclairer la problématique du revenu, mais dans un premier temps seulement. Dès lors que l'on quitte le plan des généralités, on s'aperçoit qu'il est impossible de traiter à fond une question sans faire appel à une connaissance plus précise et plus complète du ménage.

(1) Les informations chiffrées traduisent ici la tendance centrale de chaque classe d'âge (cf. col.1 du tableau '2.11.') ; pour une interprétation plus complète, il est aussi nécessaire de tenir compte de la dispersion du revenu à l'intérieur de chaque classe d'âge : cette information est fournie par l'écart-type (col.2).

TABLEAU 2.12 : MENAGES dont la personne de référence (Chef de Ménage) est économiquement active :
Moyenne et écart-type du Revenu Global disponible selon le type d'activité exercée

TYPE D'ACTIVITE	REVENU GLOBAL DISPONIBLE		Corrélation mesurée par le coefficient ETA	Effectif
	Moyenne	Ecart-type		
Ensemble des actifs	81 556	39 773	-	1 268
<u>Mode d'exercice de l'activité</u>			0.17	
. à son compte	99 278	46 731		167
. comme salarié	78 882	37 942		1 099
. aidant	68 070	6 617		2
<u>A SON COMPTE</u>			0.28	
. exploitants agricoles, viticulteurs	117 552	48 957		52
. Industrie et commerce	87 910	39 417		92
. professions libérales	103 436	55 808		24
<u>SALARIES (Aidants exclus)</u>				
ensemble	78 882	37 942		1 099
+ <u>Ouvriers</u> (au total)	66 235	28 903	0.37	607
travaillant pour :				
1. Commune	76 879	33 590		44
2. Etat	77 044	31 256		29
3. C.E.E. - Org. Int.	66 251	24 811		6
4. Entreprise privée	64 453	28 082		510
5. Autre	74 549	29 719		16
6. N.S.P.	47 100	-		1
+ <u>Employés</u> (au total)	94 481	41 792		492
travaillant pour :				
1. Commune	93 894	34 450		37
2. Etat	97 173	42 287		167
3. C.E.E. - Org. Int.	128 422	53 647		11
4. Entreprise privée	92 192	41 765		261
5. Autre	81 056	33 539		16
<u>SECTEURS D'ACTIVITE DU CHEF DE MENAGE</u>			0.21	
-9. N.S.P.	100 973	16 422		2
1. Agriculture	106 328	51 078		65
2. Energie et eau	80 858	44 580		12
3. Extraction et transform. de minéraux, chimie	85 360	36 806		46
4. Industrie, transf. de métaux	77 571	33 694		188
5. Autres industries manufacturières	77 349	31 525		88
6. Bâtiment et génie civil	67 536	31 698		142
7. Commerce, hébergement, réparations	75 118	65 462		199
8. Transport et communications	86 332	37 777		112
9. Banques, assurances et services financiers	96 470	49 974		84
10. Autres services	86 462	42 876		329

Le revenu disponible selon le type d'activité exercée par le C.M.

Le tableau '2.12.' fournit une information plus détaillée à propos de la répartition du revenu disponible des ménages selon le type d'activité exercée par le C.M.

L'échantillon comprend 63% de C.M., économiquement actifs (1).

Dans les ménages de ce type, le revenu disponible s'élève -en moyenne- à 81 556 francs/ mois. Ce niveau moyen est dépassé dans toutes les catégories de ménages où le C.M. a le statut d'indépendant ou d'employé (à une exception près dans ce dernier cas).

Mode d'exercice de l'activité professionnelle	Fréquences relatives %
. à son compte	13.17
. ouvrier	47.87
. employé	38.80
. aidant	0.16
TOTAL (n = 1268)	100.0

Tableau '2.13.' : Répartition des C.M. économiquement actifs selon le mode d'exercice de leur activité professionnelle.

Parmi les salariés, on notera -en particulier- l'écart de 28 246 francs qui sépare le revenu disponible moyen des ménages selon que le C.M. est "ouvrier" ou "employé".

Enfin, on relèvera encore le fait que le statut professionnel du C.M. est loin de rendre compte -à lui seul- de l'ensemble des fluctuations du revenu disponible des ménages. D'autres facteurs -liés à la configuration du ménage- interviennent certainement. C'est de l'impact de tels facteurs que nous allons traiter dans le paragraphe suivant.

(1) Un sujet est défini comme économiquement actif s'il exerce une profession à concurrence de 10 heures/semaine au minimum.

TABLEAU 2.14 : Répartition du Revenu Global disponible selon la typologie de ménages No 1
(Réf. : Avril 1985 - Echantillon pondéré)

Typologie de Ménage No 1	REVENU GLOBAL DISPONIBLE		Effectif
	Moyenne	Ecart-type	
11. Couples mariés, sans enfant, au total	64 374	33 986	416
11.1. sans autre personne	62 607	33 203	384
11.2. avec une autre personne	85 518	36 608	32
12. Couples mariés avec enfants, au total	90 282	39 581	846
12.1. sans autre personne	85 860	36 553	734
12.2. avec une autre personne	119 179	46 121	112
13. Pères avec enfant, au total	84 424	30 681	33
13.1. sans autre personne	97 438	38 073	3
13.2. avec une autre personne	83 321	30 484	30
14. Mères avec enfant, au total	73 270	37 275	151
14.1. sans autre personne	59 123	36 695	33
14.2. avec une autre personne	77 295	36 599	118
20. Ménages de deux familles ou plus	115 018	49 380	45
30. Ménages non familiaux, au total	43 223	24 390	522
31. Ménages d'isolés	36 873	19 092	418
32. Ménages multiples	68 702	26 702	104
Ensemble de l'échantillon pondéré	71 901	40 411	2 013

CEPS

§ 2. Le revenu disponible
selon les principales caractéristiques des ménages

2.1. Le revenu disponible selon les typologies de ménages

Le recours à des typologies de ménages est un procédé simple et efficace dès lors que l'on souhaite obtenir une vue synthétique de la répartition des revenus au sein d'un échantillon tel que le nôtre. Les deux premiers tableaux que l'on propose ici, répondent à cette exigence. Ils fournissent un état de l'échantillon selon deux différentes typologies de ménages. Il s'agit, en fait, des deux principales typologies en fonction desquelles le STATEC présente ses statistiques relatives aux ménages recensés dans le pays (1).

- La typologie no. 1 met en oeuvre un mode de classification plus compact, fondé sur la notion de Noyau familial.

C'est ainsi que le tableau '2.14.' permet de suivre l'évolution du revenu disponible moyen en tenant compte du nombre et du type de noyaux familiaux recensés par ménage :

- c'est dans les ménages formés de deux familles ou plus (type No. No. 20) ou d'un couple marié avec enfant (type No.12) que l'on rencontre le revenu moyen disponible le plus élevé ;
- par contre, les revenus les plus faibles sont observés dans les ménages d'isolés (Type No. 31).

(1) STATEC : Recensement général de la population du 31 mars 1981.
Volume 4 - Ménages et familles - Mars 1985.

TABLEAU 2.15 : Répartition du Revenu Global disponible selon la typologie de ménages No 2
[Enfant(s) - Actif(s) - Personnes âgées]

[Réf. : Avril 1985 - Echantillon pondéré]

Typologie de Ménages No 2 [ENFANT / ACTIF / PERSONNE AGEÉE]	REVENU GLOBAL DISPONIBLE		Effectif
	Moyenne	Ecart-type	
1. Un homme, âgé de 15 à 64 ans	44 357	24 219	107
2. Une femme, âgée de 15 à 64 ans	37 491	17 857	125
3. Un homme, âgé de 65 ans et plus	39 026	17 098	34
4. Une femme, âgée de 65 ans et plus	30 615	13 734	152
5. Deux adultes, âgés de 15 à 64 ans	69 346	31 066	351
6. Deux adultes, âgés de 65 ans et plus, ou l'un des deux adultes est âgé de 65 ans et plus	55 360	27 530	208
7. Un adulte et un enfant	48 245	26 550	21
8. Deux adultes et un enfant	71 855	34 696	204
9. Deux adultes et deux enfants	77 749	33 933	165
10. Deux adultes et trois enfants ou plus	77 652	29 333	50
11. Trois adultes et au moins un enfant	99 949	39 995	216
12. Trois adultes, sans enfant	103 939	41 555	380
Ensemble de l'échantillon pondéré	71 901	40 411	2 013

Remarque : Enfant : moins de 15 ans

CEPS

- La typologie No. 2 (cf. tableau '2.15.')
- regroupe les ménages en fonction d'un critère basé sur l'individu [âge, sexe, et nombre d'individus dans le ménage].

Il en résulte une représentation qui est certainement plus floue si l'on s'intéresse à l'organisation interne du ménage, mais qui permet –par ailleurs– de mieux suivre la progression du revenu dans l'échantillon.

A la lecture de ce tableau, on perçoit plus nettement la relation existant entre la taille du ménage et le revenu disponible.

Le profil des ménages où le revenu disponible est peu élevé se précise aussi davantage ; il correspond aux ménages :

- formés d'une seule personne,
- cette personne est une femme,
- âgée de 65 ans et plus.

TABLEAU 2.16 : Répartition du Revenu Global disponible selon la typologie familiale
[Réf. : Avril 1985 - Echantillon pondéré]

TYPOLOGIE FAMILIALE	REVENU GLOBAL DISPONIBLE		Effectif
	Moyenne	Ecart-type	
10. Ménages non familiaux	42 646	24 055	507
20. Familles monoparentales (mère ou père seul(e) avec enfant(s) à charge	59 598	37 441	39
30. Père/mère avec un enfant adulte	66 716	21 731	85
31. Père/mère avec un enfant adulte et un (ou plusieurs) enfant(s) à charge	68 252	21 165	25
40. Familles nucléaires, sans enfant à charge	62 607	33 203	384
41. Familles nucléaires, avec un enfant à charge	71 952	33 867	221
42. Familles nucléaires, avec deux enfants à charge	78 755	33 622	211
43. Familles nucléaires, avec trois enfants à charge, ou plus	87 054	38 935	81
50. Familles claniques, sans enfant à charge	106 701	41 887	226
51. Familles claniques, avec un enfant à charge	105 880	37 544	148
52. Familles claniques, avec deux enfants à charge	115 568	43 888	52
53. Familles claniques, avec trois enfants à charge ou plus	115 019	35 468	36
Ensemble échantillon pondéré	71 901	40 411	2 013

CEPS

2.2. Revenu disponible et typologie familiale

La typologie familiale présentée dans le tableau '2.16.' va nous permettre de compléter notre revue générale de la répartition du revenu disponible.

Cette typologie tient à la fois compte de la taille du ménage et du mode d'organisation familiale.

- . Il se confirme que les ménages non familiaux (1) disposent du revenu moyen le plus faible dans l'échantillon.
- . Les familles monoparentales (2) viennent en seconde position avec un revenu disponible moyen égal à 59 598 francs ; ces familles monoparentales représentent à peine 2% de notre échantillon ; ainsi que l'indique l'écart-type, on peut s'attendre à trouver -parmi ces familles- des situations fort tranchées du point de vue des revenus : certaines familles monoparentales ont des revenus bien inférieurs à 59 598 frs. tandis que d'autres se situent à un niveau de revenu beaucoup plus élevé.
- . Dans les familles nucléaires (3), le revenu augmente régulièrement avec le nombre d'enfants à charge.
- . Enfin, les revenus les plus élevés sont ceux des familles claniques (4).

-
- (1) Il s'agit de ménages d'isolés ou de ménages familiaux entendus dans le sens suivant : le ménage est soit composé de personnes non apparentées ou apparentées : à l'exclusion des couples [mariés ou non] et des dyades père/mère et enfant(s).
- (2) L'enfant n'est pas défini, ici, comme une personne âgée de moins de 15 ans comme ce fut le cas pour le tableau '2.15.' ; l'enfant est entendu ici dans le sens de personne à charge de ses parents.
- (3) Le couple d'adultes qui forme la base de ce type de famille, peut être constitué de personnes, soit mariées légalement, soit vivant ensemble sans être mariées.
- (4) Une famille clanique est définie dès lors que l'on compte au moins trois adultes, apparentés, dans le ménage ; cette configuration familiale est représentée dans 23% des ménages de l'échantillon.

TABEAU 2.17 : Répartition du Revenu Global disponible selon la taille du ménage
[Réf. : Avril 1985 - Echantillon pondéré]

Nombre de personnes dans le ménage	REVENU GLOBAL DISPONIBLE		Effectif
	Moyenne	Ecart-type	
1 personne	36 873	19 092	418
2 personnes	63 656	30 572	570
3 personnes	77 432	32 271	391
4 personnes	88 772	37 279	372
5 personnes	103 475	42 955	150
6 personnes	124 137	47 831	72
7 personnes	129 865	46 900	25
8 personnes	130 521	45 857	10
9 personnes	140 874	45 488	3
11 personnes	195 000	-	1
Ensemble échantillon pondéré	71 901	40 411	2 013

CEPS

2.3. Le revenu disponible et la composition du ménage

Les commentaires relatifs aux tableaux présentés dans ce chapitre ont suggéré, à maintes reprises, que le R.D. [revenu disponible] pouvait être fortement influencé par la composition du ménage.

La série de tableaux que nous allons envisager maintenant, apporte une information plus précise à cet égard.

- . C'est ainsi que le tableau '2.17.' indique une relation positive et linéaire entre la taille du ménage et le R.D. ; il permet donc de vérifier le fait que le R.D. augmente en fonction de la taille du ménage.

- . Il est encore possible de nuancer davantage ce résultat.
Le revenu évolue, effectivement, en fonction de la taille du ménage ; mais, cette relation traduit-elle simplement l'effet spécifique du nombre de personnes présentes dans le ménage ou, davantage, l'effet conjugué du nombre et de la qualité de ces personnes ?

TABEAU 2.18 : Répartition du Revenu global disponible selon le nombre de personnes ayant des revenus propres dans le ménage

[Réf. : Avril 1985] - Echantillon pondéré

Nombre de personnes ayant des revenus propres dans le ménage	REVENU GLOBAL DISPONIBLE		Effectif
	Moyenne	Ecart-type	
Aucune	0	-	2
1 personne	51 756	27 953	1 056
2 personnes	83 002	32 803	666
3 personnes	106 930	35 827	184
4 personnes	132 110	40 751	70
5 personnes	163 300	35 403	27
6 personnes	217 464	30 285	5
7 personnes	195 000	-	1
Ensemble échantillon pondéré	71 901	40 411	2 013

TABEAU 2.19 : Répartition du Revenu global disponible selon le nombre total de groupes de revenus dans le ménage

[Réf. : Avril 1985] - Echantillon pondéré

Nombre total de groupes de revenus dans le ménage	REVENU GLOBAL DISPONIBLE		Effectif
	Moyenne	Ecart-type	
1 groupe de revenus	61 426	34 454	1 502
2 groupes de revenus	88 675	31 653	361
3 groupes de revenus	124 907	35 605	110
4 groupes de revenus	160 281	38 410	30
5 groupes de revenus	187 934	29 863	9
6 groupes de revenus	248 000	-	1
Ensemble échantillon pondéré	71 901	40 411	2 013

CEPS

Les tableaux '2.18.' et suivants vont nous permettre de répondre de façon précise à cette question.

- . L'augmentation du R.D. est tout à fait sensible au nombre de personnes qui ont des revenus personnels dans le ménage (cf. tableau '2.18.').

Le tableau '2.19.' fournit pratiquement la même information : le R.D. s'élève proportionnellement au nombre de groupes de revenus recensés dans le ménage (1).

Cette information éclaire aussi le phénomène de distribution du R.D. En particulier, nous comprenons mieux comment le revenu disponible moyen atteint ce score élevé [71 901 francs/mois] dans notre échantillon. Un tel résultat ne saurait s'expliquer entièrement par le niveau élevé des salaires distribués dans le pays, par exemple. Il procède davantage d'un processus qui semble être à la base même du fonctionnement des ménages dans ce pays, à savoir :

la réunion de plusieurs titulaires de revenus (2)

Enfin, cette pluralité des détenteurs de revenus dans le ménage ne peut être considérée comme un phénomène marginal puisque près d'un ménage sur deux [47.44%] fonctionne selon ce modèle.

-
- (1) Un groupe de revenus est composé par les membres du ménage qui disposent de revenus personnels et qui mettent -au moins- la moitié de ces revenus en commun. L'identification des groupes de revenus dans le ménage répond à des règles très précises [voir, à ce propos, Panel socio-économique L.L., Première vague, Document No. 1. Présentation du Panel L.L. -CEPS- 1987].
 - (2) provenant du travail ou de la sécurité sociale.

TABLEAU 2.20 : Répartition du Revenu Global disponible selon le nombre d'enfants*, de personnes actives** et de personnes âgées*** dans le ménage

[Réf. : Avril 1985 - Echantillon pondéré]

Ménages selon le nombre d'enfants, de personnes actives et de personnes âgées	REVENU GLOBAL DISPONIBLE		Effectif
	Moyenne	Ecart-type	
NOMBRE d'enfants			
- aucun	62 908	38 756	1 196
- un enfant	82 566	38 803	406
- deux enfants	85 248	38 712	284
- trois enfants	92 819	42 327	95
- quatre enfants	92 856	37 962	28
- cinq enfants	80 391	16 415	3
- six enfants	99 000	-	1
NOMBRE de personnes actives			
- aucune	40 297	23 029	382
- une personne active	52 886	27 700	368
- deux personnes actives	76 839	34 464	901
- trois personnes actives	98 185	31 502	216
- quatre personnes actives	123 938	38 643	107
- cinq personnes actives	155 314	49 708	28
- six personnes actives	177 084	39 457	7
- sept personnes actives	177 319	40 445	3
NOMBRE de personnes âgées			
- aucune	76 612	38 685	1 354
- une personne âgée	61 666	43 308	467
- deux personnes âgées	62 546	39 077	184
- trois personnes âgées	86 659	41 449	8
- quatre personnes âgées	77 000	-	1
Ensemble échantillon pondéré	71 901	40 411	2 013

* **Enfant** : Sujet âgé de 24 ans au plus, qui n'a pas d'emploi, n'a jamais travaillé, n'a pas droit aux Indemnités de chômage.

** **Actif** : Homme, âgé de 25 à 64 ans
Femme, âgée de 25 à 59 ans ;
ou sujet âgé de 24 ans au plus : qui a un emploi, ou qui a déjà eu un emploi, ou qui a droit aux Indemnités de chômage.

*** **Personne âgée** : Homme, âgé de 65 ans et plus
Femme, âgée de 60 ans et plus.

- Le tableau '2.20.' illustre bien l'augmentation du R.D. en fonction du type de personnes présentes dans le ménage. On y relève que le R.D. est effectivement plus sensible au nombre de "personnes actives" (1) :

c'est parmi celles-ci que l'on trouve -le plus souvent- les détenteurs de revenus "importants".

Le R.D. augmente aussi, mais très peu, en fonction du nombre d'enfants; il en va de même pour le nombre de personnes âgées ; par contre, le R.D. serait plus sensible au nombre de retraités ou pensionnés pour invalidité, mais les situations multiples de ce type sont plutôt rares (cf. tableau '2.21.').

TABLEAU 2.21 : Répartition du Revenu global disponible selon le nombre de personnes "retraitées" ou "pensionnées pour invalidité" dans le ménage

[Réf. Avril 1985 - échantillon pondéré]

NOMBRE de personnes "Retraitées" ou "Pensionnées pour invalidité" dans le ménage	REVENU GLOBAL DISPONIBLE		Effectif
	Moyenne	Ecart-type	
- aucune	74 451	40 041	1 421
- une personne	62 536	38 061	519
- deux personnes	87 862	50 266	67
- trois personnes	94 281	63 409	5
- quatre personnes	108 500	-	1
Total échantillon pondéré	71 901	40 411	2 013

CEPS

(1) Il s'agit des personnes en "âge d'activité", et non nécessairement des personnes qui exercent une activité professionnelle.

TABLEAU 2.22 : Répartition du Revenu global disponible selon le nombre de personnes ayant un emploi dans le ménage
[Réf. : Avril 1985] - Echantillon pondéré

Nombre de personnes ayant un emploi dans le ménage	REVENU GLOBAL DISPONIBLE		Effectif
	Moyenne	Ecart-type	
aucune	42 736	25 073	543
une personne	66 610	29 483	837
deux personnes	95 078	36 639	494
trois personnes	123 738	34 996	97
quatre personnes	151 027	41 167	30
cinq personnes	194 169	41 336	11
six personnes	214 000	-	1
Ensemble échantillon pondéré	71 901	40 411	2 013

CEPS

TABLEAU 2.23 : Répartition du Revenu global disponible selon que le Chef de Ménage et l'épouse du C.M. ont chacun un emploi
[Réf. : Avril 1985] - Echantillon pondéré

Le Chef de Ménage et l'épouse ont chacun un emploi	REVENU GLOBAL DISPONIBLE		Effectif
	Moyenne	Ecart-type	
OUI	97 940	41 387	334
NON	66 719	38 162	1 679
Ensemble échantillon pondéré	71 901	40 411	2 013

CEPS

- . Au cours de ce chapitre, il est donc progressivement apparu que le R.D. était fortement lié à la taille du ménage.

De plus, on a vérifié que le niveau élevé du revenu de nos ménages pouvait, en partie, s'expliquer par une pratique en usage dans une fraction importante des ménages de l'échantillon : l'association de plusieurs détenteurs de revenus.

Il existe, évidemment, différentes formules d'associations de ce type; ainsi, les modes d'associations où l'on trouve un revenu du travail et un revenu de la sécurité sociale ne sont pas rares. Mais, le tableau '2.22.' met en évidence une tendance tout à fait remarquable dans notre étude, à savoir la présence de plusieurs personnes économiquement actives dans un même ménage : parmi l'ensemble de l'échantillon, on trouve pratiquement un ménage sur trois où deux personnes -au moins- participent activement à la vie économique.

- . De telles situations renvoient à différentes réalités de la vie des ménages :

- d'un côté, il faut souligner le fait que l'entrée des enfants dans la vie active ne correspond pas -automatiquement- à un signal de rupture avec le ménage des parents ;
- d'un autre côté, le travail de deux conjoints devient/ou redevient une stratégie de plus en plus nécessaire pour assurer le standing du ménage, ainsi qu'en témoigne le tableau '2.23.'.

Parmi les ménages où le C.M. et son conjoint sont tous deux en âge d'exercer une activité professionnelle, les ménages "duo"(1) représentent 29.4% des cas.

(1) C'est-à-dire des ménages où les deux conjoints travaillent.

SECTION 4 : Le Revenu disponible dans quelques familles-types

Pour terminer cet exposé général sur la distribution du R.D. dans notre échantillon, nous avons choisi de présenter les "ressources nettes" qui caractérisent quelques familles-types. Cette démarche nous fournit aussi l'occasion d'illustrer une autre gamme de possibilités offertes par notre étude.

Les revenus des familles où le C.M. est salarié

Les ménages où le C.M. est salarié représentent plus de la moitié de notre échantillon [1 099 ménages, soit 54.60%].

En moyenne, le R.D. de ces ménages s'élève à 78 882 frs./mois [écart-type = 37 942 frs.].

Ainsi qu'on peut le soupçonner en examinant la dispersion des revenus autour de cette moyenne, la différence de R.D. pour le ménage d'un salarié-type et pour le ménage du salarié moyen peut être considérable.

Aux côtés des caractéristiques propres au C.M. (âge, formation, statut socio-professionnel, nationalité), d'autres facteurs sont susceptibles d'influencer le revenu du ménage.

- Le tableau '2.24.' établit une synthèse de la répartition des revenus parmi les familles de salariés.

Parmi l'ensemble des ménages où le C.M. est salarié, on a uniquement retenu ici les situations correspondant à des "familles nucléaires".

- Celles-ci ont été réparties en deux grands types, sur base du statut professionnel du C.M. (ouvrier/employé).
- Chaque type de famille ainsi construit a fait, ensuite, l'objet d'une subdivision secondaire qui tient compte du fait que le conjoint est/ou n'est pas actif économiquement [a/n'a pas d'emploi].

TABEAU 2.24 : Ressources de quelques familles-Types [Familles nucléaires où le Chef de Ménage a un emploi, avec ou sans enfant(s)] - Echantillon pondéré.
[Réf. Avril 1985]

Caractéristiques du Chef de Ménage et de son conjoint	MONTANT MENSUEL MOYEN DU REVENU, dans la famille, selon le nombre d'enfant(s) à charge			
	Aucun enfant à charge	un enfant à charge	deux enfants à charge	trois enfants à charge
1. OUVRIER				
1.1. avec conjoint inactif				
• Revenus primaires	42 727	46 231	49 282	49 050
• Revenus de la Redistribution publique	1 443	2 205	5 879	10 486
• Revenus de la Redistribution privée	-	-	-	-
• Revenu global disponible	44 169	48 436	55 161	59 536
1.2. avec conjoint actif				
• Revenus primaires	67 689	70 635	55 969	58 403
• Revenus de la Redistribution publique	-	3 179	6 699	11 647
• Revenus de la Redistribution privée	-	-	167	-
• Revenu global disponible	67 689	73 814	62 835	70 050
2. EMPLOYE				
2.1. avec conjoint inactif				
• Revenus primaires	67 720	72 921	78 844	92 161
• Revenus de la Redistribution publique	-	2 042	4 765	10 375
• Revenus de la Redistribution privée	-	-	1 357	515
• Revenu global disponible	67 720	74 963	84 965	103 052
2.2. avec conjoint actif				
• Revenus primaires	98 290	116 538	128 997	152 278
• Revenus de la Redistribution publique	958	4 237	11 073	13 344
• Revenus de la Redistribution privée	-	193	-	-
• Revenu global disponible	99 248	120 968	140 069	165 622

- De cette façon, il est possible de suivre l'évolution des revenus dans ces différentes familles-type : en fonction du nombre d'enfants à charge et de l'activité du conjoint.

Ce type d'approche -mis en oeuvre dans le tableau '2.24.'- présente des avantages et son utilité propre :

- en raison de la spécificité même de nos données, il est possible de dépasser ici le cadre imparfait des imputations arbitraires de revenus par type de familles, solution que les études "administratives" sont obligées d'adopter dans la mesure où elles ne disposent pas d'informations concrètes sur l'ensemble des revenus des ménages ;
- il permet d'évaluer l'impact de la Sécurité sociale pour des configurations familiales déterminées ;
- ce type d'approche peut ainsi constituer le point de départ d'études plus spécifiques(1), susceptibles de fournir des résultats utiles pour mesurer :
 - . l'efficacité de telle ou telle prestation,
 - . l'effet des variations de salaires sur l'évolution -dans le temps- du niveau de vie d'une configuration familiale précise.

Sur base du tableau '2.24.', nous pouvons retracer les variations du R.D. de chaque famille-type ; en outre, le R.D. est, dans chaque cas, décomposé en ses trois principaux éléments [Revenus primaires + Revenus de la Redistribution publique + Revenus de la Redistribution privée].

- . Dans le tableau '2.25.', le R.D. de chaque famille-type a été exprimé en pourcentage du revenu disponible moyen, calculé pour l'ensemble des ménages de salariés.

(1) Il serait, par exemple, possible d'évaluer cet impact sur base de niveaux de salaires déterminés ; mais nous n'aborderons pas cette approche - plus détaillée - dans le présent rapport.

TABLEAU 2.25 : Revenu disponible des familles-types de salariés, en pourcentage du revenu disponible moyen des ménages de salariés

[Réf. : Avril 1985] - Echantillon pondéré

Caractéristiques du Chef de Ménage et de son Conjoint	REVENU DISPONIBLE DE CHAQUE FAMILLE-TYPE en % du R.D. moyen pour l'ensemble des ménages de salariés [78 882 frs/mois]			
	Aucun enfant %	UN enfant à charge %	DEUX enfants à charge %	TROIS enfants à charge %
1. OUVRIER				
1.1. Conjoint inactif	56.0	61.4	70.0	75.5
1.2. Conjoint actif	86.0	93.6	79.7	88.8
2. EMPLOYE				
1.1. Conjoint inactif	85.8	95.0	107.7	130.6
1.2. Conjoint actif	125.8	153.3	177.6	210.0

CEPS

Le décalage entre le niveau de revenu des familles -selon que le C.M. est ouvrier ou employé- apparaît plus clairement :

- + tous les ménages dont le C.M. est "ouvrier", se situent systématiquement en deçà du R.D. moyen :
 - . quel que soit le nombre d'enfants à charge,
 - . que le conjoint soit actif ou inactif ;

parmi ces familles [types 1.1. et 1.2.], le R.D. évolue régulièrement à deux exceptions près [conjoint actif et 2/3 enfants à charge] ;

- + inversement, dans les familles où le C.M. est "employé", le R.D. est pratiquement toujours supérieur au R.D. moyen des ménages de salariés ;
- + pour les familles d'employés "mono"(1), le revenu est pratiquement égal à celui des familles d'ouvriers "duo"(2), dès lors qu'il n'y a aucun enfant à charge ou, alors, un seul ; ceci résume bien toute la différence existant entre ces deux types de familles ; et, cette différence ne fera que s'accroître à l'avantage des familles d'employés lorsque le nombre d'enfants augmente et lorsque le conjoint dispose d'un emploi.

- . Evidemment, de tels écarts reflètent surtout des différences existant déjà au niveau de l'échelle des salaires entre ouvriers et employés. Mais il y a plus.

On observe tout d'abord, qu'à nombre d'enfant(s) égal, les familles "duo" bénéficient de revenus de la Redistribution publique légèrement supérieurs à ceux enregistrés pour les familles "mono" ; cette tendance, qui est à peine perceptible dans les familles de type '1.' s'accroît nettement dès lors que le C.M. a le statut d'employé [cf. tableau '2.24'].

(1) où, seul, le C.M. est actif.

(2) où le C.M. et son conjoint sont tous deux actifs.

TABLEAU 2.26 : Augmentation* des revenus primaires des familles-types
grâce à l'activité professionnelle du conjoint

* [en pourcentage des revenus primaires des familles "mono"]

TYPE de FAMILLE	AUGMENTATION DES REVENUS PRIMAIRES dès lors que le conjoint est actif [en % des revenus primaires des familles "mono" correspondantes]			
	Aucun enfant à charge	UN enfant à charge	DEUX enfants à charge	TROIS enfants à charge
1. OUVRIER				
1.1. Conjoint inactif	100.0	100.0	100.0	100.0
1.2. Conjoint actif	158.4	152.8	113.6	119.1
2. EMPLOYE				
1.1. Conjoint inactif	100.0	100.0	100.0	100.0
1.2. Conjoint actif	145.1	159.8	163.6	165.2

CEPS

Cet avantage dont profite surtout les familles d'employés, va se cumuler ensuite à l'avantage bien plus substantiel qui résulte de l'activité professionnelle du conjoint.

Si l'on compare les revenus primaires de chaque famille-type selon qu'il s'agit d'une situation "mono" ou "duo", il apparaît clairement que l'activité professionnelle du conjoint contribue davantage à élever les revenus primaires dans les familles où le C.M. est employé [type '2']. Ainsi qu'on le voit dans le tableau '2.26.', cette tendance est vérifiée pour tous les cas de figure, sauf s'il n'y a aucun enfant à charge (1).

En outre, on perçoit un impact différentiel du nombre d'enfants à charge sur l'activité professionnelle du conjoint. Dans les familles "ouvrières", la présence de deux ou de trois enfants à charge infléchit fortement, en moyenne, l'engagement professionnel des conjoints ; dans de tels cas, le travail du conjoint fournit plutôt un revenu d'appoint dans le ménage.

C'est le mouvement inverse que l'on observe dans les familles où le C.M. est "employé" ; l'activité du conjoint correspond davantage, ici, à un second "véritable" revenu pour le ménage.

- Le tableau '2.27.' fournit une autre perspective en fonction de laquelle il est intéressant d'examiner le R.D.

Dans chaque catégorie de familles-types, le R.D. est exprimé en fonction du R.D. des familles "sans enfant" à charge. Il est ainsi possible de suivre l'évolution du R.D. selon le nombre d'enfants à charge et en tenant compte de l'activité du conjoint.

- Bien qu'elles se situent à des niveaux différents, les familles "mono" (type 1.1 et 2.1) ont des profils fort semblables dans ce tableau ; il faut toutefois noter que l'augmentation du R.D. est comparativement plus forte dans les familles d'employés : lorsque l'on passe de deux à trois enfants à charge.

(1) Dans ce cas, en effet, les rémunérations du travail du conjoint augmentent relativement plus le R.D. des familles d'ouvriers.

TABLEAU 2.27 : Evolution du R.D. dans chaque famille-type,
en pourcentage du R.D. des familles "sans enfant"

TYPE de FAMILLE	R.D. DANS CHAQUE FAMILLE-TYPE [en % du R.D. des familles "sans enfant" à charge]			
	Aucun enfant à charge	UN enfant à charge	DEUX enfants à charge	TROIS enfants à charge
1. OUVRIER				
1.1. Conjoint inactif	100.0	109.7	124.9	134.8
1.2. Conjoint actif	100.0	109.0	92.8	103.5
2. EMPLOYE				
1.1. Conjoint inactif	100.0	110.7	125.5	152.2
1.2. Conjoint actif	100.0	121.9	141.1	166.9

CEPS

- Dans les familles où le conjoint est actif, l'évolution du R.D. est tout à fait différente :
 - . D'un côté nous observons -pour les familles d'employés- un taux d'accroissement du R.D. en fonction du nombre d'enfants qu'aucun autre type de familles n'atteint ;
 - . de l'autre côté, pour les familles ouvrières, le R.D. augmente tout d'abord de 9% pour un enfant à charge ; mais, ensuite, c'est une régression du R.D. que l'on observe lorsque ces familles ont deux enfants (1) ; avec trois enfants à charge, le R.D. dépasse à peine, ici, celui des familles sans enfants à charge.

De l'examen du tableau '2.27.', il ressort nettement deux logiques selon lesquelles évolue le R.D. dans les familles-types considérées :

- le R.D. augmente régulièrement avec le nombre d'enfants à charge ; cette tendance est toutefois plus marquée dans les familles d'employés et, plus encore, lorsque le conjoint est actif dans ces familles ;
- les familles "ouvrières" dont le conjoint est actif se démarquent par rapport à ce mouvement dès lors qu'on y compte deux enfants ; dans ces familles, les caractéristiques du C.M. et de son conjoint font que l'on y trouve des revenus primaires inférieurs à ceux des autres familles ouvrières n'ayant aucun enfant à charge ou, alors, un seul.

(1) Le R.D. de ces familles -avec deux enfants à charge- est inférieur de 7% au R.D. des familles de même type, sans enfant à charge.

CHAPITRE 3 : REPARTITION DU REVENU DISPONIBLE PAR DECILES DE MENAGES

INTRODUCTION

Pour décrire le revenu des ménages, on ne peut se limiter à des présentations de moyennes ainsi que nous l'avons fait au chapitre précédent. Il y a lieu, en effet, de compléter cette approche générale par une perspective d'analyse qui est susceptible de mettre davantage en évidence cet autre aspect important du revenu : la dispersion.

Cette dispersion recouvre, d'une certaine façon, un phénomène que nous avons déjà eu l'occasion d'évoquer, à savoir : les inégalités du revenu parmi les ménages.

C'est de ce phénomène que traite essentiellement ce troisième chapitre. En vue de cette analyse, les ménages de l'échantillon seront tout d'abord classés par déciles, selon leur revenu disponible, et décrits du point de vue de leurs caractéristiques socio-démographiques [section 1]. Cette répartition du R.D. fera ensuite l'objet d'examen complémentaires qui fourniront des indications sur :

- la composition et la distribution proportionnelle des revenus dans chaque décile [section 2],
- la répartition de la masse des différents types de revenus parmi les déciles [section 3].

**SECTION 1 : Présentation des déciles de ménages selon
leur revenu disponible**

§ 1. Le revenu disponible par décile

Dans le tableau '2.28.', les ménages de notre échantillon sont classés par déciles, sur base de leur revenu disponible. La procédure qui consiste à affecter chaque ménage dans le décile approprié peut être résumée de la façon suivante :

- . On classe, tout d'abord, tous les ménages de l'échantillon par ordre de R.D. croissant ;
- . on définit, ensuite, dix classes d'effectif égal ; chaque classe –ou "décile"– est ainsi constituée par 10% des ménages de l'échantillon(1) ;
- . on obtient ainsi un classement où :
 - + le premier décile comprend les 10% des ménages dont le revenu disponible est le plus faible ;
 - + le dernier décile est constitué par les 10% des ménages dont le R.D. est le plus élevé dans l'échantillon ;
- . partant de ce classement où les ménages sont divisés en dix effectifs égaux, il est possible d'affecter à chaque décile la part qui lui revient par rapport à la somme totale des revenus cumulés dans l'échantillon.

(1) Notre échantillon comprend 2013 ménages ; on trouve ainsi dans chaque décile : plus ou moins 201 ménages (le nombre de ménages par décile varie de 200 à 202).

TABLEAU 2.28 : Distribution du Revenu global -mensuel- disponible par déciles de ménages
(Réf. : échantillon pondéré avril 1985)

Déciles de ménages selon leur revenu global disponible	REVENU GLOBAL DISPONIBLE DES MENAGES			
	TRANCHES du REVENU GLOBAL (en francs) (1)	MONTANT du REVENU MOYEN par décile (en francs) (2)	% de la somme totale des revenus cumulés dans l'échantillon pondéré (3)	% cumulés de la somme totale des revenus (4)
1	de 0 à 28 803	21 306	2.95	2.95
2	de 28 804 à 39 982	33 833	4.71	7.66
3	de 39 983 à 47 052	43 236	6.02	13.68
4	de 47 053 à 55 000	51 775	7.23	20.91
5	de 55 001 à 64 000	59 570	8.31	29.22
6	de 64 001 à 73 750	68 439	9.53	38.75
7	de 73 751 à 84 200	78 562	10.93	49.67
8	de 84 201 à 99 143	91 507	12.75	62.42
9	de 99 144 à 124 198	110 344	15.22	77.64
10	de 124 199 à 275 000	160 701	22.36	100.00
Somme totale des revenus cumulés dans l'échantillon pondéré = 144 736 858 francs				
Moyenne = 71 901				
Médiane = 64 000				
Ecart-type = 40 411				
GINI = 0.29				

CEPS

Le tableau '2.28' fournit ainsi une première idée de la dispersion des revenus dans notre échantillon.

Les colonnes '3' et '4' du tableau indiquent la mesure selon laquelle le R.D. total dans l'échantillon est inégalement réparti entre les déciles :

- + les 10% des ménages où le R.D. est le plus bas, perçoivent moins de 3% de la somme des revenus cumulés dans l'échantillon ;
- + les 10% des ménages où le R.D. est le plus élevé, perçoivent plus de 22% de cette même somme.

La concentration des revenus

Partant du tableau '2.28.', nous percevons déjà que les revenus ne se répartissent pas d'une façon quelconque, mais qu'ils se trouvent davantage concentrés dans certains déciles.

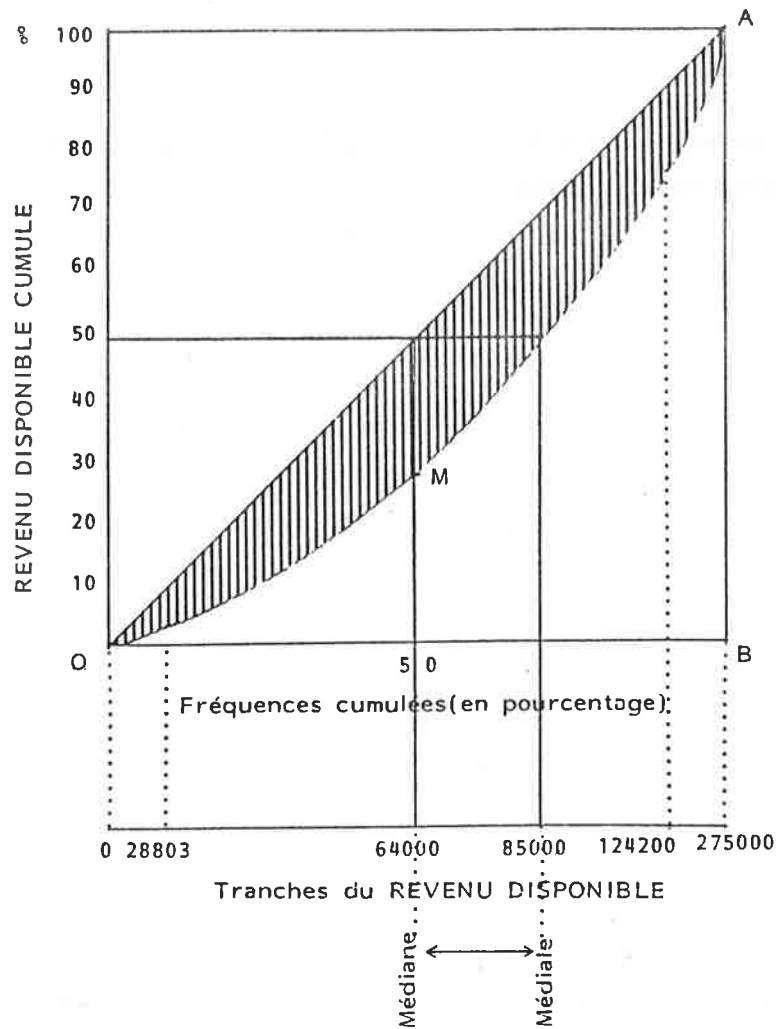
Cette forme particulière de la distribution des revenus rend compte d'un phénomène qu'on appelle "concentration"; et, ce phénomène peut être mis en évidence par une "courbe de concentration". Le diagramme ci-contre illustre les types principaux de courbes de concentration que l'on peut rencontrer.

Pour caractériser la concentration "plus ou moins accentuée" des revenus, on utilise fréquemment l'indice de Gini ; cet indice résulte d'un rapport de surfaces qui -dans le diagramme précité- correspond à la formule suivante :

$$\frac{\text{surface de concentration OAMO}}{\text{surface OAB}}$$

L'indice de concentration de Gini varie de 0 à 1 :

- . la valeur '0' correspond à l'équirépartition
[la courbe OMA se confond avec la droite d'équilibre OA] ;
- . la valeur '1' est atteinte lorsque la surface de concentration [OAMO] se confond avec le triangle OAB.



GRAPHIQUE 2.3 : Courbe de concentration du Revenu Disponible
[Indice de Gini = 0.29]

C.E.P.S.

La représentation graphique '2.3.' illustre la concentration des revenus dans l'échantillon. On remarquera que la partie hachurée n'est pas très importante : ceci dénoterait une concentration peu importante des revenus. Effectivement, ceci est confirmé par la valeur de l'indice de concentration de Gini qui est -ici- égale à 0.29. On pourrait donc conclure en soulignant que le R.D. se caractérise par une concentration "moyenne" dans notre échantillon.

Ce constat ne doit pas, cependant, nous faire oublier qu'il existe, au sein de l'échantillon, des situations très inégales en matière de répartition des revenus. Le sort des cinq premiers déciles de ménages est, à cet égard, exemplaire puisque nous trouvons ici 50% des ménages qui se partagent moins de 30% de l'ensemble des revenus perçus dans l'échantillon.

En dépit de ces indications, il reste difficile de qualifier la répartition des revenus au Luxembourg ; celle-ci est-elle peu inégale, relativement inégale ou moyennement inégale ? Il serait délicat de statuer sur l'allure de ce phénomène à partir de la situation unique qui est discutée ici (1). Notre position serait, en revanche, plus confortable si nous étions en mesure de comparer la répartition des revenus au Luxembourg avec celle d'un autre pays (2).

-
- (1) Par contre, des mesures répétées de la concentration des revenus sont tout à fait intéressantes dès lors qu'il est possible d'en étudier l'évolution dans la durée. C'est, en fait, ce que permet une étude par panel. Pour l'instant, nos informations sont limitées à la première vague du panel et il est donc prématuré d'envisager cette perspective dans le cadre du présent rapport.
 - (2) Cette pratique est fréquente ; mais elle concerne le plus souvent des données dégagées des comptes nationaux et, par conséquent, fort approximatives si l'on se réfère à la situation concrète des ménages. Par ailleurs, les comparaisons reposant sur des données micro-économiques ne sont pas toujours plus sûres ; en effet, les enquêtes auprès des ménages ne recensent pas nécessairement les mêmes types de revenus et il est très possible à ce niveau que l'on compare des données qui ne se recouvrent pas d'une étude à l'autre.

TABEAU 2.29 : Distribution du revenu disponible par déciles de ménages :
au Luxembourg et en Belgique

[Réf. : Avril 1985] - Echantillon pondéré

Déciles de ménages selon leur revenu disponible	Revenu mensuel moyen en francs /mois		%	
	Luxembourg* (1)	Belgique** (2)	Luxembourg* (3)	Belgique** (4)
1	21 306	18 000	2.95	3.3
2	33 833	26 600	4.71	4.9
3	43 236	32 700	6.02	6.0
4	51 775	39 300	7.23	7.2
5	53 570	46 000	8.31	8.5
6	68 439	53 000	9.53	9.8
7	78 562	61 100	10.93	11.2
8	91 507	69 500	12.75	12.9
9	110 344	81 900	15.22	15.1
10	160 701	115 100	22.36	21.1
Ensemble des ménages	71 901	54 300	100.0	100.0

* Enquête CEPS, 1985, auprès de 2013 ménages - échantillon pondéré.

** Enquête C.S.B., 1985, auprès de 6419 ménages -
Source : Deleeck, 1986, p. 20.

CEPS

Le tableau '2.29.' offre une telle possibilité. Nous y confrontons, en effet, les résultats de notre propre étude avec ceux d'une autre recherche réalisée en Belgique (1).

Cette comparaison se déroule dans des conditions optimales dans la mesure où les deux enquêtes [au Luxembourg et en Belgique] se rapportent à la même période [1985] et définissent le revenu disponible de façon identique. En outre, une telle comparaison est très pratique puisque les deux pays appartiennent à la même Union Economique.

Le tableau '2.29' montre que la répartition du revenu disponible est pratiquement identique dans les deux pays (cf. col. 3 et 4). L'impression qui se dégage de ce tableau est ensuite confirmée par la mesure de la concentration du R.D. dont la valeur -sur l'indice de Gini- se situe à :

- + 0.28 pour la Belgique
- + et à 0.29 pour le Luxembourg.

Partant de cette confrontation, nous pouvons tirer deux conclusions :

- 1/ le revenu disponible des ménages est -en moyenne- plus élevé au Luxembourg qu'en Belgique (écart-moyen = 17 600 frs.);
- 2/ le revenu disponible est réparti de la même façon dans les déciles de ménages de ces deux pays (2).

(1) Il s'agit d'une étude réalisée par le C.S.B. d'Anvers auprès de 6419 ménages sélectionnés dans toute la Belgique. Voir à ce propos : "Indicateurs de la Sécurité sociale : 1976-1985", par H.Deleeck, B.Cantillon, L. de Lathouwer, K. Van den Bosch & M.Wyns, 1986, in Annexe au No 4-5, Revue belge de Sécurité sociale.

(2) Les auteurs de l'étude réalisée en Belgique signalent que le profil de la répartition du R.D. [données d'enquêtes] est le même que celui des statistiques sur les revenus fiscaux après impôt (Cf. Deleeck & al., 1986, op.cit., p.20).

TABLEAU 2.30 : Composition des déciles de ménages selon le Revenu global disponible :
Taille moyenne du ménage, âge moyen du Chef de Ménage et nombre moyen d'enfants par ménage
à l'intérieur de chaque décile

Déciles de ménages selon le revenu global disponible	CARACTERISTIQUES DEMOGRAPHIQUES DES MENAGES		
	TAILLE moyenne du Ménage (1)	AGE moyen du Chef de Ménage (2)	Nombre moyen d'enfants âgés de moins de 18 ans (3)
1	1.3	61	0.07
2	1.6	55	0.19
3	2.2	50	0.54
4	2.5	48	0.63
5	2.7	46 1/2	0.72
6	3.0	46	0.89
7	3.2	47	0.74
8	3.4	46 1/2	0.85
9	3.9	47	0.91
10	4.4	48	0.91
Ensemble de l'échantillon pondéré (n = 2013)	2.8	49 1/2	0.64

CEPS

§ 2. Caractéristiques socio-démographiques des déciles de ménages selon le R.D.

Les prochaines sections seront consacrées à un examen détaillé de la répartition des différents types de revenus au sein des déciles de ménages. Aussi, afin de mieux cerner les résultats que nous découvrirons à l'occasion de cet examen, est-il indispensable que nous décrivions -au préalable- la composition de chaque décile.

- Quelles sont les caractéristiques des ménages dans chaque décile ?
- Ces caractéristiques influencent-elles le revenu disponible ?

Ce sont là des questions que nous allons traiter à partir de l'exploitation des informations reproduites dans les tableaux '2.30.' et suivants.

Caractéristiques démographiques des ménages

La série d'indicateurs présentés dans les tableaux '2.30.' et '2.31.' permet déjà de préciser le profil de chaque décile de ménages.

- + Dans les premiers déciles, on trouve plus souvent des ménages :
 - . de petite taille (une personne, deux au maximum),
 - . dont le C.M. est âgé de 60 ans et plus et est de sexe féminin.
- + Par contre, dans les déciles supérieurs, on rencontre davantage des ménages :
 - . de plus grande taille (plus de trois personnes),
 - . où le C.M. est un homme (âgé de moins de 50 ans).

Ainsi qu'on peut le remarquer, les indicateurs qui covarient le plus avec les déciles de ménages sont les suivants :

- sexe du C.M.
- nombre d'enfants dans le ménage
- présence de deux personnes en âge d'activité.

TABLEAU 2.31 : Composition des déciles de ménages selon le Revenu global disponible :
Caractéristiques démographiques des ménages appartenant à chaque décile

Déciles de ménages selon le revenu global disponible	POURCENTAGES DE MENAGES A L'INTERIEUR DE CHAQUE DECILE											
	dont le chef de ménage est							où		où il y a au moins		
	une femme (1)	de nationalité luxembourgeoise (2)	âgé de					1 personne impotente (4)	1 enfant * (5a)	2 pers.** en âge d'activité (5b)	1 personne âgée*** (5c)	
			16 à 24 ans (3a)	25 à 49 ans (3b)	50 à 64 ans (3c)	65 à 74 ans (3d)	75 ans et plus (3e)					
1	66	82	9	13	24	29	26	7	6	10	66	
2	44	76	10	23	23	24	19	3	14	18	51	
3	21	72	5	46	21	18	10	9	34	46	34	
4	29	78	4	48	26	15	8	8	39	54	32	
5	21	69	4	62	20	8	7	8	47	71	22	
6	17	81	2	59	28	6	4	12	52	76	21	
7	12	83	2	55	32	7	4	7	47	80	25	
8	15	83	2	60	29	7	2	6	52	84	23	
9	8	79	1	57	32	7	3	10	56	91	27	
10	8	86	-	52	43	4	1	8	58	96	26	
Ensemble de l'échantillon pondéré (n = 2013)	24	79	3.9	47.5	27.7	12.6	8.3	7.9	40.6	62.7	32.7	

* enfant : moins de 25 ans, n'a jamais travaillé

*** personne âgée : homme 65 ans et plus
60 ans et plus

** personne en âge d'activité :

homme 25 à 64 ans
femme 25 à 59 ans

CEPS

Parmi les indicateurs qui varient peu ou pas du tout avec ces déciles, on signalera :

- l'âge du C.M.
- la nationalité du C.M.
- le nombre de personnes impotentes.

Caractéristiques relatives à la position économique des ménages
--

Partant de ces premières informations, on voit que les déciles opposent, à leurs extrémités, deux types de ménages :

- d'un côté, les ménages âgés, composés plus souvent d'une seule personne [premiers déciles],
- et de l'autre côté, des ménages où l'âge moyen est moins élevé, où la taille -plus grande- correspond plus souvent à la présence :
 - d'un ou de plusieurs enfants
 - de plusieurs personnes en âge d'activité.

En matière de revenus -et, plus particulièrement, de niveau du R.D.-, les profils des ménages renvoient à des positions économiques très différentes que nous allons préciser en nous appuyant sur l'information reproduite dans le tableau '2.32.'.

Il convient, tout d'abord, de noter que tous les indicateurs présentés dans ce tableau sont fortement associés au décilage du R.D. Il s'ensuit que l'affectation des ménages dans chaque décile dépend principalement :

- du nombre de personnes qui -dans le ménage- ont un revenu personnel, voire un emploi.

C'est ainsi que les ménages appartenant aux deux premiers déciles correspondent plus souvent au profil suivant :

- il s'agit de ménages où une personne -seulement- dispose d'un revenu et celui-ci ne provient pas d'une activité professionnelle;

TABLEAU 2.32 : Composition des déciles de ménages selon le Revenu global disponible :
Caractéristiques générales de la position économique du ménage

Déciles de ménages selon le revenu global disponible	CARACTERISTIQUES GENERALES DE LA POSITION ECONOMIQUE DES MENAGES							
	Ménages où une seule personne a des revenus (1)	Nombre moyen de personnes ayant des revenus personnels dans le ménage (2)	Nombre moyen de personnes ayant un emploi dans le ménage (3)	Ménages où au moins 1 personne a un emploi (4)	Ménages où le chef et son épouse ont un emploi (5)	Ménages où il y a au moins 1 personne retraitée ou pensionnée pour invalidité (6a)	Ménages où il y a au moins 1 personne retraitée (6b)	Ménages où il y a au moins 1 personne pensionnée pour invalidité (6c)
	%			%	%	%	%	%
1	96	1.0	0.2	19	1	42	32	11
2	90	1.1	0.4	41	1	40	30	12
3	88	1.1	0.6	57	4	35	27	8
4	69	1.3	0.8	71	8	30	25	5
5	46	1.6	1.1	81	21	24	18	7
6	50	1.6	1.2	86	22	24	17	8
7	30	1.9	1.4	91	23	23	18	7
8	28	2.0	1.5	90	24	22	17	4
9	14	2.4	1.8	96	26	30	24	7
10	14	2.9	2.4	98	37	23	20	6
Ensemble de l'échantillon pondéré (n = 2013)	52.5	1.7	1.1	73	16.6	29.4	22.8	7.4

CEPS

- cela signifie qu'on y rencontre surtout : des veuves, bénéficiant d'une pension de survie, ou -alors- des C.M. retraités (ou pensionnés pour invalidité).

Le tableau '2.32.' rend ainsi très bien compte des caractéristiques susceptibles d'élever le niveau du R.D. ; celui-ci augmente de façon proportionnelle avec le nombre de membres qui ont :

- un revenu personnel,
- un emploi.

La situation du dixième décile illustre ces mécanismes qui déterminent un revenu très élevé dans notre échantillon :

- ces ménages sont, en moyenne, composés de 4.4 personnes et l'on y compte pratiquement trois personnes disposant d'un revenu personnel ;
- 98 ménages sur 100 comprennent au moins un membre actif (exerçant une profession) ;
- et il n'est pas rare d'y rencontrer plusieurs personnes actives : il s'agit soit de l'épouse du C.M. (37%), soit d'un enfant ;
- enfin, on recense aussi dans ce dernier décile des ménages dont le budget est complété par une pension de retraite ou d'invalidité ; de telles situations concernent, toutefois, moins d'un ménage sur quatre.

On retrouve ici un aspect de l'évolution du R.D. que nous avons déjà eu l'occasion de souligner au chapitre précédent. Le R.D. augmente avec la taille du ménage ; mais il faut bien voir que, si les grands ménages comptent un nombre plus élevé d'enfants à charge, c'est aussi parmi ces ménages que l'on retrouve -réunis en plus grand nombre- des membres disposant d'un revenu personnel.

TABLEAU 2.33 : Caractéristiques socio-démographiques des déciles de ménages : comparaison Luxembourg* - Belgique**

Déciles de ménages selon leur Revenu Disponible	NOMBRE MOYEN de personnes ayant un emploi par ménage (1)		NOMBRE MOYEN d'enfants à charge par ménage (2)		TAILLE MOYENNE des ménages (3)	
	LUXEMBOURG	BELGIQUE	LUXEMBOURG	BELGIQUE	LUXEMBOURG	BELGIQUE
1	0.2	0.13	0.07	0.13	1.3	1.35
2	0.4	0.26	0.19	0.23	1.6	1.75
3	0.6	0.46	0.54	0.36	2.2	2.15
4	0.8	0.70	0.65	0.73	2.5	2.59
5	1.1	0.93	0.74	0.99	2.7	2.98
6	1.2	1.14	0.90	1.07	3.0	3.15
7	1.4	1.35	0.77	1.13	3.2	3.26
8	1.5	1.57	0.92	1.35	3.4	3.53
9	1.8	1.68	1.00	1.38	3.9	3.70
10	2.4	1.99	1.06	1.40	4.4	3.99
Ensemble des ménages de l'échantillon	1.1	1.02	0.68	0.88	2.8	2.84

* Enquête CEPS, 1985

** Enquête C.S.B., 1985 / source : H. Deleeck et al., 1986, p. 21.

CEPS

Le tableau '2.33.' -qui fournit une base de comparaison entre les ménages "belges" et "luxembourgeois"- rend compte du mécanisme qui vient d'être évoqué :

- la taille moyenne des ménages est pratiquement identique dans les deux pays ;
- le nombre moyen de personnes économiquement actives dans le ménage est légèrement plus élevé au Luxembourg ;
- par contre, les ménages "belges" comptent -en moyenne- plus d'enfants à charge que les ménages "luxembourgeois".

Ces particularités relatives à la constitution des ménages expliquent, en partie, l'écart observé au niveau du R.D. des ménages de ces deux pays; ces particularités sont bien mises en évidence dans les deux derniers déciles :

- à partir du neuvième décile, la taille des ménages "luxembourgeois" dépasse celle des ménages "belges" ;
- mais, alors que le nombre d'enfants à charge est toujours plus élevé dans ces derniers, le nombre moyen de personnes ayant un emploi continue encore à augmenter dans l'échantillon luxembourgeois [où il atteint un niveau supérieur à celui enregistré pour les déciles de ménages correspondants, au sein de l'échantillon belge].

En d'autres termes, toute augmentation de la taille du ménage correspond davantage :

- à un accroissement du nombre d'enfants à charge en Belgique,
- à un accroissement du nombre de membres actifs, au Luxembourg.

TABLEAU 2.34 : Ménages en pourcentages à l'intérieur de chaque décile du revenu global disponible, selon les catégories générales de revenus
(ref. avril 1985 - échantillon pondéré)

Déciles de ménages selon le revenu global disponible	MENAGES, EN POURCENTAGES A L'INTERIEUR DE CHAQUE DECILE, QUI PERÇOIVENT :		
	des revenus primaires (1)	des revenus de la redistribution publique (2)	des revenus de la redistribution privée (3)
1	% 26	% 81	% 2
2	46	72	1
3	64	76	1
4	79	75	1
5	88	79	1
6	91	78	2
7	94	74	1
8	94	76	2
9	98	80	2
10	100	78	1
% du total des ménages de l'échantillon pondéré (n = 2013)	78	77	1

CEPS

SECTION 2 : Examen des différents types de revenus présents dans chaque décile de ménages

En terminant la section précédente, nous avons vu que les caractéristiques des ménages ne se répartissent pas de façon quelconque d'un décile à l'autre. Au contraire, il est apparu que le niveau du R.D. est étroitement lié à certaines caractéristiques socio-démographiques des ménages.

Ce constat suivant lequel chaque décile de ménages correspond à un profil typique, nous conduit naturellement à nous interroger sur la composition des revenus : Existe-t-il un profil de revenus spécifique à chaque décile?

Pour répondre à cette question, nous procéderons en trois étapes :

- les différentes sources de revenus présentes dans chaque décile seront, tout d'abord, recensées ;
- chaque source de revenus sera ensuite estimée pour les différents ménages concernés ;
- enfin, l'importance relative de chaque source de revenus sera évaluée dans chaque décile.

§ 1. Inventaire des différentes sources de revenus dans chaque décile de ménages

- Les catégories générales de revenus

Le tableau '2.34.' constitue le cadre de référence de la présente démarche. Nous y observons que le pourcentage de ménages bénéficiant de revenus primaires, augmente régulièrement à chaque décile :

- de tels revenus concernent à peine un quart des ménages dans le premier décile, mais -au dernier décile- tous les ménages sans exception disposent de revenus primaires.

TABLEAU 2.35 : Ménages en pourcentages de chaque décile du revenu global disponible, selon les différents types de revenus primaires, dans l'échantillon pondéré

(réf. avril 1985)

Déciles de ménages selon le revenu global disponible	MENAGES, EN POURCENTAGES DE CHAQUE DECILE, QUI PERÇOIVENT :			
	Des revenus primaires (1)	Revenus du travail (2)	Revenus du Capital (3)	Revenus de l'autoconsommation (4)
1	26 %	20 %	5 %	1 %
2	46	43	3	4
3	64	58	4	5
4	79	71	11	4
5	88	81	9	6
6	91	86	6	9
7	94	91	8	5
8	94	91	11	11
9	98	96	16	9
10	100	99	22	12
% total de l'ensemble de l'échantillon pondéré [n = 2013]	78	74	9	7

CEPS

En ce qui concerne les deux autres catégories générales de revenus, la situation est moins claire. En particulier, il ne semble pas que nous puissions affirmer que la Redistribution publique ou privée touche –de manière privilégiée– certains déciles plutôt que d'autres.

L'examen de ce tableau confirme certaines conclusions que nous avons déjà faites lors du chapitre précédent. Toutefois, nous aurons ici l'occasion de mieux préciser la répartition de chaque type de revenu au sein de l'échantillon.

– Les revenus primaires perçus dans chaque décile

L'effectif des ménages qui bénéficie de revenus primaires, augmente avec le niveau de R.D. Grâce au tableau '2.35.', nous pouvons apporter quelques précisions sur la fréquence de chaque type de revenu primaire au sein des différents déciles :

- * il apparaît ainsi que les revenus du travail (col. 2) concernent :
 - . un ménage sur cinq, dans le premier décile
 - . et, pratiquement, tous les ménages du dernier décile (99%) ;
- * les revenus du capital constituent une caractéristique des déciles supérieurs ; dans le dernier décile, un ménage sur cinq est doté d'un tel revenu ;
- * les revenus de l'auto-consommation suivent la même évolution ; mais, ils ne touchent pas plus de 12% des ménages du dixième décile.

TABLEAU 2.36 : Ménages, en pourcentages, à l'intérieur de chaque décile du revenu global disponible, selon les revenus de la Redistribution publique

[Réf. : Avril 1985] - Echantillon pondéré

REVENUS DE LA REDISTRIBUTION PUBLIQUE													
Déciles de ménages selon le revenu global disponible	REVENUS DE LA SECURITE SOCIALE												
	Revenus de la distribution publique au total (1)	Bourses d'étude (2)	Revenus sécurité sociale au total (3)	Transferts généraux			Pensions d'orphelin (7)	Transferts ciblés					Pensions de vieillesse et autres (13)
				Transferts généraux au total (4)	Allocations familiales (5)	Prestations familiales -maternité- (6)		Transferts ciblés au total (8)	Transferts "Santé" transitoires (9)	Chômage (10)	Transferts "Santé" permanents (11)		
1	81	1	81	5	5	0	2	75	0	1	11	7	62
2	72	0	72	14	14	0	0	61	0	0	13	3	51
3	76	0	76	34	34	2	0	48	0	1	12	3	36
4	75	0	75	39	39	1	1	41	0	0	11	2	34
5	79	2	79	48	48	3	3	39	1	2	10	3	29
6	78	0	78	51	51	1	0	36	0	1	11	2	25
7	74	0	74	48	48	1	1	35	1	0	9	2	27
8	76	3	76	53	52	2	2	36	1	0	6	0	30
9	80	3	80	57	57	1	1	41	1	0	11	3	31
10	78	2	78	59	59	2	2	40	3	2	7	1	32
Echantillon pondéré total [n = 2013]	77	1	77	41	41	1	1	45	1	1	10	3	36

CEPS

– Les revenus de la Redistribution publique

Le tableau '2.36.' dresse un bilan des ménages concernés par la Redistribution publique dans notre échantillon. D'un point de vue général, on pourrait dire que tous les déciles sont concernés de façon équivalente par ces revenus.

En fait, la situation est beaucoup plus complexe.

- Il faut, tout d'abord, noter que les bourses d'études sont octroyées à 1%, à peine, des ménages (1).

Par suite, on ne peut être étonné par le fait que la répartition de cette allocation ne bouleverse pas du tout la répartition des revenus de la sécurité sociale qui –dans notre échantillon– correspondent pratiquement aux revenus de la Redistribution publique.

- Si l'on concentre maintenant notre attention sur la répartition "poste par poste" des transferts de la sécurité sociale, on observe des tendances de sens opposé.

Ainsi, lorsque l'on compare les transferts généraux (col. 4) et les transferts ciblés (col. 8), il apparaît clairement que les premiers sont surtout destinés aux déciles moyens et supérieurs tandis que les seconds concernent plus souvent les trois premiers déciles.

Ceci correspond tout à fait aux profils des déciles décrits au cours de la section précédente :

- les personnes âgées sont plus concentrées dans les premiers déciles (cf. col. 13),
 - alors que les ménages avec enfant(s) à charge sont de plus en plus nombreux à partir du cinquième décile (cf. col. 5).
- Un examen plus détaillé des transferts ciblés fait aussi apparaître certaines tendances –au sein des déciles– qui méritent d'être signalées :
- ainsi, les pensions de vieillesse dont bénéficient 62% des ménages du premier décile, sont loin d'être absentes dans le dernier décile (où elles sont octroyées à 32% des ménages) ;

(1) Elles sont un peu plus fréquentes dans les derniers déciles où l'on rencontre davantage de ménages avec des enfants à charge.

TABLEAU 2.37 : Principales sources de revenus : valeur moyenne du revenu mensuel perçu par les ménages concernés(*), à l'intérieur de chaque décile du revenu global disponible

- Réf. : échantillon pondéré

(*) Moyenne calculée uniquement entre les ménages qui perçoivent le revenu considéré. On a donc exclu de ce calcul les ménages qui ne perçoivent pas de revenu primaire, ou de revenu de la redistribution publique, ou de la redistribution privée.

Déciles de ménages selon le Revenu global disponible	VALEUR MENSUELLE (1) MOYENNE A L'INTERIEUR DE CHAQUE DECILE ET POUR LES MENAGES CONCERNES		
	du Revenu primaire (1)	du Revenu de la Redistribution publique (2)	du Revenu de la Redistribution privée (3)
1 (200)	18 479 (52)	20 206 (163)	3 773 (3)
2 (202)	29 514 (93)	27 941 (144)	20 132 (2)
3 (202)	36 621 (130)	25 302 (153)	39 563 (3)
4 (202)	42 918 (160)	23 343 (152)	25 000 (1)
5 (202)	48 819 (177)	21 036 (160)	23 256 (2)
6 (202)	57 429 (182)	21 007 (157)	6 259 (4)
7 (201)	65 499 (190)	22 308 (149)	18 510 (2)
8 (200)	77 105 (189)	24 869 (153)	23 046 (3)
9 (202)	91 908 (196)	25 004 (159)	13 673 (3)
10 (201) *	139 521 (201)	26 312 (157)	42 926 (3)
Moyenne pour tous les ménages qui perçoivent ce revenu dans l'échantillon pondéré	68 489 (1570)	23 684 (1547)	20 458 (26)

* Nombre de ménages = chiffre absolu (1) Référence avril 1985 - Valeur exprimée en francs

CEPS

- ceci vient encore éclairer le processus par lequel certains ménages atteignent un niveau élevé de R.D. : aux revenus du travail (d'une ou de plusieurs personnes), il n'est pas rare que vienne s'ajouter une pension de vieillesse ou de survie d'un membre du ménage appartenant à la troisième génération (père, mère/beau-père, belle-mère du C.M.) ;
- l'aide sociale concerne 7% des ménages du premier décile, ce qui ne peut nous étonner ; il n'y a rien de surprenant non plus au fait que le nombre de ménages bénéficiaires de l'aide sociale décline à partir du second décile ; on demeure cependant perplexe face au maintien de ce revenu jusqu'au dernier décile (à l'exception du 8e décile).

§ 2. Les montants moyens des différentes sources de revenus, au sein de chaque décile

La série de tableaux '2.37.' à '2.41.' complète l'information commentée au paragraphe précédent.

Ces tableaux présentent les montants moyens des différents types de revenus perçus par les ménages. Il convient de remarquer que ces montants moyens sont calculés à l'intérieur de chaque décile, mais uniquement sur base des ménages qui perçoivent ces revenus.

Les montants moyens des catégories générales de revenus [Tableau '2.37.']

Comme on pouvait s'y attendre, le montant moyen des revenus primaires augmente régulièrement avec le numéro des déciles (cf. col. 1).

Cette tendance est aussi vérifiée pour chaque type de revenu entrant dans la composition des revenus primaires [cf. tableau '2.38.'].

TABLEAU 2.38 :

Revenus primaires : Valeur mensuelle moyenne des revenus du travail, du capital et de l'autoconsommation perçus par les ménages concernés (*), à l'intérieur de chaque décile du revenu global disponible

(Réf. : Avril 1985 - échantillon pondéré - valeur exprimée en francs)

(*) Moyenne calculée uniquement entre les ménages qui perçoivent le revenu considéré.

Déciles de ménages selon le Revenu global disponible	R E V E N U S P R I M A I R E S			
	Au total (1)	Revenus du travail (2)	Revenus du Capital (3)	Revenus de l'autoconsommation (4)
1 (200)	18 479 (52)	22 269 (40)	6 955 (10)	2 084 (2)
2 (202)	29 514 (93)	30 809 (86)	9 926 (7)	3 663 (8)
3 (202)	36 621 (130)	39 343 (117)	15 235 (8)	1 240 (11)
4 (202)	42 918 (160)	45 694 (143)	14 798 (21)	1 716 (9)
5 (202)	48 819 (177)	50 592 (164)	16 485 (18)	1 946 (13)
6 (202)	57 429 (182)	58 494 (174)	21 755 (11)	2 018 (19)
7 (201)	65 499 (190)	66 745 (183)	12 499 (17)	2 914 (11)
8 (201)	77 105 (189)	76 712 (184)	16 582 (21)	4 445 (21)
9 (200)	91 908 (196)	90 136 (192)	18 672 (32)	5 173 (19)
10 (201) *	139 521 (201)	133 931 (199)	29 626 (44)	5 893 (24)
Moyenne pour tous les ménages qui perçoivent ce revenu dans l'échantillon pondéré	68 489 (1570)	69 796 (1483)	18 866 (190)	3 565 (137)

* Nombre de ménages = chiffre absolu

CEPS

TABLEAU 2.39 :

Revenus de la Redistribution publique : valeur mensuelle moyenne des principales catégories de revenus perçus par les ménages concernés(*), à l'intérieur de chaque décile du revenu global disponible

(Réf. : avril 1985 - échantillon pondéré)

(*) Moyenne calculée uniquement entre les ménages qui perçoivent le revenu considéré.
On a donc exclu de ce calcul les ménages qui ne perçoivent pas de revenu primaire, ou de revenu de la redistribution publique, ou de la redistribution privée.

Déciles de ménages selon le Revenu global disponible	VALEUR MENSUELLE (1) MOYENNE A L'INTERIEUR DE CHAQUE DECILE ET POUR LES MENAGES CONCERNES DES REVENUS DE LA REDISTRIBUTION PUBLIQUE			
	Au total (1)	Bourses d'étude (2)	Transferts généraux - Au total - (3)	Transferts ciblés - Au total - (4)
1 (200)	20 206 (163)	11 889 (3)	4 285 (11)	21 154 (152)
2 (202)	27 941 (144)	-	3 099 (28)	32 095 (123)
3 (202)	25 302 (153)	-	3 755 (69)	37 193 (97)
4 (202)	23 343 (152)	500 (1)	4 074 (79)	39 364 (82)
5 (202)	21 036 (160)	4 588 (3)	4 720 (97)	36 799 (78)
6 (202)	21 007 (157)	1 583 (1)	5 254 (104)	37 494 (73)
7 (201)	22 308 (149)	500 (1)	4 775 (96)	40 311 (71)
8 (201)	24 869 (153)	8 878 (6)	5 240 (107)	44 470 (72)
9 (200)	25 004 (159)	7 096 (5)	5 760 (113)	40 339 (81)
10 (201) *	26 312 (157)	6 446 (4)	5 685 (119)	42 826 (80)
Moyenne pour tous les ménages qui perçoivent ce revenu dans l'échantillon pondéré	23 684 (1547)	6 945 (23)	4 941 (822)	35 610 (910)

* Nombre de ménages = chiffre absolu

(1) Référence:avril 1985 - Valeur exprimée en francs

CEPS

TABLEAU 2.40 : Sécurité sociale : Valeur mensuelle moyenne des transferts généraux perçus par les ménages concernés(*), à l'intérieur de chaque décile du revenu global disponible

Référence : avril 1985 - échantillon pondéré : valeur en francs

(*) Moyenne calculée uniquement entre les ménages qui perçoivent le revenu considéré.

Déciles de ménages selon le Revenu global disponible	TRANSFERTS GENERAUX DE LA SECURITE SOCIALE			
	Au total (1)	Allocations familiales ordinaires (2)	Prestations familiales liées à la maternité (3)	Pensions d'orphelin (4)
1 (200)	4 285 (11)	2 406 (10)	-	6 395 (4)
2 (202)	3 099 (28)	3 099 (28)	-	-
3 (202)	3 755 (69)	3 640 (69)	1 649 (5)	-
4 (202)	4 074 (79)	3 928 (79)	1 120 (2)	8 700 (1)
5 (202)	4 720 (97)	4 018 (97)	2 176 (6)	7 879 (7)
6 (202)	5 254 (104)	5 165 (103)	2 082 (2)	12 000 (1)
7 (201)	4 775 (96)	4 671 (96)	1 238 (1)	6 000 (1)
8 (201)	5 240 (107)	4 924 (106)	1 816 (3)	9 951 (3)
9 (200)	5 760 (113)	5 160 (113)	1 875 (2)	30 000 (2)
10 (201)*	5 685 (119)	5 334 (119)	1 302 (4)	9 242 (4)
Moyenne pour tous les ménages qui perçoivent ce revenu dans l'échantillon pondéré	4 941 (822)	4 614 (818)	1 735 (27)	10 235 (23)

* Nombre de ménages = chiffre absolu

CEPS

Le revenu de la Redistribution publique (col. 2) évolue d'une manière curvilinéaire : il se trouve à son niveau le plus bas dans les 1er, 5e et 6e déciles et atteint ses valeurs les plus élevées dans les 2e et 10e déciles.

Partant de ce tableau, il paraît difficile de soutenir que la Redistribution publique alloue des revenus plus élevés aux ménages les moins aisés ; à l'exception du 2e décile, on voit -au contraire- que les revenus ont plutôt tendance à augmenter dans les déciles supérieurs.

Les montants moyens des revenus de la Redistribution publique
[Tableau '2.39.']

On observe ici une situation fort contrastée :

- d'un côté, les montants des transferts généraux semblent relativement proches, quel que soit le décile considéré [la colonne '2' du tableau '2.40.' indique bien une légère évolution du montant moyen des allocations familiales perçues dans chaque décile ; mais, cette augmentation traduit davantage l'effet de l'âge et du nombre des enfants dans les ménages] ;
- de l'autre côté, on note que le montant des transferts ciblés est plus élevé dans les derniers déciles (cf. col. 4 du tableau '2.39.').

Ce phénomène apparaît de façon plus nette à l'examen du tableau '2.41.' où l'on décèle que :

- . les pensions de vieillesse les plus élevées sont octroyées à des ménages appartenant aux cinq déciles supérieurs ;
- . les transferts "santé" permanents dépassent la moyenne (1) dans les 7e, 8e et 9e déciles.

(1) C'est-à-dire : la moyenne calculée pour l'ensemble des ménages concernés dans l'échantillon (203).

TABLEAU 2.41 : Sécurité sociale : valeur mensuelle moyenne des différents postes de transferts ciblés pour les ménages concernés(*) à l'intérieur de chaque décile du revenu global disponible

(Réf. : Avril 1985 - échantillon pondéré - valeur exprimée en francs)

(*) Moyenne calculée uniquement entre les ménages qui percevoient le revenu considéré.

Déciles de ménages selon le Revenu global disponible	TRANSFERTS CIBLES DE LA SECURITE SOCIALE - valeur moyenne pour les ménages concernés -					
	Au total (1)	Transferts santé transitoires (2)	Chômage (3)	Transferts santé permanents (4)	Aide sociale (5)	Pensions de vieillesse (6)
1 (200)	21 154 (152)	-	23 033 (3)	20 166 (22)	7 828 (14)	20 801 (125)
2 (202)	32 095 (123)	-	-	26 746 (26)	8 469 (5)	31 317 (102)
3 (202)	37 193 (97)	-	24 950 (2)	29 319 (25)	5 327 (5)	38 475 (73)
4 (202)	39 364 (82)	-	-	24 953 (22)	8 841 (3)	38 227 (69)
5 (202)	36 799 (78)	40 000 (1)	20 419 (3)	19 719 (21)	9 435 (7)	38 663 (59)
6 (202)	37 494 (73)	-	65 000 (1)	23 716 (21)	16 158 (5)	41 339 (51)
7 (201)	40 311 (71)	27 997 (2)	10 000 (1)	34 656 (17)	4 161 (3)	39 999 (54)
8 (201)	44 470 (72)	18 687 (2)	35 000 (1)	29 242 (12)	333 (1)	46 716 (60)
9 (200)	40 339 (81)	23 748 (2)	12 800 (1)	30 574 (22)	9 126 (6)	39 531 (63)
10 (201)	42 826 (80)	50 089 (6)	24 515 (4)	24 103 (14)	8 967 (2)	41 417 (65)
Moyenne pour tous les ménages qui perçoivent ce revenu dans l'échantillon pondéré	35 610 (910)	36 996 (13)	25 517 (15)	26 167 (203)	8 580 (52)	35 745 (722)

* Nombre de ménages = chiffre absolu

CEPS

§ 3. Distribution proportionnelle des sources de revenus à l'intérieur de chaque décile de ménages (selon leur R.D.)

Jusqu'à présent, notre inspection de la répartition des revenus dans chaque décile était limitée aux ménages qui étaient concernés par ces revenus.

Mais, qu'en est-il de l'importance des différents types de revenu au sein de l'ensemble des revenus perçus dans chaque décile, si cette restriction est levée ?

Le tableau '2.42.' résume la position de chaque décile à ce point de vue. On y relève deux tendances de sens contraire :

- d'une part, l'importance des revenus primaires s'accroît régulièrement du 1er au 10e décile,
- d'autre part, la proportion des revenus de la Redistribution publique diminue progressivement du premier au dernier décile.

Dans cette perspective, il est important de souligner que les revenus de la Redistribution publique prennent uniquement une part majoritaire dans les deux premiers déciles [où ils représentent 77% et 59% de l'ensemble des revenus] ; dans le 10e décile, ces revenus constituent à peine 13% de l'ensemble (des revenus perçus dans ce décile).

TABLEAU 2.42 : Distribution proportionnelle des catégories principales du revenu selon les déciles du revenu global disponible

[Réf. : Avril 1985] - Echantillon pondéré

Sources du revenu : Montant en % du total des revenus perçus dans chaque décile	DECILES DE MENAGES SELON LE REVENU GLOBAL DISPONIBLE										Ensemble échantillon pondéré (n = 2013)
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	
REVENUS PRIMAIRES	22.62	40.20	54.46	65.69	71.72	75.94	78.78	78.95	81.76	86.82	74.31
REDISTRIBUTION PUBLIQUE	77.09	59.13	44.36	34.02	27.94	23.89	21.00	20.63	18.03	12.79	25.32
REDISTRIBUTION PRIVEE	0.29	0.67	1.17	0.29	0.34	0.16	0.22	0.42	0.21	0.39	0.37
TOTAL échantillon pondéré	100.00 4 271 223	100.00 6 823 547	100.00 8 713 267	100.00 10 463 974	100.00 12 021 731	100.00 13 791 014	100.00 15 813 959	100.00 18 450 104	100.00 22 022 890	100.00 32 365 149	100.00 144 736 858

CEPS

TABLEAU 2.43 : Distribution proportionnelle des revenus primaires, bourses d'étude, transferts généraux et ciblés et des revenus de la redistribution privée, à l'intérieur des déciles du revenu global disponible

[Réf. : Avril 1985] - Echantillon pondéré

Sources du revenu : Montant en % du total des revenus percus dans chaque décile	DECILES DE MENAGES SELON LE REVENU GLOBAL DISPONIBLE										Ensemble échantillon pondéré [n= 2013]
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	
REVENUS PRIMAIRES	22.62	40.20	58.46	65.69	71.72	75.94	78.78	78.95	81.76	86.82	74.31
REDISTRIBUTION PUBLIQUE											
Bourses d'étude :	0.72	-	-	0.00	0.13	0.01	0.00	0.28	0.17	0.07	0.11
Revenus de la Sécurité sociale :											
Transferts généraux	1.11	1.26	2.97	3.06	3.81	3.95	2.90	3.03	2.95	2.09	2.80
Transferts ciblés	75.26	57.87	41.40	30.96	24.00	19.93	18.09	17.32	14.91	10.63	22.40
REDISTRIBUTION PRIVEE	0.29	0.67	1.17	0.29	0.34	0.16	0.22	0.42	0.21	0.39	0.37
TOTAL Echantillon pondéré	4 271 223	6 823 547	8 713 267	10 463 974	12 021 731	13 791 014	15 813 959	18 450 104	22 022 890	32 365 149	144 736 858

CEPS

TABLEAU 2.44 : Distribution proportionnelle de chaque source de revenu, à l'intérieur des déciles de ménages selon le revenu global disponible dans l'échantillon pondéré

[Réf. : Avril 1985]

Sources du revenu :	DECILES DE MENAGES SELON LE REVENU GLOBAL DISPONIBLE										Ensemble de l'échantillon pondéré [n = 2013]
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	
Montant en % du total des revenus perçus dans chaque décile											
REVENUS PRIMAIRES											
- Revenus du travail	20.89	38.77	52.93	62.51	69.02	73.86	77.24	76.52	78.60	82.39	71.50
- Revenus de l'auto-consommation	0.11	0.41	0.16	0.15	0.22	0.27	0.20	0.50	0.44	0.43	0.34
- Revenus du Capital	1.61	1.02	1.37	3.03	2.48	1.81	1.34	1.92	2.72	3.99	2.47
REDISTRIBUTION PUBLIQUE											
- Bourses d'étude, etc.	0.72	-	-	0.00	0.13	0.01	0.00	0.28	0.17	0.07	0.11
- Allocations familiales	0.55	1.26	2.87	2.95	3.24	3.84	2.84	2.82	2.65	1.96	2.61
- Prestations familiales liées à la maternité	-	-	0.09	0.02	0.11	0.09	0.01	0.03	0.02	0.02	0.03
- Pensions d'orphelin	0.56	-	-	0.09	0.46	0.08	0.05	0.18	0.29	0.11	0.17
- Transferts "Santé" transitoires	-	-	-	-	0.34	-	0.36	0.16	0.26	0.91	0.33
- Indemnité de chômage	1.40	-	0.54	-	0.59	0.49	0.04	0.17	0.04	0.29	0.27
- Transferts "Santé" permanents	10.47	10.22	8.25	5.33	3.42	3.67	3.83	1.87	3.11	1.04	3.67
- Aide sociale	2.49	0.65	0.33	0.26	0.54	0.57	0.08	0.00	0.27	0.06	0.31
- Pensions de vieillesse	60.90	47.00	32.28	25.36	19.09	15.19	13.77	15.12	11.22	8.34	17.83
REDISTRIBUTION PRIVEE											
	0.29	0.67	1.17	0.29	0.34	0.16	0.22	0.42	0.21	0.39	0.37
TOTAL	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0
en francs	4 271 223	6 823 507	8 713 267	10 463 978	12 021 731	13 791 014	15 813 959	18 450 104	22 022 890	32 365 189	144 736 858

CEPS

Ainsi que le montre le tableau '2.43.', on retrouve aussi des évolutions inversées pour les transferts généraux et pour les transferts ciblés.

Ces derniers représentent une part de moins en moins importante des revenus perçus dans chaque décile, au fur et à mesure qu'on s'élève dans la hiérarchie des déciles [75.6% au 1er décile et 10.63% au 10e décile]; inversement, l'importance des transferts généraux augmente jusqu'au 6e décile inclus, pour diminuer ensuite.

Dans le tableau '2.44.', on trouve une présentation de cette distribution proportionnelle, détaillée par type de revenu.

TABEAU 2.45 : Répartition de la masse des revenus primaires perçus dans l'échantillon pondéré, selon les déciles du revenu global (mensuel) disponible des ménages (réf. avril 1985)

Déciles de ménages selon le revenu global disponible	REPARTITION DES REVENUS PRIMAIRES PERCUS DANS L'ECHANTILLON		
	Somme des revenus primaires en francs (1)	% de la masse totale des revenus primaires cumulés dans l'échantillon (2)	% cumulés (3)
1	966 018	0.90	0.90
2	2 743 296	2.55	3.45
3	4 745 623	4.41	7.86
4	6 873 616	6.39	14.25
5	8 622 258	8.02	22.27
6	10 473 578	9.74	32.01
7	12 458 409	11.58	43.59
8	14 565 861	13.54	57.13
9	18 006 066	16.74	73.87
10	28 099 285	26.13	100.00
Total échantillon pondéré (n = 2013)	107 554 010	100.00	

CEPS

**SECTION 3 : Répartition de la masse de chaque type de revenu,
selon les déciles du revenu disponible**

La série de tableaux qui est présentée dans cette section, tend à illustrer un dernier aspect de l'inégalité de répartition des revenus que l'on peut résumer par la question suivante :

"Où vont les différentes masses de revenus ?"

Pour traiter cette question, on examinera successivement la répartition de la masse de chaque type de revenu en fonction des déciles de ménages construits sur base du Revenu Disponible.

§ 1 . Répartition de la masse des revenus primaires

Le tableau '2.45.' dresse un bilan général de la répartition des revenus primaires parmi les déciles de ménages.

On y notera que la part des revenus primaires, perçue dans chaque décile, augmente avec le niveau du revenu disponible. Cette progression rend compte d'une forte inégalité de répartition des revenus primaires: près de 80% de la masse totale de ces revenus se trouvent, en effet, concentrés dans les cinq déciles supérieurs [cf. col. 3 du tableau '2.45.'].

TABLEAU 2.46: Répartition de la masse des revenus du travail perçus dans l'échantillon pondéré, selon les déciles du revenu global (mensuel) disponible des ménages (réf. avril 1985)

Déciles de ménages selon le revenu global disponible	REPARTITION DES REVENUS DU TRAVAIL PERÇUS DANS L'ECHANTILLON		
	Somme des revenus du travail en francs (1)	% de la masse totale des revenus du travail cumulés dans l'échantillon (2)	% cumulés (3)
1	892 449	0.86	0.86
2	2 645 796	2.56	3.42
3	4 611 674	4.46	7.87
4	6 540 168	6.32	14.19
5	8 297 940	8.02	22.21
6	10 185 785	9.84	32.06
7	12 215 288	11.80	43.86
8	14 118 116	13.64	57.50
9	17 310 066	16.73	74.23
10	26 666 803	25.77	100.00
Total échantillon pondéré (n = 2013)	103 484 085	100.00	

CEPS

TABLEAU 2.47 : Répartition de la masse des revenus du capital perçus dans l'échantillon pondéré, selon les déciles du revenu global (mensuel) disponible des ménages (réf. avril 1985)

Déciles de ménages selon le revenu global disponible	REPARTITION DES REVENUS DU CAPITAL PERCUS DANS L'ECHANTILLON		
	Somme des revenus du capital en francs (1)	% de la masse totale des revenus du capital, cumulés dans l'échantillon (2)	% cumulés (3)
1	68 740	1.92	1.92
2	69 668	1.95	3.87
3	119 699	3.34	7.21
4	317 253	8.86	16.07
5	298 213	8.33	24.40
6	250 098	6.99	31.38
7	211 934	5.92	37.30
8	354 871	9.91	47.21
9	598 140	16.71	63.92
10	1 291 749	36.08	100.00
Total échantillon pondéré (n = 2013)	3 580 364,6	100,00	

CEPS

TABLEAU 2.48 : Répartition de la masse des revenus de l'autoconsommation dans l'échantillon pondéré, selon les déciles du revenu global disponible des ménages (réf. avril 1985)

Déciles de ménages selon le revenu global disponible	REPARTITION DES REVENUS DE L'AUTOCONSUMMATION DANS L'ECHANTILLON		
	Somme des revenus de l'autoconsommation en francs (1)	% de la masse totale des revenus de l'autoconsommation cumulés dans l'échantillon (2)	% cumulés (3)
1	4 829	0.99	0.99
2	27 832	5.69	6.67
3	14 250	2.91	9.58
4	16 194	3.31	12.89
5	26 105	5.33	18.22
6	37 696	7.70	25.92
7	31 187	6.37	32.29
8	92 873	18.97	51.26
9	97 860	19.99	71.25
10	140 732	28.75	100.00
Total échantillon pondéré (n = 2013)	489 559	100.00	

CEPS

Le tableau '2.45.' fournit une représentation générale de la répartition des revenus primaires; grâce aux trois tableaux suivants, il est aussi possible d'examiner l'allure de cette répartition en ce qui concerne chaque élément du revenu, constitutif du revenu primaire.

- . De ce point de vue, il n'y a pas lieu -tout d'abord- d'être surpris par le fait que la masse des revenus du travail [cf. tableau '2.46.'] soit répartie de façon identique à celle de l'ensemble des revenus primaires(1).

- . Les deux autres tableaux sont plus instructifs.

Qu'il s'agisse des revenus du capital ou de l'autoconsommation, on s'aperçoit que ces revenus sont encore bien plus concentrés que ne le sont les revenus du travail; ils correspondent, en fait, à des pratiques qui sont essentiellement "rentables" pour les deux derniers déciles de ménages:

- les 9e et 10e déciles perçoivent

- . quelque 36% des revenus du capital
[cf. tableau '2.47.']
- . et 49% des revenus de l'autoconsommation
[cf. tableau '2.48.'].

(1) Ceci tient au fait que les revenus du travail représentent 96.2% de la masse totale des revenus primaires.

TABLEAU 2.49 : Répartition de la masse des revenus de la Redistribution publique, perçus dans l'échantillon pondéré, selon les déciles du revenu global disponible
(réf. avril 1985)

Déciles de ménages selon le revenu global disponible	REPARTITION DES REVENUS DE LA REDISTRIBUTION PUBLIQUE		
	Somme des revenus de la Redistribution publique en francs (1)	% de la masse totale des revenus de la redistribution publique cumulés dans l'échantillon (2)	% cumulés (3)
1	3 292 666	8.99	8.99
2	4 034 598	11.01	20.00
3	3 865 596	10.55	30.54
4	3 559 770	9.71	40.26
5	3 359 039	9.17	49.43
6	3 294 684	8.99	58.42
7	3 320 188	9.06	67.48
8	3 806 232	10.39	77.87
9	3 971 151	10.84	88.76
10	4 140 249	11.30	100.00
Total échantillon pondéré (n = 2013)	36 644 174	100.00	

CEPS

§ 2. Répartition de la masse totale des revenus de la Sécurité sociale

Dans les sections précédentes, nous avons déjà eu l'occasion de souligner le fait que l'allure de la répartition des revenus de la Redistribution publique se confond pratiquement, dans cette étude, avec celle de la Sécurité sociale(1).

Les tableaux '2.49.' et '2.50.' confirment cette situation.

Par rapport à la perspective où nous nous plaçons ici, il apparaît que ces revenus sont répartis de façon égalitaire entre les différents déciles.

Ce diagnostic nécessite, toutefois, quelques commentaires.

- . Les examens auxquels nous avons procédé lors des sections précédentes, nous ont appris que -globalement- les premiers déciles étaient caractérisés par une sur-représentation de revenus en provenance de la Sécurité sociale tandis que, dans les derniers déciles, tous les ménages disposaient de revenus primaires.
- . Au cours du paragraphe précédent, nous avons aussi remarqué qu'une part majoritaire des revenus primaires aboutissait dans les déciles supérieurs.
- . Partant de ces différents constats, on s'attendrait à rencontrer, ici une répartition plutôt inégalitaire des revenus de la Sécurité sociale dans le sens où ceux-ci devraient être davantage concentrés dans les premiers déciles.

(1) Entre ces deux catégories de revenus, la différence tient à ce que le revenu de la Redistribution publique prend en considération les "bourses d'études"; il est, à ce titre, un peu plus général que le revenu de la Sécurité sociale.

TABLEAU 2.50 : Répartition de la masse des revenus perçus dans l'échantillon pondéré au titre de la Sécurité Sociale, selon les déciles du revenu global disponible
(réf. avril 1985)

Déciles de ménages selon le revenu global disponible	REPARTITION DES REVENUS DE LA SECURITE SOCIALE PERCUS DANS L'ECHANTILLON		
	Somme des revenus de la Sécurité sociale en francs (1)	% de la masse totale des revenus de la Sécurité sociale cumulés dans l'échantillon (2)	% cumulés (3)
1	3 261 720	8.94	8.94
2	4 034 598	11.06	20.00
3	3 865 596	10.6	30.60
4	3 559 417	9.76	40.35
5	3 343 161	9.16	49.52
6	3 293 294	9.03	58.54
7	3 319 749	9.10	67.64
8	3 754 543	10.29	77.93
9	3 933 627	10.78	88.72
10	4 116 376	11.28	100.00
Total échantillon pondéré (n = 2013)	36 482 081	100.00	

CEPS

- . Or, ce que nous observons est tout à fait différent, puisque les revenus de la Redistribution publique aboutissent -en proportion équivalente- dans les premiers comme dans les derniers déciles.
- . De ceci, nous pouvons donc conclure au fait que les ménages les plus "aisés" profitent autant que les autres des revenus de la Redistribution Publique.

Cette conclusion, qui semble -a priori- paradoxale, rend compte de mécanismes liés à la composition des ménages appartenant aux derniers déciles; ces mécanismes, nous les avons déjà commentés et nous les évoquerons à nouveau au cours de l'examen des prochains tableaux.

2.1. La répartition de la masse des transferts généraux

Les transferts généraux représentent -au total- 11.13% des revenus distribués au titre de la Sécurité Sociale dans notre échantillon.

Vu la composition particulière des derniers déciles de ménages(1), nous ne sommes pas surpris de constater que plus de 70% de la masse des transferts généraux sont concentrés dans les cinq déciles supérieurs [cf. col. 3 du tableau '2.51.'].

(1) La taille des ménages y est plus élevée, notamment en raison d'un taux d'enfants à charge supérieur à celui des autres déciles.

TABLEAU 2.51 : Répartition de la masse des revenus de type "transferts généraux" perçus dans l'échantillon pondéré, selon les déciles du revenu global disponible (réf. avril 1985)

Déciles de ménages selon le revenu global disponible	REPARTITION DES TRANSFERTS GENERAUX PERÇUS DANS L'ECHANTILLON		
	Somme des revenus de transferts généraux en francs (1)	% de la masse totale des transferts généraux cumulés dans l'échantillon (2)	% cumulés (3)
1	47 318	1.17	1.17
2	86 131	2.12	3.29
3	258 479	6.37	9.65
4	320 242	7.89	17.54
5	458 320	11.29	28.83
6	545 205	13.43	42.26
7	458 667	11.30	53.56
8	559 712	13.79	67.35
9	650 628	16.03	83.37
10	675 142	16.63	100.00
Total échantillon pondéré (n = 2013)	4 059 844	100.00	

CEPS

TABLEAU 2.52: Répartition de la masse des revenus des allocations familiales ordinaires perçus dans l'échantillon pondéré, selon les déciles du revenu global disponible
(réf. avril 1985)

Déciles de ménages selon le revenu global disponible	REPARTITION DES REVENUS DES ALLOCATIONS FAMILIALES ORDINAIRES, PERÇUS DANS L'ECHANTILLON		
	Somme des revenus des allocations familiales en francs (1)	% de la masse totale des revenus des allocations familiales cumulés dans l'échantillon (2)	% cumulés (3)
1	23 338	0.62	0.62
2	86 131	2.28	2.90
3	250 504	6.64	9.54
4	308 803	8.18	17.72
5	390 063	10.33	28.05
6	529 734	14.03	42.08
7	448 705	11.89	53.97
8	520.941	13.80	67.77
9	582.867	15.44	83.21
10	633.535	16.78	100.00
Total échantillon pondéré (n = 2013)	3 774 622	100.00	

CEPS

TABLEAU 2.53 : Répartition de la masse des revenus de type "Prestations familiales liées à la maternité" perçus dans l'échantillon pondéré, selon les déciles du revenu global disponible (réf. avril 1985)

Déciles de ménages selon le revenu global disponible	REPARTITION DES REVENUS DE TYPE "PRESTATIONS FAMILIALES LIEES A LA MATERNITE" PERCUS DANS L'ECHANTILLON		
	Somme des revenus de prestations familiales "maternité" en francs (1)	% de la masse totale des revenus de prestations familiales "maternité" cumulés dans l'échantillon (2)	% cumulés (3)
1	-	-	0.00
2	-	-	0.00
3	7 975	17.35	17.35
4	2 457	5.34	22.69
5	12.862	27.97	50.66
6	4 935	10.73	61.40
7	1 486	3.23	64.63
8	6 113	13.30	77.92
9	4 360	9.48	87.41
10	5 790	12.59	100.00
Total échantillon pondéré (n = 2013)	45 978	100.00	

CEPS

TABLEAU 2.54: Répartition de la masse des revenus de type "Pension d'orphelin" perçus dans l'échantillon pondéré, selon les déciles du revenu global disponible (réf. avril 1985)

Déciles de ménages selon le revenu global disponible	REPARTITION DES REVENUS DE TYPE "PENSIONS D'ORPHELIN" PERÇUS DANS L'ECHANTILLON		
	Somme des revenus de pensions d'orphelin en francs (1)	% de la masse totale des revenus de pensions d'orphelin cumulés dans l'échantillon (2)	% cumulés (3)
1	23 980	10.02	10.02
2	-	-	10.02
3	-	-	10.02
4	8 981	3.75	13.77
5	55 395	23.15	36.93
6	10 537	4.40	41.33
7	8 476	3.54	44.88
8	32 658	13.65	58.53
9	63 400	26.50	85.03
10	35 817	14.97	100.00
Total échantillon pondéré (n = 2013)	239 244	100.00	

CEPS

TABLEAU 2.55 : Répartition de la masse des revenus de type "transferts ciblés" perçus dans l'échantillon pondéré, selon les déciles du revenu global disponible (réf. avril 1985)

Déciles de ménages selon le revenu global disponible	REPARTITION DES "TRANSFERTS CIBLÉS" PERÇUS DANS L'ECHANTILLON		
	Somme des revenus des transferts ciblés en francs (1)	% de la masse totale des revenus des transferts ciblés cumulés dans l'échantillon (2)	% cumulés (3)
1	3 214 398	9.91	9.91
2	3 948 467	12.18	22.09
3	3 607 118	11.13	33.22
4	3 239 175	9.99	43.21
5	2 884 842	8.90	52.11
6	2 748 089	8.48	60.58
7	2 861 083	8.82	69.40
8	3 194 830	9.85	79.26
9	3 282 999	10.13	89.39
10	3 441 234	10.61	100.00
Total échantillon pondéré (n = 2013)	32 422 233	100.00	

CEPS

- . Cette tendance traduit essentiellement un phénomène lié à la répartition des montants des allocations familiales ainsi que l'indique le tableau '2.52.'.
- . On retrouve pratiquement la même répartition pour des prestations qui -en masse- représentent des sommes moins importantes, telles que les "prestations familiales liées à la maternité" [cf. tableau '2.53.'] et les "pensions d'orphelin" [tableau '2.54.']; dans ce dernier cas, on notera toutefois que 10% des montants aboutissent dans le premier décile: ceci correspond aux situations de certaines familles monoparentales dont le chef de ménage est une veuve.

2.2. Répartition de la masse des transferts ciblés

Ces transferts représentent 88.9% de la masse totale des revenus distribués par la Sécurité Sociale et leur répartition [cf. tableau '2.55.'] ressemble fort à celle que nous avons décrite au début de ce paragraphe pour l'ensemble des revenus de la Sécurité Sociale.

Les transferts "ciblés" paraissent donc, au total, répartis de façon égalitaire entre tous les déciles de ménages.

Pour apprécier correctement ce bilan, on doit cependant tenir compte du fait que le montant total des transferts ciblés résulte de l'addition de cinq catégories de revenus. Aussi, peut-on dire que chacune de ces catégories de revenus est répartie de façon égalitaire entre les déciles de ménages ?

TABEAU 2.56 : Répartition de la masse des revenus de type transferts "Santé" transitoires perçus dans l'échantillon pondéré, selon les déciles du revenu global disponible
(réf. avril 1985)

Déciles de ménages selon le revenu global disponible	REPARTITION DES TRANSFERTS "SANTE" TRANSITOIRES PERCUS DANS L'ECHANTILLON		
	Somme des revenus de transferts "Santé" transitoires en francs (1)	% de la masse totale des revenus de transferts "Santé" transitoires (2)	% cumulés (3)
1	-	-	-
2	-	-	-
3	-	-	-
4	-	-	-
5	41 294	8.61	8.61
6	-	-	8.61
7	57 345	11.95	20.56
8	29 607	6.17	26.72
9	58 064	12.10	38.82
10	293 565	61.18	100.00
Total échantillon pondéré (n = 2013)	479 875	100.00	

CEPS

TABEAU 2.57 : Répartition de la masse des revenus de type transfert "Chômage" perçus dans l'échantillon pondéré, selon les déciles du revenu global disponible
(réf. avril 1985)

Déciles de ménages selon le revenu global disponible	REPARTITION DES REVENUS DE TRANSFERTS "CHOMAGE" PERCUS DANS L'ECHANTILLON		
	Somme des revenus de transferts "Chômage" en francs (1)	% de la masse totale des revenus de transferts "Chômage" cumulés dans l'échantillon (2)	% cumulés (3)
1	59 952	15.50	15.50
2	-	-	15.50
3	46 820	12.11	27.61
4	-	-	27.61
5	71 003	18.36	45.97
6	67 103	17.35	63.32
7	7 063	1.83	65.15
8	30 732	7.95	73.10
9	9 041	2.34	75.43
10	94 998	24.57	100.00
Total échantillon pondéré (n = 2013)	386 712	100.00	

CEPS

Pour répondre à cette question, nous allons -rapidement- analyser la série suivante de tableaux [Nos. 2.56 à 2.60].

- + Les transferts "santé" transitoires [cf. tableau '2.56.'] perçus dans l'échantillon constituent une part fort modeste de l'ensemble des transferts ciblés (à peine : 1.5%);

il est cependant intéressant de relever que l'ensemble de ces transferts est destiné aux six déciles supérieurs.

- + Les indemnités de chômage, versées à des membres des ménages de notre échantillon, constituent une somme totale égale à 386 712 francs/mois(1) [cf. tableau '2.57.'];

elles sont plus concentrées dans les déciles supérieurs.

Ceci paraît être normal si l'on tient compte du fait que les "personnes actives"(2) sont aussi plus nombreuses dans ces déciles. On notera néanmoins que près d'un quart de ces indemnités bénéficient au dixième décile.

(1) Ce qui représente 1.2% de l'ensemble des transferts ciblés.

(2) Cette expression est entendue ici dans le sens de "personne en âge d'activité".

TABEAU 2.58 : Répartition de la masse des revenus de transferts permanents "Santé" perçus dans l'échantillon pondéré, selon les déciles du revenu global disponible
(réf. avril 1985)

Déciles de ménages selon le revenu global disponible	REPARTITION DES TRANSFERTS PERMANENTS "SANTE" DANS L'ECHANTILLON		
	Somme des revenus de transferts permanents "Santé" en francs (1)	% de la masse totale des revenus de transferts permanents "Santé" cumulés dans l'échantillon (2)	% cumulés (3)
1	447 280	8.42	8.42
2	697 365	13.13	21.56
3	718 554	13.53	35.09
4	557 470	10.50	45.59
5	411 509	7.75	53.34
6	506 728	9.54	62.88
7	605 643	11.41	74.29
8	344 510	6.49	80.78
9	685 805	12.92	93.69
10	334 997	6.31	100.00
Total échantillon pondéré (n = 2013)	5 309 859	100.00	

CEPS

TABEAU 2.59 : Répartition de la masse des revenus de l'Aide Sociale Publique perçus dans l'échantillon pondéré, selon les déciles du revenu global disponible
(réf. avril 1985)

Déciles de ménages selon le revenu global disponible	REPARTITION DE L'AIDE SOCIALE PUBLIQUE DANS L'ECHANTILLON		
	Somme des revenus de l'Aide sociale publique en francs (1)	% de la masse totale des revenus de l'aide sociale publique cumulés dans l'échantillon (2)	% cumulés (3)
1	106 191	23.96	23.96
2	44 129	9.96	33.92
3	28 881	6.52	40.43
4	27 705	6.25	46.68
5	65 488	14.78	61.46
6	79 125	17.85	79.31
7	13 185	2.97	82.29
8	235	0.05	82.34
9	59 263	13.37	95.71
10	19 000	4.29	100.00
Total échantillon pondéré (n = 2013)	443 202	100.00	

CEPS

- + Globalement, on peut estimer que les transferts permanents "Santé", présentés dans le tableau '2.58.', sont répartis de façon égalitaire entre les déciles de ménages :

53% et 47% de l'ensemble de ces transferts vont respectivement aux cinq premiers et aux cinq derniers déciles.

- + La répartition des revenus émanant de l'Aide Sociale Publique mérite un examen plus circonstancié.

Ainsi que l'indique le tableau '2.59.', quelque 61% de la masse totale des revenus de l'Aide Sociale Publique -perçus dans l'échantillon- sont destinés aux cinq premiers déciles [près de 24% sont attribués au seul premier décile].

Dans ce cas précis, on attendait toutefois une répartition beaucoup plus inégalitaire; ainsi, il n'y aurait rien eu de surprenant à enregistrer une concentration massive de ces revenus dans les trois premiers déciles, par exemple.

Force nous est de constater que la situation observée est relativement éloignée dans ce cas de figure; et, ce qui devient dès lors étonnant, c'est le fait que près de 17% des revenus de l'Aide Sociale sont effectivement distribués dans les deux derniers déciles, où le revenu disponible du ménage est le plus élevé.

TABLEAU 2.60 : Répartition de la masse des revenus de type "Pensions de vieillesse" perçus dans l'échantillon pondéré selon les déciles du revenu global disponible (réf. avril 1985)

Déciles de ménages selon le revenu global disponible	REPARTITION DES REVENUS RELATIFS A DES PENSIONS DE VIEILLESSE DANS L'ECHANTILLON		
	Somme des revenus de pensions de vieillesse en francs (1)	% de la masse totale des revenus de pensions de vieillesse cumulés dans l'échantillon (2)	% cumulés (3)
1	2 600 975	10.08	10.08
2	3 206 972	12.43	22.51
3	2 812 862	10.90	33.41
4	2 653 999	10.29	43.70
5	2 295 548	8.90	52.59
6	2 095 134	8.12	60.71
7	2 177 847	8.44	69.15
8	2 789 746	10.81	79.96
9	2 470 827	9.58	89.54
10	2 698 674	10.46	100.00
Total échantillon pondéré (n = 2013)	25 802 584	100.00	

CEPS

- + Le tableau '2.60.' fait apparaître une répartition pratiquement égalitaire de la masse des "pensions de vieillesse et de survie" entre les déciles de ménages.

Comme l'effectif des "pensionnés, retraités" diminue au fur et à mesure que le niveau du revenu augmente, cela signifierait que les pensions (de survie, de retraite) les plus élevées aboutissent plus souvent dans les déciles supérieurs.

Inversement, les pensions sont plus fréquentes dans les premiers déciles, mais leur montant est aussi -en moyenne- plus modeste.

Cette répartition des pensions surprend quelque peu; nous aurons l'occasion, à la fin de cette section, de vérifier si la tendance observée ici est typique au Luxembourg ou si, au contraire, il s'agit d'un phénomène que l'on rencontre aussi dans d'autres pays.

TABLEAU 2.61 : Répartition de la masse des revenus de la Redistribution privée perçus dans l'échantillon pondéré selon les déciles du revenu global disponible
(ref. avril 1985)

Déciles de ménages selon le revenu global disponible	REPARTITION DES REVENUS DE LA REDISTRIBUTION PRIVEE DANS L'ECHANTILLON		
	Somme des revenus de la Redistribution privée en francs (1)	% de la masse totale des revenus de la Redistribution privée, cumulés dans l'échantillon (2)	% cumulés (3)
1	12 539	2.33	2.33
2	45 653	8.48	10.80
3	102 048	18.94	29.75
4	30 588	5.68	35.43
5	40 435	7.51	42.94
6	22 752	4.22	47.16
7	35 361	6.56	53.72
8	78 011	14.48	68.20
9	45 673	8.48	76.68
10	125 615	23.32	100.00
total de l'échantillon pondéré (n = 2013)	538 675	100.00	

CEPS

§ 3 . Répartition de la masse des revenus de la Redistribution privée
[Tableau '2.61.']

Comparativement à la masse totale des revenus perçus dans l'échantillon, la Redistribution privée représente un phénomène tout à fait marginal (moins de 0.5% de la masse totale des revenus cumulés dans l'échantillon).

L'allure de la répartition de ces revenus n'est cependant pas dénuée d'intérêt. L'examen du tableau '2.61.' indique, en effet, que ces revenus sont plus concentrés dans les déciles supérieurs. C'est ainsi que le dixième décile prend en compte -à lui seul- près d'un quart de la masse totale des revenus de la Redistribution privée alors que le premier décile en perçoit à peine 2.3%.

TABLEAU 2.62 : Comparaison de la répartition de certaines masses de revenus -au Luxembourg et en Belgique-, selon les déciles du revenu disponible des ménages

Déciles de ménages selon leur revenu disponible	REPARTITION -en pourcentage- DE LA MASSE TOTALE											
	du revenu disponible		du revenu du travail		du revenu de la Sécurité Sociale		des pensions		des allocations de chômage		des allocations familiales	
	Belg.* (1)	Lux.** (2)	Belg. (3)	Lux. (4)	Belg. (5)	Lux. (6)	Belg. (7)	Lux. (8)	Belg. (9)	Lux. (10)	Belg. (11)	Lux. [1] (12)
1	3.3	2.95	0.5	0.86	9.7	8.94	13.5	10.08	8.8	15.5	0.9	0.62
2	4.9	4.71	1.6	2.56	12.7	11.06	16.8	12.43	15.0	-	2.0	2.28
3	6.0	6.02	3.3	4.46	12.7	10.06	15.8	10.90	13.9	12.11	3.6	6.64
4	7.2	7.23	5.5	6.32	11.3	9.76	12.1	10.29	12.2	-	7.7	8.18
5	8.5	8.31	7.8	8.02	10.2	9.16	9.0	8.30	14.2	18.36	10.8	10.33
6	9.8	9.53	9.6	9.84	10.4	9.03	9.3	8.12	11.0	17.35	12.6	14.03
7	11.2	10.93	12.3	11.80	9.6	9.10	7.5	8.44	8.7	1.83	13.7	11.89
8	12.9	12.75	15.3	13.64	8.0	10.29	5.5	10.81	6.1	7.95	15.8	13.80
9	15.1	15.22	17.3	16.73	8.4	10.78	5.7	9.58	7.6	2.34	16.4	15.44
10	21.1	22.36	26.5	25.77	7.2	11.28	4.4	10.46	2.7	24.57	16.4	16.78
Total	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0

* Ces résultats sont extraits de l'étude du C.S.B., op. cit., 1986, p. 27.

** C.E.P.S., 1985, échantillon pondéré.

[1] Il s'agit, au Luxembourg, des Allocations Familiales ordinaires.

CEPS

§ 4 . Comparaison entre la Belgique et le Luxembourg

Au cours des paragraphes précédents, nous avons examiné successivement la répartition de la somme totale de chaque type de revenu parmi les déciles de ménages.

A la suite de cette approche descriptive de la répartition des revenus, il est utile de confronter certains résultats enregistrés au Luxembourg et en Belgique dans la même perspective.

Nous avons déjà eu l'occasion de souligner l'intérêt et l'avantage d'une telle confrontation. Dans le cas présent, on pourrait ajouter que la comparaison proposée bénéficie d'un atout supplémentaire puisque ces pays se caractérisent par une répartition du revenu disponible très semblable(1).

Les deux premières colonnes du tableau '2.62.' permettent d'apprécier l'allure générale de cette répartition dans les deux pays. Partant d'une répartition identique du R.D. entre les déciles de ménages, nous allons tenter de vérifier si les mécanismes de répartition liés à chaque type de revenus fonctionnent de la même façon dans les deux pays considérés(2).

(1) Voir, à ce propos, les commentaires que nous avons faits dans la première section de ce chapitre.

(2) En prenant comme référence les déciles de ménages construits sur base du Revenu disponible.

Les colonnes nos. 3 à 12 du tableau '2.62.' fournissent les informations nécessaires pour procéder à cette vérification.

- + L'examen des colonnes '3' et '4' fait ressortir une quasi-symétrie en matière de répartition des revenus du travail au sein des deux pays. On remarquera que les revenus du travail sont nettement plus concentrés dans les déciles supérieurs (81% et 77.8% de ces revenus se trouvent affectés aux cinq derniers déciles, respectivement pour la Belgique et pour le Luxembourg).
- + En ce qui concerne les revenus de la Sécurité Sociale, la situation est légèrement différente. En Belgique, ces revenus sont un peu plus concentrés dans les cinq premiers déciles [qui perçoivent 56.6% de l'ensemble].

Au Luxembourg, cette répartition est -en moyenne- plus égalitaire.

En comparant les résultats obtenus dans les deux pays, on s'aperçoit que la part de ces revenus qui échoit aux cinq premiers déciles est plus importante en Belgique [56.6% contre 49.4%]. Et, ce qu'il convient aussi de noter ici, c'est l'allure différente que prend cette répartition dans les déciles supérieurs. Alors qu'en Belgique l'importance des revenus de la Sécurité Sociale décroît à partir du 7e décile, c'est la tendance inverse que l'on observe au Luxembourg. L'écart existant entre les ménages belges et luxembourgeois appartenant au 10e décile est -à cet égard- exemplaire [7.2% contre 11.28%].

- + L'examen des colonnes '5' et '6' fait donc ressortir quelques divergences en ce qui concerne la répartition des revenus de la Sécurité Sociale dans les deux pays considérés. Cette

répartition est -en moyenne- plus égalitaire au Luxembourg qu'en Belgique :

- en Belgique: les revenus sont plus concentrés dans les cinq premiers déciles et diminuent à partir du 7e décile;
- au Luxembourg: ces revenus augmentent à partir du 7e décile.

Les différences de répartition des revenus de la Sécurité Sociale entre la Belgique et le Luxembourg sont, certes, faibles. Il nous semble, toutefois, qu'elles reflètent certains mécanismes liés à la composition des ménages luxembourgeois les plus "aisés" que nous avons déjà commentés.

- + En poursuivant l'examen du tableau '2.62.', nous avons la possibilité de localiser l'origine de cette différence constatée en matière de répartition des revenus de la Sécurité Sociale dans les deux pays.

Ainsi que l'indiquent les pourcentages mentionnés dans les colonnes '11' et '12', la répartition des allocations familiales ne peut être mise en cause: celle-ci évolue de manière quasi-symétrique dans les deux échantillons.

Les allocations de chômage (col. '9' et '10') sont davantage concentrées dans les cinq premiers déciles de l'échantillon belge [ils prennent en compte 64% de l'ensemble contre 46% au Luxembourg].

Mais, au Luxembourg, ces allocations représentent une part infime de l'ensemble des revenus perçus au titre de la Sécurité Sociale; on ne peut, par conséquent, incriminer cette répartition des allocations de chômage pour expliquer l'allure de la répartition de l'ensemble des revenus de la Sécurité Sociale.

Il en va tout autrement des revenus provenant de "pensions de survie ou de retraite" qui -à eux seuls- représentent 71% des montants distribués aux ménages luxembourgeois par la Sécurité Sociale.

Si l'on compare -dans chaque pays- la répartition de l'ensemble des revenus de la Sécurité Sociale avec celle des "pensions", on observe effectivement un certain parallélisme. Et l'on peut, globalement, appliquer à la répartition des pensions le même diagnostic que nous avons fait, plus haut, à propos des revenus de la Sécurité Sociale: cette répartition est plus égalitaire au Luxembourg qu'en Belgique.

Au total, les cinq premiers déciles perçoivent 52.6% de la masse totale des pensions au Luxembourg et 67.2% en Belgique.

En d'autres termes, une part largement majoritaire de la masse des pensions est destinée aux catégories de revenus les plus basses, dans l'échantillon belge; par contre, la masse de ces revenus est répartie de façon quasi-égalitaire entre tous les déciles de ménages luxembourgeois.

Cette double logique détermine, en définitive, la situation que l'on observe typiquement dans le dernier décile où les ménages belges et luxembourgeois perçoivent respectivement 4.4% et 10.46% de la somme totale des pensions.

De ceci, nous pouvons donc tirer la conclusion suivante :
les écarts observés entre ces deux pays en matière de répartition des revenus de la Sécurité Sociale reflètent principalement des modes différents de répartitions des pensions de survie et de retraite.

Troisième partie

**LA MESURE DU
BIEN-ETRE ECONOMIQUE
DES MENAGES**

Troisième partie

LA MESURE DU BIEN-ETRE ECONOMIQUE DES MENAGES

Tout au long de la seconde partie de ce rapport, nous avons procédé à l'analyse des ressources des ménages de notre échantillon. La référence au Revenu disponible s'imposait pour une telle démarche dont d'objectif essentiel consistait à examiner la distribution et la composition des revenus des ménages à un niveau général.

Mais, dès lors qu'il s'agit d'apprécier et de comparer le bien-être économique des ménages, le revenu disponible du ménage présente une série d'inconvénients qui en rend finalement l'usage caduc.

L'utilisation du R.D. dans une telle perspective conduit, en effet, à la conclusion absurde suivant laquelle un ménage composé de plusieurs personnes disposerait, à revenu égal, d'un niveau de vie comparable à celui d'un ménage d'isolé.

Le recours au revenu disponible par personne ou par unité de consommation dans le ménage permet de corriger cette imperfection. Selon ce point de vue, le niveau de bien-être économique dont jouit un ménage peut être mesuré plus efficacement en tenant compte de la taille et de la composition du ménage puisque des ménages différents selon ces paramètres ont nécessairement besoin de revenus différents pour prétendre au même niveau de bien-être économique.

Il existe différents modes de calcul pour mesurer ce niveau de bien-être.

La méthode la plus simple consiste à diviser le revenu disponible du ménage par le nombre de membres présents dans le ménage. Cette première méthode, que nous utiliserons à l'occasion, fournit un niveau de revenu moyen par personne et par ménage. [Revenu disponible par membre du ménage].

La seconde méthode est plus complexe; elle prend en compte, dans le processus de calcul, les différentes nécessités de dépenses s'attachant à chaque membre du ménage, selon sa position dans ce ménage. On parlera, dans ce sens, de Revenu disponible par Unité de Consommation dans le Ménage.

L'Unité de Consommation est ici exprimée par un coefficient attribué à chaque membre du ménage par référence au Chef de Ménage. Cette méthode de calcul comporte différentes variantes selon le poids attribué à chaque U.C. dans le ménage (1); la plupart de ces variantes conduisent cependant à des solutions relativement proches.

Dans ce rapport, nous avons utilisé les coefficients de pondération suivants: (2)

Position dans le ménage	Coefficient de pondération
-----	-----
Chef de ménage	1
Conjoint	0.8
Personne de plus de 18 ans	0.8
de 13 à 18 ans	0.75
de 7 à 13 ans	0.65
de 6 ans et moins	0.45

(1) Nous envisagerons, dans une prochaine publication, les différents systèmes de pondération existant et utiliserons, à cette occasion, une solution plus nuancée que celle adoptée dans le cadre de l'étude présente.

(2) Il s'agit du système de pondération que nous avons déjà utilisé dans le cadre de l'étude C.E.S. (Cf. Dickes, Hausman et Schaber, 1980).

**CHAPITRE 1 : PRESENTATION GENERALE DU
REVENU DISPONIBLE
PAR UNITE DE CONSOMMATION**

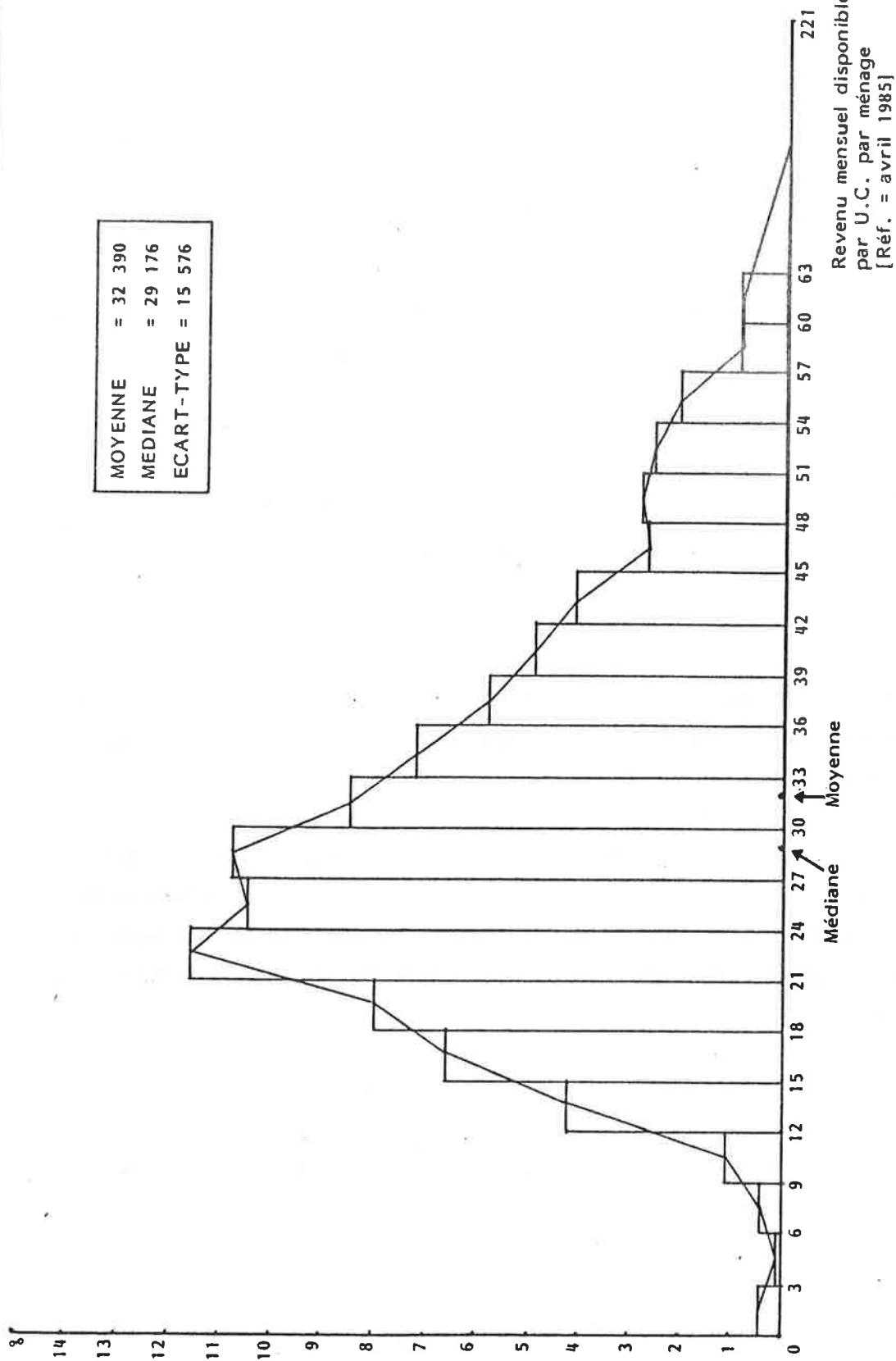
**SECTION 1 : Caractéristiques de distribution du Revenu
disponible -par U.C. et par ménage- dans
l'ensemble de l'échantillon**

Le graphique '3.1.' représente la distribution des ménages de notre échantillon en fonction des tranches du revenu mensuel disponible par Unité de Consommation.

Cette distribution est légèrement biaisée à gauche de la moyenne [dont la valeur est égale à 32 390 francs]. Ceci reflète le fait que, dans notre échantillon, on rencontre un effectif de ménages un peu plus important dont le revenu disponible par U.C. est inférieur à la moyenne.

A partir de cette représentation graphique, on peut aussi noter que 50% des ménages ont un revenu disponible par U.C. [R.D./U.C.] inférieur à 29 176 francs. On remarquera, en outre, l'étalement de ce revenu qui varie de 3 000 francs et moins à 200 000 francs.

Sur base de ces quelques indications, nous sommes déjà en mesure de noter que cette distribution recouvre des situations de bien-être économique très contrastées.



GRAPHIQUE 3.1 : Revenu mensuel disponible par U.C., par ménage [en milliers de francs]
Polygone des fréquences

C.E.P.S. - Echantillon pondéré

L'inégalité de bien-être économique apparaît clairement à l'examen du tableau '3.1.' qui fournit des informations chiffrées précises sur la distribution du revenu que nous commentons. On y voit, en effet, que -pour 6% des ménages- le revenu disponible par unité de consommation dans le ménage [R.D./U.C.] est inférieur à 15.000 frs. par mois.

Ce même revenu est supérieur à 45 000 frs./mois dans quelque 16% des ménages.

Compte tenu de ces premiers résultats, on peut déjà soupçonner que le phénomène d'inégalité mis à jour ici recouvre une réalité relativement différente de celle que nous avons décrite au cours de la seconde partie.

Alors que le Revenu disponible par Ménage [R.D.] permettait d'évaluer le niveau des ressources pour l'ensemble du ménage, le revenu disponible pondéré par unité de consommation dans le ménage [R.D./U.C.] conduit à estimer plus précisément le niveau de bien-être économique partagé par les membres des ménages.

Il s'ensuit que la position d'un même ménage sur ces deux indices du revenu peut être sensiblement différente. Cette relation entre les deux indices du revenu sera examinée plus tard. Auparavant, nous allons présenter la façon dont le R.D./U.C. est réparti en fonction de différentes caractéristiques des ménages de l'échantillon.

TABLEAU 3.1. Distribution statistique des ménages suivant leur revenu mensuel disponible par U.C.

[Réf. avril 1985 - échantillon pondéré]

Tranches du Revenu mensuel disponible par U.C., par ménage	Fréquences absolues n	Fréquences relatives en pourcentage 100 n/N	Fréquences cumulées en pourcentage
Moins de 3 000 frs.	8	0.4	0.4
de 3 000 à 6 000 frs.	1	0.1	0.4
de 6 000 à 9 000 frs.	8	0.4	0.8
de 9 000 à 12 000 frs.	22	1.1	1.9
de 12 000 à 15 000 frs.	84	4.2	6.1
de 15 000 à 18 000 frs.	133	6.6	12.7
de 18 000 à 21 000 frs.	160	8.0	20.7
de 21 000 à 24 000 frs.	233	11.6	32.3
de 24 000 à 27 000 frs.	211	10.5	42.8
de 27 000 à 30 000 frs.	216	10.8	53.5
de 30 000 à 33 000 frs.	171	8.5	62.0
de 33 000 à 36 000 frs.	144	7.2	69.2
de 36 000 à 39 000 frs.	116	5.8	74.9
de 39 000 à 42 000 frs.	98	4.9	79.8
de 42 000 à 45 000 frs.	82	4.1	83.9
de 45 000 à 48 000 frs.	55	2.7	86.6
de 48 000 à 51 000 frs.	56	2.8	89.3
de 51 000 à 54 000 frs.	52	2.6	91.9
de 54 000 à 57 000 frs.	42	2.1	94.0
de 57 000 à 60 000 frs.	17	0.9	94.8
de 60 000 à 63 000 frs.	18	0.9	95.7
de 63 000 à 221 000 frs.	86	4.3	100.0
Ensemble des ménages	2 013	100.0	

SECTION 2 : Le revenu disponible par U.C., selon les caractéristiques des ménages

Dans la présente section, nous allons examiner les variations du R.D./U.C. en fonction des caractéristiques qui concernent:

- * soit le chef de ménage,
- * soit la configuration générale du ménage (1).

§ 1. La perspective du Chef de Ménage

Le tableau '3.2.' dresse un bilan de la répartition du R.D./U.C. en fonction de cinq caractéristiques du C.M., à savoir:

- le sexe
- l'âge
- la situation familiale
- la nationalité
- la position par rapport à l'emploi.

D'une façon générale, il apparaît que le R.D./U.C. est peu sensible à ces caractéristiques.

(1) Le plan de la présentation que nous suivons ici, est identique à celui que nous avons adopté pour illustrer la répartition du Revenu disponible des ménages (Cf. 2e partie, chap. 2, section 3).

(2) Cette situation est assez différente de celle qui a été commentée au cours de la 2e partie où le R.D. était réparti de façon différente selon les modalités de ces cinq caractéristiques du chef de ménage.

TABLEAU 3.2. : Moyenne et écart-type du Revenu disponible par Unité de Consommation par Ménage selon les caractéristiques personnelles du Chef de Ménage

[Réf. avril 1985 - Echantillon pondéré]

Caractéristiques personnelles du Chef de Ménage	Revenu disponible par U.C. par Ménage		Corrélation mesurée par le coefficient Eta	Effectif
	Moyenne (en francs)	Ecart-type		
	(1)	(2)	(3)	(4)
1. <u>Sexe du C.M.</u>			0.02	
. masculin	32 197	15 902		1 530
. féminin	33 003	14 494		483
2. <u>Age du C.M.</u>			0.10	
. moins de 20 ans	24 558	5 851		12
. 20 à 24 ans	32 345	12 041		66
. 25 à 29 ans	34 297	15 971		156
. 30 à 34 ans	34 064	17 697		185
. 35 à 39 ans	30 184	14 652		212
. 40 à 44 ans	31 996	15 432		193
. 45 à 49 ans	32 391	14 534		211
. 50 à 54 ans	33 134	18 278		212
. 55 à 59 ans	33 930	15 617		188
. 60 à 64 ans	33 658	14 828		158
. 65 à 69 ans	30 122	12 266		117
. 70 à 74 ans	31 939	15 929		136
. 75 à 79 ans	29 927	13 001		107
. 80 à 84 ans	33 003	18 225		46
. 85 ans et plus	28 393	20 214		13
3. <u>Situation familiale du C.M.</u>			0.18	
. Célibataires	38 353	20 712		246
. Mariés	30 634	14 449		1 296
. Séparés	38 130	15 183		36
. Divorcés	37 905	16 322		70
. Veufs/veuves	33 008	13 881		364
. N.S.P.	25 200	-		1
4. <u>Nationalité du C.M.</u>			0.13	
. Luxembourgeoise	33 422	15 983		1 589
. Autre	28 533	13 285		422
. N.S.P./sans	27 335	13 201		2
5. <u>Position du C.M. par rapport à l'emploi</u>			0.15	
. a un emploi	33 492	15 460		1 268
. à la recherche d'un emploi	18 919	18 491		20
. pensionné pour invalidité	26 075	10 111		117
. retraité	32 074	14 717		381
. tient le ménage	31 417	18 149		224
. Autres situations	14 987	9 234		3
Ensemble de l'échantillon pondéré	32 391	15 576	-	2 013

Ce tableau révèle, néanmoins, un certain nombre de faits intéressants:

- on remarquera, tout d'abord, que les ménages dont le C.M. est une femme, ont un R.D./U.C. légèrement supérieur -en moyenne- aux autres ménages; ce résultat mérite d'être noté dans la mesure où l'on reconnaît habituellement une vulnérabilité plus grande de ces ménages en matière de précarité(1);
- le R.D./U.C. varie peu avec l'âge du C.M.; mais on peut épingle ici un aspect inattendu de la répartition de ce revenu: celui-ci atteint ses valeurs les plus élevées pour les ménages dont le C.M. est âgé de 25 à 34 ans;
- ensuite, il ressort de ce tableau que ce sont les ménages où le C.M. est marié qui ont -en moyenne- le niveau de bien-être économique le plus bas (30 634 frs.); à un niveau intermédiaire, nous trouvons les ménages où le C.M. est veuf ou veuve (33 008 frs.); ces deux premières situations s'opposent aux autres ménages qui bénéficient d'un R.D./U.C. nettement supérieur à la moyenne de l'échantillon [cas où le C.M. est célibataire, ou séparé, ou divorcé];
- on notera aussi que les ménages dont le C.M. a la nationalité luxembourgeoise, ont un R.D./U.C. plus élevé que les autres ménages ;
- enfin, le statut du C.M. est associé -mais dans une faible mesure- au R.D./U.C.:
 - lorsque le C.M. a un emploi, on enregistre un revenu supérieur à la moyenne de l'échantillon;
 - les niveaux de bien-être les plus faibles concernent les ménages où le C.M. est à la recherche d'un emploi [mais ces cas sont rares] et où le C.M. est pensionné pour raison d'invalidité.

(1) Cette situation est radicalement différente de celle que nous avons relevée pour le revenu disponible des ménages; ce revenu atteignait 78 572 frs. pour les ménages où le C.M. est un homme et 50 788 frs. pour les ménages dont le C.M. est une femme.

TABLEAU 3.3. : Ménages dont la personne de référence (C.M.) est économiquement active :
Moyenne et écart-type du Revenu disponible par Unité de Consommation par Ménage
selon le type d'activité exercée
[Réf. avril 1985 - Echantillon pondéré]

TYPE D'ACTIVITE	Revenu disponible par U.C. par Ménage		Corrélation mesurée par le coefficient Eta	Effectif
	Moyenne	Ecart-type		
Ensemble des actifs	33 492	15 460	-	1 268
<u>Mode d'exercice de l'activité</u>			0.09	
• à son compte	37 189	18 827		167
• comme salarié	32 938	14 823		1 099
• aidant	28 889	5 545		2
<u>A son compte</u>			0.22	
• Exploitants agricoles, viticulteurs	31 491	14 708		52
• Industrie et commerce	38 879	16 877		92
• Professions libérales	43 037	29 125		24
<u>Salariés [aidants exclus]</u>				
• Ensemble des salariés	32 938	14 823	0.47	1 099
+ <u>Ouvriers (au total)</u>	26 675	9 886		607
travaillant pour :				
1. Commune	27 505	8 948		44
2. Etat	30 739	10 732		29
3. C.E.E.- Org. intern.	23 780	5 813		6
4. Entreprise privée	26 229	9 746		510
5. Autre	32 914	12 808		16
9. N.S.P.	11 488	-		1
+ <u>Employés (au total)</u>	40 661	16 199		492
travaillant pour :				
1. Commune	38 776	12 612		37
2. Etat	41 351	15 616		167
3. C.E.E.- Org. intern.	46 456	14 815		11
4. Entreprise privée	40 898	17 069		261
5. Autre	29 698	11 999		16
<u>Secteur d'activité du C.M.</u>			0.31	
-9. N.S.P.	24 527	3 802		2
1. Agriculture	30 097	14 018		65
2. Energie et eau	30 045	12 583		12
3. Extraction et transform. de minéraux, chimie	31 455	12 283		46
4. Industrie, transf. de métaux	30 749	13 656		188
5. Autres industries manufacturières	29 301	10 975		88
6. Bâtiment et génie civil	26 244	10 504		142
7. Commerce, hébergement, réparations	32 412	15 371		199
8. Transport et communications	34 466	15 571		112
9. Banques, assurances et services financiers	44 594	14 681		84
10. Autres services	37 965	17 475		329

Le R.D./U.C. selon le type d'activité du C.M.

Nous avons vu que ce sont les ménages où le C.M. a un emploi qui bénéficient -en moyenne- du niveau de bien-être économique le plus élevé dans l'échantillon. Ce résultat recouvre, toutefois, des situations très différentes ainsi que nous le fait découvrir le tableau '3.3.'

Ce sont les ménages où le C.M. exerce une profession "à son compte" qui ont ici le niveau de revenu le plus élevé (37 189 frs.).

A l'intérieur de cette catégorie, on enregistre aussi des résultats très tranchés si l'on considère le sort des ménages selon que le C.M. exerce une profession libérale ou une profession en rapport avec l'agriculture ou l'élevage.

Parmi les ménages de salariés, on repère aussi des oppositions très marquées puisque 14 000 frs. -en moyenne- séparent les ménages d'ouvriers et d'employés.

Enfin, le secteur d'activité dans lequel le C.M. exerce sa profession révèle de même certaines disparités en matière de bien-être économique :

- aux niveaux les plus bas, on trouve les ménages dont le C.M. travaille dans les industries manufacturières ou dans le bâtiment;
- aux niveaux les plus élevés, on rencontre les ménages où le C.M. exerce une profession dans le secteur bancaire.

Les résultats que nous avons examinés au cours de ce premier paragraphe montrent que, d'une façon générale, les caractéristiques du C.M. n'ont guère une influence déterminante sur le niveau du R.D./U.C.

Dans le cas du statut socio-professionnel du C.M., nous avons -certes- observé des variations importantes de cet indice du revenu; mais, cette caractéristique s'applique uniquement aux ménages où le C.M. exerce un emploi, et non pas à l'ensemble de l'échantillon.

TABLEAU 3.4. : Répartition du Revenu disponible par Unité de Consommation par Ménage
selon la typologie de ménages No 1 [Réf. avril 1985 - Echantillon pondéré]

Typologie de ménages No 1	Revenu disponible par U.C. par Ménage		Effectif
	Moyenne	Ecart-type	
11. Couples mariés, sans enfant, au total	34 583	18 125	416
11.1 sans autre personne	34 786	18 445	384
11.2 avec une autre personne	32 152	13 720	32
12. Couples mariés, avec enfants, au total	28 693	11 862	846
12.1 sans autre personne	28 505	11 993	734
12.2 avec une autre personne	29 921	10 937	112
13. Pères avec enfant(s), au total	37 859	13 827	33
13.1 sans autre personne	38 276	15 590	3
13.2 avec une autre personne	37 823	13 955	30
14. Mères avec enfant(s), au total	31 636	12 469	151
14.1 sans autre personne	27 683	15 057	33
14.2 avec une autre personne	32 761	11 455	118
20. Ménages de deux familles ou plus	28 238	10 760	45
30. Ménages non familiaux, au total	36 857	18 199	522
31. Ménages d'isolés	36 873	19 092	418
32. Ménages multiples	36 794	14 134	104
Ensemble de l'échantillon pondéré	32 390	15 177	2 013

[Coefficient Eta = 0.23]

CEPS

Enfin, en raison du mode particulier de construction de cet indice, on peut s'attendre à ce qu'il soit plus étroitement associé aux informations qui se rapportent à la composition des ménages. Ce sont ces informations que nous allons traiter dans le prochain paragraphe.

§ 2. Le R.D./U.C. selon les principales caractéristiques des ménages

2.1. Le R.D./U.C. selon les typologies de ménages

* Le tableau '3.4.' permet de suivre l'évolution du R.D./U.C. moyen en fonction du nombre et du type de noyaux familiaux recensés par ménage.

L'examen de ce tableau révèle une situation qui est, ici, pratiquement inversée par rapport à celle que nous avons commentée à propos du Revenu disponible des ménages (1) :

- Deux types de ménages se signalent par un niveau de R.D./U.C. très bas comparativement aux autres types, à savoir :
 - + les couples mariés, avec enfant(s) [type No 12]
 - + et les ménages de deux familles ou plus [type No 20] (2).
- Un inventaire plus précis permet encore d'identifier un troisième type de ménages dont le niveau de bien-être est très faible; il s'agit des femmes isolées ayant des enfants à charge [type No 14.1].
- Enfin, parmi les ménages où le niveau de bien-être économique paraît être le plus élevé, on peut isoler deux types de ménages :
 - + les pères avec enfant [type No 13],
 - + et les ménages non familiaux [type No 30] (3).

(1) Cf. tableau '2.14.', Deuxième partie.

(2) En matière de Revenu disponible des ménages, ces deux types étaient -précisément- ceux dont le niveau de revenu était le plus élevé dans l'ensemble de l'échantillon.

(3) Les ménages de ce type No 30 sont aussi ceux dont le Revenu disponible est le plus faible dans l'échantillon.

TABEAU 3.5. : Répartition du Revenu disponible par Unité de Consommation par Ménage, selon la typologie de ménages No 2

[ENFANT(S) - ACTIF(S) - PERSONNES AGEES]

[Réf. avril 1985 - Echantillon pondéré]

Typologie de Ménages No 2 [Enfant/Actif/ Personne âgé]	Revenu disponible par U.C., par ménage		Effectif
	Moyenne	Ecart-type	
1. Un homme, âgé de 15 à 64 ans	44 357	24 219	107
2. Une femme, âgée de 15 à 64 ans	37 491	17 857	125
3. Un homme, âgé de 65 ans et plus	39 026	17 098	34
4. Une femme, âgée de 65 ans et plus	30 615	13 734	152
5. Deux adultes, âgés de 15 à 64 ans	38 561	17 253	351
6. Deux adultes, âgés de 65 ans et plus, ou l'un des deux est âgé de 65 ans et plus	30 758	15 297	208
7. Un adulte et un enfant (ou plusieurs)	24 584	13 850	21
8. Deux adultes et un enfant	30 593	14 972	204
9. Deux adultes et deux enfants	26 893	11 915	165
10. Deux adultes et trois enfants ou plus	21 608	8 356	50
11. Trois adultes et au moins un enfant	24 555	8 655	216
12. Trois adultes, sans enfant	32 308	10 659	380
Ensemble de l'échantillon pondéré	32 390	15 576	2 013

[Coefficient Eta = 0.35]

Remarque : Enfant = moins de 15 ans

CEPS

L'examen de ce tableau fournit un bilan qui s'oppose en tous points à celui que nous avons pu dresser -en seconde partie- à partir de la répartition du Revenu disponible des ménages en fonction de la Typologie des ménages No 1.

Il apparaît ainsi que les ménages à haut niveau de revenu (R.D.) ne sont pas nécessairement ceux-là mêmes qui bénéficient d'un niveau élevé de bien-être économique (R.D./U.C.).

C'est même la situation inverse que nous observons.

Si, en matière de R.D., la taille du ménage influence à la hausse le niveau global des ressources, ce même facteur "taille" semble avoir un effet inverse en ce qui concerne le bien-être économique (R.D./U.C.).

Cet effet paradoxal de la taille du ménage contribue largement à déterminer le glissement que nous observons entre l'estimation du R.D. et celle du R.D./U.C.

- * Cet effet se révèle encore plus intensément dans le tableau '3.5.' dans la mesure même où la typologie No 2 regroupe les ménages en fonction d'un critère relatif à l'individu [âge, sexe et nombre d'individus dans le ménage].

Et, puisque c'est le facteur "taille" du ménage qui est privilégié ici, on ne peut -dès lors- s'étonner du fait que cette typologie No 2 est celle qui est la plus fortement associée au R.D./U.C. [coefficient ETA = 0.35].

A l'exception du type No 4 (1), ce sont les ménages composés d'une seule personne qui bénéficient du niveau de bien-être économique le plus élevé [supérieur à 37 000 frs./mois]. Parmi les autres types de ménages, seul le type No 5 [deux adultes âgés de 15 à 64 ans] est susceptible de rivaliser avec un tel niveau de bien-être.

Dans tous les autres cas, l'accroissement de la taille du ménage -et, plus précisément, du nombre d'enfants âgés de quatorze ans au plus- tend à diminuer fortement le R.D./U.C.

(1) Il s'agit des ménages composés d'une femme âgée de 65 ans ou plus.

TABEAU 3.6. : Répartition du Revenu disponible par U.C. -par ménage- selon la typologie familiale

[Réf. avril 1985 - Echantillon pondéré]

Typologie familiale	Revenu disponible, par U.C., par Ménage		Effectif
	Moyenne	Ecart-type	
10. Ménages non familiaux	37 024	18 253	507
20. Familles monoparentales (Mère ou père seul(e) avec enfant(s) à charge)	27 669	14 934	39
30. Père/mère avec un enfant adulte	37 125	12 073	85
31. Père/mère avec un enfant adulte et un (ou plusieurs) enfant(s) à charge	25 787	7 768	25
40. Familles nucléaires, sans enfant à charge	34 786	18 445	384
41. Familles nucléaires, avec un enfant à charge	30 352	14 585	221
42. Familles nucléaires, avec deux enfants à charge	26 516	11 502	211
43. Familles nucléaires, avec trois enfants à charge ou plus	22 876	9 901	81
50. Familles claniques, sans enfant à charge	34 790	10 825	226
51. Familles claniques, avec un enfant à charge	27 892	7 954	148
52. Familles claniques, avec deux enfants à charge	26 051	9 831	52
53. Familles claniques, avec trois enfants à charge	20 999	5 306	36
Ensemble échantillon pondéré	32 390	15 576	

[Coefficient Eta = 0.30]

CEPS

La situation présentée par les types Nos. 5, 8, 9 et 10 est -à cet égard exemplaire :

- la présence d'un enfant (1) diminue de près de 8 000 frs/mois le niveau de bien-être d'un couple d'adultes;
- cette diminution correspond à 11 700 frs/mois lorsqu'il y a deux enfants et à 17 000 frs./mois dès lors qu'il y a au moins trois enfants.

On notera que, dans ce dernier cas, le R.D./U.C. est équivalent à 21 608 francs/mois. Dans cette perspective, il est aussi intéressant de comparer le sort des femmes [chefs de ménage] selon qu'elles n'ont pas ou ont des enfants à charge [types nos. 2 et 7]; dans ce dernier cas, leur niveau de bien-être diminue -en moyenne- de près de 13 000 francs/mois.

2.2. Le revenu disponible par U.C. et la typologie familiale

La typologie familiale présentée dans le tableau '3.6.' combine des éléments relatifs à la taille du ménage et au mode d'organisation familiale; elle permet ainsi de mieux cerner l'incidence du nombre d'enfants (2) sur le niveau de bien-être économique et ce, en fonction de différents types de familles aisément identifiables [familles nucléaires, claniques ou monoparentales].

Il apparaît ainsi clairement que le R.D./U.C. est nettement plus élevé que la moyenne de l'échantillon: pour tous les types de ménages ou de familles sans enfant à charge [c'est-à-dire: les types No 10, 30, 40, 50].

Inversement, le niveau du R.D./U.C. se situe en-dessous de cette moyenne et décroît progressivement à mesure que le nombre d'enfants à charge augmente.

-
- (1) L'enfant est défini, dans cette typologie, comme une personne âgée de moins de 15 ans.
 - (2) Il s'agit ici d'enfants à charge du ou des parents [enfant = personne de moins de 16 ans, ou de plus de 16 ans scolarisée pour autant que la scolarité n'ait jamais été interrompue pendant plus d'un an].

Ainsi, dans les familles nucléaires, le niveau de bien-être économique baisse de quelque 4 000 frs./mois à chaque fois qu'un enfant vient s'ajouter au couple parental.

Dans les familles claniques, cette diminution du bien-être est encore plus sensible dès lors qu'il y a un enfant à charge ou, alors, plus de deux enfants à charge.

Enfin, c'est parmi les familles nombreuses [plus de deux enfants à charge] que l'on enregistre le niveau de R.D./U.C. le plus bas :

- 22 876 frs./mois, pour les familles nucléaires
- et - 20 999 frs./mois, pour les familles claniques de ce type(1).

§ 3. Le niveau de bien-être économique selon certains aspects de la composition des ménages

L'examen des tableaux précédents a montré que le niveau de bien-être économique des ménages est assez fortement associé à certaines configurations de ménages ou de familles. A cette occasion, nous avons relevé l'effet attribuable à la taille du ménage ou -tout au moins- à certaines modalités de cette caractéristique. Si le niveau moyen du R.D./U.C. est élevé dans les ménages d'isolés, c'est aussi le cas pour certains ménages plus grands: mais, il s'agit alors de ménages/familles sans enfant à charge. Ainsi qu'on peut déjà s'en rendre compte, les variations de cet indice du revenu dépendent moins de l'effet d'une seule caractéristique que de la combinaison de plusieurs éléments descriptifs de la composition des ménages ou familles. C'est là, justement, que réside l'intérêt des typologies de ménages ou de familles.

Au cours de la présentation de la prochaine série de tableaux, nous allons abandonner cette perspective générale que fournit -sur les ménages et les familles- l'approche typologique; en effet, nous examinerons successivement et séparément chacun des principaux éléments descriptifs de la composition des ménages.

(1) Et il s'agit de montants bien inférieurs à celui que l'on relève dans les familles monoparentales qui ont, pourtant, la réputation d'être plus exposées aux risques de précarité économique.

TABLEAU 3.7. : Répartition du Revenu disponible par U.C. -par ménage- selon la taille des ménages

[Réf. avril 1985 - Echantillon pondéré]

NOMBRE de PERSONNES dans le ménage	Revenu disponible, par U.C., par Ménage		Effectif
	Moyenne	Ecart-type	
1 personne	36 873	19 092	418
2 personnes	35 463	16 982	570
3 personnes	31 419	13 152	391
4 personnes	28 281	11 393	372
5 personnes	26 419	10 363	150
6 personnes	25 265	9 248	72
7 personnes	23 853	8 035	25
8 personnes	20 985	7 064	10
9 personnes	21 089	5 885	3
10 personnes	-	-	-
11 personnes	22 286	-	1
Ensemble de l'échantillon pondéré	32 390	15 576	2 013

[Coefficient Eta = 0.26]

CEPS

Cette démarche offre aussi un certain intérêt dans la mesure où elle permet, à la fois, de suivre l'évolution du R.D./U.C. selon chaque indicateur relatif à la composition du ménage et d'apprécier, finalement, le poids de chacun de ces indicateurs par rapport aux autres sur cet indice du revenu.

- Le tableau '3.7.' indique ainsi une relation négative et plutôt linéaire entre la taille de ménage et le R.D./U.C.(1). Cela signifie que ce revenu diminue d'autant plus que le nombre de membres augmente dans le ménage. Nous enregistrons donc, ici, une relation de sens opposé à celle que nous avons notée en matière de Revenu disponible des ménages. Dans un cas, la taille du ménage tend à accroître l'importance du R.D. et, dans l'autre cas, cette même caractéristique tend à diminuer le niveau du R.D./U.C. Comment peut-on, dès lors, concilier ces deux résultats contradictoires en apparence?
- A la lumière de ces résultats, il semble que la taille du ménage ne constitue pas une caractéristique homogène dans la mesure où cette variable comptabilise de la même façon des membres qui sont susceptibles de conférer aux ménages des configurations économiques différentes.

C'est ainsi que, dans la seconde partie de ce rapport, nos commentaires relatifs à la taille du ménage et au R.D. nous avaient déjà conduit à remarquer que ce n'est pas tant le nombre de membres présents dans le ménage qui est susceptible de modifier le niveau du R.D., mais le fait que ces personnes disposent de revenus personnels.

(1) Cette relation était positive avec le Revenu disponible des ménages.

TABLEAU 3.8. : Répartition du Revenu disponible par U.C., par ménage, selon le nombre de personnes ayant des revenus propres dans le ménage
[réf. avril 1985 - Echantillon pondéré]

NOMBRE DE PERSONNES ayant des Revenus propres dans le ménage	Revenu disponible, par U.C., par Ménage		Effectif
	Moyenne	Ecart-type	
aucune	-	-	2
1 personne	30 537	16 278	1 056
2 personnes	35 802	15 503	666
3 personnes	31 097	11 295	184
4 personnes	32 073	11 047	70
5 personnes	32 004	8 230	27
6 personnes	40 741	8 286	5
7 personnes	22 286	-	1
Ensemble de l'échantillon pondéré	32 390	15 576	2 013

[Coefficient Eta = 0.17]

CEPS

TABLEAU 3.9. : Répartition du Revenu disponible par U.C., par ménage, selon le nombre total de groupes de revenus dans le ménage
[Réf. avril 1985 - Echantillon pondéré]

NOMBRE TOTAL de GROUPES DE REVENUS dans le ménage	Revenu disponible, par U.C., par Ménage		Effectif
	Moyenne	Ecart-type	
1 groupe de revenus	32 243	16 959	1 502
2 groupes de revenus	32 621	10 736	361
3 groupes de revenus	33 005	10 499	110
4 groupes de revenus	33 480	8 466	30
5 groupes de revenus	35 170	7 478	9
6 groupes de revenus	49 600	-	1
Ensemble de l'échantillon pondéré	32 390	15 576	2 013

[Coefficient Eta = 0.03]

CEPS

De la même façon, nous pourrions formuler ici l'hypothèse suivante:

- le R.D./U.C. augmenterait avec la taille uniquement dans la mesure où un ménage comprend plusieurs personnes disposant de revenus personnels et où ces revenus personnels sont importants au point de ne pas déséquilibrer le partage des ressources disponibles entre tous les membres appartenant au ménage;
- dans tous les autres cas de figure, on peut s'attendre à ce que le R.D./U.C. diminue dès lors que l'effectif des membres du ménage augmente [ceci est, bien sûr, évident s'il s'agit d'enfants à charge, mais la même tendance doit être observée si le ménage comprend des adultes dont les revenus personnels sont relativement modestes].

* Les tableaux '3.8.' et suivants tendent à renforcer cette interprétation. On y relève que le R.D./U.C. augmente lorsque l'on passe du groupe de ménages où une seule personne dispose de revenus personnels à celui où l'on trouve deux membres avec des revenus personnels.

Mais, à partir du moment où l'on enregistre trois personnes disposant de revenus, ou davantage, le niveau de bien-être économique se rétablit à un niveau fort proche de celui du premier groupe de ménages [où un seul membre a des revenus personnels].

La situation est encore plus claire dans le tableau '3.9.' [pour former un groupe de revenu supplémentaire, il faut qu'un membre du ménage dispose d'un revenu au moins égal à 16 000 frs. par mois (1)].

(1) Mais, ce n'est pas la seule condition nécessaire pour former un groupe de revenus.

TABLEAU 3.10. : Répartition du Revenu disponible par U.C., par ménage, selon le nombre d'enfants*, de personnes actives** et de personnes âgées*** dans le ménage
[Réf. avril 1985 - Echantillon pondéré]

Ménages, selon le nombre d'enfants, de personnes actives et de personnes âgées	Revenu disponible, par U.C., par Ménage		Effectif
	Moyenne	Ecart-type	
NOMBRE D'ENFANTS			
. aucun	35 948	16 824	1 196
. un enfant	29 366	12 337	406
. deux enfants	26 352	11 070	284
. trois enfants	22 664	9 904	95
. quatre enfants	21 012	7 081	28
. cinq enfants	14 253	1 765	3
. six enfants	14 348	-	1
[Coefficient Eta = 0.30]			
NOMBRE DE PERSONNES ACTIVES			
. aucune	30 538	14 966	382
. une personne active	37 595	19 032	368
. deux personnes actives	31 642	15 600	901
. trois personnes actives	31 013	10 501	216
. quatre personnes actives	30 471	9 915	107
. cinq personnes actives	31 875	10 888	28
. six personnes actives	32 987	8 903	7
. sept personnes actives	26 014	6 178	3
[Coefficient Eta = 0.16]			
NOMBRE DE PERSONNES AGEES			
. aucune	32 939	16 364	1 354
. une personne âgée	32 255	13 300	467
. deux personnes âgées	29 129	14 744	184
. trois personnes âgées	22 571	8 444	8
. quatre personnes âgées	22 647	-	1
[Coefficient Eta = 0.08]			
Ensemble de l'échantillon pondéré	32 390	15 576	2 013

* Enfant : sujet âgé de 24 ans au plus: qui n'a pas d'emploi, n'a jamais travaillé, n'a pas droit aux indemnités de chômage.

** Actif : homme, âgé de 25 à 64 ans
femme, âgée de 25 à 59 ans
ou sujet âgé de 24 ans au plus: qui a un emploi, ou qui a déjà eu un emploi, ou qui a droit aux indemnités de chômage.

*** Personne âgée: homme, âgé de 65 ans et plus
femme, âgée de 60 ans et plus.

CEPS

- * Le tableau '3.10.' nous apporte une information décisive pour répondre de façon appropriée à la question que nous traitons ici.

Alors que le R.D. des ménages augmentait nettement en fonction de la présence -dans le ménage- de ces trois catégories de personnes [enfants, actifs, personnes âgées](1), il apparaît très clairement ici que la tendance est inversée en ce qui concerne le R.D./U.C. On observe, en effet, que le R.D./U.C. diminue dès lors que :

- le nombre d'enfants et de personnes âgées s'élève,
- le nombre de personnes en âge d'activité dépasse l'unité.

(1) Cf. Seconde partie, chapitre 2, -Section 3- tableau '2.20.'

TABLEAU 3.11. : Répartition du Revenu disponible par U.C., par ménage, selon le nombre de personnes ayant un emploi dans le ménage
[Réf. avril 1985 - Echantillon pondéré]

Nombre de personnes AYANT UN EMPLOI dans le ménage	Revenu disponible, par U.C., par Ménage		Effectif
	Moyenne	Ecart-type	
aucune	29 729	16 714	543
une personne	31 417	14 886	837
deux personnes	36 807	15 840	494
trois personnes	32 462	9 727	97
quatre personnes	32 917	10 321	30
cinq personnes	36 825	9 787	11
six personnes	42 800	-	1
Ensemble de l'échantillon pondéré	32 390	15 576	2 013

[Coefficient Eta = 0.17]

CEPS

TABLEAU 3.12. : Répartition du Revenu disponible par U.C., par ménage, selon que le chef de ménage et son épouse ont chacun un emploi
[Réf. avril 1985 - Echantillon pondéré]

Le C.M. et l'épouse ont chacun un emploi	Revenu disponible, par U.C., par Ménage		Effectif
	Moyenne	Ecart-type	
OUI	39 903	17 026	334
NON	30 895	14 829	1 679
Ensemble de l'échantillon pondéré	32 390	15 576	2 013

[Coefficient Eta = 0.22]

CEPS

* Si l'on considère maintenant la répartition du R.D./U.C. en fonction du nombre de personnes -dans le ménage- qui ont un emploi [cf.tableau '3.11.'], on retrouve une situation semblable à celle présentée dans le tableau '3.8.' : le niveau de bien-être économique augmente dès lors que le ménage comprend une personne disposant d'un emploi; il augmente fortement lorsqu'il y a deux personnes de ce type dans le ménage; mais, à partir de "trois personnes", le R.D./U.C. s'infléchit.

* Le tableau '3.12.' montre que, pour préserver et surtout pour élever le niveau de bien-être économique dans le ménage, la meilleure stratégie est celle des ménages "duo", c'est-à-dire les ménages où le C.M. et son conjoint ont chacun un emploi (1).

(1) Il convient de noter que ce résultat est atteint quelle que soit la taille du ménage.

TABLEAU 3.13. : Enfants à charge et adultes dans la distribution du Revenu disponible [R.D.]
des ménages de l'échantillon [Réf. avril 1985 - Echantillon pondéré]

Tranches du Revenu mensuel disponible des ménages (en frs.)	% de Ménages	Montant moyen du Revenu disponible par ménage	Taille moyenne du ménage	Nombre moyen d'enfants à charge par ménage	Nombre moyen d'adultes par ménage	Revenu disponible par U.C., par ménage	Revenu disponible par membre du ménage
	col.1	col.2	col.3	col.4	col.5	col.6	col.7
Moins de 20 000 frs.	3.3	14 364	1.21	0.05	1.15	13 465	13 345
de 20 000 à 40 000	18.6	31 171	1.52	0.14	1.37	25 013	24 163
de 40 000 à 60 000	24.0	50 570	2.49	0.66	1.82	28 677	25 771
de 60 000 à 80 000	20.7	69 779	3.00	0.81	2.19	31 756	27 370
de 80 000 à 100 000	14.2	89 679	3.42	0.91	2.51	36 521	31 221
de 100 000 à 120 000	7.9	109 468	3.88	0.97	2.91	38 697	32 576
de 120 000 à 140 000	4.5	129 361	4.13	1.07	3.06	43 552	36 066
de 140 000 à 160 000	2.9	149 073	4.44	1.15	3.29	45 982	37 903
de 160 000 à 180 000	1.4	167 329	4.53	1.19	3.34	50 927	41 029
de 180 000 à 200 000	1.4	190 025	4.66	1.01	3.65	62 382	52 791
plus de 200 000 frs.	1.2	224 822	5.04	0.92	4.12	63 597	52 496
Ensemble des ménages	100.0	71 901	2.83	0.68	2.15	32 390	28 419

CEPS

SECTION 3 : Le rôle du nombre d'adultes et d'enfants
dans la distribution des revenus

Au cours de la section précédente, nous avons eu maintes fois l'occasion de souligner le rôle paradoxal que joue la taille des ménages en matière de distribution des revenus.

La compréhension d'un tel phénomène est encore compliquée par le fait que nous avons comparé des résultats relatifs à deux indices du revenu (R.D. et R.D./U.C.) dont la variable "taille du ménage" constitue justement le facteur de transformation(1).

Pour clarifier cette situation, il n'est sans doute pas inutile que nous rappelions ici l'objectif principal que nous nous sommes fixé pour cette troisième partie, à savoir la mesure du bien-être économique des ménages.

L'évaluation de ce bien-être implique qu'un certain nombre de précautions soient prises.

Dans un premier temps, il s'agit de bien voir que le Revenu disponible des ménages -décrit et commenté précédemment [2e partie]- constitue un instrument indispensable dès lors que l'on souhaite estimer le niveau général des ressources des ménages et décrire la composition de ces ressources; cet instrument se révèle, en revanche, imparfait si l'on vise surtout l'appréciation du niveau de bien-être économique que partagent les membres d'un même ménage.

Dans cette seconde perspective, il est impératif de tenir compte de la taille et de la composition du ménage.

Pour prétendre à un niveau de bien-être économique comparable, des ménages qui diffèrent en taille et composition, auront en effet "besoin" de moyens pécuniaires différents.

(1) Dans le cadre de cette étude, le R.D./U.C. résulte de la division du R.D. par la variable "taille", à ceci près: il ne s'agit pas d'une division simple puisque nous pondérons chaque membre du ménage en fonction de sa position dans le ménage et de son âge.

La nécessité d'un tel ajustement des ménages en fonction de leur taille et de leur composition a été soulignée par KUZNETS (1) dans les termes suivants:

" It makes little sense to talk about inequality in the distribution of income among families or households by income per family or household when the underlying units differ so much in size... before any analysis can be undertaken, size distribution of families or households by income per family ou household must be converted to distribution of persons (or consumer equivalent) by size of family or household income per person (or consumer)."

L'examen du niveau de bien-être économique à partir du Revenu disponible des ménages n'a finalement de sens que si nous appliquons cet examen à des ménages dont on peut dire qu'ils ont approximativement la même taille et la même composition.

Dans le cadre de notre échantillon, une telle position est difficilement défendable ainsi que l'indiquent les résultats reportés dans le tableau '3.13.1'.

* Ce tableau met bien en évidence le fait que le niveau du Revenu disponible des ménages varie fortement en fonction du facteur "taille du ménage" (cf. col. 3): le nombre de personnes augmente progressivement dès lors que l'on passe des premières aux dernières tranches de ce revenu [la taille passe d'une valeur moyenne égale à 1.21 à 5.04].

Si l'on décompose ensuite la taille du ménage en deux éléments, à savoir le nombre d'enfants et le nombre d'adultes, on se rend compte que l'augmentation du R.D. est associée à ces deux caractéristiques (cf. col. 4 et 5); on remarquera, toutefois, qu'au niveau des tranches de revenu les plus élevées le nombre d'adultes augmente proportionnellement plus que le nombre d'enfants.

(1) KUZNETS, S. (1976) - Demographic Aspects of the Size Distribution of Income: An Exploratory Essay, in Economic Development and Cultural Change, 25, 1-94.

On admet généralement que les ménages de grande taille sont des ménages où la proportion des enfants est plus importante [cf. KUZNETS, 1981]. Ce point de vue n'est pas entièrement confirmé par nos résultats; dans les tranches de revenus les plus élevées, on rencontre effectivement des ménages de plus grande taille où le taux d'enfants est plus élevé que dans les autres tranches de revenu; mais:

- on enregistre aussi des taux d'adultes plus importants,
- et, ces adultes constituent le groupe majoritaire dans ces ménages.

Cette augmentation progressive du nombre d'adultes d'une tranche du Revenu disponible à l'autre expliquerait -au moins partiellement- le fait que le R.D./U.C. (col. 6) ou le Revenu disponible par membre du ménage soient caractérisés par une progression similaire.

Au premier abord, on aurait -en effet- plutôt tendance à associer l'accroissement de ce revenu disponible par U.C. ou par personne dans le ménage à l'élévation du facteur "taille" [cf. comparaison entre la col. 3 et les col. 6 - 7 du tableau '3.13.'].

Mais cette association positive entre ces derniers revenus et la "taille" du ménage pourrait bien se révéler fallacieuse. C'est ce que semblent indiquer les résultats reportés dans le tableau '3.14.' où les ménages sont classés en fonction du niveau de leur R.D./U.C.(1).

En comparant les colonnes 3 et 7, on s'aperçoit ici que la relation entre ce revenu et la taille des ménages est négative et que cette relation ne peut donc être comprise dans des termes aussi simples que nous le suggérait l'interprétation finale du tableau '3.13.'.

On observe, en effet, que l'augmentation du R.D./U.C. correspond, en fait, à une réduction progressive de la taille du ménage. L'inspection des colonnes 8 et 9 du tableau '3.14.' permet de préciser encore le sens de cette association:

(1) Et c'est le mode de classement qui doit prévaloir dès lors qu'il s'agit d'évaluer les relations entre le R.D./U.C. et la "taille" des ménages.

TABLEAU 3.14. : Enfants et adultes dans la distribution du Revenu disponible par U.C., par ménage
[Réf. avril 1985 - Echantillon pondéré]

Tranches du Revenu mensuel disponible par U.C., par ménage (en francs)	Pourcentage de personnes	% de ménages	Montant moyen du revenu disponible par U.C., par ménage	Nombre moyen d'U.C., par ménage	Montant moyen du revenu disponible par membre du ménage	Montant moyen du revenu disponible du ménage	Taille moyenne du ménage	Nombre moyen d'enfants à charge dans le ménage	Nombre moyen d'adultes dans le ménage
	Col. 1	Col. 2	Col. 3	Col. 4	Col. 5	Col. 6	Col. 7	Col. 8	Col. 9
Moins de 6 000	0.27	0.4	1 545	1.54	1 286	3 615	1.74	0.26	1.48
de 6 000 à 12 000	1.65	1.5	9 916	2.54	8 508	25 452	3.12	1.15	1.97
de 12 000 à 18 000	12.40	10.8	15 644	2.59	13 101	40 393	3.27	1.22	2.05
de 18 000 à 24 000	23.02	19.6	21 393	2.67	17 852	57 005	3.33	1.09	2.24
de 24 000 à 30 000	21.87	21.3	27 096	2.40	23 361	64 760	2.91	0.70	2.22
de 30 000 à 36 000	15.70	15.7	32 928	2.39	28 751	78 466	2.84	0.51	2.33
de 36 000 à 42 000	9.31	10.6	38 845	2.13	34 722	82 277	2.48	0.32	2.16
de 42 000 à 48 000	5.83	6.8	44 794	2.12	40 209	94 696	2.44	0.28	2.15
de 48 000 à 54 000	4.25	5.3	51 119	1.92	45 763	97 817	2.26	0.39	1.87
de 54 000 à 60 000	2.00	2.9	56 317	1.71	51 854	96 295	1.93	0.13	1.80
plus de 60 000	3.71	5.2	75 839	1.76	68 672	130 976	2.03	0.28	1.75
Ensemble des ménages	100.0	100.0	32 390	2.34	28 419	71 901	2.83	0.68	2.15

CEPS

il apparaît ainsi que l'augmentation du R.D./U.C. correspond surtout à une réduction de l'effectif des enfants par ménage; le taux d'adultes se maintient pratiquement au même niveau pour toutes les tranches du revenu, à l'exception des deux dernières(1).

De l'examen de ces deux tableaux, nous pouvons tirer plusieurs conclusions importantes pour notre démarche:

1°/ le classement des ménages selon le R.D. ou le R.D./U.C. aboutit à des résultats sensiblement différents. Autrement dit, ce ne sont pas nécessairement les mêmes ménages que l'on retrouve au niveau des tranches inférieures ou supérieures sur ces deux indices;

2°/ le facteur "taille" du ménage n'a pas la même relation avec chacun de ces deux indices;

la taille est en effet associée: - positivement au R.D.,
- et négativement au R.D./U.C.(2).

3°/ enfin, dès lors que l'objectif consiste à évaluer l'inégalité relative au bien-être économique des membres des ménages, il est impératif que nous puissions classer les ménages en fonction d'un critère approprié où l'on tient compte, en particulier, de la taille et de la composition des ménages; le R.D./U.C. répond justement à cette exigence.

(1) Des mécanismes assez proches à ceux que nous observons ici, ont été aussi enregistrés par KAKWANI (1986: 105-106) au niveau de données australiennes; on s'est d'ailleurs inspiré de la démarche faite par cet auteur pour présenter ici l'effet de la taille du ménage sur les deux indices du revenu.

(2) KUZNETS (1981, op.cit.) avait vérifié la même tendance dans cinq pays [U.S.A., R.F.A., Israël, Philippines, Taiwan]. Nous avons aussi noté ce résultat lors d'une étude précédente [cf. DICKES, HAUSMAN & SCHABER, 1980].

TABEAU 3.15. : Revenu disponible moyen par U.C., par ménage,
selon le statut du Chef de Ménage et par le nombre de
personnes dans le ménage

[Réf. avril 1985 - Echantillon pondéré]

TAILLE du Ménage	Montant du Revenu disponible moyen par U.C., par ménage (en francs)				
	Statut du Chef de Ménage				Ensemble de l'échantillon
	Actif	Pensionné pour invalidité	Retraité	Tient le ménage	
1 personne	44 265	29 639	33 551	32 712	36 873
2 personnes	41 532	24 421	31 746	32 955	35 463
3 personnes	32 009	27 662	31 059	29 325	31 419
4 personnes	28 546	27 247	32 110	23 252	28 281
5 personnes	26 539	25 627	26 738	22 709	26 419
Montant moyen pour l'ensemble	35 595	26 075	32 074	31 147	32 390

CEPS

TABEAU 3.16. : Revenu disponible moyen par U.C., par ménage,
en % du montant moyen pour l'ensemble de l'échantillon,
selon le statut du Chef de Ménage et par le nombre de
personnes dans le ménage

[Réf. avril 1985 - Echantillon pondéré]

TAILLE du Ménage	Montant du Revenu disponible moyen par U.C., par ménage en % du montant moyen dans l'échantillon [100% = 32 390]				
	Statut du Chef de Ménage				Ensemble de l'échantillon
	Actif	Pensionné pour invalidité	Retraité	Tient le ménage	
1 personne	136.7	91.5	103.6	101.0	113.8
2 personnes	128.2	75.4	98.0	101.7	109.5
3 personnes	98.8	85.4	95.9	90.5	97.0
4 personnes	88.1	84.1	99.1	71.8	87.3
5 personnes	81.9	79.1	82.6	70.1	81.6
Montant moyen pour l'ensemble	103.7	80.5	99.0	97.0	100.0

CEPS

SECTION 4 : Le Revenu disponible par Unité de Consommation dans quelques familles-types

Le niveau de bien-être économique des divers types de ménages et de familles a déjà fait l'objet de commentaires lorsque nous avons décrit la répartition du R.D./U.C. au sein de notre échantillon (cf. Section 2). Il s'agissait cependant d'une approche générale que nous allons maintenant compléter en examinant de plus près l'évolution du R.D./U.C. en fonction de la taille des ménages et des familles.

Dans cette perspective, nous examinerons tout d'abord la situation des ménages classés selon le statut du C.M.; dans un second temps, nous envisagerons ce problème au niveau des familles nucléaires dont le C.M. est salarié.

§ 1. Le niveau de bien-être des ménages, selon le statut du C.M.

Le tableau '3.15.' présente les montants moyens du R.D./U.C. pour différents types de ménages considérés ici.

On notera que ce revenu est presque toujours plus important dans les ménages composés d'une seule personne. Par ailleurs, le facteur "taille" semble surtout affecter le revenu des ménages où le C.M. est actif. Cet effet de la taille du ménage peut être aussi relevé dans les autres cas de figure; mais la relation y est moins linéaire.

Pour comparer plus facilement entre elles les positions de ces ménages, nous pouvons nous référer au tableau '3.16.'; dans ce tableau, le montant moyen du revenu disponible par Unité de Consommation est exprimé en pourcentage de la valeur moyenne de ce revenu dans l'ensemble de l'échantillon (cette valeur est donc égale, ici, à 100%). Dans cette perspective, on remarquera que -toutes tailles confondues- le niveau de bien-être économique est plus élevé dans les ménages où le C.M. est actif; l'écart entre cette première catégorie de ménages et les ménages de retraités ou d'inactifs (col. 3 et 4) est, cependant, très faible [cet écart est respectivement égal à 4.7 et 6.7% du revenu moyen dans l'échantillon].

TABLEAU 3.17. : Revenu disponible moyen par U.C., par ménage,
[en % du Revenu disponible par U.C., selon la taille
du Ménage], selon le Statut du Chef de Ménage et
par le nombre de personnes dans le ménage
[Réf. avril 1985 - Echantillon pondéré]

TAILLE du Ménage	Revenu disponible moyen par U.C., par ménage, en % du revenu disponible par U.C., selon la taille du ménage				
	Statut du Chef de Ménage				Ensemble de l'échantillon
	Actif	Pensionné pour invalidité	Retraité	Tient le ménage	
1 personne	120.0	80.4	91.0	88.7	100.0
2 personnes	117.1	68.9	89.6	92.9	100.0
3 personnes	101.9	88.0	98.8	93.3	100.0
4 personnes	100.9	96.3	113.5	82.2	100.0
5 personnes	100.4	97.0	101.2	86.0	100.0
Montant moyen pour l'ensemble	103.7	80.5	99.0	97.0	100.0

CEPS

Les ménages dont le C.M. est pensionné pour invalidité sont ceux où l'on enregistre le niveau de R.D./U.C. le plus faible.

Dans l'ensemble de l'échantillon (col. 5), l'effet de la taille sur le R.D./U.C. est surtout sensible lorsque l'on dépasse deux personnes dans le ménage.

En outre, on observera que les membres des ménages de cinq personnes disposent -en moyenne- d'un revenu inférieur de 32% à celui des ménages d'isolés.

Cet écart moyen est plus faible pour les ménages dont le C.M. est pensionné pour invalidité et plus élevé dans la catégorie des ménages où le C.M. est actif [l'écart atteint, ici, 54.8% du revenu moyen de l'échantillon]; dans ce dernier cas, un accroissement de la taille du ménage de deux à trois personnes correspond -en moyenne- à une réduction de près de 30% du R.D./U.C.

Il est ensuite intéressant de comparer le R.D./U.C. des différentes catégories de ménages, à taille constante.

De ce point de vue, le tableau '3.17.' permet de constater que le niveau de bien-être des ménages d'actifs est toujours plus élevé que celui des autres ménages, pour autant que la taille du ménage n'excède pas trois personnes. Dès lors qu'un tel seuil est franchi, ce sont les ménages de retraités qui disposent du revenu le plus important. En-deça du même seuil, ce sont les ménages où le C.M. est pensionné pour invalidité qui disposent du niveau de bien-être économique le plus faible.

Mais, lorsque le ménage est composé de quatre ou cinq personnes, ce sont les ménages d'inactifs [dans le sens où le C.M. "tient le ménage"] qui sont les plus vulnérables à cet égard.

§ 2. Le niveau de bien-être des familles nucléaires dont le C.M. est salarié

Il est apparu, au cours d'analyses précédentes, que le R.D./U.C. était fort sensible aux variations du nombre d'enfants présents dans les ménages. Plus précisément, on peut dire que le niveau de bien-être économique des ménages diminue d'autant plus que le nombre d'enfants s'accroît. Ce résultat est particulièrement intéressant si l'on se place du point de vue de la politique familiale. C'est la raison pour laquelle il nous semble utile

TABLEAU 3.18. : Revenu disponible par U.C., de quelques familles-types
[Familles nucléaires où le C.M. est salarié, avec ou sans
enfant à charge]

[Réf. avril 1985 - Echantillon pondéré]

Caractéristiques du Chef de Ménage et de son Conjoint	Revenu disponible par U.C. dans la famille, selon le nombre d'enfants à charge			
	Aucun enfant à charge	Un enfant à charge	Deux enfants à charge	Trois enfants à charge
1. OUVRIER				
1.1. avec conjoint inactif	24 564	20 675	18 719	16 449
1.2. avec conjoint actif	37 624	31 322	21 306	18 870
2. EMPLOYE				
2.1. avec conjoint inactif	37 622	31 151	28 327	28 375
2.2. avec conjoint actif	55 138	51 540	47 190	43 425

CEPS

TABLEAU 3.19. : Revenu disponible par U.C., des familles-types de salariés
en pourcentage du revenu disponible moyen par U.C.
calculé sur l'ensemble de ces familles-types

[Réf. avril 1985 - Echantillon pondéré]

Caractéristiques du Chef de Ménage et de son Conjoint	Revenu disponible par U.C. dans chaque groupe de familles-types, en % du revenu moyen par U.C. de l'ensemble de ces familles [100% = 30 830]			
	Aucun enfant à charge	Un enfant à charge	Deux enfants à charge	Trois enfants à charge
1. OUVRIER	%	%	%	%
1.1. avec conjoint inactif	79.7	67.1	60.7	53.3
1.2. avec conjoint actif	122.0	101.6	69.1	61.3
2. EMPLOYE				
2.1. avec conjoint inactif	122.0	101.0	91.9	92.0
2.2. avec conjoint actif	178.8	167.2	153.1	140.1

CEPS

d'examiner de plus près l'évolution du bien-être économique au sein de certaines familles-types.

Pour procéder à cet examen, nous avons choisi de nous référer à la situation des familles nucléaires dont le C.M. est salarié (1); dans les tableaux ci-contre et suivants, ces familles ont été réparties en deux grands types, sur base du statut professionnel du C.M. (ouvrier, employé).

En outre, et en vue de permettre une comparaison avec les résultats déjà commentés pour ces deux types de familles en matière du R.D. (cf. 2e partie), on opérera une subdivision secondaire selon que le conjoint est ou n'est pas actif [a ou n'a pas d'emploi].

Le tableau '3.18.' fournit les éléments de base sur lesquels repose notre analyse des familles-types de salariés; il est ainsi possible de retracer l'évolution du R.D./U.C. par type de familles, en tenant compte du nombre d'enfants qui y est recensé.

Dans le tableau '3.19.', le revenu des membres de chaque catégorie de familles est exprimé en pourcentage du R.D./U.C. moyen, calculé pour l'ensemble de ces familles (100% = 30 830 francs). On enregistre, ici, des écarts très importants. C'est ainsi que le niveau de bien-être des familles d'employés où le C.M. et son épouse travaillent (ménages 'duo') est trois fois plus élevé que celui des familles d'ouvriers (avec trois enfants) où seul le C.M. travaille.

De plus, l'effet négatif du nombre d'enfants sur le niveau de bien-être économique apparaît très clairement:

- dans la majorité des cas, la présence d'un enfant à charge
-au moins- va situer la famille à un niveau de bien-être inférieur à la moyenne;
- dans les familles d'ouvriers, ceci peut être évité lorsque le conjoint travaille et lorsque le nombre d'enfants n'est pas supérieur à l'unité;

(1) Ces familles sont majoritaires parmi l'ensemble des configurations familiales représentées dans l'échantillon; de plus, nous avons déjà analysé en détail les ressources de ce type de familles au cours de la seconde partie (cf. Section 4 du troisième chapitre) où il est apparu que le R.D. de ces familles augmentait en fonction du nombre d'enfants. Il peut donc être intéressant de comparer les résultats obtenus selon cette première perspective avec ceux que l'on enregistre en ce qui concerne le R.D./U.C.

TABLEAU 3.20. : Revenu disponible par U.C., des familles de salariés,
en pourcentage du revenu disponible par U.C. des
familles sans enfant à charge

[Réf. avril 1985 - Echantillon pondéré]

Caractéristiques du Chef de Ménage et de son Conjoint	Revenu disponible par U.C. des familles de salariés, en % du revenu disponible par U.C. dans les familles sans enfant à charge			
	Aucun enfant à charge	Un enfant à charge	Deux enfants à charge	Trois enfants à charge
	%	%	%	%
1. OUVRIER				
1.1. avec conjoint inactif	100.0	84.2	76.2	67.0
1.2. avec conjoint actif	100.0	83.2	56.6	50.1
2. EMPLOYE				
2.1. avec conjoint inactif	100.0	82.8	75.3	75.4
2.2. avec conjoint actif	100.0	93.5	85.6	78.8

CEPS

- mais, dans les familles d'employés, le travail du conjoint entraîne un R.D./U.C. supérieur à la moyenne, quel que soit le nombre d'enfant(s).

L'effet du statut du C.M. est, donc, tout autant perceptible.

Lorsque le conjoint est inactif, les familles d'employés bénéficient d'un R.D./U.C. supérieur de 42%, 23% et 30% à celui des familles d'ouvriers, selon le nombre d'enfants à charge.

Cet écart est encore plus important si l'on compare la situation des familles d'ouvriers et d'employés dont le conjoint est actif [écarts = 56%, 66%, 84% et 80%].

Dans les tableaux '3.20.' et suivants, on dispose d'une présentation plus claire pour apprécier l'effet du nombre d'enfants à charge ou du travail du conjoint sur le niveau de bien-être des familles.

Dans ce tableau, la situation de référence est -pour chaque type de familles- celle qui correspond à la famille nucléaire sans enfant. On y perçoit clairement que l'impact du nombre d'enfant(s) sur le R.D./U.C. est moindre dans les familles d'employés où -par exemple- la présence de "trois enfants à charge" correspond au moins à 75% du R.D./U.C. des familles sans enfant.

Par contre, dans les familles d'ouvriers, le même situation [trois enfants] entraîne une réduction plus forte du niveau de bien-être.

Si l'on considère uniquement le cas des familles "mono", on s'aperçoit que la présence d'un ou de deux enfants a pratiquement le même effet quel que soit le statut du C.M.; la réduction du revenu par U.C. est égale à 16 ou 17% -pour un enfant à charge- et à 24 ou 25% pour deux enfants à charge.

Mais, alors que la présence de trois enfants à charge n'entraîne plus de diminution du niveau de bien-être dans les familles d'employés [cette diminution est stabilisée à 25%], cette même situation correspond à une réduction du R.D./U.C. égale à 33% pour les familles d'ouvriers.

TABEAU 3.21. : Revenu disponible par U.C., des familles de salariés
en pourcentage du revenu disponible par U.C. des
familles sans enfant, où le conjoint est inactif
[Réf. avril 1985 - Echantillon pondéré]

Caractéristiques du Chef de Ménage et de son Conjoint	Revenu disponible par U.C. dans les familles-types, en % du revenu disponible par U.C. des familles-types où le conjoint est inactif et où il n'y a pas d'enfant à charge			
	Aucun enfant à charge	Un enfant à charge	Deux enfants à charge	Trois enfants à charge
	%	%	%	%
1. OUVRIER				
1.1. avec conjoint inactif	100.0	84.2	76.2	67.0
1.2. avec conjoint actif	153.2	127.5	86.7	76.8
2. EMPLOYE				
2.1. avec conjoint inactif	100.0	82.8	75.3	75.4
2.2. avec conjoint actif	146.6	137.0	125.4	115.4

CEPS

TABEAU 3.22. : Revenu disponible par U.C., des familles de salariés
[conjoint actifs], en pourcentage du revenu disponible
par U.C. des familles-types où le conjoint est inactif
[Réf. avril 1985 - Echantillon pondéré]

Caractéristiques du Chef de Ménage et de son Conjoint	Revenu disponible par U.C. des familles de salariés où le conjoint est actif en % des familles correspondantes où le conjoint est inactif			
	Aucun enfant à charge	Un enfant à charge	Deux enfants à charge	Trois enfants à charge
1. OUVRIER				
1.1. avec conjoint inactif	100.0	100.0	100.0	100.0
1.2. avec conjoint actif	153.2	151.5	113.8	114.7
2. EMPLOYE				
2.1. avec conjoint inactif	100.0	100.0	100.0	100.0
2.2. avec conjoint actif	146.6	165.4	166.6	153.0

CEPS

Le tableau '3.21.' fournit une autre perspective intéressante pour apprécier l'évolution du niveau de bien-être économique des différentes catégories de familles en prenant comme référence, chaque fois, la situation des familles "mono" sans enfant.

Dans le tableau '3.22.', on discerne plus nettement l'importance que revêt le travail du conjoint pour assurer le bien-être des membres de leur famille.

Dans les familles d'ouvriers, le travail du conjoint permet d'élever au moins de 50% le R.D./U.C. dès lors que le nombre d'enfant ne dépasse pas l'unité; lorsque la famille comprend deux ou trois enfants à charge, le travail du conjoint correspond davantage à une fonction d'appoint dont l'effet sur le niveau de bien-être est relativement modeste [l'augmentation du R.D./U.C. atteint à peine 14%].

Par contre, la situation est tout à fait différente pour les familles d'employés où le travail du conjoint entraîne -dans tous les cas de figure- une augmentation substantielle du niveau de bien-être économique de la famille [en moyenne: cette contribution du conjoint élève au moins de 50% le R.D./U.C. de la famille].

C H A P I T R E 2 : **REPARTITION DU REVENU DISPONIBLE
PAR UNITE DE CONSOMMATION SELON
LES DECILES DE MENAGE**

Le décilage du R.D./U.C. que nous utilisons dans ce chapitre permet de caractériser le bien-être économique des ménages de façon plus synthétique.

Dans cette perspective, on envisagera, tout d'abord, l'allure générale de la répartition de ce bien-être (sections 1 et 2).

On tentera, ensuite, de préciser comment évoluent certaines caractéristiques des ménages en fonction des différents niveaux de bien-être économique qui sont, ici, définis par les déciles de ménages (section 3).

TABLEAU 3.23. : Distribution du Revenu disponible par Unité de Consommation dans le ménage,
par déciles [présentation générale]
[Réf. avril 1985 - Echantillon pondéré]

Déciles de ménages selon leur revenu disponible par Unité de Consommation [n = 2 013]	REVENU DISPONIBLE PAR UNITE DE CONSOMMATION DANS LE MENAGE		
	Tranches du revenu disponible par unité de consommation dans le ménage (en francs) (1)	Montant moyen -par décile- du revenu disponible par unité de consommation dans le ménage (en francs) (2)	POURCENTAGE DU MONTANT MOYEN par décile du revenu disponible par unité de consommation dans le ménage
			Par rapport à la valeur médiane dans l'échantillon (3) Par rapport à la valeur moyenne dans l'échantillon (4)
1 (200)	moins de 17 000	13 639	46.75
2 (201)	de 17 001 à 20 744	19 002	65.13
3 (201)	de 20 745 à 23 461	22 172	75.99
4 (202)	de 23 462 à 26 085	24 809	85.03
5 (202)	de 26 086 à 29 175	27 712	94.98
6 (202)	de 29 176 à 32 160	30 669	105.12
7 (202)	de 32 161 à 36 277	34 338	117.69
8 (200)	de 36 278 à 42 229	39 164	134.23
9 (201)	de 42 230 à 52 179	46 611	159.76
10 (201)	de 52 180 à 200 000	65 804	225.54
Moyenne = 32 390			
Médiane = 29 176			
Ecart-type = 15 576			
		Gini = 0.24	

CEPS

SECTION 1 : Inégalité de répartition du R.D./U.C. selon les déciles de ménages

Le tableau '3.23.' fournit quelques informations générales relatives au décalage du R.D./U.C.

Les ménages étant rangés par ordre croissant de leur R.D./U.C.(1), chaque décile de ménages est caractérisé par la tranche de ce revenu à laquelle il correspond (col. '1') et par son niveau moyen de bien-être économique (col. '2').

Partant de cette dernière information, il est déjà possible de se rendre compte de l'hétérogénéité du R.D./U.C. dans l'échantillon: c'est ainsi que le niveau de bien-être économique, mesuré pour les ménages appartenant au premier décile, est cinq fois plus faible -en moyenne- que celui du dernier décile.

Pour comparer plus facilement entre eux ces niveaux de bien-être, ceux-ci ont été convertis en pourcentages de la valeur de la médiane (col.'3') ou de la moyenne (col. '4') dans l'échantillon.

Ce premier examen nous conduit à analyser -maintenant- ce bien-être économique en termes d'inégalité de répartition. A cet égard, la valeur du coefficient de Gini (0.24) indique que nous sommes ici en présence d'une inégalité de répartition moyennement faible (2). Ce résultat nous renseigne sur la tendance moyenne de la répartition du R.D./U.C. au sein de l'échantillon. Une inégalité, même faible, ne signifie nullement qu'il n'existerait pas de différences tranchées d'un décile à l'autre.

(1) Chaque décile contient ainsi 10% des ménages de l'échantillon.

(2) Légèrement plus faible, en tout cas, que celle observée pour le R.D. des ménages.

TABLEAU 3.24. : Distribution du Revenu disponible selon le décalage du R.D./U.C.
[Réf. avril 1985 - Echantillon pondéré]

Déciles de ménages selon leur revenu disponible par Unité de Consommation	REVENU DISPONIBLE DES MENAGES			STATISTIQUES RELATIVES AUX UNITES DE CONSOMMATION RECENSEES DANS LES MENAGES		
	% de la somme totale des revenus disponibles cumulés dans l'échantillon (1)	% cumulés de la somme totale des revenus (2)	Unités de Consommation : au total par décile (3)	% (4)	% cumulés (5)	Nombre moyen d'U.C. par décile (6)
1 (200)	4.96	4.96	516.21	10.94	10.94	2.58
2 (201)	7.00	11.96	532.67	11.29	22.23	2.64
3 (201)	8.31	20.27	542.47	11.50	33.73	2.69
4 (202)	8.56	28.83	499.72	10.59	44.32	2.48
5 (202)	9.28	38.11	485.56	10.29	54.61	2.41
6 (202)	10.00	48.11	471.93	10.01	64.62	2.34
7 (202)	11.20	59.31	473.49	10.04	74.66	2.34
8 (201)	11.50	70.81	427.12	9.06	83.72	2.13
9 (201)	13.37	84.18	415.90	8.82	92.54	2.07
10 (201)	15.82	100.00	351.58	7.46	100.00	1.75
Ensemble des ménages [n = 2 013]	100.00		4 716.64	100.00		2.343
						Ecart-type = 1.105

CEPS

Si l'on s'interroge, de façon plus précise, sur la répartition des ressources des ménages en fonction de leur niveau de bien-être économique, il nous faut -alors- disposer d'autres informations.

Les colonnes '1' et '2' du tableau '3.24.' présentent, à cet effet, la répartition du R.D. parmi les déciles de ménages construits selon leur R.D./U.C.

De ce point de vue, il apparaît aussi que les premiers déciles ont -en moyenne- des revenus plus modestes [en termes de R.D. par ménage]:

- les cinq premiers déciles (50% des ménages) se partagent ici quelque 38% de l'ensemble des revenus distribués dans l'échantillon,
- tandis que 62% de la masse totale des revenus distribués dans l'échantillon reviennent aux cinq déciles supérieurs.

Les colonnes '3' à '6' de ce tableau indiquent, en outre, à quelles situations concrètes correspondent ici les différents déciles de ménages:

- + parmi les sept premiers déciles, les effectifs d'U.C. sont répartis de façon égale ou légèrement sur-représentée;
- + par contre, à partir du 8e décile, on observe une sous-représentation des effectifs d'U.C. (ceci est plus marqué dans le 10e décile).

Enfin, si l'on considère l'évolution du nombre d'U.C. moyen par ménage (col. 6), on remarquera que la valeur de cet indice augmente jusqu'au troisième décile et diminue ensuite.

On retrouve -présenté ici sous une autre forme- un problème que nous avons déjà discuté lors du chapitre précédent, à savoir la relation existant entre la taille du ménage ou le nombre d'U.C. dans le ménage et le niveau de bien-être économique.

Les informations consignées dans les colonnes '3' à '6' du tableau '3.24.' laissent supposer que l'on retrouve plus souvent des ménages de grande taille dans les premiers déciles du R.D./U.C.. Il n'est cependant pas exclu d'y rencontrer des ménages de petite taille bien que ceux-ci soient plutôt sur-représentés dans les déciles supérieurs.

TABEAU 3.25 : Comparaison des déciles de ménage: selon leur R.D. et selon leur R.D./U.C.

[Réf. avril 1985 - Echantillon pondéré]

Déciles de ménages selon leur R.D.	DECILES DE MENAGES SELON LEUR R.D./U.C.										Ensemble des ménages [n = 2013] %
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	
1	39.3	15.0	14.8	18.9	12.0						100.0 (200)
2	19.4	16.5	10.0	-	4.1	20.9	18.5	10.6			100.0 (202)
3	17.2	14.0	16.3	20.2	2.3	-	-	16.0	13.9		100.0 (202)
4	10.6	19.4	8.4	2.4	26.3	10.2	0.6	-	11.1	10.9	100.0 (202)
5	5.5	9.6	11.4	19.5	7.1	12.9	23.6	-	-	10.3	100.0 (202)
6	2.8	14.6	10.9	10.7	11.2	7.1	11.4	22.7	-	8.6	100.0 (202)
7	2.5	5.3	8.2	13.5	11.2	21.8	4.0	11.3	19.7	2.4	100.0 (201)
8	1.3	4.5	10.1	4.6	13.5	8.0	16.5	10.3	18.3	12.8	100.0 (202)
9	0.9	0.4	8.0	7.7	9.3	11.7	14.4	12.5	14.8	20.3	100.0 (200)
10	-	0.4	2.0	2.9	2.8	7.5	11.4	16.4	21.7	34.8	100.0 (201)

CEPS

SECTION 2 : Comparaison entre les déciles de ménages
selon leur R.D. et selon leur R.D./U.C.

2.1. Pour placer le phénomène qui vient d'être évoqué sous un autre éclairage, on pourrait se référer au tableau '3.25.'

Ce tableau croisé entre les déciles du R.D. et du R.D./U.C. est susceptible de mettre en évidence les trois aspects suivants:

- 1°/ les ménages qui sont stables d'un décilage à l'autre [ils se trouvent sur la diagonale du tableau];
- 2°/ les ménages qui descendent d'échelon lorsque l'on compare leur position sur le décilage du R.D. et, ensuite, leur position sur le décilage du R.D./U.C. [à gauche de la diagonale];
- 3°/ les ménages qui se situent à un échelon supérieur sur le décilage du R.D./U.C. par rapport à leur échelon de départ dans les déciles du R.D. [à droite de la diagonale].

A l'examen de ce tableau '3.25.', une première constatation s'impose: on observe une mouvance très importante lorsque l'on passe d'un type de décilage à l'autre (1).

Certes, on note bien ici une certaine stabilité, mais celle-ci est marginale si l'on exclut les situations représentées par les deux déciles extrêmes; de la sorte, on peut dire que, pour la majorité des ménages [1707 ménages, c'est-à-dire près de 85% de l'échantillon], il s'opère une redistribution de position lorsque le R.D. est converti en R.D./U.C. Et l'on peut ajouter que le sens selon lequel se fera ce déplacement, dépend en grande partie du nombre d'U.C. dans le ménage:

- les ménages d'isolés auront plutôt tendance à se situer -sur le R.D./U.C.- à un échelon supérieur à celui qu'ils occupent sur le R.D.;
- cette tendance s'inverse, en moyenne, pour les autres ménages.

(1) Le Coefficient de Corrélation Bravais-Pearson entre les deux variables présentées dans le tableau '3.25.' est égal à 0.52.

TABLEAU 3.26. : Comparaison entre la position des ménages
sur le R.D. et sur le R.D./U.C., présentés
par déciles

[Réf. avril 1985 - Echantillon pondéré]

Déciles de ménages selon leur R.D. (point de départ)	R.D. / U.C. (déciles)			TOTAL %
	Position des Ménages sur les déciles selon le R.D./U.C. : -par rapport au décalage du R.D.-			
	descendent d'échelon(s)	restent stables	montent d'échelon(s)	
1	-	39.3	60.7	100.0
2	19.4	16.5	64.1	100.0
3	31.2	16.3	52.5	100.0
4	38.5	2.4	59.1	100.0
5	46.1	7.1	46.8	100.0
6	50.2	7.1	42.7	100.0
7	62.6	4.0	33.4	100.0
8	58.6	10.3	31.1	100.0
9	64.9	14.8	20.3	100.0
10	65.2	34.8	-	100.0

CEPS

Le tableau '3.26.' établit la synthèse des changements de position que connaissent éventuellement les ménages lorsque l'on passe des déciles du R.D. aux déciles du R.D./U.C.:

- on notera que, sur le plan de la stabilité d'un indice à l'autre, les effectifs les plus importants sont enregistrés pour les déciles extrêmes. Cela signifie, par exemple, que 39.3% des ménages appartenant au premier décile selon le R.D. se retrouvent aussi au niveau du premier décile du R.D./U.C.

Cette stabilité concerne essentiellement, ici, des ménages d'isolés (mais aussi quelques ménages de plus grande taille) dont les revenus sont fort modestes.

- Par contre, il est tout aussi évident qu'une fraction importante des ménages d'isolés ou de petite taille connaissent une situation plus avantageuse dès lors que leur R.D. est converti en R.D./U.C. [Ce mouvement "ascendant" concerne ainsi 60% des ménages du premier décile selon le R.D.].
- Inversement, ce sont les ménages appartenant aux déciles centraux (4e, 5e, 6e et 7e déciles) selon le R.D. qui connaissent la mobilité (1) la plus forte lorsque l'on considère leur position sur le décilage selon le R.D./U.C.; la direction de cette mobilité dépend, à nouveau, de la composition de ces ménages.
- Enfin, si l'on examine plus spécialement les derniers déciles du R.D., on notera que la grande majorité de ces ménages descendent d'un ou de plusieurs échelons sur le décilage selon le R.D./U.C.; cette tendance n'a rien d'étonnant puisque nous savons, par ailleurs, que c'est parmi ces déciles (R.D.) que figurent surtout les ménages de plus grande taille.

(1) Dans ces déciles selon le R.D., la "mobilité" concerne plus de 90% des ménages.

TABLEAU 3.27. : Répartition du Revenu mensuel disponible des ménages, du Revenu disponible par Unité de Consommation [par ménage] et par membre du ménage dans l'échantillon pondéré

[Réf. avril 1985 - Echantillon pondéré]

Déciles de ménages selon leur revenu disponible	Part du Revenu disponible total perçue %	Déciles de ménages selon leur revenu disponible par Unité de Consommation par ménage	Part du Revenu disponible total perçue %	Déciles de ménages selon leur revenu disponible par ménage	Part du Revenu disponible total perçue %
1	2.95	1	4.96	1	5.86
2	4.71	2	7.00	2	7.41
3	6.02	3	8.31	3	9.03
4	7.23	4	8.56	4	9.16
5	8.31	5	9.28	5	9.01
6	9.53	6	10.00	6	10.54
7	10.93	7	11.20	7	10.56
8	12.75	8	11.50	8	11.74
9	15.22	9	13.37	9	12.01
10	22.36	10	15.82	10	14.66
Ensemble des ménages [n = 2013]	100.00	Ensemble des ménages [n = 2013]	100.00	Ensemble des ménages [n = 2013]	100.00
Gini = 0.29		Gini = 0.24		Gini = 0.26	

CEPS

2.2. Nous avons eu maintes fois l'occasion de souligner, dans cette étude, le fait que le Revenu disponible des Ménages (R.D.) et le Revenu disponible par Unité de Consommation, par Ménage (R.D./U.C.), recouvrent des aspects différents de la situation économique des ménages; et, les tableaux '3.25.' et '3.26.' -présentés au point précédent- ont encore apporté des informations susceptibles d'éclairer ce débat de manière définitive: les déciles de ménages selon le R.D. ou selon le R.D./U.C. ne se recouvrent que très partiellement.

Ceci étant dit et acquis, il n'en demeure pas moins que la confrontation de ces deux façons de présenter la situation économique des ménages fournit des indications utiles pour notre propos.

Le tableau '3.27.' établit une synthèse de cette perspective.

On peut, en effet, y repérer l'allure de la répartition de l'ensemble des revenus perçus dans l'échantillon en fonction des déciles de ménages construits à partir du R.D. et du R.D./U.C.

La troisième partie de ce tableau présente les résultats suivant une solution alternative au R.D./U.C., c'est-à-dire: le revenu disponible par membre du ménage (1).

(1) Il s'agit d'une solution plus simple que le R.D./U.C. puisque, pour construire ce nouvel indice, aucune pondération n'est utilisée; Chaque membre du ménage étant donc compté pour une unité entière, le revenu disponible par membre du ménage est obtenu par division du R.D. par la taille du ménage.

TABEAU 3.28 : Composition des déciles de ménages selon leur
revenu disponible par Unité de Consommation:
Taille moyenne du ménage, âge moyen du Chef
de Ménage et nombre moyen d'enfants par ménage
à l'intérieur de chaque décile

[Réf. - Avril 1985 - Echantillon pondéré]

Déciles de Ménages selon leur R.D./U.C.	CARACTERISTIQUES DEMOGRAPHIQUES DES MENAGES		
	Taille moyenne du ménage (1)	Age moyen du Chef de Ménage (2)	Nombre moyen d'enfants âgés de moins de 18 ans (3)
1	3.23	51 1/2	1.18
2	3.35	47 1/2	1.20
3	3.33	49	0.99
4	3.04	48 1/2	0.80
5	2.90	51	0.56
6	2.81	51	0.52
7	2.77	50 1/2	0.41
8	2.48	50	0.27
9	2.41	49	0.29
10	2.01	48	0.23
Ensemble des ménages [n = 2013]	2.83	49 1/2	0.64

CEPS

SECTION 3 : Caractéristiques socio-démographiques des déciles de ménages selon leur R.D./U.C.

Les profils de ménages qui se dégagent, décile par décile, de l'examen des tableaux '3.28.' et suivants sont complètement différents de ceux qui étaient apparus lorsque l'on avait commenté les caractéristiques socio-démographiques des déciles de ménages construits à partir du R.D.(1)

- Le contraste est évident en ce qui concerne l'évolution de la taille du ménage et du taux d'enfants [col. 1 et 3 du tableau '3.28.'](2):
 - la taille moyenne des ménages diminue progressivement du 2e au 10e décile;
 - et, il en va de même pour le nombre d'enfants par ménage.

De l'examen de ce tableau, il ressort donc clairement que l'on peut opposer deux types de situations:

- d'une part, celle des premiers déciles où l'on trouve, en moyenne, ménages de plus grande taille avec un taux plus élevé d'enfants;
- et, d'autre part, celle des derniers déciles où la diminution de la taille des ménages correspond manifestement à une réduction du nombre d'enfants/ménage.

(1) Voir, à ce propos, le chapitre 3, Section 1, § 1.

(2) Par contre, l'âge moyen du C.M. n'est pas associé au R.D./U.C.

TABLEAU 3.29 : Composition des déciles de ménages selon leur Revenu disponible par Unité de Consommation: Caractéristiques démographiques [sexe et âge du C.M.; nombre de personnes imputentes; enfants/personnes actives/personnes âgées]
[Réf. - Avril 1985 - Echantillon pondéré]

POURCENTAGES DE MENAGES A L'INTERIEUR DE CHAQUE DECILE											
Déciles de ménages selon leur R.D./U.C.	DONT LE CHEF EST						Où il y a une personne imputente	Où il y a au moins			
	une femme	de nationalité luxem- bourgeoise	AGE de					1 enfant* (moins de 25 ans)	deux personnes en âge d'activité**	une personne âgée***	
			16 à 24 ans	25 à 49 ans	50 à 64 ans	65 à 74 ans et plus					
			(1)	(2)	(3a)	(3b)	(3c)				(3d)
1	21	70	2	47	22	17	12	11	56	57	38
2	22	63	2	57	23	10	8	10	66	73	29
3	20	78	6	49	21	13	11	9	60	66	36
4	25	75	4	51	25	11	9	10	54	68	30
5	23	77	3	46	30	12	7	8	42	65	35
6	25	85	5	40	31	20	4	7	37	63	35
7	26	84	5	41	37	9	9	6	30	66	32
8	25	87	5	42	33	11	8	7	23	59	35
9	23	84	3	48	31	11	6	4	21	58	32
10	29	86	3	53	25	11	8	4	17	52	26
Ensemble des ménages [n = 2013]	24	79	4	48	28	13	8	8	41	63	33

* Enfant : Moins de 25 ans, n'a jamais travaillé.

** Personne en âge d'activité : femme = de 25 à 59 ans - homme = de 25 à 64 ans

*** Personne âgée : femme = 60 ans et plus - homme = 65 ans et plus.
[Moins de 25 ans : si travaille ou a déjà travaillé]

CEPS

Le tableau '3.29.' complète notre information relative au profil-type des ménages appartenant à chaque décile :

- dans les premiers déciles, on trouve moins souvent une femme comme C.M. et moins souvent aussi un C.M. de nationalité luxembourgeoise; en outre, et à partir du second jusqu'au sixième décile, les caractéristiques sur-représentées dans les ménages sont les suivantes: présence d'un enfant (au moins) et de deux personnes en âge d'activité(1);
- dans les déciles supérieurs, on rencontre davantage de ménages dont le chef est une femme et/ou de nationalité luxembourgeoise; et, à partir du 7e décile, il apparaît nettement que l'effectif des ménages avec un enfant (au moins) et/ou deux personnes en âge d'activité diminue.

(1) Dans le premier décile, les caractéristiques sur-représentées correspondent à la présence d'un enfant et/ou d'une personne âgée (si l'on examine les colonnes 3a à 3c, on découvre effectivement une légère sur-représentation des ménages dont le chef est âgé de plus de 65 ans).

TABLEAU 3.30 : Composition des déciles de ménages selon leur Revenu disponible par Unité de Consommation : caractéristiques générales de la position économique du ménage
[Réf. - Avril 1985 - Echantillon pondéré]

Déciles de Ménages selon leur R.D./ U.C.	CARACTERISTIQUES GENERALES DE LA POSITION ECONOMIQUE DES MENAGES						
	Ménages où une seule personne a des revenus (1)	Nb. moyen de personnes ayant des revenus personnels dans le ménage (2)	Nb. moyen de personnes ayant un emploi dans le ménage (3)	Ménages où au moins 1 personne a un emploi (4)	Ménages où le C.M. et son épouse ont un emploi (5)	Ménages où il y a au moins une personne retraitée ou pensionnée pour invalidité (6a)	Ménages où il y a au moins une personne retraitée (6b) ou une personne pensionnée pour invalidité (6c)
1	76	1.28	0.65	53	6	38	26
2	65	1.47	0.97	73	11	26	19
3	58	1.72	1.05	69	8	38	24
4	58	1.67	1.15	74	14	25	19
5	46	1.79	1.15	72	14	32	23
6	50	1.74	1.14	74	10	33	26
7	38	1.89	1.35	79	17	26	20
8	46	1.85	1.31	77	21	28	22
9	39	1.85	1.37	78	31	29	26
10	49	1.62	1.25	81	34	20	19
Ensemble des ménages [n=2013]	52	1.7	1.1	73	17	29	23
							7

CEPS

. Le tableau '3.30.' complète l'information que nous avons jusqu'à présent sur les déciles de ménages dans une perspective plus économique.

- La situation présentée par les deux premiers déciles tranche nettement par rapport aux autres : on y trouve, beaucoup plus qu'ailleurs, des ménages où "une seule personne" dispose de revenus personnels (col. 1) ; le nombre moyen de personnes ayant un emploi dans ces deux déciles est aussi inférieur à la moyenne calculée pour l'ensemble de l'échantillon (col. 3) ; le prolongement logique des états qui viennent d'être signalés, correspond à une sous-représentation des ménages où le C.M. et l'épouse disposent chacun d'un emploi; enfin, dans le premier décile, on observe une nette sur-représentation des ménages où il y a au moins une personne retraitée ou pensionnée pour invalidité.
- A partir du troisième décile, on assiste à une augmentation progressive du nombre moyen de personnes par ménage:
 - . qui ont des revenus personnels,
 - . qui ont un emploi.

Les ménages "duo" sont, de même, de plus en plus représentés (ils sont 34% dans le dixième décile, cf. col. 5).

Enfin, l'effectif des ménages où il y a au moins une "personne retraitée ou pensionnée pour invalidité" tend à diminuer à partir du sixième décile.

TABLEAU 3.31. : Ménages en pourcentages de chaque décile du R.D./U.C., selon l'organisation du budget et le type de revenus [primaires, redistribution publique, redistribution privée]
[Réf. - Avril 1985 - Echantillon pondéré]

Déciles de ménages selon leur R.D./U.C.	MENAGES, EN POURCENTAGES DE CHAQUE DECILE			
	Dont le budget est essentiellement composé des Revenus de la Redistribution publique (1)	des Revenus primaires (2)	des Revenus de la Redistribution publique (3)	des Revenus de la Redistribution privée (4)
1	% 45.5	% 57.1	% 91.1	% 2.3
2	29.5	77.3	93.5	1.1
3	34.3	72.7	93.0	0.4
4	30.2	78.4	86.7	2.0
5	32.4	77.1	81.7	1.3
6	31.1	80.0	79.2	2.7
7	25.7	80.9	69.3	0.5
8	27.4	82.3	65.5	0.9
9	22.0	84.2	59.2	0.7
10	19.6	89.9	49.5	1.2
Ensemble des ménages [n = 2013]	29.7	78.0	76.9	1.3

CEPS

- Pour terminer cette présentation des déciles de ménages selon le R.D./U.C., il nous reste une perspective utile à envisager et que l'on peut résumer par la question suivante: "les déciles de ménages se différencient-ils les uns des autres en fonction de la structure de leur budget?"

- . La première colonne du tableau '3.31.' montre que 29.7% des ménages de l'échantillon disposent d'un budget dans lequel les revenus de la Redistribution publique constituent la part majoritaire. De ce point de vue, le premier décile se démarque nettement des autres puisque nous y recensons 45.5% de ménages dans une telle situation. A partir du troisième décile, l'effectif de ménages dont le budget repose essentiellement sur les revenus de la Redistribution publique tend à diminuer; au niveau du dernier décile, cet effectif ne représente plus qu'un ménage sur cinq. Les colonnes 2 et suivantes de ce tableau permettent de suivre l'évolution -décile par décile- des ménages qui perçoivent des revenus primaires, des revenus de la Redistribution publique et privée.

TABLEAU 3.32 : Ménages en pourcentages de chaque décile du R.D./U.C., selon les différents types de revenus de la Sécurité sociale

[Réf. - Avril 1985 - Echantillon pondéré]

Déciles de ménages selon leur R.D./U.C.	MENAGES, EN POURCENTAGES DE CHAQUE DECILE, QUI PERÇOIENT :						
	des transferts généraux (1)	des transferts ciblés (2)	des transferts transitoires "Santé" (3)	Indemnités chômage (4)	Transferts permanents "Santé" (5)	Aide sociale (6)	Pensions de vieillesse (7)
1	52.8	48.3	-	0.9	13.4	3.6	34.7
2	65.7	41.9	0.4	-	12.8	2.6	31.9
3	60.8	48.9	-	2.1	16.1	2.9	35.7
4	54.1	43.2	-	1.0	8.6	4.8	32.7
5	42.3	51.6	0.9	0.9	15.5	2.0	37.8
6	38.5	47.8	1.2	-	10.0	2.1	39.9
7	30.7	46.0	0.9	1.5	5.9	1.9	39.4
8	24.7	47.8	-	0.4	7.8	2.1	41.4
9	21.3	41.4	0.7	0.4	5.9	1.2	35.7
10	17.2	35.4	2.3	0.4	4.7	2.3	29.5
Ensemble des ménages [n = 2013]	40.8	45.2	0.6	0.8	10.1	2.6	35.9

CEPS

- Le tableau '3.32.' fournit un état détaillé des effectifs de ménages (par décile) qui bénéficient de revenus au titre de la Sécurité sociale.

Dans cette perspective, on remarquera que les transferts généraux (col. 1) concernent plus souvent les ménages des cinq premiers déciles [les ménages qui perçoivent ces transferts sont nettement sur-représentés dans les 2e et 3e déciles].

La logique selon laquelle se répartissent les ménages bénéficiant de transferts ciblés (col. 2) est moins évidente: on observe une sur-représentation de ces ménages dans les déciles Nos. 1, 3, 5, 6, 7 et 8.

Les colonnes 3 et suivantes du tableau '3.32.' présentent une situation détaillée de la répartition des ménages concernés par l'un ou l'autre revenu de la rubrique des "transferts ciblés". Il apparaît ainsi que:

- les transferts permanents "Santé" (col. 5) touchent plus souvent des ménages appartenant aux premiers déciles;
- les pensions de vieillesse (col. 7) sont plutôt sur-représentées dans les déciles Nos. 5, 6, 7 et 8.

Enfin, la situation présentée dans la colonne 6 est sans doute plus surprenante dans la mesure où l'on observe que des revenus sont distribués au titre d'Aide sociale: non seulement dans les premiers déciles, mais dans tous les déciles.

Quatrième partie

**SIMULATION
DE L'APPLICATION DE
LA LOI DU 26.07.1986**

[relative à la création du droit à un revenu minimum garanti]

INTRODUCTION :

LA LIGNE OFFICIELLE DE PAUVRETE AU LUXEMBOURG

Jusqu'à présent, la problématique des revenus des ménages a été examinée selon deux perspectives complémentaires :

- . la première a permis de dresser un inventaire des ressources budgétaires des ménages en utilisant -comme référence- le Revenu disponible (R.D.);
- . la seconde, articulée autour du Revenu disponible par Unité de Consommation et par ménage (R.D./U.C.), visait principalement à caractériser les ménages sous l'angle de leur bien-être économique.

Les commentaires des résultats présentés au cours des deux parties précédentes ont permis, à maintes reprises, d'attirer l'attention du lecteur sur certaines catégories de ménages qui se signalent par la précarité de leurs revenus ou de leur bien-être économique.

En prolongeant les réflexions que suscitent certains de ces résultats, on se heurte -immanquablement- à des questions de fond :

- Quels sont, parmi ces ménages, ceux qui sont pauvres ?
- A partir de quel seuil, peut-on considérer qu'un ménage vit dans la pauvreté ?

C'est à ces questions que nous tenterons de répondre au cours de cette quatrième partie, selon une perspective qui sera définie plus loin.

Dans un premier temps, on pourrait sans doute s'étonner de l'intérêt que l'on porte de plus en plus au phénomène de la pauvreté dans le contexte de "pays riches" comme le nôtre (1). Dans ces pays, on peut dire -en effet- qu'on est passé, dans l'intervalle d'un siècle, de la pauvreté de masse à la consommation de masse grâce:

- . au développement industriel,
- . à la croissance économique,
- . à l'institution d'une sécurité sociale.

Mais cela ne signifie nullement que cette prospérité et cette protection sociale grandissantes soient parvenues à éradiquer complètement "l'ancienne pauvreté des exclus, des laissés pour compte et des faibles"(2). Cet échec relatif a été souligné par de nombreuses études et, en particulier, par celles réalisées dans le cadre du Premier Programme de Lutte contre la Pauvreté, développé à l'initiative de la Commission des Communautés Européennes à partir de 1976.

G. SCHABER a résumé le bilan de ces travaux dans les termes suivants:

"La sécurité d'existence rendue possible par la prospérité globale et consolidée par la création de la sécurité sociale, constitue une couche de protection qui n'a pas encore acquis la même épaisseur pour tous, et qui se révèle très mince par endroits, sous la pression d'une longue crise conjoncturelle ou d'une dure crise structurelle"(3).

Ainsi qu'en témoigne l'initiative de la Commission des Communautés Européennes mentionnée plus haut, la pauvreté est progressivement réapparue comme un phénomène dont il convient de se préoccuper dans nos pays.

(1) Il y a là, à n'en point douter, matière à paradoxe; surtout, si l'on juxtapose la "pauvreté de masse des pays pauvres" et la pauvreté telle que définie dans les pays riches. Ce dernier problème a déjà été traité dans d'autres travaux réalisés par le C.E.P.S.; il ne concerne pas directement notre objectif présent, mais, il convenait cependant de l'évoquer.

Voir à ce propos: Mondes en Développement, No 45 : LA PAUVRETE -Tome 12 - Année 1984 (Editeur: G.O.R.D.E.S., Bruxelles)

(2) op. cit., Mondes en Développement, No 45, p. 25.

(3) Cf. idem.

Les attitudes sociales à l'égard de la pauvreté se sont aussi modifiées au cours des vingt dernières années et plus encore, récemment, sous la pression de la crise économique que traversent les pays industrialisés.

Parallèlement, il s'est aussi développé un consensus favorable à une participation plus active des gouvernements dans l'élimination de la pauvreté. Cela s'est traduit, concrètement, par l'instauration d'un Revenu social minimum garanti dans plusieurs pays européens (1).

- en Allemagne Fédérale (1962)
- aux Pays-Bas (1966)
- en Belgique (1974)
- au Luxembourg (1986).

La ligne de pauvreté de référence

Parmi les travaux concernant la pauvreté, on recense de nombreuses façons différentes pour définir et mesurer le phénomène en question.

Notre propos n'est pas d'ouvrir ici un débat sur les mérites comparés d'une perspective ou d'une autre (2).

Signalons, cependant, que l'option prise en faveur d'une technique de mesure de la pauvreté ou d'une autre [objective, subjective, normative] ne sera pas sans effet sur l'identification des pauvres et sur l'évaluation de l'intensité de leur pauvreté. Dans le cadre précis de ce rapport, nous avons opté pour une approche "normative et officielle" de la pauvreté. Notre référence est la définition de la ligne de pauvreté qui est proposée, implicitement, par la loi du 26.7.86, concernant la création d'un droit à un revenu minimum garanti au Grand-Duché de Luxembourg (3).

(1) Ce R.M.G. fonctionne, évidemment, selon des régimes variables d'un pays à l'autre.

(2) On trouvera une synthèse des principales techniques de mesure de la pauvreté dans: "Validation of Poverty Indicators", document présenté par P. Dickes au cours du "P.A.C.K. Seminar" qui s'est déroulé au C.E.P.S. du 15 au 19 juin 1987 (Document à paraître dans les Actes du Colloque).

(3) Cela signifie que nous adoptons une perspective politique de mesure de la pauvreté et non une mesure établie en fonction de travaux scientifiques; le C.E.P.S. publiera prochainement des résultats relatifs à la pauvreté qui ont été élaborés dans cette dernière perspective.

Conformément à cette loi, nous avons, en effet, la possibilité de calculer une ligne nationale de pauvreté, adaptée à chaque configuration de ménages. Cette ligne de pauvreté correspond au niveau de revenu qui est :

- * garanti légalement à chaque type de ménages,
- * évalué comme suffisant pour que les membres de ces ménages puissent mener une vie conforme à la dignité humaine.

Il serait prématuré d'envisager, dès à présent, l'évaluation de l'efficacité de ce programme de lutte contre la pauvreté. Aussi, nous limiterons-nous à simuler -au cours de cette quatrième partie- l'application de la loi relative au R.M.G.

Afin d'assurer une bonne compréhension de notre démarche, nous rappellerons -tout d'abord- les principales intentions et dispositions de cette loi (chapitre 1). Nous évaluerons ensuite, l'effectif des ménages situés en-dessous de la ligne nationale de pauvreté et proposerons une estimation du budget nécessaire pour que le revenu de tous les ayants droit au R.M.G. dépasse la ligne officielle de pauvreté (chapitre 2). Nous décrirons, enfin, les ménages vivant en-dessous de la ligne de pauvreté à partir d'une série de caractéristiques socio-démographiques et économiques (chapitre 3).

C H A P I T R E 1 : DESCRIPTION ET INTENTIONS DE LA LOI
DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETE ET SUR
LE REVENU MINIMUM GARANTI
[Loi du 26.07.86]*

- La Loi du 26.07.86 garantit à chaque ménage vivant au Grand-Duché de Luxembourg, un minimum de ressources.
- Cette garantie généralisée est accordée à chacun, abstraction faite de toute cause pouvant être à la base de l'insuffisance de ressources.
- L'une des intentions principales de cette Loi est de lier l'octroi d'un revenu minimum à une guidance sociale, de façon à créer les conditions de la réinsertion ou du maintien de la personne aidée dans le cadre normal.

Elle vise ainsi à présenter à tous une chance de vivre, à terme, de son travail et par ses propres moyens, d'affranchir peu à peu l'assisté de l'aide publique.

* La Loi du 26.07.86 portant a) création du droit au Revenu Minimum garanti ; b) création d'un service national d'action sociale ; c) modification de la Loi du 30.07.60 concernant la création d'un Fonds National de Solidarité - Mémorial A, No 64 du 25 août 1986.

SECTION 1 : Détermination du Revenu Minimum Garanti

- Pour la détermination du niveau absolu de ce Revenu Minimum Garanti, on a tenu compte du niveau des autres prestations sociales en vigueur, à savoir les prestations du Fonds National de Solidarité, le salaire social minimum, l'indemnité de chômage, les pensions minima en matière d'assurance pension, les allocations familiales et aussi le barème d'impôt en ce qui concerne le montant minimum du revenu non imposable.

Un seuil de base a ainsi été établi qui précise le montant du complément à allouer ainsi que les bénéficiaires possibles.

Le niveau du R.M.G. mensuel varie suivant la composition du ménage [et, indirectement, suivant la nature des revenus propres de la communauté domestique].

Il est calculé par addition des montants suivants: (01.05.87/indice 428.67)

- . pour un ayant-droit : 21 005 F.lux.
- . pour chaque ayant-droit subséquent : 6 430 F.lux.
- . pour chaque enfant mineur : 3 215 F.lux.

- Les prestations à allouer consistent en un complément représentant la différence entre le Revenu Minimum Garanti défini en fonction des ayants droit composant la communauté domestique et le revenu global (1) des personnes qui composent cette communauté.

(1) L'article 6(1) de la loi stipule aussi que les revenus du travail sont immunisables à concurrence d'un quart du RMG calculé pour la communauté domestique.

SECTION 2 : Conditions d'octroi du Revenu Minimum Garanti

1. Il est demandé d'être domicilié au Grand-Duché et d'y avoir résidé depuis au moins dix ans.
2. Il faut être âgé d'au moins trente ans.
3. Il faut être disponible au marché de l'emploi et du travail.

Les conditions d'âge et de disponibilité au marché de l'emploi admettent des exceptions. Ainsi, peuvent prétendre au revenu minimum garanti

- a. les personnes de plus de 60 ans ;
- b. les personnes qui, inaptes au travail par suite de maladie ou d'infirmités, ne sont pas en état de gagner leur vie dans les limites prévues par la loi, moyennant une occupation appropriée à leurs forces et aptitudes. On peut cependant leur demander de se soumettre soit à des cours de recyclage, soit à une mise-au-travail ou à une insertion professionnelle appropriée ;
- c. l'un des parents qui élève un ou plusieurs enfants ou un enfant handicapé pour lesquels il touche des allocations familiales.

Cependant, si les enfants sont en âge de scolarité obligatoire et pour autant que l'intérêt des enfants ne s'y oppose pas, on peut aussi lui demander de se soumettre à des cours de recyclage ou à une mise-au-travail ou à une insertion professionnelle.

SECTION 3 : Les structures d'application de la Loi

La mise en oeuvre de la Loi n'a pas exigé la création d'organes nouveaux. Au contraire, le Gouvernement a cherché à atteindre les objectifs qu'il s'est fixés dans cette loi en s'appuyant sur des organismes existants. Il s'agit, en l'occurrence, du Fonds National de Solidarité et des Bureaux de Bienfaisance, redénommés Offices Sociaux.

La compétence de ces derniers a été élargie afin de leur donner un rôle actif dans la détection des besoins et la guidance des ménages en difficulté.

Par ailleurs, les compétences respectives des offices sociaux et du Fonds National de Solidarité sont bien délimitées. Les offices sociaux traitent les cas où la situation de détresse est momentanée, résulte des aléas de l'existence ainsi que les cas où la situation nécessite une guidance sociale. Le Fonds National de Solidarité reprend tous les cas où la situation est quasi immuable, le manque de ressources provenant de pensions ou de rentes insuffisantes.

Le demandeur peut cependant choisir entre les deux organismes.

Si le Gouvernement n'a pas créé de structures nouvelles pour l'application directe de la Loi, il a néanmoins innové en créant le Service National de l'Action Sociale.

Ce service a pour mission d'assurer l'exécution des mesures sociales complémentaires (soins de santé, mise-au-travail, insertion professionnelle...)

Il est chargé, en outre, de coordonner l'action des offices sociaux existants et des associations ou oeuvres à caractère social.

Enfin, il assure le secrétariat du Comité interministériel composé des Ministres ayant dans leurs attributions la sécurité sociale, la solidarité sociale et le travail, et aussi du Conseil Supérieur chargé de dresser l'état des besoins en matière sociale et de proposer les voies et moyens d'y remédier.

C H A P I T R E 2 : DEFINITION ET CALCUL D'UN SEUIL
OFFICIEL DE PAUVRETE,
CONFORMEMENT A LA LOI DU 26.7.1986

SECTION 1 : Application du barême officiel -pour le calcul du R.M.G.-
aux données collectées en avril 1985

La Loi du 26.7.1986 fixe les modalités relatives au calcul d'un revenu minimum qui devrait être garanti aux ménages résidant au Luxembourg.

Ce revenu minimum :

- doit être calculé en fonction de la composition du ménage,
- et constitue le "seuil de base" à partir duquel est établi "le montant du complément" qui sera alloué aux bénéficiaires ou ayants droits, tels que stipulés dans la Loi.

La Loi définit ainsi ce que l'on pourrait appeler un seuil de pauvreté, spécifique à chaque ménage (le revenu minimum garanti varie, en effet, en fonction de la composition du ménage).

Notre objectif, dans le cadre de cette étude, est de calculer un tel seuil ou revenu minimum garanti "théorique" pour chaque ménage de notre échantillon.

TABLEAU 4.1 : Eléments de base pour le calcul
du R.M.G. théorique du ménage

COMPOSITION DU MENAGE	Index = 100	Index = 412,02 (avril 1985)
1 personne (adulte)	4 900	20 189
2e personne	1 800	7 416
à partir de la 3e personne	1 500	6 180
pour tout enfant	750	3 090
supplément pour une personne impotente	1 370	5 649

CEPS

- Droit ouvert aux ascendants pour autant que le ménage se situe
au-dessus de la ligne de pauvreté :

	<u>Index = 100</u>	<u>Index = 412.02</u>
1er ascendant	3 000	12 361
2e ascendant	1 500	6 180

CEPS

A cette fin, nous avons -tout d'abord- ajusté les montants arrêtés par la Loi [à l'indice 100] à l'indice 412.02 du coût de la vie en vigueur en avril 1985; le résultat de cette opération est présenté dans le tableau '4.1.'.

Un revenu minimum garanti "théorique" a été ensuite estimé pour tous les ménages de l'échantillon; au cours de cette opération, on a -bien sûr- suivi les prescriptions définies par la Loi en ce qui concerne les caractéristiques propres à la composition des ménages; dans le tableau '4.2.' on trouvera le montant du revenu minimum garanti [Réf. = avril 1985] qui a été calculé pour quelques ménages-types.

A la suite de ces deux étapes, chaque ménage de l'échantillon est donc caractérisé par "son revenu minimum garanti"; du fait que la loi instituant ce droit à un R.M.G. est intervenue une année après la collecte de nos données, les résultats que nous discuterons plus loin doivent -avant tout- être interprétés dans une perspective de simulation: puisque nous opérons comme si cette loi existait au moment où nos informations ont été récoltées.

Cette démarche présente cependant un certain nombre d'intérêts dans la mesure où:

- les normes fixées par la Loi du 26.7.86 pour calculer un seuil de base, ont été ajustées à la période de l'enquête;
- nous disposons ainsi d'une référence officielle pour déterminer un seuil de pauvreté;
- il devient, dès lors, possible d'estimer l'importance:
 - + de ceux qui vivent sous un tel seuil [% de ménages, de personnes figurant en-dessous du seuil officiel de pauvreté],
 - + des ménages (ou des personnes) ayant droit au complément de revenu qui sera alloué en vertu de cette loi,
 - + de ces montants à distribuer au titre de complément de revenu.

TABLEAU 4.2 : Calcul du R.M.G. théorique pour quelques ménages-types

[Réf. - Avril 1985]

Type de ménage	Montant du R.M.G. théorique
1) Ménage d'une personne	20 189
2) Couple, sans enfant	27 605
3) Couple, sans enfant + un ascendant	33 785
4) Couple, sans enfant, + un ascendant impotent	39 434
5) Couple, avec un enfant	30 695
6) Couple, avec deux enfants	33 785
7) Couple, avec trois enfants	36 875
8) Mère seule, avec un enfant	23 279
9) Mère seule, avec deux enfants	26 369

CEPS

SECTION 2 : Définition des ménages "pauvres et non pauvres"
selon le seuil officiel de pauvreté

2.1. Selon la Loi du 26.7.86, les ménages (1) pourront prétendre à un montant de complément égal à la différence entre leur revenu minimum garanti [calculé en fonction de la composition du ménage] et le "revenu global" (2) des personnes qui composent cette communauté.

Cette prescription fournit, indirectement, les éléments nécessaires pour construire un seuil de pauvreté, en tenant compte des particularités de chaque ménage.

D'un point de vue pratique, il s'agit de comparer -d'une part- le R.M.G. de chaque ménage et -d'autre part- le revenu disponible du ménage (3) qui sera immunisé d'un certain nombre d'articles de revenus définis par la Loi, à savoir :

- les prestations familiales,
- les revenus provenant de l'aide sociale, publique ou privée.

(1) mais aussi les personnes âgées, dans certains cas qui seront définis plus loin.

(2) En fait, il s'agit d'un revenu global dont on soustrait les montants de certains revenus ainsi qu'on le verra plus loin.

(3) Nous avons pris, ici, le revenu disponible du ménage, tel que défini dans la seconde partie de cette étude, comme base de comparaison. A ce propos, nous devons formuler deux remarques :

- a. Selon l'article 6(1) de la Loi du 26.7.86, les ressources d'un ayant-droit seraient déterminées en prenant en considération, son revenu brut intégral et sa fortune.
- b. Notre revenu disponible correspond, en fait, à la somme des revenus nets perçus par les membres du ménage. De ce point de vue, nous ne tenons compte ni de la valeur du patrimoine détenu par les membres du ménage (possibilité qui est prévue par la Loi dans certains cas), ni de la différence entre le revenu brut et le revenu net des personnes. A ce propos, il convient néanmoins de souligner le fait que les personnes/ménages n'ont pas la jouissance du montant égal à cette différence entre revenu brut et net. Enfin, pour cette simulation, nous n'avons pas non plus tenu compte de la clause prévue à l'article 6(1) de la loi [à savoir : immunisation d'une part du revenu professionnel, correspondant à un quart du montant du RMG]. Ce dernier aspect dépend surtout de la mise en oeuvre pratique de la loi et ne pourra faire l'objet d'une évaluation que plus tard. Une note technique sera prochainement élaborée à ce sujet.

TABEAU 4.3. : Comparaison entre le Revenu Minimum Garanti théorique, le Revenu disponible [immunisé des articles RMG] et le Revenu disponible total pour les différents types de familles

[Réf. - Avril 1985 - Echantillon pondéré]

Typologie familiale	Montant moyen du RMG "théorique" (en francs)	Montant moyen du Rev. disp. immunisé (en francs)	Montant moyen du Rev. disp. du ménage (en francs)	Effectif des ménages
10 Ménages non familiaux	21 760	41 993	42 646	507
20 Familles mono- parentales	26 088	55 141	59 598	39
30 Père ou mère + 1 enfant adulte	28 248	65 935	66 716	85
31 Père ou mère + 1 enfant adulte + 1 enfant à charge	32 566	63 851	68 252	25
40 Familles nucléaires	27 988	62 412	62 607	384
41 Familles nucléaires, avec 1 enfant à charge	31 031	70 094	71 952	221
42 Familles nucléaires, avec 2 enfants à charge	34 246	73 992	78 755	211
43 Familles nucléaires, avec 3 enfants à charge ou plus	37 836	75 417	87 054	81
50 Familles claniques [3 adultes minimum]	38 325	106 217	106 701	226
51 Familles claniques, avec 1 enfant à charge	41 387	103 106	105 880	148
52 Familles claniques, avec 2 enfants à charge	44 812	109 289	115 568	52
53 Familles claniques, avec 3 enfants à charge	49 917	101 623	115 019	36
Ensemble des ménages	30 809	69 694	71 901	2 013

CEPS

TABEAU 4.4 : Comparaison entre le Revenu Minimum Garanti "théorique", le Revenu disponible [immunisé des articles RMC], et le Revenu disponible total pour les différents types de ménages [Typologie de ménages No. 2]

[Réf.: Echantillon pondéré - Avril 1985]

TYPES de ménages	Montant moyen du RMC "théorique" (en francs)	Montant moyen du Rev.disp. immunisé (en francs)	Montant moyen du Rev.disp. du ménage (en francs)	Effectif des ménages
1. Un homme, âgé de 15 à 64 ans	20 455	44 289	44 357	107
2. Une femme, âgée de 15 à 64 ans	20 370	37 407	37 491	125
3. Une homme, âgé de plus de 64 ans	20 189	38 839	39 026	34
4. Une femme, âgée de plus de 64 ans	20 189	29 522	30 615	152
5. Deux adultes, âgés de 15 à 64 ans	28 127	68 763	69 346	351
6. Deux adultes âgés, ou un seul	27 712	54 991	55 360	208
7. Un adulte et un enfant	26 307	43 666	48 245	21
8. Deux adultes et un enfant	30 943	69 937	71 855	204
9. Deux adultes et deux enfants	34 075	72 969	77 749	165
10. Deux adultes et trois à six enfants	37 784	66 239	77 652	50
11. Trois adultes et au moins un enfant	41 968	93 022	99 949	216
12. Trois adultes, seuls	38 026	102 286	103 939	380
Ensemble des ménages	30 809	69 694	71 901	2 013

TABEAU 4.5 : Comparaison entre le Revenu Minimum Garanti "théorique", le Revenu disponible [immunisé des articles RMG], et le Revenu disponible total selon la taille des ménages
[Réf.: Echantillon pondéré - Avril 1985]

TAILLE du Ménage	Montant moyen du RMG "théorique" (en francs)	Montant moyen du Rev. disp. immunisé (en francs)	Montant moyen du Rev. disp. du ménage (en francs)	Effectif des ménages
1 personne	20 311	36 418	36 873	418
2 personnes	27 894	63 128	63 656	570
3 personnes	32 242	75 919	77 432	391
4 personnes	36 047	85 130	88 772	372
5 personnes	40 843	97 004	103 475	150
6 personnes	46 079	115 865	124 137	72
7 personnes	51 698	120 952	129 865	25
8 personnes	57 790	115 607	130 521	10
9 personnes	57 688	126 325	140 874	3
10 personnes	-	-	-	-
11 personnes	76 509	183 000	195 000	1
Ensemble des ménages	30 809	69 694	71 901	2 013

CEPS

Les tableaux '4.3.', '4.4.' et '4.5.' permettent de comparer les différents montants moyens de revenus impliqués dans cette procédure; cette comparaison est proposée pour les divers types de familles ou de ménages et pour les différentes tailles des ménages.

2.2. Dans cette étude, le classement des ménages en fonction du seuil de pauvreté a été réalisé comme suit:

- . le revenu disponible "immunisé" de chaque ménage a été comparé au R.M.G. théorique de ce ménage;
- . le résultat de cette opération permet de classer les ménages:
 - + selon que leur revenu se situe en-dessous du seuil de pauvreté (solde négatif),
 - + selon que leur revenu se situe au-dessus du seuil de pauvreté (solde positif).

Le tableau '4.6.' présente le classement des ménages de l'échantillon en fonction du seuil officiel de pauvreté; de ce point de vue, on notera que 6.8% de nos ménages se trouvaient, au moment de l'enquête, en-dessous du seuil officiel de pauvreté :

TABEAU 4.6 : Répartition des ménages selon la ligne officielle de pauvreté au Luxembourg

[Réf.: Echantillon pondéré - Avril 1985]

Ligne officielle de pauvreté	Chiffres absolus	%
1. Ménages pauvres	137	6.8
2. Ménages non-pauvres	1 876	93.2
TOTAL	2 013	100.0

CEPS

SECTION 3 : Dénombrement des "ménages" et "ascendants" ayant droit à un complément de revenu, en vertu de la Loi du 26.7.86

Selon la démarche proposée à la section précédente, 6.8% des ménages vivaient, en avril 1985, en-dessous du seuil officiel de pauvreté.

Mais, cela ne signifie pas que tous ces ménages auraient, de façon automatique, droit à un "complément" (1) de revenu. Il faut, ici, faire clairement la différence entre

- . le fait de vivre sous le seuil de pauvreté,
- et . l'ouverture du droit au R.M.G.

Selon la loi du 26.7.86, ce droit peut être:

- . plus restrictif, en ce qui concerne les ménages (d'une façon générale),
- ou . plus large, en ce qui concerne certaines catégories de personnes (par ex: celles qui vivent en ménage commun avec leurs ascendants ou descendants).

§ 1. L'octroi du complément au titre de ménage

L'article 2(1) de la Loi soumet l'ouverture du droit au R.M.G. aux trois conditions suivantes:

- 1°/ être domicilié sur le territoire luxembourgeois et y avoir résidé depuis dix ans au moins;

(1) Le complément est égal à la différence entre le R.M.G. calculé pour le ménage (pour une personne) et le revenu du ménage (ou de la personne).

2°/ être âgé de trente ans, au moins;

3°/ être disponible pour le marché du travail (1).

Les requêtes introduites en vue de l'obtention du complément ne pourront être acceptées que dans la mesure où le rapport d'enquête sociale établira que ces trois conditions sont remplies (2).

En pratique, la vérification des conditions liées à l'octroi du complément implique l'établissement d'un dossier qui sera complété et enrichi par une enquête sociale réalisée auprès du requérant et des membres de son ménage.

Mais, dans le cadre de cette étude, nous ne disposons pas -évidemment- de toutes les informations qui seraient rassemblées par une enquête sociale menée dans une telle perspective.

Seule, la seconde condition précitée peut être vérifiée au niveau des données dont nous disposons (3). La vérification complète des conditions nos. 1 et 3 nécessiterait, en effet, la mise en oeuvre de moyens qui dépasseraient les attributions d'une enquête comme la nôtre.

Le tableau '4.7.' permet d'apprécier l'importance des ménages touchés par l'application de la condition no. 2.

Seuls, 10 ménages vivant sous le seuil de pauvreté perdent leur droit au R.M.G., en vertu de cette disposition.

-
- (1) Ces conditions s'appliquent au requérant.
L'alinéa 2 de l'article 2 définit les personnes auxquelles cette troisième condition ne s'applique pas: les personnes âgées de plus de 60 ans, les personnes atteintes d'infirmité et la mère (le père) qui élève un ou plusieurs enfants ou un enfant handicapé.
- (2) Le règlement grand-ducal du 29.10.86 définit les modalités de la procédure à respecter pour construire le dossier accompagnant une demande d'octroi du R.M.G.
- (3) C'est-à-dire: le chef de ménage doit être âgé de trente ans, au moins.

TABLEAU 4.7 : Répartition des ménages selon que la condition no. 2, liée à l'octroi du R.M.G., est ou n'est pas remplie pour le Chef de Ménage

Classement des ménages selon le seuil officiel de pauvreté et selon que la condition no. 2 est ou n'est pas remplie	F r é q u e n c e s	
	Chiffres absolus	%
1. Ménages vivant au-dessus du seuil de pauvreté	1 876	93.2
2. Ménages vivant en-dessous du seuil de pauvreté		
2.1. pas droit RMG (C.M. = moins de 30 ans)	10	0.5
2.2. droit ouvert au RMG	127	6.3
TOTAL	2 013	100.0

CEPS

Par rapport à l'ensemble de l'échantillon, cet effectif peut être considéré comme négligeable (1); mais, il convient cependant de remarquer que, parmi les ménages situés sous le seuil de pauvreté, ce sont 7.3% de ces ménages qui perdent ainsi toute possibilité de recours au R.M.G., alors que nous n'avons tenu compte, ici, que d'une condition (no. 2) sur trois.

§ 2. L'octroi du complément aux ascendants

L'article 3(5) de la Loi du 26.7.86 définit une autre catégorie d'ayants droit que nous n'avons pas encore envisagée. Cet article stipule que peuvent aussi bénéficier du complément les personnes qui

"... vivent en ménage commun avec leurs ascendants ou descendants qui, eux-mêmes, ne peuvent pas invoquer les avantages de la présente loi..."

Il est sans doute difficile de déterminer -a priori- tous les types de situations concernés par cette disposition. Différentes interprétations de celle-ci sont, en effet, possibles; et, lorsque l'on envisage certains cas d'espèce, l'interprétation devient encore plus épineuse si l'on tient compte des conditions qui réduisent l'application de la Loi (2).

Etant donné ces difficultés et l'état de notre information dans cette étude, nous avons opté pour une solution qui semble être, ici, la plus raisonnable: il s'agit d'examiner les possibilités d'ouverture de droit au R.M.G. uniquement au niveau des personnes qui, dans un ménage, ont le statut d'ascendant.

Voici, concrètement, les différentes étapes qui furent suivies pour définir les "ascendants" pour lesquels l'octroi du complément peut être envisagé:

(1) Ces 9 ménages représentent 0,5% de l'échantillon.

(2) Par exemple: une personne âgée de moins de trente ans, qui vit avec ses ascendants.

- 1°/ dans chaque ménage, nous avons repéré les personnes qui ont le statut d'ascendant par rapport au Chef de ménage (1);
- 2°/ le montant des revenus personnels de chaque ascendant a été ensuite calculé;
- 3°/ de ce montant total, on a déduit les montants des revenus d'aide sociale (2) que l'ascendant perçoit (éventuellement) à titre personnel; le résultat de cette opération correspond au revenu total "immunisé" de l'ascendant;
- 4°/ dès lors que l'ascendant vit dans un ménage situé au-dessus du seuil de pauvreté, son revenu total "immunisé" est comparé au R.M.G. "ascendant", tel que stipulé par la Loi (3);
- 5°/ l'octroi du complément, au titre d'ascendant, a été retenu lorsque le revenu total "immunisé" de l'ascendant était inférieur au montant du R.M.G. prévu par la Loi pour ce cas d'espèce [et lorsque l'ascendant vit dans un ménage situé au-dessus du seuil de pauvreté].

(1) Dans cette étude, chaque membre du ménage est caractérisé par le lien de parenté qu'il a, éventuellement, avec le chef de ménage; grâce à cette information, nous pouvons repérer, à la fois, les ascendants du C.M. et les ascendants de l'épouse du C.M. (pour autant, dans ce dernier cas, que le C.M. et son épouse soient mariés légalement).

(2) Il s'agit, en l'occurrence, de l'allocation du Fonds National de Solidarité.

(3) cf. tableau '4.1.'

Ainsi que l'indique le tableau '4.8.', 21 ménages(1.0%) de notre échantillon ont, parmi leurs membres, un ascendant du C.M. (ou de son épouse) qui peut prétendre au complément tel que défini à l'article 3(5) de la Loi du 26.7.86.

Ce tableau fournit, en outre, un bilan complet des ménages où il existe un droit ouvert au R.M.G.: au total, 7.3% des ménages de l'échantillon seraient en droit de prétendre à l'octroi du complément (1).

(1) Pour apprécier ce résultat à sa juste valeur, il convient de rappeler que la démarche adoptée dans cette étude ne tient pas compte de l'ensemble des modalités relatives à l'application de la loi du 26.7.86 [en particulier: les conditions nos. 1 et 3 énumérées à l'article 2(1)]. [En outre, le fait que nous ayons ici comparé le revenu "net" -et non pas le revenu brut- au R.M.G., ne devrait pas avoir d'effet sensible sur les résultats présentés: comme nous le verrons plus loin, la plupart des ménages vivant en-dessous du seuil de pauvreté ont un budget essentiellement composé de revenus de la Redistribution publique].

TABEAU 4.8 : Tableau récapitulatif des ménages où un droit au R.M.G. est ouvert

Classement des ménages selon le seuil officiel de pauvreté et selon qu'un droit au R.M.G. est, ou non, ouvert	F r é q u e n c e s	
	Chiffres absolus	%
1. Ménages vivant au-dessus du seuil de pauvreté		
1.1. pas de droit au RMG	1 855	92.2
1.2. droit au R.M.G., ouvert pour un ascendant	21	1.0
2. Ménages vivant en-dessous du seuil de pauvreté		
2.1. pas de droit au RMG [C.M. = moins de 30 ans]	10	0.5
2.2. droit ouvert au RMG	127	6.3
TOTAL	2 013	100.0

CEPS

SECTION 4 : Evaluation de l'impact de la distribution "théorique"
des compléments aux ménages et aux ascendants
[Réf. avril 1985]

La démarche mise en oeuvre au cours des sections précédentes a permis de simuler l'application de la Loi du 26.7.86 en utilisant des données récoltées en 1985 (1).

On a obtenu, de cette façon, une estimation approximative de l'importance des ménages et personnes disposant, théoriquement, d'un droit au R.M.G.

En nous plaçant toujours dans cette perspective de simulation, il est encore possible d'aller plus loin et, en particulier, d'apporter une réponse aux questions suivantes:

- a. "Quel est, au total, le nombre de personnes qui bénéficieraient du complément si tous les cas recensés en faisaient la demande?"
- b. "Dans la même hypothèse, quelle serait alors la masse totale des compléments à distribuer au cours d'une période d'un mois?"

§ 1. Recensement des personnes concernées par l'octroi du complément

Le tableau '4.9.' fournit une estimation de l'impact que pourrait avoir l'attribution du R.M.G. au niveau des personnes.

Au total, ce sont 284 personnes (2) -représentant 5% de notre échantillon de sujets- qui seraient concernées par cette prestation; parmi ces 284 personnes, on dénombre 56 "enfants à charge"(3).

(1) Les données chiffrées qui seront fournies plus loin, correspondent à l'indice '412.02' du coût de la vie, en vigueur en avril 85.

(2) Ces 284 personnes vivent dans 148 ménages.

(3) Les "enfants à charge" représentent, ainsi, près de 20% des personnes concernées par l'attribution du R.M.G.

TABLEAU 4.9 : Nombre de personnes concernées par l'octroi du complément

[Réf.: Echantillon pondéré - Avril 1985]

Le droit au complément...	Fréquences	
	Chiffres absolus	%
- est ouvert	284	5.0
. pour le ménage	262	4.6
. pour un ascendant (vivant dans le ménage)	22*	0.4
- n'est pas fondé	5 417	95.0
Ensemble des sujets dans l'échantillon	5 701	100.0

* Au total, 22 ascendants (répartis dans 21 ménages) peuvent prétendre au complément.

CEPS

TABLEAU 4.10 : Enfants à charge, dans l'échantillon, concernés par l'octroi du complément

[Réf.: Echantillon pondéré - Avril 1985]

Le droit au complément...	Fréquences		Total Echantillon
	Chiffres absolus	%	
- est ouvert pour le ménage	56	4.1	4.6
- n'est pas fondé	1 321	95.9	95.4
Ensemble des enfants à charge dans l'échantillon	1 377	100.0	100.0 (5 701)

CEPS

TABLEAU 4.11 : Adultes, dans l'échantillon, concernés par l'octroi du complément
[Réf.: Echantillon pondéré - Avril 1985]

Le droit au complément...	F r é q u e n c e s		Total Echantillon
	Chiffres absolus	%	
- est ouvert	228	5.3	5.0
. pour le ménage	206	4.8	4.6
. pour un ascendant	22	0.5	0.4
- n'est pas fondé	4 095	94.7	95.0
Ensemble des adultes dans l'échantillon	4 323	100.0	100.0 (5 701)

CEPS

TABLEAU 4.12 : Personnes âgées* dans l'échantillon, concernées par l'octroi du complément
[Réf.: Echantillon pondéré - Avril 1985]

Le droit au complément...	F r é q u e n c e s		Total Echantillon
	Chiffres absolus	%	
- est ouvert	123	14.3	5.0
. pour le ménage	101	11.7	4.6
. pour un ascendant	22	2.6	0.4
- n'est pas fondé	737	85.7	95.0
Ensemble des personnes âgées dans l'échantillon	860	100.0	100.0 (5 701)

* hommes : 65 ans et plus
femmes : 60 ans et plus

CEPS

TABLEAU 4.13 : Ascendant(s), dans l'échantillon, concernés par l'octroi du complément

[Réf.: Echantillon pondéré - Avril 1985]

Le droit au complément pour l'ascendant...	F r é q u e n c e s		Total Echantillon
	Chiffres absolus	%	
- est ouvert	22	17.0	0.4
- n'est pas fondé	107	83.0	99.6
Ensemble des ascendants dans l'échantillon	129	100.0	100.0 (5701)

CEPS

Les tableaux '4.10.' et suivants permettent de préciser encore l'impact que pourrait avoir l'octroi du complément au sein de différentes catégories de personnes :

- il toucherait, ainsi, 4.1% des "enfants à charge" et 5.3% des "adultes" présents dans notre échantillon [cf. tableaux '4.10. et 4.11.'];
- dans le tableau '4.12.', il apparaît nettement que, parmi l'ensemble des "adultes", ce sont surtout des personnes âgées qui seraient bénéficiaires du R.M.G.;
- enfin, le tableau '4.13.' montre que notre échantillon de sujets comprend, au total, 129 personnes caractérisées par le statut d'ascendant; parmi ces ascendants, 17.0% pourraient bénéficier du complément.

§ 2. Evaluation de la somme totale des compléments à distribuer

Le bilan financier, limité ici à l'octroi du complément, peut être obtenu en soustrayant le montant du revenu du ménage ou de l'ascendant du montant relatif au R.M.G. "théorique", calculé pour chaque cas de figure.

On obtient ainsi la somme totale des compléments à distribuer au cours d'une période d'un mois:

- . soit au titre de complément "ménage",
- . soit au titre de complément "ascendant".

Le résultat qui est indiqué dans le tableau '4.14.' montre que le solde total de la distribution de ces "compléments" se serait élevé à 898 142 francs pour le mois d'avril 1985 (1).

(1) En extrapolant ce résultat à l'ensemble de la population résidente, on obtient -pour la même période de référence- une somme égale à 57 235 248 francs [dans l'hypothèse où toutes les personnes, ayant droit au R.M.G., en feraient la demande].

TABEAU 4.14 : Evaluation de la masse des compléments à distribuer aux ayants droit recensés dans l'échantillon

[Réf. - Avril 1985 - Echantillon pondéré]

Le droit au complément	MASSE des COMPLEMENTS à distribuer au cours d'une période d'un mois (en francs)	MENAGES concernés (C.A.)	PERSONNES concernées (C.A.)
- est ouvert			
. pour le ménage	804 558	127(6.3%)	262)
. pour un ascendant	93 584	21	22) 5%
- n'est pas fondé	-	1 865	5 417
TOTAL	898 142	2 013	5 701

CEPS

C H A P I T R E 3 : INVENTAIRE DES RELATIONS ENTRE LES CARACTERISTIQUES DES MENAGES ET LE SEUIL DE PAUVRETE

Le seuil officiel de pauvreté constitue le critère de référence pour la démarche proposée dans le présent chapitre. Il ne s'agit plus de différencier les ménages selon que leur droit au R.M.G. est, ou non, établi. Au lieu de cette classification spécifique (1) qui s'appuie sur l'existence d'un droit, nous allons maintenant utiliser le critère plus général qui, sur base de la comparaison simple entre le Revenu disponible "immunisé" du ménage et le R.M.G. "théorique" de celui-ci, permet de faire la distinction entre ménages "pauvres" et "non pauvres" selon que le solde de cette opération est positif ou négatif.

De ce point de vue, nous avons déjà dit que 6.8% des ménages de l'échantillon vivent en-dessous du seuil officiel de pauvreté (2).

Mais, "quels sont ces ménages?". C'est là, justement, la question que nous allons aborder au cours des trois prochaines sections. Plus précisément, on examinera cette répartition des ménages sous différents aspects afin de déceler, si cela est possible, à quelles caractéristiques des ménages se trouve associé le seuil de pauvreté. Cette démarche est relativement délicate dans la mesure même où elle s'applique à un phénomène "marginal" au sein de notre échantillon. C'est dans cet esprit que nous envisagerons la répartition des ménages selon le seuil officiel de pauvreté à partir :

- . des caractéristiques du C.M. (Section 1)
- . des caractéristiques de la composition du ménage (Section 2)
- . et de certains aspects relatifs aux revenus des ménages (Section 3).

(1) qui est celle que nous avons illustrée au chapitre précédent.

(2) Si l'on se place dans la perspective des individus (et non dans celle des ménages), on recense 298 personnes [5.2% des individus] vivant sous le seuil officiel de pauvreté.

TABEAU 4.15 : Ménages "pauvres et non pauvres", selon le sexe du Chef de Ménage

[Réf. - Avril 1985 - Echantillon pondéré]

Répartition des ménages selon la ligne officielle de pauvreté	S E X E du Chef de Menage		TOTAL
	HOMMES	FEMMES	
	%	%	%
1. pauvres	4.8	<u>13.1</u>	6.8
2. non pauvres	<u>95.2</u>	86.9	93.2
Ensemble des ménages (n= 2 013)	100.0 (1 530)	100.0 (483)	100.0 (2 013)

[Les pourcentages soulignés indiquent qu'il s'agit d'une sur-représentation significative au moins au seuil de $p = 0.05$]

Chi-carré = 39.87 sign. à $p = 0.000$

Phi = 0.14

CEPS

SECTION 1 : Répartition des ménages pauvres et non pauvres
en fonction des caractéristiques du C.M.

Quelles sont, parmi les caractéristiques du C.M., celles qui sont associées à la répartition des ménages selon la ligne officielle de pauvreté? Ou, en d'autres mots, pour quelles caractéristiques du C.M. observe-t-on une sur-représentation des ménages pauvres?

Pour répondre à ces questions, nous allons examiner les informations présentées dans les tableaux '4.15.' et suivants.

1.1. Le sexe du C.M. [tableau '4.15.']

Selon le tableau ci-contre, il apparaît que les ménages dont le C.M. est une femme, sont plus vulnérables à la pauvreté (1).

Cela ne signifie pas, loin s'en faut, que tous les ménages sont pauvres dès lors que le C.M. est une femme. Il s'agit plutôt d'une tendance que l'on pourrait commenter comme suit:

- si le sexe du C.M. et le seuil de pauvreté étaient complètement indépendants l'un de l'autre, on devrait trouver quelque 6.8% de ménages pauvres: que le C.M. soit un homme ou une femme;
- le tableau '4.15.' présente -pour chaque modalité de la variable "sexe du C.M."- un résultat différent du pourcentage théorique qui serait attendu conformément à l'hypothèse d'indépendance(2);

(1) telle que définie dans cette quatrième partie, à partir des indications relatives au seuil de pauvreté, fournies par la Loi du 26.7.86.

(2) Les valeurs relatives au test du Chi-Carré, renseignées sous le tableau '4.15.', indiquent qu'un modèle de type "indépendance entre les deux variables considérées" ne s'applique pas, ici, à nos données. Selon le niveau de signification observé dans le cas présent, le risque d'erreur que l'on prend en rejetant cette hypothèse d'indépendance est inférieur à un cas sur 1000.

TABLEAU 4.16 : Ménages "pauvres et non pauvres", selon la nationalité du Chef de Ménage

[Réf. - Avril 1985 - Echantillon pondéré]

Répartition des ménages selon la ligne officielle de pauvreté	NATIONALITE du Chef de Ménage		TOTAL
	luxembourgeoise	Autre	
	%	%	%
1. pauvres	6.7	7.1	6.8
2. non pauvres	93.3	92.9	93.2
Ensemble des ménages (n= 2 013)	100.0 (1 589)	100.0 (424)	100.0 (2 013)

Chi-Carré = 6.7, n.s.

Phi = 0.06

CEPS

TABLEAU 4.17 : Ménages "pauvres et non pauvres", selon l'âge du Chef de Ménage

[Réf. - Avril 1985 - Echantillon pondéré]

Répartition des ménages selon la ligne officielle de pauvreté	AGE du Chef de Ménage					TOTAL
	16 à 24 ans	25 à 49 ans	50 à 64 ans	65 à 74 ans	75 ans et plus	
	%	%	%	%	%	%
1. pauvres	4.4	3.4	6.9	<u>14.5</u>	<u>15.7</u>	6.8
2. non pauvres	95.6	<u>96.6</u>	93.1	85.5	84.3	93.2
Ensemble des ménages	100.0 (78)	100.0 (957)	100.0 (558)	100.0 (253)	100.0 (167)	100.0 (2 013)

Chi-Carré = 63.18, sign. à p = 0.000

V de Cramer = 0.18

CEPS

- plus concrètement, on voit que deux types de situations sont sur-représentées (1) dans ce tableau :

- . les ménages "pauvres" lorsque le C.M. est une femme,
- . et les ménages "non pauvres" lorsque le C.M. est un homme.

1.2. Nationalité du C.M. [tableau '4.16.']

Selon les résultats reproduits dans ce tableau, nous pouvons dire que la nationalité du C.M. (2) et le seuil de pauvreté sont deux caractéristiques indépendantes l'une de l'autre.

1.3. L'âge du C.M. [tableau '4.17.']

Ce tableau met en évidence trois types de situations :

- a. une vulnérabilité plus grande à la pauvreté pour les ménages dont le C.M. est âgé de 65 ans et plus ;
- b. une protection plus grande face à la pauvreté dans les ménages où le C.M. est âgé de 25 à 49 ans ;
- c. enfin, on trouve deux tranches d'âge au sein desquelles on ne peut conclure ni dans un sens, ni dans l'autre.

D'une façon générale, on notera cependant que le pourcentage de ménages pauvres tend à augmenter avec l'âge du C.M.

(1) Ces effets de sur-représentation [cf. % soulignés dans le tableau] ont été vérifiés -à un niveau de signification au moins égal à $p = 0.05$ - à partir de l'analyse des résidus (au moyen du programme d'analyse LOG-LINEAR, disponible dans SPSSx).

(2) qui est présentée, ici, sous une forme très générale.

TABLEAU 4.18. : Ménages "pauvres et non pauvres", selon la situation de famille du Chef de Ménage

[Réf. - Avril 1985 - Echantillon pondéré]

Répartition des ménages selon la ligne officielle de pauvreté	SITUATION DE FAMILLE du Chef de Ménage					TOTAL
	Célibataires	Mariés (ées)	Séparés (ées)	Divorcés (ées)	Veufs (vves)	
	%	%	%	%	%	%
1. pauvres	<u>11.3</u>	4.6	3.5	7.2	<u>11.8</u>	6.8
2. non pauvres	88.7	<u>95.4</u>	96.5	92.8	88.2	93.2
Ensemble des ménages (n= 2 013)	100.0 (246)	100.0 (1 296)	100.0 (36)	100.0 (70)	100.0 (364)	100.0 (2 013)

Chi-Carré = 32.4, sign. à p = 0.000

V de Cramer = 0.13

CEPS

1.4. Situation de famille [tableau '4.18.']

Les ménages "pauvres" sont légèrement sur-représentés dans deux catégories de situation de famille, à savoir: les ménages dont le C.M. est célibataire ou veuf(vve).

Par contre, lorsque le C.M. est 'marié', on observe une légère sur-représentation des ménages "non pauvres".

Pour les deux catégories de situation de famille restantes [séparées/divorcées] on ne peut tirer aucune conclusion.

TABEAU 4.19 : Ménages "pauvres et non pauvres", selon le statut (professionnel) du Chef de Ménage

[Réf. - Avril 1985 - Echantillon pondéré]

Répartition des ménages selon la ligne officielle de pauvreté	S T A T U T du Chef de Ménage						TOTAL
	Actif [a un emploi] (1)	Recherche un emploi (2)	Pensionné pour invalidité (3)	Retraité (4)	Tient le ménage (5)	Autres situa- tions (6)	
	%	%	%	%	%	%	%
1. pauvres	2.3	<u>66.0</u>	<u>16.5</u>	<u>11.0</u>	<u>14.3</u>	66.7	6.8
2. non pauvres	<u>97.7</u>	34.0	83.5	89.0	85.7	33.3	93.2
Ensemble des ménages	100.0 (1 268)	100.0 (20)	100.0 (117)	100.0 (381)	100.0 (224)	100.0 (3)	100.0 (2 013)

Chi-deux = 208.9 sign. à $p = 0.000$

V de Cramer = 0.32

CEPS

TABEAU 4.20 : Ménages "pauvres et non pauvres", selon le type d'occupation du Chef de Ménage [C.M. actifs uniquement]

[Réf. - Avril 1985 - Echantillon pondéré]

Répartition des ménages selon la ligne officielle de pauvreté	TYPE d' OCCUPATION du Chef de Ménage			TOTAL
	Indépendants (1)	Ouvriers (y compris aidants) (2)	Employés (3)	
	%	%	%	%
1. pauvres	2.8	<u>4.0</u>	-	2.3
2. non pauvres	97.2	96.0	<u>100.0</u>	97.3
Ensemble des ménages	100.0 (167)	100.0 (609)	100.0 (492)	100.0 (1 268)

V de Cramer = 0.13

CEPS

1.5. Le statut du C.M. [tableaux '4.19.' et '4.20.']

Le tableau '4.19.' fait apparaître des fluctuations sensibles du taux de ménages pauvres selon le statut du C.M. En simplifiant, on dira que l'on note ici deux effets -de sens opposé- au niveau du statut du C.M. :

- . d'un côté, il est manifeste que le fait d'avoir un emploi constitue une protection efficace contre la pauvreté [cf. col. 1];
- . d'un autre côté, on voit que tous les autres types de statut exposent davantage -mais à divers degrés- les ménages à la pauvreté.

Grâce au tableau '4.20.', il est possible d'examiner -de façon spécifique- la situation des ménages dont le C.M. a un emploi.

Parmi ces ménages, 2.3% sont pauvres. Si l'on prend ce pourcentage comme référence, le tableau '4.20.' révèle deux faits intéressants :

- a. c'est au sein des ménages dont le C.M. est "ouvrier" que l'on trouve le plus de ménages pauvres (4.0% comparés à 2.3% pour l'ensemble de ces ménages);
- b. on n'enregistre aucun ménage pauvre dès lors que le C.M. est "employé".

TABLEAU 4.21 : Ménages "pauvres et non pauvres", selon la taille du ménage
[Réf. - Avril 1985 - Echantillon pondéré]

Répartition des ménages selon la ligne officielle de pauvreté	T A I L L E d u M É N A G E								TOTAL
	1 personne	2 personnes	3 personnes	4 personnes	5 personnes	6 personnes	7 personnes	8 personnes et plus	
1. pauvres	% 15.1	% 7.0	% 2.7	% 3.0	% 4.0	% 3.8	% 6.3	% 13.3	% 6.8
2. non pauvres	84.9	93.0	97.3	97.0	96.0	96.2	93.7	86.7	93.2
Ensemble des ménages (n = 2 013)	100.0 (418)	100.0 (570)	100.0 (391)	100.0 (372)	100.0 (150)	100.0 (72)	100.0 (25)	100.0 (15)	100.0 (2 013)

Chi-Carré = 68.78 , sign. à p = 0.000
V de Cramer = 0.18

CEPS

SECTION 2 : Répartition des ménages pauvres et non pauvres en fonction des caractéristiques relatives à la composition des ménages

2.1. Taille du ménage [tableau '4.21.']

Selon les résultats présentés dans ce tableau, le seuil de pauvreté est associé, de façon modérée, à la taille du ménage: la proportion de ménages "pauvres" diminue à mesure que la taille du ménage augmente.

Plus concrètement, on remarquera que les ménages "pauvres" sont assez fortement sur-représentés [15.1%] au sein des ménages d'une personne, alors que la tendance inverse est observée pour les ménages de trois et de quatre personnes.

2.2. Nombre d'enfants, de personnes en âge d'activité et de personnes âgées dans le ménage [tableaux '4.22.', '4.23.', '4.24.' et '4.25.']

Les trois premiers tableaux permettent de préciser encore le profil des ménages qui sont davantage exposés à la pauvreté; il s'agit des ménages où :

- . il n'y a "aucun enfant",
- . il y a "une ou deux personnes âgées",
- . il n'y a "aucune personne en âge d'activité"

Conformément à ces indications, il semble donc que les ménages composés exclusivement de "personnes âgées" présentent un risque plus élevé de pauvreté.

TABLEAU 4.22 : Ménages "pauvres et non pauvres", selon le nombre d'enfants âgés de moins de 25 ans (et n'ayant jamais travaillé)

[Réf. - Avril 1985 - Echantillon pondéré]

Répartition des ménages selon la ligne officielle de pauvreté	NOMBRE D'ENFANTS* dans le Ménage				TOTAL
	Aucun	Un enfant	Deux enfants	Trois enfants et plus	
	%	%	%	%	%
1. pauvres	8.7	2.3	4.5	7.9	6.8
2. non pauvres	91.3	97.7	95.5	92.1	93.2
Ensemble des ménages	100.0 (1 196)	100.0 (406)	100.0 (284)	100.0 (127)	100.0 (2 013)

* Agés de moins de 25 ans et n'ayant jamais travaillé.

Chi-Carré = 29.5, p = 0.000

V de Cramer = 0.12

CEPS

TABLEAU 4.23 : Ménages "pauvres et non pauvres", selon le nombre de personnes en âge d'activité*

[Réf. - Avril 1985 - Echantillon pondéré]

Répartition des ménages selon la ligne officielle de pauvreté	NOMBRE de PERSONNES EN AGE D'ACTIVITE dans le ménage				TOTAL
	Aucune	Une personne	Deux personnes	Trois personnes et plus	
	%	%	%	%	%
1. pauvres	18.5	6.1	4.2	1.7	6.8
2. non pauvres	81.5	93.9	95.8	98.3	93.2
Ensemble des ménages	100.0 (383)	100.0 (368)	100.0 (901)	100.0 (361)	100.0 (2 013)

* Agées de 25 à 59 ans (femmes) ou de 25 à 64 ans (hommes), ou âgées de moins de 25 ans si la personne a déjà travaillé, travaille ou perçoit des indemnités de chômage.

Chi-Carré = 108.5 , sign. à p = 0.000

V de Cramer = 0.23

CEPS

TABEAU 4.24 : Ménages "pauvres et non pauvres", selon le nombre de personnes âgées* dans le ménage

[Réf. - Avril 1985 - Echantillon pondéré]

Répartition des ménages selon la ligne officielle de pauvreté	NOMBRE DE PERSONNES AGEES dans le ménage				TOTAL
	Aucune	Une personne âgée	Deux personnes âgées	Trois personnes âgées et plus	
	%	%	%	%	%
1. pauvres	4.3	<u>12.2</u>	<u>11.9</u>	-	6.8
2. non pauvres	95.7	87.8	88.1	100.0	93.2
Ensemble des ménages	100.0 (1 354)	100.0 (467)	100.0 (184)	100.0 (9)	100.0 (2 013)

* hommes : plus de 64 ans
femmes : plus de 59 ans

Chi-Carré = 42.8 , sign. à p = 0.000
V de Cramer = 0.15

CEPS

TABEAU 4.25 : Ménages "pauvres et non pauvres", selon le nombre de personnes retraitées pour invalidité

[Réf. - Avril 1985 - Echantillon pondéré]

Répartition des ménages selon la ligne officielle de pauvreté	NOMBRE DE PERSONNES RETRAITEES ou PENSIONNEES POUR INVALIDITE				TOTAL
	Aucune	Une	Deux	Trois et plus	
	%	%	%	%	%
1. pauvres	5.1	<u>11.8</u>	5.7	-	6.8
2. non pauvres	<u>94.9</u>	88.2	94.3	100.0	93.2
Ensemble des ménages	100.0 (1 421)	100.0 (519)	100.0 (67)	100.0 (6)	100.0 (2 013)

Chi-Carré = 27.4 , sign. à p = 0.000
V de Cramer = 0.12

CEPS

TABEAU 4.26 : Ménages "pauvres et non pauvres", selon le nombre de personnes ayant un emploi dans le ménage

[Réf. - Avril 1985 - Echantillon pondéré]

Répartition des ménages selon la ligne officielle de pauvreté	NOMBRE DE PERSONNES AVEC EMPLOI dans le ménage				TOTAL
	Aucune	Une	Deux	Trois et plus	
	%	%	%	%	%
1. pauvres	<u>18.6</u>	3.5	1.4	-	6.8
2. non pauvres	81.4	<u>96.5</u>	<u>98.6</u>	<u>100.0</u>	93.2
Ensemble des ménages	100.0 (543)	100.0 (837)	100.0 (494)	100.0 (139)	100.0 (2 013)

Chi-Carré = 170 , sign. à p = 0.000

V de Cramer = 0.29

CEPS

TABEAU 4.27 Ménages "pauvres et non pauvres", selon que le C.M. et son conjoint ont tous deux un emploi ou non

[Réf. - Avril 1985 - Echantillon pondéré]

Répartition des ménages selon la ligne officielle de pauvreté	LE CHEF DE MENAGE ET SON CONJOINT ONT TOUS LES DEUX UN EMPLOI		TOTAL
	Oui	Non	
	%	%	%
1. pauvres	0.9	<u>8.0</u>	6.8
2. non pauvres	<u>99.1</u>	92.0	93.2
Ensemble des ménages	100.0 (334)	100.0 (1 679)	100.0 (2 013)

Chi-Carré = 122.8 , sign. à p = 0.000

Phi = 0.24

CEPS

D'une façon plus générale, on pourrait aussi dire que le budget de ces ménages serait davantage constitué par des revenus de la Redistribution publique.

Le tableau '4.25.' fournit, indirectement, des informations qui confirment cette interprétation. Il convient, toutefois, de remarquer que ce tableau concerne uniquement les personnes qui -au sein du ménage- perçoivent une pension de vieillesse ou d'invalidité (1).

2.3. Nombre de personnes ayant un emploi dans le ménage
[tableaux '4.26.' et '4.27.']

Si, comme nous venons de le voir, la proportion de ménages "pauvres" tend à s'élever dès lors que les ressources dépendent davantage des revenus de la Redistribution publique, comment se présente la situation des ménages où l'on compte un ou plusieurs membres économiquement actifs ?

De ce point de vue, l'interprétation du tableau '4.26.' fournit une réponse très claire: la proportion de ménages pauvres décroît d'autant plus que le nombre de personnes ayant un emploi augmente.

Parmi les ménages où aucun membre ne dispose d'un emploi, on enregistre une sur-représentation très nette des ménages "pauvres" [18.6%]; mais parmi les ménages où trois membres -au moins- ont un emploi, on ne recense aucun cas de ménage vivant en-dessous de la ligne de pauvreté.

La situation des ménages "duo" est, à cet égard, tout aussi révélatrice: au sein de cette catégorie, les ménages "pauvres" représentent moins d'un pour cent [cf. tableau '4.27.'].

(1) Ne sont pas considérées, ici, les personnes qui reçoivent une pension de réversion, par exemple.

TABLEAU 4.28 : Répartition des ménages "pauvres et non pauvres" selon la typologie des ménages no. 2

[Enfant = moins de 15 ans, personnes actives, personnes âgées]

[Réf. - Avril 1985 - Echantillon pondéré]

T Y P E de Ménages	Répartition des ménages selon la ligne officielle de pauvreté (en %)		TOTAL	
	Ménages pauvres	Ménages non pauvres	%	Chiffres absolus
1. Un homme, âgé de 15 à 64 ans	3.5	96.5	100.0	107
2. Une femme, âgée de 15 à 64 ans	<u>15.1</u>	84.9	100.0	125
3. Un homme, âgé de plus de 64 ans	12.9	87.1	100.0	34
4. Une femme, âgée de plus de 64 ans	<u>23.7</u>	76.3	100.0	152
5. Deux adultes, âgés de 15 à 64 ans	4.7	95.3	100.0	351
6. Deux adultes, âgés, ou un seul	<u>10.6</u>	89.4	100.0	208
7. Un adulte et un enfant	<u>17.6</u>	82.4	100.0	21
8. Deux adultes et un enfant	3.5	96.5	100.0	204
9. Deux adultes et deux enfants	2.8	<u>97.2</u>	100.0	165
10. Deux adultes et trois à six enfants	7.0	93.0	100.0	50
11. Trois adultes et au moins un enfant	4.9	95.1	100.0	216
12. Trois adultes, seuls	1.5	<u>98.5</u>	100.0	380
Ensemble des ménages	6.8	93.2	100.0	2 013

Chi-Carré = 122.8 , sign. à p = 0.000 V de Cramer = 0.25

2.4. Les typologies de ménages et de familles [tableaux '4.28.' et '4.29.']

Les résultats reproduits dans ces deux tableaux permettent d'identifier les configurations de ménages et de familles où le risque de pauvreté s'actualise davantage.

2.41. Dans la perspective de la typologie de ménages [tableau '4.28.'], on notera que la sur-représentation des ménages "pauvres" est assez importante dans les types suivants :

- une femme, âgée de plus de 64 ans [23.7%],
- une femme, âgée de 15 à 64 ans [15.18%],
- deux adultes âgés, ou un seul [10.6%] (1).

Par contre, les ménages "non pauvres" sont sur-représentés au sein des types nos. 9 et 12, à savoir :

- deux adultes et deux enfants
- trois adultes, seuls.

(1) Pour le type no. 7 [un adulte et un enfant], la sur-représentation est à peine assurée au seuil de signification de $p = 0.005$ (cf. l'effectif réduit de ce type).

TABLEAU 4.29 : Ménages "pauvres et non pauvres",
selon la typologie familiale

[Réf. - Avril 1985 - Echantillon pondéré]

TYPOLOGIE FAMILIALE	Répartition des ménages selon la ligne officielle de pauvreté (en %)		TOTAL	
	Ménages pauvres	Ménages non pauvres	%	Chiffres absolus
10. Ménages non familiaux	13.3	86.7	100.0	507
20. Familles monoparentales	11.5	88.5	100.0	39
30. Père ou mère + un enfant adulte	2.7	97.3	100.0	85
31. Père ou mère + un enfant adulte + un enfant à charge	8.5	91.5	100.0	25
40. Familles nucléaires	8.3	91.7	100.0	384
41. Familles nucléaires avec un enfant à charge	2.7	97.3	100.0	221
42. Familles nucléaires avec deux enfants à charge	3.9	96.1	100.0	211
43. Familles nucléaires avec trois enfants à charge	6.4	93.6	100.0	81
50. Familles claniques [trois adultes ou plus]	1.3	98.7	100.0	226
51. Familles claniques avec un enfant à charge	1.7	98.3	100.0	148
52. Familles claniques avec deux enfants à charge	4.4	95.6	100.0	52
53. Familles claniques, avec trois enfants à charge	4.9	95.1	100.0	36
Ensemble des ménages	6.8	93.2	100.0	2 013

Chi-Carré = 65.4 , sign. à $p = 0.000$

V de Cramer = 0.18

CEPS

2.42. Si l'on se place du point de vue de la typologie familiale, [tableau '4.29.'] les résultats sont encore plus tranchés: les ménages "pauvres" sont sur-représentés au sein d'un seul type, les ménages non-familiaux [13.3%] (1).

Les familles qui semblent, ici, les moins exposées au risque de pauvreté, sont :

- . les familles nucléaires, avec un enfant à charge
- . les familles claniques
- . les familles claniques, avec un enfant à charge.

(1) Les types nos. 1, 2, 3 et 4 présentés dans le tableau '4.28.' constituent un sous-ensemble des ménages non familiaux dont il est question ici.

TABEAU 4.30 : Répartition du Revenu disponible des Ménages et du Revenu disponible par Unité de Consommation et par Ménage en fonction de la ligne officielle de pauvreté

[Réf. - Avril 1985 - Echantillon pondéré]

Ligne officielle de pauvreté	R E P A R T I T I O N			
	du Revenu disponible des ménages		du Revenu disponible par U.C. et par ménage	
	Moyenne	Ecart-type	Moyenne	Ecart-type
1. Ménages pauvres	23 787	13 102	14 029	5 105
2. Ménages non pauvres	75 411	39 478	33 730	15 233
Ensemble des ménages [n = 2013]	71 901	40 411	32 390	15 576

CEPS

TABEAU 4.31 : Pourcentages de ménages pauvres [selon la ligne officielle de pauvreté] à l'intérieur de chaque décile du Revenu disponible et du R.D./U.C.

[Réf. - Avril 1985 - Echantillon pondéré]

Déciles de ménages selon leur Revenu disponible	% de ménages "pauvres"	Déciles de ménages selon leur R.D./U.C.	% de ménages "pauvres"
1	53.1	1	49.6
2	7.1	2	14.7
3	3.7	3	1.6
4	2.7	4	1.7
5	0.8	5	0.5
6	0.4	6	-
7	0.4	7	-
8	-	8	-
9	-	9	-
10	-	10	-
Ensemble des ménages	6.8 (137)	Ensemble des ménages	6.8 (137)

CEPS

SECTION 3 : Caractéristiques relatives aux revenus des ménages et seuil de pauvreté

3.1. Le niveau des ressources et du bien-être économique des ménages

- . Il est normal, vu le mode de construction du seuil officiel de pauvreté que les ménages "pauvres" disposent de ressources moindres que les "ménages non-pauvres". C'est ce que nous indiquent les résultats présentés dans le tableau '4.30.'.

Qu'il s'agisse de l'évaluation des ressources ou du bien-être économique, il est clair que les ménages pauvres se situent à un niveau bien inférieur à celui des autres ménages (1).

- . Si l'on examine, ensuite, le tableau '4.31.', nous pouvons préciser la localisation des ménages "pauvres" au sein des déciles selon le R.D. ou le R.D./U.C. :
 - en ce qui concerne le R.D., on assiste à une sur-représentation massive des ménages "pauvres" au niveau du premier décile;
 - c'est aussi le cas pour le R.D./U.C. où l'on observe, en outre, une sur-représentation de ménages "pauvres" au sein du second décile.

(1) On notera, en outre, que les ménages "pauvres" sont plus homogènes que les autres sur ces deux indices.

TABLEAU 4.32 : Ménages "pauvres et non pauvres" [selon la ligne officielle de pauvreté],
par tranches du Revenu mensuel disponible des ménages

[Réf. - Avril 1985 - Echantillon pondéré]

Répartition des ménages selon la ligne officielle de pauvreté	TRANCHES DE REVENU DISPONIBLE DES MENAGES							TOTAL
	Moins de 10 000 francs	de 10 000 à 20 000 frs	de 20 000 à 30 000 frs	de 30 000 à 40 000 frs	de 40 000 à 50 000 frs	de 50 000 à 60 000 frs	Plus de 60 000 francs	
1. Pauvres	% <u>100.0</u>	% <u>100.0</u>	% <u>22.0</u>	% 8.2	% 3.7	% 1.7	% 0.3	% 6.8
2. Non-pauvres	-	-	78.0	91.8	<u>96.3</u>	<u>98.3</u>	<u>99.7</u>	93.2
Ensemble des ménages	100.0 (13)	100.0 (53)	100.0 (186)	100.0 (189)	100.0 (233)	100.0 (249)	100.0 (704)	100.0 (2 013)

CEPS

De ce point de vue, on notera toutefois que les ménages du premier décile (selon le R.D. ou le R.D./U.C.) ne sont pas tous pauvres; cette situation s'explique par le fait que, pour déterminer le seuil de pauvreté, on tient à la fois compte du niveau des ressources et de la composition du ménage (1).

- Les tableaux '4.32.' et '4.33.' illustrent les situations concrètes de revenus auxquelles correspond la répartition des ménages selon le seuil officiel de pauvreté.

Si l'on prend comme référence le Revenu disponible présenté par tranches [cf. tableau '4.32.'], on s'aperçoit que tous les ménages dont le revenu est inférieur à 20.000 francs par mois vivent en-dessous du seuil de pauvreté : ce résultat n'a rien d'étonnant vu que le R.M.G. théorique le plus bas (pour un ménage d'une personne) est égal à quelque 21 000 francs par mois. Par contre, il est intéressant de noter que, parmi les ménages dont le Revenu disponible se situe entre 20.000 et 30.000 francs, un ménage sur cinq se trouve en-dessous de la ligne de pauvreté.

(1) Il faut aussi tenir compte, ici, du fait que le système de pondération utilisé pour calculer le R.D./U.C. est différent de celui qui est proposé par la loi relative au R.M.G.; de plus, les indices de revenus -que nous examinons maintenant- ne sont pas immunisés des articles de revenus tels que prévus dans la même loi.

TABLEAU 4.33 : Ménages "pauvres et non pauvres" [selon la ligne officielle de pauvreté], par tranches du Revenu disponible par Unité de Consommation, par Ménage

[Réf. - Avril 1985 - Echantillon pondéré]

Répartition des ménages selon la ligne officielle de pauvreté	TRANCHES DU R.D./U.C., par Ménage						TOTAL
	Moins de 6 000 francs	de 6 000 à 12 000 frs	de 12 000 à 18 000 frs	de 18 000 à 24 000 frs	de 24 000 à 30 000 frs	plus de 30 000 francs	
1. Pauvres	% 100.0	% 90.9	% 36.6	% 4.6	% 0.8	% -	% 6.8
2. Non pauvres	-	9.1	63.4	95.4	99.2	100.0	93.2
Ensemble des ménages	100.0 (9)	100.0 (30)	100.0 (216)	100.0 (394)	100.0 (428)	100.0 (936)	100.0 (2 013)

CEPS

Dans le tableau '4.33.', le Revenu disponible par U.C. (-par ménage-) présenté par tranches fournit un autre éclairage sur le seuil officiel de pauvreté; on y découvre que les ménages "pauvres" sont fortement sur-représentés dans toutes les tranches correspondant à un pouvoir d'achat (par U.C.) inférieur à 18 000 francs par mois.

Certains résultats -présentés dans la section précédente- laissent à penser que la répartition des ménages selon le seuil officiel de pauvreté pouvait ne pas être indifférent au mode d'organisation du budget des ménages. Selon certaines caractéristiques socio-démographiques, il est apparu, en effet, que "vivre sous le seuil de pauvreté" serait plus souvent le fait des ménages dont le budget est surtout constitué par des revenus de la Redistribution publique.

Les résultats reproduits dans le tableau '4.34.' tendent à renforcer le crédit d'une telle interprétation:

Parmi les ménages qui ont un budget principalement constitué par des revenus de la Redistribution publique, plus de 16% sont "pauvres".

TABLEAU 4.34 : Répartition des ménages pauvres et non pauvres selon que le budget du ménage est composé principalement par des revenus directs ou des revenus de la Redistribution publique

[Réf. - Avril 1985 - Echantillon pondéré]

Répartition des ménages selon le seuil officiel de pauvreté	Le budget du ménage est principalement composé de		TOTAL
	Revenus directs	Revenus de la Redistribution publique	
- Ménages pauvres	2.7	<u>16.4</u>	6.8
- Ménages non pauvres	<u>97.3</u>	83.6	93.2
Ensemble de l'échantillon	100.0 (1 414)	100.0 (599)	100.0 (2 013)

Chi-Carré : 125 , sign. à p = 0.001

PHi : 0.25

CEPS

3.2. Position relative des ménages par rapport au seuil officiel de pauvreté

Le seuil de pauvreté, tel que nous l'avons utilisé jusqu'à présent, présente certainement l'avantage d'être simple et compréhensible (1). Il faut, toutefois, signaler que -parmi les ménages classés comme "pauvres" selon un tel seuil- on peut rencontrer des situations bien différentes. Par exemple, certains ménages se trouvent plus près du seuil de pauvreté que d'autres. Ou, en d'autres termes, les compléments correspondant à la différence entre le revenu disponible immunisé et le R.M.G. théorique pour chaque ménage, sont des montants susceptibles de varier d'un ménage à l'autre.

- . De ce point de vue, on se rend compte que la façon dont les ménages sont répartis sous le seuil de pauvreté, présente un intérêt:
 - . non seulement pour localiser concrètement ces ménages,
 - . mais aussi parce que cette répartition n'est pas sans conséquence sur la somme globale des compléments susceptibles d'être alloués aux ménages (2).

Si l'on ne retient que ce dernier intérêt, il faut savoir que l'importance de cette somme va dépendre, bien sûr, du nombre de ménages recensés sous le seuil de pauvreté (3), mais encore de la distance qui sépare chaque ménage de ce seuil.

Quel est, à cet égard, la position des "ménages pauvres" dans notre échantillon ?

-
- (1) On se trouve au-dessus ou en-dessous de ce seuil national de pauvreté.
 - (2) Nous avons proposé, au chapitre précédent, une estimation du volume global du budget qui devrait être réservé au titre de "compléments à verser aux ménages", conformément à la Loi relative au R.M.G.
 - (3) et ayant droit au R.M.G.

TABLEAU 4.35 : Ménages pauvres : Ecart entre leur Revenu disponible immunisé et la ligne de pauvreté

[Réf. - Avril 1985 - Echantillon pondéré]

Ecart entre le Revenu disponible immunisé et le R.M.G. théorique du ménage	F R E Q U E N C E S		
	Chiffres absolus	%	% cumulés
Moins de 1 000 frs	17	12.7	12.7
de 1 000 à 1 999 frs	15	10.7	23.3
de 2 000 à 2 999 frs	23	16.5	39.8
de 3 000 à 3 999 frs	10	7.1	46.9
de 4 000 à 4 999 frs	13	9.3	56.2
de 5 000 à 9 999 frs	30	21.9	78.1
de 10 000 à 14 999 frs	12	9.0	87.1
de 15 000 frs et plus	17	12.9	100.0
Ensemble des ménages vivant en-dessous du seuil de pauvreté	137	100.0	

CEPS

Selon l'information fournie par le tableau '4.35.', il apparaît que :

- l'écart par rapport au seuil de pauvreté [poverty gap] est inférieur à 5 000 francs/mois pour 56% des ménages "pauvres";
- tandis qu'un écart supérieur à 10 000 francs/mois caractérise un peu plus d'un ménage "pauvre" sur cinq [21.9%].

De ceci, nous pourrions conclure que la majorité des ménages "pauvres" est située à une distance fort proche du seuil de pauvreté et que, tout compte fait, les situations d'extrême pauvreté (1) ne concernent qu'une infime minorité de ménages (quelque 30 ménages au sein de notre échantillon). Une telle interprétation serait sans doute défendable.

Il y aurait lieu, cependant, de ne pas faire preuve d'un optimisme excessif en cette matière ainsi que semblent nous l'indiquer, les résultats du tableau '4.36.'.

Ces résultats concernent l'ensemble de l'échantillon et signifient que :

- 6.8% des ménages vivent en-dessous du seuil de pauvreté,
- 3.8% des ménages ont un écart néгатif et modéré par rapport à ce seuil (moins de 5 000 francs/mois),
- dans le même temps, 5.7% ont un écart positif et modéré par rapport au seuil de pauvreté (+ 5 000 francs/mois).

(1) Ceci étant entendu par référence au seuil national de pauvreté.

TABLEAU 4.36 : Ecarté [en francs] entre le Revenu disponible immunisé et le R.M.G. théorique des ménages

[Réf. - Avril 1985 - Echantillon pondéré]

Ecarté [en francs] entre le Revenu disponible immunisé et le R.M.G. théorique des ménages	F R E Q U E N C E S	
	%	% cumulés
<u>Ecarté négatifs</u>		
(Ménages sous le seuil de pauvreté)		
-15 000 frs et au-delà	0.9	0.9
de -14 999 à -10 000 frs	0.6	1.5
de -9 999 à -5 000 frs	1.5	3.0
de -4 999 à -4 000 frs	0.6	3.6
de -3 999 à -3 000 frs	0.5	4.1
de -2 999 à -2 000 frs	1.1	5.2
de -1 999 à -1 000 frs	0.7	5.9
de -999 à -1 fr.	0.9	6.8
		3.8
<u>Ecarté positifs</u>		
(Ménages au-dessus du seuil de pauvreté)		
de 0 à 999 frs	0.7	7.5
de 1 000 à 1 999 frs	1.2	8.7
de 2 000 à 2 999 frs	1.6	10.3
de 3 000 à 3 999 frs	0.7	10.9
de 4 000 à 4 999 frs	1.5	12.5
de 5 000 à 9 999 frs	7.3	19.7
de 10 000 à 14 999 frs	7.2	26.9
de 15 000 frs et plus	73.1	100.0
		5.7
Ensemble de l'échantillon [n = 2 013]	100.0	

Conformément à ces informations et pour peu que le revenu de certains ménages "non pauvres" (au moment de l'enquête) diminue, même faiblement, le pourcentage de ménages "pauvres" pourrait dépasser celui que nous avons recensé et ce, dans des proportions non négligeables.

Cette situation illustre parfaitement la fragilité des statistiques relatives à la pauvreté (1), mais aussi la nécessité de disposer d'informations couvrant des périodes plus longues (2).

(1) telle que mesurée ici.

(2) L'étude par panel, mise en oeuvre par le C.E.P.S. depuis 1985, permet justement de satisfaire à cette exigence.



C H A P I T R E 4 : COMMENT SE PRESENTE LA LIGNE NATIONALE DE PAUVRETE DU POINT DE VUE DES CARACTERISTIQUES SOCIO-DEMOGRAPHIQUES DES MENAGES ? [Synthèse]

Dans cette quatrième partie, les données récoltées en 1985 ont été utilisées en vue d'évaluer l'importance de l'effectif des ménages et des personnes vivant en-dessous de la ligne nationale de pauvreté.

Sur base du même matériel d'enquête, nous avons ensuite procédé à une simulation de l'application de la loi du 26.7.86.

Enfin, on a tenté de dégager -parmi les caractéristiques socio-démographiques des ménages- celles qui sont le plus associées à la ligne nationale de pauvreté.

C'est sur ce dernier point que nous souhaiterions revenir dans le présent chapitre et, de façon plus précise, notre intention est d'envisager la question suivante: "Sur base des informations présentées au cours du chapitre précédent, peut-on dire que cette étude permet de cerner des configurations de caractéristiques qui correspondraient davantage à des profils-types de ménages "pauvres" (1).

(1) de ménages "pauvres" selon la ligne nationale de pauvreté.

Cette question n'est sans doute pas neutre si l'on se place dans la perspective du fonctionnement de la loi relative au R.M.G.

L'examen des ménages vivant en-dessous du seuil de pauvreté serait susceptible de mettre en évidence un certain nombre d'aspects préliminaires à ce fonctionnement. Sans mettre aucunement en cause les dispositions concrètes de cette loi, on pourrait envisager ici différents effets de l'application de celle-ci et ce, essentiellement au niveau des ménages qui sont -à cet égard- définis comme "pauvres". De ce point de vue, on considérera les deux cas suivants :

1er cas :

Bien que les critères définis par la Loi du 26.7.86 soient principalement des critères monétaires, il serait plutôt "bienvenu" que les ménages identifiés comme "pauvres" (selon les termes de la loi), présentent un certain nombre de caractéristiques que l'on associe "habituellement"(1) à la pauvreté ou au risque de pauvreté; dans cet esprit, la logique du fonctionnement du seuil de pauvreté devrait être évaluée dans les termes suivants: "Les ménages 'pauvres' ou candidats au R.M.G. correspondent-ils bien à ceux pour lesquels cette mesure de protection sociale a été principalement mise en oeuvre?".

2e cas :

On se place ici dans une perspective tout à fait opposée à celle proposée dans le premier cas de figure. On considérera, dans ce second scénario, que la loi doit avoir un champ d'application le plus

(1) Par exemple: par les travailleurs sociaux sur le terrain.

large possible et donc :

- n'exclure personne (1),
- ou tout au moins, ne privilégier aucune catégorie de ménages au détriment d'autres.

On pourrait, effectivement, supposer que la qualité principale d'une ligne nationale de pauvreté (et de l'attribution du R.M.G.) serait d'être, avant tout, neutre et générale par rapport aux caractéristiques des ménages; en d'autres termes, on jugerait, ici, que les mesures de protection sociale prévues par la Loi du 27.6.86 seraient contestables dès lors qu'elles s'adresseraient exclusivement à certains groupes spécifiques de ménages et renforceraient -de cette façon- l'existence de stéréotypes fonctionnant en matière de pauvreté (2). Selon cette seconde interprétation, de telles mesures de protection sociale devraient viser, principalement, des ménages qui connaissent des difficultés sur le plan financier [ainsi que cela est stipulé clairement dans la loi] et non seulement des ménages facilement repérables à partir de leurs caractéristiques socio-démographiques.

Dans les sections suivantes, nous allons confronter ces deux scénarios avec les données dont nous disposons. A cette occasion, nous verrons que les scénarios présentés plus haut sont tous deux compatibles avec nos données.

Cela signifie que, parmi les ménages situés en-dessous du seuil national de pauvreté, on rencontre bien certains ménages dont la vulnérabilité à la pauvreté est "connue"; mais, de tels ménages ne constituent pas l'ensemble de l'effectif des "ménages pauvres", loin s'en faut. Dans ce sens, on pourrait dire que la loi est bien générale, ouverte à tous, et qu'elle touche -dans le même temps- des ménages dont les caractéristiques socio-démographiques sont fréquemment associées à la pauvreté.

-
- (1) Certains cas d'exclusion du droit au R.M.G. sont, néanmoins, explicitement stipulés par la loi.
- (2) Cela pourrait être un effet constaté, bien que non souhaité, d'une telle loi parce que -par exemple- le calcul du R.M.G. serait fortement associé à certains types de ménages dans le pays.

Tableau 4.37 : Inventaire des caractéristiques sur-représentées
parmi les ménages "pauvres" (1)

CARACTERISTIQUES S'APPLIQUANT	
Au Chef de Ménage	Au Ménage
- <u>sexe</u> : féminin (et/ou) - <u>âge</u> : plus de 65 ans (et/ou) - <u>situation de famille</u> : célibataire ou veuf/veuve (et/ou) - <u>Position socio-économique</u> : . (recherche un emploi) . pensionné(e) pour invalidité . retraité(e) . tient le ménage	- Taille: 1 personne ' (et/ou) - <u>Typologie de ménages/familles</u>: . femme seule âgée de 15 à 64 ans, de plus de 64 ans - ou homme seul, plus de 64 ans - ou 2 adultes âgés, ou 1 seul - ou familles monoparentales - <u>Nombre d'enfants</u> : . aucun - ou 3 enfants et plus (et/ou) - <u>Nombre de personnes en âge d'activité</u> . aucune (et/ou) - <u>Nombre de personnes âgées</u> : . 1 ou 2 personnes (et/ou) - <u>Nombre de personnes ayant un emploi</u> . aucune ' (et/ou) - <u>Nombre de personnes pensionnées pour invalidité ou retraitées</u> . 1 personne

(1) La valeur du R canonique entre ces caractéristiques du chef de ménage et du ménage, d'une part, et le classement des ménages selon le seuil officiel de pauvreté est égale à 0.38 (15.0% de variance expliquée) [Réf. : analyse discriminante].

SECTION 1 : Caractéristiques socio-démographiques sur-représentées
parmi les ménages vivant en-dessous du seuil de pauvreté

Le tableau '4.37.' fournit une vue synthétique des caractéristiques qui sont "légèrement" sur-représentées parmi les ménages situés en-dessous du seuil de pauvreté. En d'autres termes, ce tableau permet de se faire une idée plus précise quant au profil de certains ménages qui sont sensibles à la pauvreté telle que nous l'avons définie ici (1).

. L'examen de ce tableau indique que la pauvreté au Luxembourg [selon le seuil national] se manifeste plus souvent au niveau des ménages de femmes isolées et/ou sans emploi.

. En outre, cette pauvreté apparaît aussi plus fréquemment dans les ménages composés de personnes âgées.

Selon ces deux points de vue, la pauvreté au Luxembourg se présenterait plutôt comme un phénomène qui concerne davantage les ménages composés de personnes qui se trouvent en-dehors du circuit du marché du travail :

- parce que ces personnes, n'ont pas, pas encore ou n'ont plus d'emploi,
- parce que ces personnes sont pensionnées pour invalidité ou retraitées.

(1) Ce tableau '4.37.' a été construit à partir d'un inventaire des relations bivariées entre le seuil de pauvreté et une série de caractéristiques descriptives des ménages, présentées lors du chapitre précédent [cf. tableaux '4.15.' à '4.29.' du chapitre 3, quatrième partie].

La problématique de la pauvreté qui se dégage de cet inventaire renvoie -en dernier ressort- à celle de la Redistribution publique des revenus(1).

Chaque caractéristique présentée dans le tableau '4.37.' élève, -pour le ménage concerné- le risque de pauvreté; cette dernière expression doit être bien comprise: elle signifie que tout ménage concerné par une telle caractéristique apparaît un peu plus souvent parmi les ménages "pauvres" que parmi les ménages non pauvres. En d'autres termes, aucune caractéristique signalée dans le tableau en question ne permet de répartir de façon radicale les ménages selon la ligne de pauvreté (2).

Par suite, de tels résultats indiquent aussi que les ménages 'pauvres' ne peuvent être entièrement identifiés par l'entremise de ces caractéristiques socio-démographiques et donc que le seuil de pauvreté serait relativement indépendant de celles-ci.

-
- (1) Il peut être aussi utile de rappeler ici quelques caractéristiques qui sont sur-représentées dans l'ensemble des ménages "non-pauvres":
- de ce point de vue, le fait qu'un membre du ménage dispose d'un emploi constitue manifestement une protection contre la pauvreté; cette protection est encore plus forte lorsqu'il s'agit d'un ménage "duo" et devient absolue lorsque le C.M. a le statut d'employé.

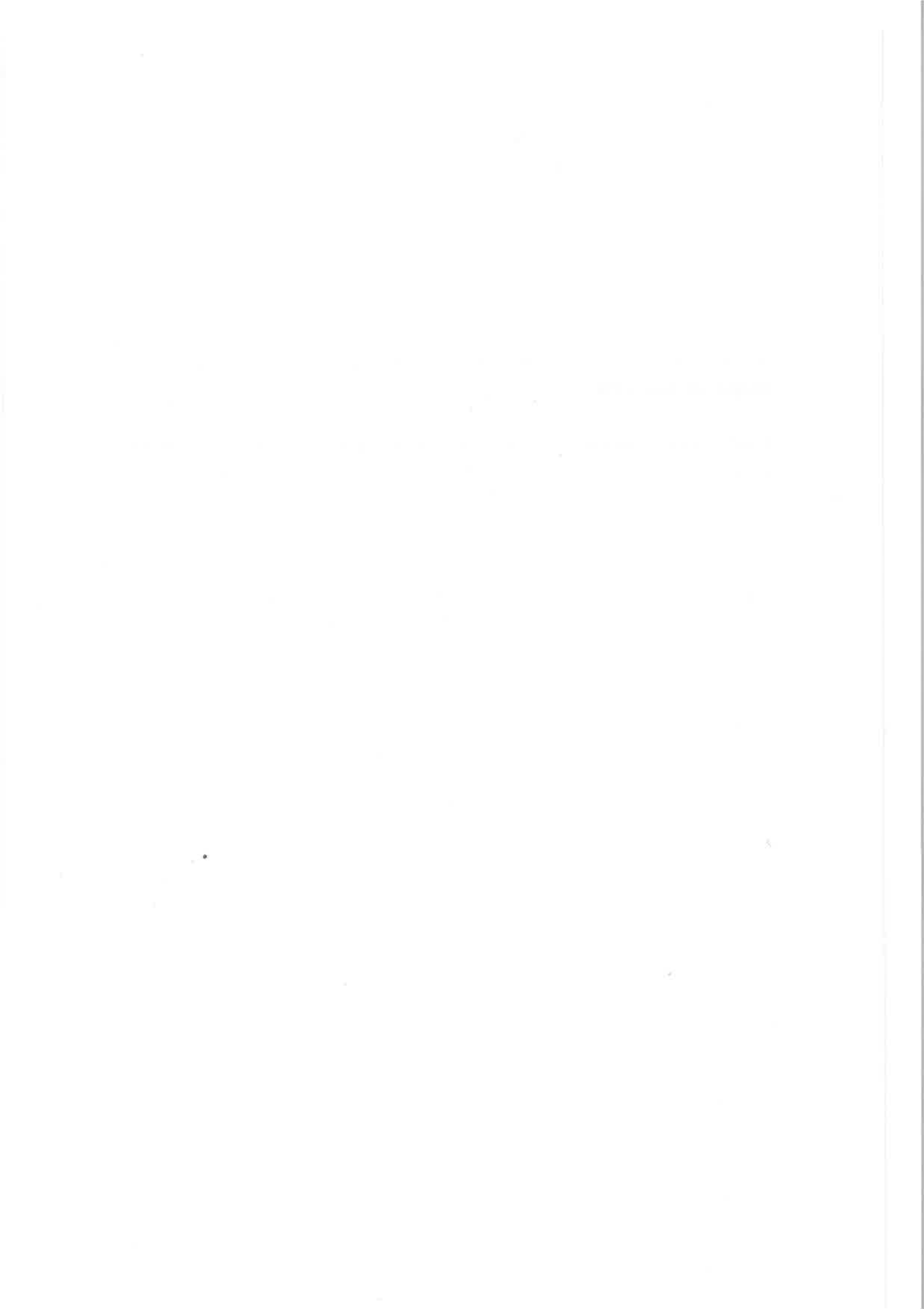
Mais ceci ne signifie nullement que certains ménages dont le C.M. est actif, soient insensibles à la pauvreté; c'est ainsi que les ménages avec trois enfants à la charge et plus sont davantage vulnérables à la pauvreté que les autres ménages d'actifs: dès lors que le C.M. est "ouvrier".

- (2) La hauteur des coefficients mesurant l'association bivariée dans les tableaux '4.15.' à '4.29.' constitue une valeur indicative de cette situation [des coefficients proches de '0' indiquent l'absence de relation tandis que des coefficients proches de la valeur '1' reflètent une association presque parfaite entre le seuil de pauvreté et la caractéristique socio-démographique examinée].

L'interprétation qui vient d'être proposée, repose uniquement sur un examen bivarié: chaque caractéristique socio-démographique a été confrontée [indépendamment des autres] au seuil de pauvreté.

Mais, pour estimer cette indépendance relative du seuil par rapport à ces caractéristiques, il nous faut, en outre, tester si la conjonction de plusieurs de ces caractéristiques ne serait pas susceptible d'accroître le risque de pauvreté.

C'est pour examiner cette éventualité que nous aurons recours à l'analyse multivariée dans la section suivante.



SECTION 2 : Approche multivariée du seuil de pauvreté

Le seuil national de pauvreté a été établi à partir de critères qui sont, principalement, d'ordre financier.

A la fin du chapitre précédent, nous avons eu l'occasion de vérifier la cohérence du seuil à cet égard (1); il n'est donc plus nécessaire de confronter ici les revenus des ménages avec le seuil de pauvreté.

Il est, en revanche, utile que nous examinions maintenant, et de façon plus détaillée, si des aspects différents du revenu ne seraient pas susceptibles d'influencer la répartition des ménages selon la ligne de pauvreté.

Nous allons donc poursuivre l'examen entrepris lors de la section précédente sur base des caractéristiques socio-démographiques des ménages; mais, la perspective que nous allons adopter maintenant, est différente: partant de l'ensemble de ces caractéristiques, nous allons examiner la mesure selon laquelle il est possible de prédire l'appartenance des ménages soit au groupe "pauvre", soit au groupe "non-pauvre".

L'analyse par régression multiple permet d'estimer les probabilités que les ménages vivent soit au-dessus, soit en-dessous du seuil de pauvreté, en fonction de leurs caractéristiques socio-démographiques.

Toutes les variables introduites dans cette analyse sont des variables dichomotiques (2); nous avons, en conséquence utilisé une méthode d'analyse conforme aux propriétés de telles variables, à savoir la méthode d'analyse "LOGIT" [Logistic Probability Unit].

(1) Il s'agit là d'une pure tautologie dans le cadre de la démarche adoptée au cours de cette quatrième partie où le seuil de pauvreté est défini à partir des critères énoncés dans la loi du 26.7.86.

(2) c'est-à-dire: les seules valeurs possibles sont '0' ou '1'.

TABLEAU 4.38 : Probabilités, pour les ménages, d'être situés en-dessous du seuil officiel de pauvreté
[Avril 1985 - Echantillon non pondéré]

Sélection de certaines caractéristiques socio-démographiques des ménages

V A R I A B L E S	Coefficients de régression [non standardisés]	T Ratio	Niveau de signification	Probabilités [%]
INTERCEPT	-3.84	19.46	0.000	2.11
Item				
No.1. Le C.M. est une femme [code '1']	0.67	1.76	0.078	N.S. *
No.2. Aucun membre du ménage n'a une activité professionnelle [code '1']	2.03	4.44	0.000	14.1
No.3. Le C.M. est âgé de 65 à 74 ans [code '1']	0.25	0.80	0.42	N.S. } 82.8
No.4. Le C.M. est âgé de 75 ans et plus [code '1']	0.30	0.89	0.37	N.S. }
No.5. Le C.M. est chômeur [code '1']	3.78	5.48	0.000	38.7
No.6. Le C.M. est pensionné pour invalidité [code '1']	0.40	0.77	0.44	N.S. }
No.7. Le C.M. est retraité [code '1']	-0.48	-0.94	0.35	N.S. }
No.8. Le C.M. tient le ménage [code '1']	-0.43	-0.78	0.44	N.S. }
No.9. Le C.M. n'est pas marié [code '1']	-0.48	-1.19	0.24	N.S. }
No.10. Le ménage comprend une seule personne	0.55	1.57	0.12	N.S. }
Pseudo R ² = 8.4% (X ²)				

* non significative.

CEPS

Le tableau '4.38.' présente les résultats obtenus selon cette méthode d'analyse.

Dans cette analyse, le seuil de pauvreté est la variable dépendante tandis que les items nos. 1 à 10 (1) constituent les prédicteurs.

Parmi ces dix items, deux peuvent être considérés comme des prédicteurs significatifs [sans compter l'intercept].

Les résultats figurant dans le tableau '4.38.' sont à interpréter de la façon suivante:

- 1/ la valeur prise par l'intercept traduit la situation des ménages qui ne présentent aucune des caractéristiques citées dans le tableau (2); en d'autres termes, les ménages ont 2.1% de chances de vivre en-dessous du seuil de pauvreté dès lors qu'ils cumulent les différentes caractéristiques suivantes:

- le C.M. n'est pas une femme [modalité '0', item no.1]
- un membre du ménage, au moins, a une activité professionnelle [modalité '0', item no.2]
- le C.M. n'est pas âgé de 65 à 74 ans [modalité '0', item no.3]
- le C.M. n'est pas âgé de 75 ans et plus [modalité '0', item no.4]
- le C.M. n'est pas chômeur [modalité '0', item no.5]
- le C.M. n'est pas pensionné pour invalidité [modalité '0', item no.6]
- le C.M. n'est pas retraité [modalité '0', item no.7]
- le C.M. ne tient pas le ménage [modalité '0', item no.8]
- le C.M. est marié [modalité '0', item no.9]
- le ménage comprend plus d'une personne [modalité '0', item no.10]

(1) Ceux-ci ont été sélectionnés à partir des résultats d'une analyse discriminante dans laquelle toutes les caractéristiques socio-démographiques ont été introduites comme prédicteurs.

(2) C'est-à-dire: les modalités '0' des items nos. 1 à 10.

TABLEAU 4.39 : Classement des ménages "pauvres/non-pauvres" en fonction de la plus haute probabilité d'affectation, calculée dans le cadre de l'analyse de régression "LOGIT"

[Echantillon brut]

Répartition "réelle" des ménages selon le seuil officiel de pauvreté	Répartition des ménages selon le Score prédit		TOTAL
	0 Ménages non pauvres	1 Ménages pauvres	
0. Ménages non-pauvres	1 886	3	1 889
1. Ménages pauvres	115	9	124
TOTAL	2 001	12	2 013

CEPS

- 2/ lorsqu'un ménage présente toutes les caractéristiques énumérées au point 1/, excepté le fait qu'aucun membre du ménage ne dispose d'un emploi [modalité '1' de l'item no.2]: un tel ménage a 14 chances sur 100 de vivre sous le seuil de pauvreté;
- 3/ de la même façon, un ménage présentant toutes les caractéristiques sub 1/, sinon le fait que le C.M. est chômeur [modalité '1', item no.5], a 38.7 chances sur 100 de vivre sous le seuil de pauvreté.
- 4/ la conjonction des deux prédicteurs significatifs dans l'analyse élève substantiellement le risque de pauvreté; lorsque le C.M. est chômeur et qu'aucun membre du ménage n'a d'emploi [et que les autres modalités sub 1/ sont codées '0'], le ménage a 83 chances sur 100 de vivre en-dessous du seuil de pauvreté.

Les dix variables utilisées dans cette analyse 'LOGIT' rendent compte, au total, de quelque 8.4% (1) de la variance du critère [seuil de pauvreté]. Il s'agit là d'une performance modeste qui peut être aussi appréciée à partir de l'information contenue dans le tableau '4.39.'; ce tableau permet de comparer, d'une part, la répartition des ménages [pauvres/non-pauvres] obtenue à partir des dix prédicteurs introduits dans l'analyse 'LOGIT' (2) et, d'autre part, la répartition 'observée' des ménages en fonction du seuil de pauvreté.

L'examen de ce tableau indique clairement que les caractéristiques socio-démographiques:

- permettent de prédire parfaitement la position des ménages non-pauvres (3). [Sur 1889 ménages, seuls trois ménages sont mal classés];

(1) Il s'agit du pseudo-R².

(2) C'est-à-dire : le score prédit.

(3) En d'autres termes : ces ménages non-pauvres sont fortement homogènes par rapport aux caractéristiques socio-démographiques sélectionnées.

- sont inefficaces pour classer correctement les ménages pauvres.
[Seuls 9 ménages, sur un total de 124 sont bien classés].

Un tel résultat indique clairement que les ménages pauvres sont très hétérogènes par rapport aux caractéristiques socio-démographiques considérées ici; en d'autres termes, même si nous observons certaines sur-représentations de ces caractéristiques au sein des ménages pauvres (cf. section précédente), il n'en demeure pas moins que l'affectation de ménages en-dessous de la ligne de pauvreté fonctionne de façon quasi-indépendante par rapport aux caractéristiques socio-démographiques de ces mêmes ménages.

En conclusion, nous pouvons donc dire que:

- [1] les caractéristiques socio-démographiques ne sur-déterminent pas le seuil de pauvreté [quand bien même elles y sont légèrement associées],
- [2] le seuil de pauvreté a plutôt une portée très générale [ce que l'on attend effectivement d'un tel seuil],
- [3] les ménages vivant en-dessous du seuil de pauvreté ne sont pas, dans leur grande majorité, repérables à partir de leurs caractéristiques socio-démographiques.

LISTE DES TABLEAUX

- TABEAU 1.1. Répartition de l'échantillon du panel et de la population des ménages, d'après la typologie des ménages du recensement de 1981 (Statec, 1985)
- TABEAU 1.2. Répartition des ménages par type de ménages [base = noyau familial]
- TABEAU 1.3. Répartition des ménages par type de ménages [base = lien de parenté]
- TABEAU 1.4. Répartition des ménages selon la typologie familiale
- TABEAU 1.5. Répartition des ménages selon la taille
- TABEAU 1.6. Répartition des ménages selon le nombre d'enfants, de personnes actives et de personnes âgées
- TABEAU 1.7. Répartition des ménages selon le nombre de personnes: disposant d'un revenu personnel/disposant d'un emploi/ retraitées ou pensionnées pour invalidité
- TABEAU 1.8. Répartition des ménages selon les caractéristiques personnelles du chef de ménage
- TABEAU 1.9. Répartition des chefs de ménage "actifs" selon le mode d'exercice de leur activité professionnelle
- TABEAU 1.10. Comparaison des valeurs moyennes des revenus du travail et de la sécurité sociale, calculés uniquement pour les ménages qui disposent de tels revenus, dans l'échantillon belge et dans l'échantillon luxembourgeois
- TABEAU 1.11. Comparaison 'Luxembourg-Lorraine' de la répartition des ménages selon le nombre de groupes de revenus présents dans le ménage
- TABEAU 1.12. Composition du revenu disponible des ménages en fonction des différents revenus primaires
- TABEAU 1.13. Répartition des ménages et du revenu disponible selon le nombre de revenus primaires [y compris les pensions de retraite], dont ils disposent
- TABEAU 1.14. Revenu disponible moyen du ménage selon la position du C.M. par rapport à l'emploi
- TABEAU 1.15. Répartition du revenu disponible et des ménages selon le nombre de membres ayant des revenus personnels dans le ménage

TABLEAU 1.16.	Revenu disponible de familles-types de salariés, en pourcentage du revenu disponible moyen dans l'ensemble de l'échantillon de ménages
TABLEAU 1.17.	Répartition du revenu disponible selon la typologie familiale
TABLEAU 1.18.	Répartition du revenu disponible par déciles de ménages en 1985: Comparaison entre le Luxembourg, la Lorraine et la Belgique
TABLEAU 1.19.	Ménages -en pourcentages de chaque décile du revenu disponible- qui perçoivent des revenus: du travail, de la sécurité sociale et des pensions en 1985. Comparaison: Luxembourg, Lorraine et Belgique
TABLEAU 1.20.	Comparaison de la répartition de certaines masses de revenus en 1985 -au Luxembourg, en Lorraine et en Belgique- selon les déciles du revenu disponible des ménages
TABLEAU 1.21.	Répartition du revenu disponible par U.C. -par ménage- selon la typologie familiale
TABLEAU 1.22.	Revenu disponible par U.C., des familles de salariés, en pourcentage du revenu disponible par U.C. des familles sans enfant à charge
TABLEAU 1.23.	Répartition du revenu mensuel disponible des ménages, du revenu disponible par unité de consommation [par ménage] et par membre du ménage dans l'échantillon pondéré
TABLEAU 1.24.	Composition des déciles de ménages selon leur revenu disponible par unité de consommation: en fonction des principales caractéristiques des ménages susceptibles d'influencer le bien-être économique
TABLEAU 1.25.	Ménages en pourcentages de chaque décile du R.D./U.C., selon l'organisation du budget et le type de revenus [primaires, redistribution publique, redistribution privée]
TABLEAU 1.26.	Répartition des ménages selon la ligne officielle de pauvreté au Luxembourg
TABLEAU 1.27.	Tableau récapitulatif des ménages où un droit au R.M.G. est ouvert
TABLEAU 1.28.	Nombre de personnes concernées par l'octroi du complément
TABLEAU 1.29.	Evaluation de la masse des compléments à distribuer aux ayants droit recensés dans l'échantillon

TABLERAU 2.1.	Distribution statistique des ménages suivant leur revenu disponible
TABLERAU 2.2.	Composition du revenu disponible des ménages selon les principales rubriques du revenu
TABLERAU 2.3.	Les dépenses de la sécurité sociale -Luxembourg et Belgique- en % du Produit National Brut, 1975-1985
TABLERAU 2.4.	Importances des prestations de la sécurité sociale au niveau du revenu disponible des ménages
TABLERAU 2.5.	Composition du revenu disponible des ménages en fonction des différents revenus primaires
TABLERAU 2.6.	Répartition des ménages selon le nombre de revenus primaires [y compris les pensions de retraite], dont ils disposent
TABLERAU 2.7.	Répartition du revenu disponible selon le nombre de revenus primaires [y compris les pensions de retraite] dans le ménage
TABLERAU 2.8.	Distribution statistique des ménages suivant leur revenu mensuel disponible, recodé en 11 tranches de revenu
TABLERAU 2.9.	Distribution fonctionnelle du revenu disponible, par tranche du revenu disponible
TABLERAU 2.10.	Montant moyen des principales sources de revenu par tranche du revenu mensuel disponible des ménages
TABLERAU 2.11.	Moyenne et écart-type du revenu global disponible selon les caractéristiques personnelles du chef de ménage
TABLERAU 2.12.	Ménages dont la personne de référence (chef de ménage) est économiquement active: Moyenne et écart-type du revenu global disponible selon le type d'activité exercée
TABLERAU 2.13.	Répartition des C.M. économiquement actifs selon le mode d'exercice de leur activité professionnelle
TABLERAU 2.14.	Répartition du revenu global disponible selon la typologie de ménages no 1
TABLERAU 2.15.	Répartition du revenu global disponible selon la typologie de ménages no 2 [enfants - actifs - personnes âgées]
TABLERAU 2.16.	Répartition du revenu global disponible selon la typologie familiale

TABLEAU 2.17.	Répartition du revenu global disponible selon la taille du ménage
TABLEAU 2.18.	Répartition du revenu global disponible selon le nombre de personnes ayant des revenus propres dans le ménage
TABLEAU 2.19.	Répartition du revenu global disponible selon le nombre total de groupes de revenus dans le ménage
TABLEAU 2.20.	Répartition du revenu global disponible selon le nombre d'enfants, de personnes actives et de personnes âgées dans le ménage
TABLEAU 2.21.	Répartition du revenu global disponible selon le nombre de personnes "retraitées" ou "pensionnées pour invalidité" dans le ménage
TABLEAU 2.22.	Répartition du revenu global disponible selon le nombre de personnes ayant un emploi dans le ménage
TABLEAU 2.23.	Répartition du revenu global disponible selon que le chef de ménage et l'épouse du C.M. ont chacun un emploi
TABLEAU 2.24.	Ressources de quelques familles-types [Familles nucléaires où le chef de ménage a un emploi avec ou sans enfant(s)]
TABLEAU 2.25.	Revenu disponible des familles-types de salariés, en pourcentage du revenu disponible moyen des ménages de salariés
TABLEAU 2.26.	Augmentation des revenus primaires des familles-types grâce à l'activité professionnelle du conjoint
TABLEAU 2.27.	Evolution du R.D. dans chaque famille-type, en pourcentage du R.D. des familles "sans enfant"
TABLEAU 2.28.	Distribution du revenu global -mensuel- disponible par déciles de ménages
TABLEAU 2.29.	Distribution du revenu disponible par déciles de ménages: au Luxembourg et en Belgique
TABLEAU 2.30.	Composition des déciles de ménages selon le revenu global disponible: Taille moyenne du ménage, âge moyen du chef de ménage et nombre moyen d'enfants par ménage à l'intérieur de chaque décile
TABLEAU 2.31.	Composition des déciles de ménages selon le revenu global disponible: Caractéristiques démographiques des ménages appartenant à chaque décile

TABEAU 2.32.	Composition des déciles de ménages selon le revenu global disponible: caractéristiques générales de la position économique du ménage
TABEAU 2.33.	Caractéristiques socio-démographiques des déciles de ménages: comparaison Luxembourg-Belgique
TABEAU 2.34.	Ménages en pourcentages à l'intérieur de chaque décile du revenu global disponible, selon les catégories générales de revenus
TABEAU 2.35.	Ménages en pourcentages de chaque décile du revenu global disponible, selon les différents types de revenus primaires, dans l'échantillon pondéré
TABEAU 2.36.	Ménages en pourcentages à l'intérieur de chaque décile du revenu global disponible, selon les revenus de la redistribution publique
TABEAU 2.37.	Principales sources de revenus: valeur moyenne du revenu mensuel perçu par les ménages concernés, à l'intérieur de chaque décile du revenu global disponible
TABEAU 2.38.	Revenus primaires: valeur mensuelle moyenne des revenus du travail, du capital et de l'autoconsommation perçus par les ménages concernés, à l'intérieur de chaque décile du revenu global disponible
TABEAU 2.39.	Revenus de la redistribution publique: valeur mensuelle moyenne des principales catégories de revenus perçus par les ménages concernés, à l'intérieur de chaque décile du revenu global disponible
TABEAU 2.40.	Sécurité sociale: valeur moyenne des transferts généraux perçus par les ménages concernés, à l'intérieur de chaque décile du revenu global disponible
TABEAU 2.41.	Sécurité sociale: valeur mensuelle moyenne des différents postes de transferts ciblés pour les ménages concernés, à l'intérieur de chaque décile du revenu global disponible
TABEAU 2.42.	Distribution proportionnelle des catégories principales du revenu selon les déciles du revenu global disponible
TABEAU 2.43.	Distribution proportionnelle des revenus primaires, bourses d'étude, transferts généraux et ciblés et des revenus de la redistribution privée, à l'intérieur des déciles du revenu global disponible
TABEAU 2.44.	Distribution proportionnelle de chaque source de revenu, à l'intérieur des déciles de ménages, selon le revenu global disponible dans l'échantillon pondéré

TABLEAU 2.45.	Répartition de la masse des revenus primaires perçus dans l'échantillon pondéré, selon les déciles du revenu global (mensuel) disponible des ménages
TABLEAU 2.46.	Répartition de la masse des revenus du travail perçus dans l'échantillon pondéré, selon les déciles du revenu global (mensuel) disponible des ménages
TABLEAU 2.47.	Répartition de la masse des revenus du capital perçus dans l'échantillon pondéré, selon les déciles du revenu global (mensuel) disponible des ménages
TABLEAU 2.48.	Répartition de la masse des revenus de l'autoconsommation dans l'échantillon pondéré, selon les déciles du revenu global disponible des ménages
TABLEAU 2.49.	Répartition de la masse des revenus de la redistribution publique, perçus dans l'échantillon pondéré, selon les déciles du revenu global disponible
TABLEAU 2.50.	Répartition de la masse des revenus perçus dans l'échantillon pondéré, au titre de la sécurité sociale, selon les déciles du revenu global disponible
TABLEAU 2.51.	Répartition de la masse des revenus de type "transferts généraux" perçus dans l'échantillon pondéré, selon les déciles du revenu global disponible
TABLEAU 2.52.	Répartition de la masse des revenus des allocations familiales ordinaires perçus dans l'échantillon pondéré, selon les déciles du revenu global disponible
TABLEAU 2.53.	Répartition de la masse des revenus de type "prestations familiales liées à la maternité" perçus dans l'échantillon pondéré, selon les déciles du revenu global disponible
TABLEAU 2.54.	Répartition de la masse des revenus de type "pension d'orphelin" perçus dans l'échantillon pondéré, selon les déciles du revenu global disponible
TABLEAU 2.55.	Répartition de la masse des revenus de type "transferts ciblés" perçus dans l'échantillon pondéré, selon les déciles du revenu global disponible
TABLEAU 2.56.	Répartition de la masse des revenus de type transferts "santé" transitoires perçus dans l'échantillon pondéré, selon les déciles du revenu global disponible
TABLEAU 2.57.	Répartition de la masse des revenus de type transfert "chômage" perçus dans l'échantillon pondéré, selon les déciles du revenu global disponible
TABLEAU 2.58.	Répartition de la masse des revenus de transferts permanents "santé" perçus dans l'échantillon pondéré, selon les déciles du revenu global disponible

- TABEAU 2.59.** Répartition de la masse des revenus de l'aide sociale publique perçus dans l'échantillon pondéré, selon les déciles du revenu global disponible
- TABEAU 2.60.** Répartition de la masse des revenus de type "pensions de vieillesse" perçus dans l'échantillon pondéré, selon les déciles du revenu global disponible
- TABEAU 2.61.** Répartition de la masse des revenus de la redistribution privée perçus dans l'échantillon pondéré, selon les déciles du revenu global disponible
- TABEAU 2.62.** Comparaison de la répartition de certaines masses de revenus -au Luxembourg et en Belgique-, selon les déciles du revenu disponible des ménages
- TABEAU 3.1.** Distribution statistique des ménages suivant leur revenu mensuel disponible par unité de consommation
- TABEAU 3.2.** Moyenne et écart-type du revenu disponible par unité de consommation par ménage selon les caractéristiques personnelles du chef de ménage
- TABEAU 3.3.** Ménages dont la personne de référence (C.M.) est économiquement active: moyenne et écart-type du revenu disponible par unité de consommation par ménage selon le type d'activité exercée
- TABEAU 3.4.** Répartition du revenu disponible par unité de consommation par ménage selon la typologie de ménages no. 1
- TABEAU 3.5.** Répartition du revenu disponible par unité de consommation par ménage selon la typologie de ménages no. 2 - Enfants/actifs/personnes âgées
- TABEAU 3.6.** Répartition du revenu disponible par unité de consommation par ménage selon la typologie familiale
- TABEAU 3.7.** Répartition du revenu disponible par unité de consommation par ménage selon la taille des ménages
- TABEAU 3.8.** Répartition du revenu disponible par unité de consommation par ménage selon le nombre de personnes ayant des revenus propres dans le ménage
- TABEAU 3.9.** Répartition du revenu disponible par unité de consommation par ménage selon le nombre total de groupes de revenus dans le ménage

TABEAU 3.10.	Répartition du revenu disponible par unité de consommation par ménage selon le nombre d'enfants, de personnes actives et de personnes âgées dans le ménage
TABEAU 3.11.	Répartition du revenu disponible par unité de consommation par ménage selon le nombre de personnes ayant un emploi dans le ménage
TABEAU 3.12.	Répartition du revenu disponible par unité de consommation par ménage, selon que le chef de ménage et son épouse ont chacun un emploi
TABEAU 3.13.	Enfants à charge et adultes dans la distribution du revenu disponible (R.D.) des ménages de l'échantillon
TABEAU 3.14.	Enfants et adultes dans la distribution du revenu disponible par unité de consommation, par ménage
TABEAU 3.15.	Revenu disponible moyen par U.C. par ménage, selon le statut du chef de ménage et par le nombre de personnes dans le ménage
TABEAU 3.16.	Revenu disponible moyen par U.C. par ménage, en % du montant moyen pour l'ensemble de l'échantillon selon le statut du chef de ménage et par le nombre de personnes dans le ménage
TABEAU 3.17.	Revenu disponible moyen par U.C. par ménage, [en % du revenu disponible par U.C., selon la taille du ménage], selon le statut du chef de ménage et par le nombre de personnes dans le ménage
TABEAU 3.18.	Revenu disponible par U.C., de quelques familles-types [familles nucléaires où le C.M. est salarié, avec ou sans enfant à charge]
TABEAU 3.19.	Revenu disponible par U.C., des familles-types de salariés en pourcentage du revenu disponible moyen par U.C., calculé sur l'ensemble de ces familles-types
TABEAU 3.20.	Revenu disponible par U.C., des familles de salariés, en pourcentage du revenu disponible par U.C. des familles sans enfant à charge
TABEAU 3.21.	Revenu disponible par U.C., des familles de salariés, en pourcentage du revenu disponible par U.C. des familles sans enfant, où le conjoint est inactif
TABEAU 3.22.	Revenu disponible par U.C., des familles de salariés [conjoint actifs], en pourcentage du revenu disponible par U.C. des familles-types où le conjoint est inactif
TABEAU 3.23.	Distribution du revenu disponible par unité de consommation dans le ménage, par décile [présentation générale]

TABLERAU 3.24.	Distribution du revenu disponible selon le défilage du R.D./U.C.
TABLERAU 3.25.	Comparaison des défiles de ménage: selon leur R.D. et selon leur R.D./U.C.
TABLERAU 3.26.	Comparaison entre la position des ménages sur le R.D. et sur le R.D./U.C., présentés par défiles
TABLERAU 3.27.	Répartition du revenu mensuel des ménages, du revenu disponible par unité de consommation [par ménage] et par membre du ménage dans l'échantillon pondéré
TABLERAU 3.28.	Composition des défiles de ménages selon leur revenu disponible par unité de consommation: taille moyenne du ménage, âge moyen du chef de ménage et nombre moyen d'enfants par ménage à l'intérieur de chaque défile
TABLERAU 3.29.	Composition des défiles de ménages selon leur revenu disponible par unité de consommation: caractéristiques démographiques [sexe et âge du C.M.; nombre de personnes imputentes; enfants/personnes actives/personnes âgées]
TABLERAU 3.30.	Composition des défiles de ménages selon leur revenu disponible par unité de consommation: caractéristiques générales de la position économique du ménage
TABLERAU 3.31.	Ménages en pourcentages de chaque défile du R.D./U.C., selon l'organisation du budget et le type de revenus [primaires, redistribution publique, redistribution privée]
TABLERAU 3.32.	Ménages en pourcentages de chaque défile du R.D./U.C., selon les différents types de revenus de la sécurité sociale
TABLERAU 4.1	Eléments de base pour le calcul du R.M.G. théorique du ménage
TABLERAU 4.2.	Calcul du R.M.G. théorique pour quelques ménages-types
TABLERAU 4.3.	Comparaison entre le Revenu Minimum Garanti théorique, le Revenu disponible [immunisé des articles R.M.G.] et le Revenu disponible total pour les différents types de familles
TABLERAU 4.4.	Comparaison entre le Revenu Minimum Garanti théorique, le Revenu disponible [immunisé des articles R.M.G.] et le Revenu disponible total pour les différents types de ménages

TABEAU 4.5.	Comparaison entre le Revenu Minimum Garanti théorique, le Revenu disponible [immunisé des articles R.M.G.] et le Revenu disponible total selon la taille des ménages
TABEAU 4.6.	Répartition des ménages selon la ligne officielle de pauvreté au Luxembourg
TABEAU 4.7.	Répartition des ménages selon que la condition no. 2, liée à l'octroi du R.M.G., est ou n'est pas remplie pour le Chef de ménage
TABEAU 4.8.	Tableau récapitulatif des ménages où un droit au R.M.G. est ouvert
TABEAU 4.9.	Nombre de personnes concernées par l'octroi du complément
TABEAU 4.10.	Enfants à charge, dans l'échantillon, concernés par l'octroi du complément
TABEAU 4.11.	Adultes, dans l'échantillon, concernés par l'octroi du complément
TABEAU 4.12.	Personnes âgées, dans l'échantillon, concernées par l'octroi du complément
TABEAU 4.13.	Ascendant(s), dans l'échantillon, concernés par l'octroi du complément
TABEAU 4.14.	Evaluation de la masse des compléments à distribuer aux ayants droit recensés dans l'échantillon
TABEAU 4.15.	Ménages pauvres et non pauvres, selon le sexe du chef de ménage
TABEAU 4.16.	Ménages pauvres et non pauvres, selon la nationalité du chef de ménage
TABEAU 4.17.	Ménages pauvres et non pauvres, selon l'âge du chef de ménage
TABEAU 4.18.	Ménages pauvres et non pauvres, selon la situation de famille du chef de ménage
TABEAU 4.19.	Ménages pauvres et non pauvres, selon le statut (professionnel) du chef de ménage
TABEAU 4.20.	Ménages pauvres et non pauvres, selon le type d'occupation du chef de ménage [C.M. actifs uniquement]
TABEAU 4.21.	Ménages pauvres et non pauvres, selon la taille du ménage
TABEAU 4.22.	Ménages pauvres et non pauvres, selon le nombre d'enfants âgés de moins de 25 ans (et n'ayant jamais travaillé)

TABLEAU 4.23.	Ménages pauvres et non pauvres, selon le nombre de personnes en âge d'activité
TABLEAU 4.24.	Ménages pauvres et non pauvres, selon le nombre de personnes âgées dans le ménage
TABLEAU 4.25.	Ménages pauvres et non pauvres, selon le nombre de personnes retraitées pour invalidité
TABLEAU 4.26.	Ménages pauvres et non pauvres, selon le nombre de personnes ayant un emploi dans le ménage
TABLEAU 4.27.	Ménages pauvres et non pauvres, selon que le C.M. et son conjoint ont tous deux un emploi ou non
TABLEAU 4.28.	Répartition des ménages pauvres et non pauvres selon la typologie des ménages no. 2
TABLEAU 4.29.	Ménages pauvres et non pauvres, selon la typologie familiale
TABLEAU 4.30.	Répartition du revenu disponible des ménages et du revenu disponible par unité de consommation et par ménage en fonction de la ligne officielle de pauvreté
TABLEAU 4.31.	Pourcentages de ménages pauvres [selon la ligne officielle de pauvreté] à l'intérieur de chaque décile du revenu disponible et du R.D./U.C.
TABLEAU 4.32.	Ménages pauvres et non pauvres, [selon la ligne officielle de pauvreté], par tranches du revenu mensuel disponible des ménages
TABLEAU 4.33.	Ménages pauvres et non pauvres, [selon la ligne officielle de pauvreté], par tranches du revenu disponible par unité de consommation, par ménage
TABLEAU 4.34.	Répartition des ménages pauvres et non pauvres selon que le budget du ménage est composé principalement par des revenus directs ou des revenus de la redistribution publique
TABLEAU 4.35.	Ménages pauvres: écarts entre leur revenu disponible immunisé et la ligne de pauvreté
TABLEAU 4.36.	Ecart [en francs] entre le revenu disponible immunisé et le R.M.G. théorique des ménages
TABLEAU 4.37.	Inventaire des caractéristiques sur-représentées parmi les ménages pauvres
TABLEAU 4.38.	Probabilités, pour les ménages, d'être situés en-dessous du seuil officiel de pauvreté - Sélection de certaines caractéristiques socio-démographiques des ménages
TABLEAU 4.39.	Classement des ménages "pauvres/non pauvres" en fonction de la plus haute probabilité d'affectation, calculée dans le cadre de l'analyse de régression "LOGIT".

LISTE DES GRAPHIQUES

- Graphique 1.1. Revenu mensuel disponible des ménages [en milliers de francs] - Polygone des fréquences
- Graphique 1.2. Montant moyen du revenu disponible des ménages par classe d'âge du chef de ménage
- Graphique 1.3. Revenu mensuel disponible par Unité de Consommation, par ménage [en milliers de francs] - Polygone des fréquences
- Graphique 1.4. Montant moyen du R.D./U.C. par ménage, selon les classe d'âge du chef de ménage
- Graphique 1.5. Montant moyen du R.D. par U.C. -par ménage- selon la taille des ménages
- Graphique 2.1. Revenu mensuel disponible des ménages [en milliers de francs] - Polygone des fréquences
- Graphique 2.2. Montant moyen du revenu disponible des ménages par classe d'âge du chef de ménage
- Graphique 2.3. Courbe de concentration du revenu disponible
- Graphique 3.1. Revenu mensuel disponible par U.C., par ménage, [en milliers de francs]

TABLE DES MATIERES

Première partie : PRESENTATION GENERALE DE L'ETUDE	3
Introduction	5
<u>Chapitre 1:</u> Le dispositif mis au point pour le panel socio-économique "Liewen zu Letzebuerg"	7
Section 1: Principales caractéristiques du PSELL	9
§ 1. Fiche signalétique du programme de recherche PSELL	10
§ 2. Comment se déroule -concrètement- l'enquête	11
§ 3. Quels sont les produits de l'étude PSELL	12
Section 2 : Les objectifs du PSELL	13
§ 1. Objectifs prioritaires du panel	13
§ 2. Objectifs secondaires	13
§ 3. Stratégie de la recherche et "produits" du PSELL	15
<u>Chapitre 2:</u> L'échantillon des ménages	19
Section 1: Définition de la notion de ménage et de chef de ménage	21
Section 2: Le cadrage de l'échantillon par rapport à la population des ménages, recensée par le STATEC	25
Section 3: Description de l'échantillon	29
3.1. Les ménages	29
3.2. Les chefs de ménages	39
<u>Chapitre 3:</u> Les revenus des ménages résidant au Luxembourg: Principaux résultats	41
Section 1: Le revenu disponible des ménages au Luxembourg: Synthèse	45
1.1. Le revenu disponible	45
1.2. Le revenu disponible mensuel "moyen" des ménages	45
1.3. Composition du revenu disponible	51
1.4. Le revenu disponible et les caractéristiques des ménages	53
1.5. Présentation du revenu disponible par déciles	61
Section 2: Le bien-être économique des ménages [Synthèse de la troisième partie du rapport]	69
2.1. Présentation du revenu disponible par unité de consommation, par ménages	71
2.2. Examen des déciles de ménages selon leur revenu disponible par unité de consommation	81

Section 3:	Simulation de l'application de la loi du 26.07.1986 - Synthèse de la 4e partie du rapport	83
3.1.	La ligne officielle de pauvreté au Luxembourg	84
3.2.	Combien y a-t-il de ménages pauvres au Luxembourg et combien de ménages/personnes peuvent prétendre au R.M.G.?	87
3.3.	Evaluation de l'impact de la distribution théorique des compléments aux ménages et aux personnes	89
Deuxième partie : REPARTITION ET COMPOSITION DU REVENU DISPONIBLE DES MENAGES		91
<u>Chapitre 1</u> :	Définition et construction du revenu disponible des ménages	93
Section 1:	Définition	93
	§ 1. Les revenus primaires	96
	§ 2. Les revenus provenant de la redistribution publique	98
	§ 3. Les revenus provenant de la redistribution privée	102
Section 2:	La période de référence pour mesurer le revenu des ménages	103
	§ 1. Les différentes perspectives	103
	§ 2. Position adoptée dans cette étude	105
<u>Chapitre 2</u> :	Distribution et composition du revenu mensuel disponible des ménages	107
Section 1:	Caractéristiques de distribution du revenu disponible dans l'ensemble des ménages	109
Section 2:	La composition du revenu disponible	113
	§ 1. Importance relative des différentes sources de revenu dans la composition du revenu disponible des ménages	113
	§ 2. Le processus de génération du revenu disponible	117
	§ 3. Distribution fonctionnelle du revenu disponible (par tranche du revenu)	121
Section 3:	Le revenu disponible selon les caractéristiques des ménages	129
	§ 1. La perspective du chef de ménage	129
	§ 2. Le revenu disponible selon les principales caractéristiques des ménages	137
	2.1. Le revenu disponible selon les typologies de ménages	137
	2.2. Revenu disponible et typologie familiale	141
	2.3. Le revenu disponible et la composition du ménage	143

Section 4:	Le revenu disponible dans quelques familles-types	151
<u>Chapitre 3</u> :	Répartition du revenu disponible par déciles de ménages	161
Section 1:	Présentation des déciles de ménages selon leur revenu disponible	163
	§ 1. Le revenu disponible par décile	163
	§ 2. Caractéristiques socio-démographiques des déciles de ménages selon le revenu disponible	171
Section 2:	Examen des différents types de revenus présents dans chaque décile de ménages	179
	§ 1. Inventaire des différentes sources de revenus dans chaque décile de ménages	179
	§ 2. Les montants moyens des différentes sources de revenus, au sein de chaque décile	185
	§ 3. Distribution proportionnelle des sources de revenus à l'intérieur de chaque décile de ménages (selon leur revenu disponible)	191
Section 3:	Répartition de la masse de chaque type de revenu, selon les déciles du revenu disponible	197
	§ 1. Répartition de la masse des revenus primaires	197
	§ 2. Répartition de la masse totale des revenus de la sécurité sociale	203
	§ 3. Répartition de la masse des revenus de la redistribution privée	219
	§ 4. Comparaison entre la Belgique et le Luxembourg	221
Troisième partie : LA MESURE DU BIEN-ETRE ECONOMIQUE DES MENAGES		225
<u>Chapitre 1</u> :	Présentation générale du revenu disponible par unité de consommation	229
Section 1:	Caractéristiques de distribution du revenu disponible -par unité de consommation et par ménage- dans l'ensemble de l'échantillon	229
Section 2:	Le revenu disponible par unité de consommation, selon les caractéristiques des ménages	233
	§ 1. La perspective du chef de ménage	233
	§ 2. Le revenu disponible par unité de consommation selon les principales caractéristiques des ménages	239
	§ 3. Le niveau de bien-être économique selon certains aspects de la composition des ménages	245
Section 3:	Le rôle du nombre d'adultes et d'enfants dans la distribution du revenu	255

Section 4:	Le revenu disponible par unité de consommation dans quelques familles-types	261
§ 1.	Le niveau de bien-être des ménages, selon le statut du chef de ménage	261
§ 2.	Le niveau de bien-être des familles nucléaires dont le chef de ménage est salarié	263
<u>Chapitre 2 :</u>	Répartition du revenu disponible par unité de consommation, selon les déciles de ménages	271
Section 1:	Inégalité de répartition du revenu disponible par unité de consommation, selon les déciles de ménages	273
Section 2:	Comparaison entre les déciles de ménages, selon leur revenu disponible et selon leur revenu disponible par unité de consommation	277
Section 3:	Caractéristiques socio-démographiques des déciles de ménages selon leur revenu disponible par unité de consommation	283
Quatrième partie :	SIMULATION DE L'APPLICATION DE LA LOI DU 26.07.1986 [relative à la création du droit à un revenu minimum garanti]	293
Introduction :	La ligne officielle de pauvreté au Luxembourg	295
<u>Chapitre 1 :</u>	Description et intentions de la Loi de lutte contre la pauvreté et sur le revenu minimum garanti - [loi du 26.07.1986]	299
Section 1:	Détermination du revenu minimum garanti	300
Section 2:	Conditions d'octroi du revenu minimum garanti	301
Section 3:	Les structures d'application de la Loi	302
<u>Chapitre 2 :</u>	Définition et calcul du seuil officiel de pauvreté, conformément à la loi du 26.07.1986	303
Section 1:	Application du barème officiel -pour le calcul du RMG- aux données collectées en avril 1985	303
Section 2:	Définition des ménages "pauvres" et "non pauvres", selon le seuil officiel de pauvreté	307
Section 3:	Dénombrement des "ménages" et "ascendants" ayant droit à un complément de revenu, en vertu de la loi du 26.07.1986	312
§ 1.	L'octroi du complément au titre de ménage	312
§ 2.	L'octroi du complément aux ascendants	315

Section 4:	Evaluation de l'impact de la distribution "théorique" des compléments aux ménages et aux ascendants [réf. avril 1985]	319
§ 1.	Recensement des personnes concernées par l'octroi du complément	319
§ 2.	Evaluation de la somme totale des compléments à distribuer	323
<u>Chapitre 3 :</u>	Inventaire des relations entre les caractéristiques des ménages et le seuil de pauvreté	325
Section 1:	Répartition des ménages pauvres et non pauvres en fonction des caractéristiques du chef de ménage	327
1.1.	Le sexe du chef de ménage	327
1.2.	La nationalité du chef de ménage	327
1.3.	L'âge du chef de ménage	329
1.4.	Situation de famille	331
1.5.	Le statut du chef de ménage	333
Section 2:	Répartition des ménages pauvres et non pauvres en fonction des caractéristiques relatives à la composition des ménages	335
2.1.	Taille du ménage	335
2.2.	Nombre d'enfants, de personnes en âge d'activité et de personnes âgées dans le ménage	335
2.3.	Nombre de personnes ayant un emploi dans le ménage	339
2.4.	Les typologies de ménages et de familles	341
Section 3:	Caractéristiques relatives aux revenus des ménages et seuil de pauvreté	345
3.1.	Le niveau des ressources et du bien-être économique des ménages	345
3.2.	Position relative des ménages par rapport au seuil officiel de pauvreté	351
<u>Chapitre 4 :</u>	Comment se présente la ligne nationale de pauvreté du point de vue des caractéristiques socio-démographiques des ménages ? [Synthèse]	357
Section 1:	Caractéristiques socio-démographiques sur-représentées parmi les ménages vivant en-dessous du seuil de pauvreté	361
Section 2:	Approche multivariée du seuil de pauvreté	365
Liste des tableaux		371
Liste des graphiques		382
Table des matières		383

